MESSAGER

DES

SCIENCES ET DES ARTS,

RECUEIL

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS
ET DES LETTRES,
ET PAR CELLE D'AGRICULTURE ET DE BOTANIQUE
DE GAND.

ANNÉE 1829 - 1830.

A GAND,
CHEZ P. F. DE GOESIN-VERHAEGHE,
Imprimeur de l'Université et des deux Sociétés, rue Hautport.

ORDRE DES PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pl.		*Page*
1	Pierre sépulcrale de S. Florbert, mort à Gand, vers le milieu du VII^me^ siècle.	1
2	Tableau de Hans Memling, représentant le Sauveur du monde.	61
3	Planche de la Fragilaria lineata de Lynghie.	179
4	Terrains houillers et calcaires en Belgique.	207
5	Production remarquable des frères Van Eyck, du cabinet de M. le professeur van Rotterdam.	331
6	Le départ de Tobie; tableau de M. Maes-Canini.	335
7	Médaille du canal de Neuzen, par M. Braemt.	337
8	Vue de Tivoli; tableau de M. Paul Surmont.	339
9	Planche servant au mémoire sur les vibrions lamellinaires des auteurs.	341
10	Tableau de l'année 1363.	399
11	Peinture sur verre, représentant Guillaume Beukels, de l'église de Biervliet.	411
12	Le Portrait de van Berckel, graveur en médailles.	452

THE GETTY CENTER LIBRARY

MESSAGER

DES

SCIENCES ET DES ARTS.

NOTICE

SUR LA PIERRE SÉPULCRALE DE ST. FLORBERT, *mort à Gand, vers le milieu du* VII^me^ *siècle.*

M. L. de Bast, secrétaire de la société des beaux-arts de Gand, en me communiquant le type de la pierre sépulcrale de Saint Florbert, premier abbé de l'antique abbaye de Saint Bavon à Gand, me donna sur la découverte de cet intéressant monument, quelques renseignemens très-propres à fixer mon opinion, qu'il désirait de connaître.

Il m'apprit: que cette pierre est de marbre blanc; que quant à sa forme et ses dimensions, qu'il m'indiqua, il se proposait de les réproduire, avec l'inscription, dans un *fac-simile*, placé en tête de cette notice; et qu'elle se trouve conservée dans les archives de la Cathédrale de St. Bavon.

Et qu'à la vue de cette pierre, il a supposé qu'elle avait été déposée dans la châsse aux reliques comme monument de vénération et de souvenir du Saint qui fut le premier Abbé du Monastère auquel, selon l'opinion vulgaire, la ville de Gand doit son nom et son existence, et que c'est à cette vénération que nous en devons la conservation.

L'histoire de Saint Florbert se rattache à l'histoire ancienne de la capitale de la Flandre, dont l'époque de l'origine est encore loin d'être exactement fixée. Ayant à m'occuper de ce Saint, et mon travail tendant à éclaircir l'origine de l'abbaye de Saint Bavon, quelques éclaircissemens sur celle de la ville de Gand, s'offrent ici, en quelque sorte, comme un préambule obligé.

Je ne remonterai pas jusqu'à la période romaine pour y chercher un *Castrum Ganda*, bâti, selon les uns, par Jules Cæsar, selon les autres, par Agrippa, sous Auguste, et selon d'autres encore, par un nommé Gandavus, 300 ans avant l'ère chrétienne; toutes ces rêveries, répétées par la chronique de Saint Bavon, ouvrage du XII^me^ siècle, et adoptées par Sanderus, sont depuis long-tems renvoyées dans la région des fables, comme elles le méritaient, par Mabillon et les Bollandistes dans leurs écrits sur la vie de Saint Bavon (1).

Il n'existe dans les chartes antérieures au VIII^me^ siècle, aucune mention d'un *Castrum Ganda*, ni même d'un château quelconque dans les environs de Gand; et quiconque a acquis des notions convenables sur l'organisation du gouvernement des Francs, doit se sentir convaincu que le titre et le nom de *Castrum Ganda*, *Gent*, *Gandavum* et autres semblables, forment une anomalie, un contresens, et avec l'hièrarchie des pouvoirs du gouvernement des Francs et avec la topographie civile du VII^me^ siècle; sur-tout d'après l'idée que s'en sont formée les chronologistes et les écrivains postérieurs, qui ont représenté ce *Castrum* comme ayant au VII^me^ siècle, des territoires annexés (*Territoria*), qui formaient le cercle ou ressort de son administration.

Ces sortes de châteaux (*Castra*) n'existaient point

(1) V. Acta SS. Belgii, tom. 2, page 436.

encore dans les Gaules au VII^me^ siècle, lorsque St. Amand vint prêcher la foi dans les environs, les *Territoria*, du prétendu *Castrum Gandense*, vers l'an 629 (et non pas en 608); ils ne datent que de l'époque de la naissance de la féodalité: du IX^me^ au X^me^ siècles (1), époque à laquelle les gouverneurs et capitaines de ces châteaux-forts devinrent héréditaires sous le nom ou titre de *Châtelains*, et qu'ils obtinrent, pareillement à titre héréditaire et foncier, l'administration du territoire ressortissant du château, auquel territoire se donna le nom de *Castellania*, et qu'ils avaient regi jusqu'alors en qualité d'officiers du Roi, comme lieutenans (*Vicarii*) du comte du *Pagus* ou Province. — La charte la plus ancienne connue, qui fasse mention de Gand, ne remonte que jusqu'à ce siècle.

Ne nous en laissons donc pas imposer par les chronologistes et écrivains des IX^me^ et X^me^ siècles, qui appellent *Castrum* et *Territoria Castri* (2), le chef-lieu d'un arrondissement avec ressort, lorsqu'ils parlent de son existence sous le gouvernement des Francs; c'est qu'ils n'avaient plus la moindre notion sur ce gouvernement: tant l'ignorance était devenue profonde au X^me^ siècle!

Si les écrivains postérieurs au VII^me^ siècle avaient eu ces notions, ils n'eussent pas, pour la plupart, répété les uns d'après les autres, que l'abbaye de Saint Bavon avait été bâtie dans le *Castrum Gandavense;* que ce monastère s'appellait *Ganda, Gent,* et qu'il a donné son nom à la ville de *Gand,* etc.

Ils eussent sçu que les territoires de la domination des Francs étaient, au VII^me^ siècle, et long-tems encore après,

(1) V. mon Analyse de l'origine des droits civils, politiques et religieux des Belges, liv. IV, ch. 1.

(2) De Bast, Ancienneté de la ville de Gand, pag. 41. Ce Mss. est de l'année 1007.

divisés en *Pagus majores*, *mediocres* et *minores*; mots que, dans le langage d'aujourd'hui, on pourrait traduire par ceux de *provinces*, *arrondissemens* ou *districts*, et *cantons*; et que ceux-ci étaient subdivisés par *Vicos*, qu'on pourrait nommer *hameaux* ou *quartiers*; s'ils avaient connu et consulté les chartes existant de leur tems et dont des extraits sont rapportés par M. le chanoine de Bast dans son intéressant ouvrage sur l'*ancienneté de la ville de Gand*, ils y eussent trouvé qu'au VII^me^ siècle, l'abbé Beaudemond, troisième abbé de St. Bavon et disciple de Saint Amand, appelle du nom de *Gandavum*, non pas un château, un *Castrum* (1), mais une province, un district ou canton, un *Pagum*, situé sur les bords de l'Escaut et dont les habitans sacrifiaient aux arbres, aux bois et à d'autres idoles; ils y eussent également trouvé que *Gandavum* est encore appelé *Pagus* et non pas *Castrum* dans la charte de Louis le Débonnaire de l'année 816 (2).

Remarquons en passant, que ces deux chartes authentiques, les plus anciennes qu'on connaisse, disent positivement que ce *Pagus* s'appelait *Gandavum*.

Ce n'étaient donc ni le prétendu *Castrum*, ni l'enclos du monastère de St. Bavon, ni celui de St. Pierre, qui, dans la charte de Louis le Débonnaire s'appelaient *Gandavum*, *Ganda*, *Gent*, mais c'était tout le *Pagus* qui s'appelait ainsi.

Le monastère de S. Bavon ne constituait donc pas le *Pagus Gandavensis*, mais il était situé dans ce *Pagus* et n'en formait qu'un *Vicus* ou hameau.

C'est ce que nous apprennent aussi un diplôme du comte Arnoud de Flandre de l'an 950, et un autre du roi

(1) De Bast, « audivit (Amandus) *Pagum* esse quemdam » prata fluenta Scaldi fluvii, cui vocabulum est *Gandavum*, p. 39."

(2) Idem pag. 50: in *Pago Gandensi* super fluvium *Scaldum*.

Lothaire de 954 : le premier pour l'abbaye de St. Pierre et l'autre pour celle de St. Bavon (1). Ces abbayes étaient, encore en 954, situées toutes deux *in vico Gandavo.*

Qu'importe donc que des chartes ou chroniques postérieures de deux siècles aux chartes authentiques et contemporaines du septième siècle, donnent au monastère de S. Bavon le nom de *Gant: quod Gant dicitur — quod vocatur Gand?* (2) Ce serait une méprise palpable que d'en conclure que le nom de *Gand* était le nom propre de ce monastère; car il faudrait aussi conclure que le monastère de S. Pierre sur le mont Blandin, portait de même le nom propre de *Gant,* parce que, dans le diplôme du roi d'Angleterre Edgard, de l'année 964, il est appellé *Gant:* « *Ecclesia de* Gant, » *quæ in Blandinio, transpartibus marinis est posita*" (3), et que, dans la charte de Charles-le-chauve, donnée à Peteghem lez-Audenarde en l'an 864, les deux monastères de S. Bavon et de S. Pierre, sont appelés copulativement, et sous un seul nom « *Monasterium* St. Petri et » St. Bavonis, *quod vocatur Gand* super fluvium Scald. » situm" (4). Le mot *Gant* ajouté aux mots *Monasterium* ou *Ecclesia,* n'en indique donc pas le nom propre, mais seulement la situation, comme le prouve, entre plusieurs autres, la charte de Louis le Débonnaire par ces mots : « *quod est situm in Pago Gandensi*" (5).

(1) De Bast, pag. 64 : « Monasterium, quod vocatur *Blandinius* » a S. Amando *in vico Gandavo* constructum, monasterium *in* » *vico Gandavo* positum, ubi Legea et Scaldis flumina confluunt, » in honore S. Petri constructum, in quo etiam S. Bavo corpore » quiescit humatus."

(2) Ibid. pag. 53.

(3) Ibid. pag. 65.

(4) Ibid. pag. 53.

(5) Ibid. pag. 50.

N'a-t-on pas, au surplus, conservé encore présentement la manière de désigner les abbayes, les monastères et autres établissemens par le nom du lieu de leur situation? Ne dit-on pas l'abbaye d'Afflighem, de Gemblours, de Ninove, de Grammont? Et ces villes et villages n'existaient-ils pas sous leur nom propre avant que ces monastères y fussent fondés? Ce ne sont donc pas ces monastères qui ont donné leur nom aux lieux de leur situation, car ils n'avaient pas d'autres noms que celui de leur Patron; mais on les distinguait par le nom du lieu de leur situation, et cette distinction était nécessaire, tant alors que depuis, pour éviter de confondre des monastères d'un même ordre, disséminés dans le même royaume et même dans la chrétienneté.

Ainsi et de même, ce n'est pas le monastère de Saint Bavon qui a donné le nom de *Gant* au lieu de sa situation, mais bien le *Pagus de Gant* qui a donné son nom au monastère de S. Bavon, puisque celui-ci était situé dans un *Vicus* ou quartier de ce *Pagus*.

Je ne crois pas nécessaire d'entrer plus avant dans le développement de ces notions sur notre histoire ancienne: tant parce que l'on trouve ce développement dans mes ouvrages, que parce que j'étendrais mes observations au-delà des bornes que mon sujet me prescrit; ce que je viens d'en avoir dit, me paraît suffire pour établir, contre l'opinion vulgaire, ces trois points:

1° Qu'il n'existe aucune preuve ni apparence de preuve, qu'au septième siècle, il ait existé un *Castrum Gand, Ghendt* ou *Gandavum*;

2° Qu'ainsi, il est faux que le monastère de Saint Bavon, prétendûment bâti sur les ruines de ce *Castrum*, ait donné son nom à la ville de GAND;

3° Mais qu'il est certain qu'elle a reçu son nom du *Pagus Gand* ou *Gent*, dans lequel elle était située.

Au reste, ce n'est pas ici le lieu de discuter si le nom de *Gent*, que ce *Pagus* ou *Comitatus mediocris* portait au VII^me^ siècle, lui est venu du nom d'un *Comes* ou d'un *Princeps* Saxon ou Germain: peuples établis sur nos côtes et qui s'y sont maintenus en dépit des Romains et des Francs, qui ont été convertis en grand nombre par St. Eloy, et dont les gouvernemens n'étaient pas territoriaux mais personnels, et se désignaient par les noms des chefs, comme: *Comitatus Berengarii*, *Engisaldi*, etc. (1); ou bien, si le nom de *Gent* était, déjà à cette époque, le nom territorial du *Comitatus* et du *Pagus*, comme l'étaient ceux de *Comitatus Curtricisus*, *Flandra*, etc. (2).

La discussion de ces points serait sans rapport avec le sujet que j'ai à traiter ici; il doit suffire que j'ai touché à la question sur l'origine du nom de la ville de Gand en tant qu'elle était en connexion avec l'histoire de St. Florbert, premier abbé de St. Bavon: histoire dont la découverte du cénotaphe de ce Saint a amené l'àpropos, et que je vais présentement aborder.

Il n'existe, d'après le savant commentaire du Bollandiste Perierus sur la vie de St. Bavon, aucun vestige de la fondation du monastère de St. Bavon, antérieur à l'année 631; telle est aussi l'opinion généralement reçue parmi les savans (3). St. Amand y établit comme premier abbé, St. Florbert, qui était déjà abbé du monastère de St. Pierre au mont Blandin et qui régit par conséqnent les deux abbayes à la fois; c'est sous St. Florbert que St. Bavon fut reçu moine dans cette abbaye, qui dans la suite, a pris son nom quoiqu'il

(1) Capitularia Regum Francorum, per de Chiniac, tom. II.
(2) Ibidem.
(3) Acta sel. SS. Belgii, tom. II. p. 477. et suiv.

n'y ait jamais été abbé : car, si l'on peut s'en rapporter à Sanderus, St. Florbert à assisté à sa mort en qualité d'abbé, (*abbate Florberto*). Mabillon et Perierus ont, en premier lieu, trouvé incertains l'année et le jour de la mort de St. Bavon ; seulement le dernier croyait pouvoir en fixer l'époque en l'année 654, mais sans improuver les opinions contraires ; enfin, après des recherches ultérieures, ils se sont accordés à la fixer en effet vers l'année 654.

Toutefois, le monastère de St. Bavon avait été originairement dédié à St. Pierre, et il l'était encore lorsqne St. Florbert en fut fait le premier abbé. L'histoire nous offre peu de traits particuliers de sa vie, si ce n'est qu'en général, il a été d'une vie éminemment sainte et qu'il a prodigué des secours en tout genre à St. Lièvin pendant les travaux apostoliques de celui-ci pour la conversion des habitans de l'ancien *Bracbantum*, et jusqu'au moment que ces travaux ont été couronnés de la palme du martyre dans le village de *Holtem*, présentement *Houtem-Saint-Lièvin* dans le pays d'Alost.

L'inscription de la pierre sépulchrale de St. Florbert est un document précieux pour les agiographes : car, les savans, long-tems très-partagés sur l'année de sa mort, étaient plus loin encore de s'accorder sur le jour ; les curieux peuvent lire et apprécier les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, dans le commentaire du savant Bollandiste Perierus sur la vie de St. Bavon (1). La pierre sépulcrale, objet de nos présentes recherches, tout en indiquant le jour et le mois, n'indique pas l'année de cette mort.

Mabillon et Perierus ont fini par se rapprocher de si près, qu'ils ne diffèrent guères que de quelques jours

(1) Acta sel. SS. Belg., tom. II. p. 472. n° 92.

en lui assignant l'année 660 ou 661 ; car, au VII^me^ siècle, l'année commençait encore au mois de Mars, et les paques tombaient : en 660, au 5 Avril, et en 661, au 21 Mars (1).

Mais Mabillon et Perier ou Perierus n'ont jamais connu cette pierre sépulcrale, et, de tous les historiens qui les ont précédés, aucun ne l'avait vue. De là la cause des variantes dans le texte que chacun d'eux a prétendu donner de l'inscription qui s'y trouve, soit que les uns aient copié les autres, soit qu'ils aient simplement accueilli des traditions populaires ; et on peut noter qu'il n'est pas prouvé qu'aucun de ces chronographes soit antérieur au onzième siècle.

Cependant, tous sont unanimement d'accord qu'anciennement il a existé une pierre sépulcrale de St. Florbert, portant une inscription qui indique l'époque de sa mort ; et en voici une que M. L. de Bast vient de trouver dans un dépôt non suspect, et qui, comme nous le démontrerons tantôt, offre de plus tous les caractères du VII^me^ siècle, auquel se rapporte la mort de St. Florbert ; le jour de cette mort y est fixeé en toutes lettres, au 8 des ides d'Octobre (*octavo idus Octobris*), ou 8^me^ d'Octobre.

Il ne s'agit donc plus de conjectures : la preuve matérielle est sous les yeux, et on ne peut l'écarter à moins que de produire une autre pierre analogue, ou en détruisant la foi de ce monument nouvellement découvert.

Il est donc permis, d'après les règles de la logique et de la saine critique, de fixer, sur la foi de cette pierre sépulcrale, le jour obituaire de St. Florbert, au *huit d'Octobre.*

---

(1) Dom d'Achery, l'art de vérifier les dates. — Dom De Vaines, diction. de diplom., t. I. p. 69. — Acta sel. SS. Belg., t. III. p. 339.

Passons maintenant à l'appréciation des caractères matériels de l'inscription de cette pierre; le premier de ces caractères qui s'offre à nos yeux, c'est l'omission de l'année de la mort de St. Florbert.

Cette omission dans une inscription lapidaire du septième siècle, est caractéristique: à cette époque, on n'énonçait pas encore l'année, pas même dans les actes publics ni dans les chartes royales; c'est ce qu'a bien établi Dom de Vaines dans son dictionnaire raisonné de diplomatique, à l'article *dater;* parmi beaucoup d'autres actes, les lettres des rois Dagobert et Sigebert qui régnaient alors, et qui se trouvent dans le Recueil des Capitulaires, tom. I. col. 142 et 144, en font également foi; dans celles-ci et dans celles de Clothaire, du VI^me^ siècle, les dates ne sont indiquées qu'approximativement et par le mot *circa*: *circa annum DCI.* La plus ancienne charte qu'on connaisse avec un annuaire, est celle de Carloman de l'année 742, c'est-à-dire du VIII^me^ siècle. Peut-être est-ce parce que les Francs avaient adopté jusqu'alors le comput Romain, par *kalendes*, *nones* et *ides*, sans indiquer l'année autrement que par les noms des Consuls, qui n'étaient qu'annuels; ils y ont, dans la suite, ajouté la tantième année du règne de leurs Rois, apparemment à l'exemple des fastes consulaires.

La ponctuation singulière de l'inscription mérite de fixer ensuite notre attention.

Il est connu qu'en style lapidaire, sur toute matière dure, chaque mot est terminé par un point; ces points sont ronds, noirs ou blancs, et à vuide; c'est ce qui se rencontre ici après les mots *Requiescit. Gandensis. obiit. VIII. id. Octob.*

Quand la phrase terminait la ligne, on mettait assez ordinairement le point; mais quand elle ne la terminait

pas, le restant de la ligne fut souvent rempli par un, deux, trois ou quatre points en perpendiculaire, en triangle, en quarré, en rhombe, en losange, etc. (1). C'est ce qu'on trouve aussi sur cette pierre : après le mot *Abba*, six points à vuide, dont trois sont placés horizontalement et trois perpendiculairement, y terminent la ligne.

Le nombre de ces points terminans était arbitraire, et ils sont ici au nombre de six ; je laisse pour ce qu'elle vaut, la conjecture que, par ces six points, on pourrait avoir voulu faire allusion au mot *primus*, formé de six lettres, pour indiquer que Florbert a été le premier abbé du monastère.

En examinant ensuite la pierre, on y trouve, au dos ou revers, des vestiges de mortier de chaux, qui témoignent qu'elle a été maçonnée ou dans un mur ou dans un pavement ; mais il est plus probable que ce soit dans un mur, puisque l'inscription ne porte pas la moindre trace du frottement des pieds qu'elle aurait subi pendant des siècles si la pierre avait été scellée dans le pavement de l'église.

Le monument dont nous nous occupons, paraît donc présenter tous les caractères de la pierre et de l'inscription sépulcrales qui furent primitivement placées sur ou en face du tombeau de l'abbé Florbert, vers l'époque de son décès.

Cependant les chroniques font mention d'autres pierres et d'autres inscriptions sépulcrales de cet Abbé ; examinons la valeur de ces mentions.

Sanderus dans la vie des Abbés de St. Pierre (*Vitæ Abbatum St. Petri*), en cite une sur la foi de la

(1) V. Dom de Vaines, art. *Ponctuation.*

Chronique de St. Pierre ; voici ce qu'il en rapporte:

« A côté des reliques de St. Florbert, il a été trouvé » une pierre avec une inscription en grec et en latin » de la teneur qui suit :

» *Hic requiescit corpus Florberti Abbatis discipuli* » *et ordinati Amandi Episcopi. Obiit, teste etiam Si-* » *geberto, S. Florbertus anno* 639." — *Hactenus* » *Chronicon Blandinense.*"

La chronologie de l'abbaye de St. Pierre, citée par le Bollandiste Cornil de Smet (*Smetius*) (1), en rapporte une deuxième ainsi conçue :

» *Hic est locus, ubi requiescit corpus Florberti* » *Abbatis, discipuli et ordinati Episcopi, cujus de-* » *positio celebratur kal. Novemb.*"

Molanus en rapporte une troisième, que voici :

» *Hic est locus ubi requiescit corpus Florberti* » *Abbatis.*"

Enfin, Smetius en cite une quatrième qu'il emprunte du *Catalogus Ms. Abbatum ejusdem Monasterii* (S. Petri), rédigé sur les plus anciens codes, par Sygerus de Visscher, tournésien et prieur de l'abbaye, laquelle est à-peu-près conforme à celle que Sanderus a prise du *Chronicon Blandinense.*

Ce savant Bollandiste, après avoir, selon sa manière, soumis toutes ces inscriptions à une critique lumineuse, rejette la première, la seconde et la quatrième, comme discordantes et mal copiées sur des monumens trop postérieurs à l'époque du décès de l'abbé Florbert, qui eut lieu en 660 ou 661 ; et il regarde la troisième, qui est celle de Molanus, comme la plus probable ; mais rappelons nous que ni Molanus ni Smetius n'ont eu sous les yeux aucune pierre sépulcrale de St. Florbert.

(1) In vita St. Florberti, Acta SS. Belg., tom. III. p. 341.

Et ce qui mérite ici toute notre attention, c'est que Smetius, sans avoir eu connaissance de la pierre que M. L. de Bast a eu le bonheur de découvrir, se prononce pour l'inscription donnée par Molanus comme étant, le plus probablement, la primitive; et qu'il rejette les trois autres, qui, puisées dans des sources qui fourmillent d'anachronismes, n'offrent aucune garantie de leur véracité.

La raison de la préférence qu'il donne à l'inscription de Molanus sur les trois autres, est bien motivée : indépendamment que par son laconisme, elle se rapproche de près de celle que nous trouvons ici sur notre pierre sépulcrale, il nous apprend (1) que l'avant-dernier Abbé de St. Pierre, Gudwaldus Seiger, lui a gracieusement communiqué un Catalogue manuscrit des Abbés de St. Pierre, compilé dans les plus anciens codes, par un prieur de l'abbaye, natif de Tournay et appelé Seygerus de Visschere; et que ce catalogue était tellement rempli d'anachronismes, quant aux *fastes chronologiques de Saint Liévin et de Saint Bavon*, qu'il ne mérite aucune croyance en ce qui concerne l'époque de l'existence et de la mort de ces deux saints.

En jugeant ce catalogue, il en cite une anecdote qui se rapporte à notre sujet et contribue à prouver l'originalité de la pierre de M. L de Bast: on y raconte qu'avant l'année 1049, il y a eu un différend assez animé entre l'abbaye de St. Pierre du mont Blandin et celle de St. Bavon: chacune d'elles prétendant que Saint Florbert avait été inhumé dans son église.

Dans son *factum*, l'abbaye de St. Pierre s'efforce d'établir ses prétentions par des preuves; mais elle n'en

(1) Acta SS. Belg., tom. III. p. 340 - 342.

cite aucune de celles qui ont été alléguées par son adversaire; ce qui suffit seul, pour rendre la compilation suspecte et sans valeur.

Après y avoir raconté que, lors de l'élévation du corps de St. Florbert, en 975, on avait trouvé dans sa tombe à côté de ses reliques, une pierre qui portait une inscription, la deuxième des quatre que nous avons données plus haut, le catalogue continue ainsi :

« Lorsqu'en 1049, Bauduin, évêque de Noyon et » de Tournai, fit l'élévation ou translation du corps » de St. Florbert en présence des religieux de St. Bavon » et sans aucune contradiction de leur part, un de » ceux-ci, en lisant cette pierre, la laissa tomber sur le » pavement où elle se brisa en divers morceaux; en la » même année, un moine fugitif de l'abbaye de St. » Tron, publia, à l'instigation de ceux de St. Bavon, » une dissertation contre cette élévation; ensuite, quel- » ques ossemens du Saint étant demeurés dans le por- » tail, ceux de St. Bavon les avaient fait enlever clan- » destinement de nuit et porter dans l'église de leur » abbaye, où ils ont fait tailler sur une pierre une in- » scription avec la fausse indication du décès du Saint » à l'*octavo idus Octobris anno DCXLII;* cependant » l'auteur de cette tragédie et deux laïcs, qui avaient » connaissance de ce vol nocturne, ont avoué à la fin, » que tout ceci était faux."

Cette historiette pêche d'abord par l'anachronisme qui rapporte positivement le décès de St. Florbert à l'année 642, tandis qu'il est démontré par les savans agiographes Mabillon et Perier cités plus haut, que ce décés doit être rapporté aux années 660 ou 661. Ensuite, il n'est pas croyable qu'après la cérémonie de l'élévation ou béatification de St. Florbert, on ait abandonné ses

ossemens dans le portail de l'église, et les y laissant exposés, de nuit et sans gardes, au danger d'être volés ou profanés.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails pour réfuter toute cette fable. Du reste le prieur de Visschere assure à la vérité, qu'il a compilé son catalogue dans de très-anciens manuscrits, mais il ne dit pas quels étaient ces manuscrits; étaient-ce des chartes de l'abbaye de St. Pierre ou de celle de St. Bavon; en étaient-ce qu'il avait trouvées dans d'autres archives?

Sanderus, dans sa *Flandria illustrata*, tom. I. p. 297, donne aussi un catalogue de la vie des Abbés de *St. Bavon* (*Catalogus vitæ Bavoniensium Abatum*,) et il l'a compilé dans la chronique manuscrite de St. Bavon et dans les archives de l'église de Gand. (« *Quæ omnia* » *et alia* ejusdem Monasterii *ornamenta in manuscripto* » familiæ Bavonianæ chronico et Ecclesiæ Gandavensis » *archivo est invenire*")

On ignore à quelle époque ce catalogue compilé par Sanderus, (*Castri et Cœnobii St. Bavonis Gandensis*), a été commencé dans la chronique de St. Bavon, mais il finit en l'année 1152; ce n'est donc pas trop que de reculer aussi la compilation du catalogue du prieur de Visschere au XII^me^ siècle; et, en effet, l'auteur y rapporte comme un événement déjà ancien, le procès ou différend qui a existé entre les abbayes en l'année 1049, c'est-à-dire, au milieu du XI^me^ siècle (1).

Or, Sanderus rapporte que, dans ce Catalogue des Abbés de St. Bavon, St. Florbert est nommé comme premier abbé du monastère (*ejusdem Monasterii*); qu'il

(1) Ce prieur Sigerus de Visschere paraît être celui qui fut sacrée Abbé, l'an 1144. Voyez Sanderus, *Fland. ill., t. I. p.* 285.

y est mort, (*in præfato cœnobio Gandensi*), et qu'il y est enterré (*ibidem*) devant l'autel de St. Pierre.

Ainsi, la chronique sous les yeux, il contredit formellement le Catalogue du Prieur de Visschere, qui indique le 1r Novembre comme le jour de la mort, et l'église de St. Pierre du mont Blandin comme le lieu de la sépulture de St Florbert.

Il lui donne encore des démentis sur la découverte de la pierre sépulcrale et sur la teneur de l'inscription; selon de Visschere, la pierre fut découverte en l'année 972, lorsque l'archevêque de Reims, Adalberon, fit, selon lui, la première élévation du corps, et l'inscription qu'il rapporte est la deuxième des quatre que j'ai données plus haut; tandis que, selon Sanderus et la Chronique de St. Bavon, c'est l'abbé Théoderic de Maldegem, qui, ne voulant pas souffrir que le corps du vénérable Florbert fut plus long-tems foulé sous les pieds des passans, fit ouvrir sa tombe, en 1258, avec solennité et en présence de tous les religieux, revêtus de leurs aubes et étoles, et y trouva le corps ayant la tête posée sur une pierre de marbre blanc et l'inscription latine sur laquelle on lisait (et il ne parle pas d'une inscription grecque): « *Hic requiescit Florbertus Abbas Gandensis cœnubii obiit octavo idus Octobris;*" que cette tombe était devant l'autel de St. Pierre, et que l'abbé Théoderic en fit déposer les ossemens, renfermés dans une caisse décente de plomb, ainsi que la pierre de marbre, (*cum supra dicto lapide marmoreo*), dans le mur devant la chapelle de St. Benoit, comme on peut le voir encore, (*prout adhuc patet*); que le tout se passa en présence de Hugues de Hoestbrouk, prieur de St. Pierre du mont Blandin, avec trois moines ses confrères, (« *Domino Hugone de Hoestbrouk priore St. Petri in*

Blandinio, cum tribus monachis suis fratribus ibidem præsente") (1).

Si le prieur Seyger de Visschere avait dit avoir tiré son historiette de cette même Chronique manuscrite de St. Bavon que Sanderus a eue sous les yeux, il y aurait peut-être lieu d'examiner auquel des deux chronologues, qui se contredisent aussi formellement, il convient d'ajouter foi; mais de Visschere nous prévient lui-même qu'il a emprunté son récit, non pas de la Chronique de St. Bavon, non pas de ces très-anciens documens, de ces *Vetustissimi Codices*, dont il a fait la compilation, mais bien d'un *factum* ou *mémoire*, qui a été dressé à l'occasion d'un procès ou différend entre son abbaye et celle de St. Bavon, qui prétendait, faussement y est-il dit, que le corps de St. Florbert reposait dans son église : « *quæ omnia*, ce sont ses mots, » *plenius descripta invenies* in eo tractatu, *qui conscrip-* » *tus habetur adversus fratres divi Bavonis falso apud* » *se B. Florbertum requiescere contendentes*" (2).

Ce *tractatus*, ce mémoire ou factum de l'une des parties dans un procès de l'année 1049, qui, d'ailleurs, fourmille d'anachronismes et de circonstances évidemment fabuleuses, ne peut certainement, je ne dirai pas anéantir, mais atténuer seulement la foi qu'on doit accorder à la pierre sépulcrale qui fournit le sujet de cette dissertation et dont l'inscription, quant à la date, est conforme à celle de la Chronique de St. Bavon et telle qu'on la vue au XIII^me^ siècle, en 1258.

Vainement opposerait-on ces listes de corps de saints

(1) Ce prieur Hugo paraît être un des trois abbés du nom de Hugo, qui ont régi l'abbaye de St. Pierre depuis 1188 jusqu'en 1209. Voyez Sanderus, *Flandr. ill.*, tom. I. pag. 284.

(2) Acta sel. SS. Belg., tom. III. p. 342.

dont l'abbaye de St. Pierre se prétend dépositaire, et parmi lesquels elle ne manque jamais de classer celui de St. Florbert.

Vainement aussi rappelerait-on les bulles des Papes et les privilèges accordés par des Rois en considération des saints dont les corps réposent dans cette abbaye, (*quorum corpora ibi quiescunt*); car, indépendamment de ce que ces actes sont d'une date trop récente pour atténuer la véracité d'un monument du VII^me^ siècle et dont on ne peut contester l'existence, il est trop connu que toutes les considérations et tous les motifs allégués dans ces actes, sont l'ouvrage des pétitionnaires mêmes, et que le dispositif les copie dans leurs suppliques et les répète ainsi sans examen et sans préjudice du droit des tiers.

Une réflexion se présente ici: le défenseur de l'abbaye de St. Pierre, en 1049, ne croyait pas dire la vérité ou fut bien maladroit.

On s'aperçoit qu'il ne pouvait et n'osait disconvenir de l'existence de la pierre sépulcrale dans l'église de St. Bavon; il ramassa donc ou forgea lui-même le conte populaire du prétendu vol nocturne des ossemens de St. Florbert, pour pouvoir en conclure que la pierre qui existait à St. Bavon, avait été fabriquée après coup et qu'elle était apocryphe. S'il c'eut agi d'une vérité à établir, ne suffisait-il pas d'ouvrir le tombeau du Saint, qui existait à St. Bavon, pour voir s'il ne contenait que quelques ossemens, c'est-à-dire, ceux volés dans le portail de l'église de St. Pierre et d'ouvrir ensuite le tombeau qui existait à St. Pierre, pour voir si le corps s'y trouvait, moins les ossemens qu'on prétendait avoir été volés? Cette vue des lieux, moyen si simple de découvrir la vérité et de dévoiler toute fraude ou erreur, n'était-elle pas indiquée par le simple bon sens?

Voilà, je crois, toutes les objections connues et possibles que l'on a faites contre l'originalité de cette pierre sépulcrale et contre la prétention de l'ancienne abbaye de St. Bavon, d'avoir eu le bonheur de donner la sépulture à St. Florbert, son premier abbé et d'en être demeurée dépositaire; je crois aussi avoir bien établi que les Chroniques n'offrent rien de solide pour combattre cette originalité; que celles dont on pourrait se prévaloir, ne sont en réalité que les échos d'une fable trouvée dans une procédure du XI^me^ siècle et dont aucun écrit antérieur ou postérieur n'a fait mention.

Nous concluons de tout ce qui précède qu'une foi entière doit être accordée à cette inscription sépulcrale, et que l'on peut et doit tenir pour constant et authentiquement prouvé:

Que St. Florbert est mort le huit Octobre;

Qu'il a été inhumé dans l'église de l'ancienne abbaye de St. Bavon, et que la pierre sépulcrale qui est entre les mains de M. L. de Bast est, en original, celle qui fut apposée sur ou en face de son tombeau;

Que, quant à l'année de sa mort, fixée par les savans agiographes, les Bollandistes et les Bénédictins de St. Maur, en 660 ou 661, on peut s'en rapporter à leur autorité et à leurs lumières;

Que rien ne prouve que le précieux dépôt du corps de ce saint, que ses dépouilles mortelles, aient été transférées ailleurs.

Du reste, il est très-probable que les religieux de St. Bavon auront caché cette pierre sépulcrale aux tems des iconoclastes des IX^me^ et XVI^me^ siècles, pour qu'elle ne leur indiquât pas le lieu de son tombeau; qu'ils l'auront mise en lieu de sûreté avec les reliques de

l'église, et que de-là, elle aura été transportée, avec ces reliques, dans le dépôt des reliques de la cathédrale actuelle de St. Bavon, à laquelle l'ancienne abbaye a été unie en 1540.

Au reste, en ce qui me concerne, j'ai envisagé cette pierre sépulcrale comme une découverte très-importante, tant sous le rapport de l'agiographie Belgique que pour l'origine de la ville de Gand qui s'y rattache; c'est ce qui m'a mû à me permettre dans mon début, quelques observations sur l'origine de la capitale de ma patrie, qui ne s'accordent pas avec l'opinion vulgaire; je les soumets au jugement de nos historiens.

J. Raepsaet.

VÉGÉTATION DANS L'ARCHIPEL INDIEN;

Discours prononcé par M. le Professeur Reinwardt, *de Leyde, dans la réunion des Naturalistes et Médecins allemands, à Berlin, le* 20 *Septembre* 1828.

Dans la grande réunion des naturalistes allemands qui a eu lieu à Berlin, au mois de Septembre 1828, sous la présidence d'*Alexandre de Humboldt*, M. *Reinwardt*, professeur de chimie, de botanique et d'histoire naturelle à l'université de Leyde, a prononcé un discours remarquable et qui, sous plusieurs rapports, intéresse notre Pays. Prononcé par un professeur d'une de nos universités, dans une assemblée de près de quatre cents savants étrangers, tous membres d'une société formée depuis quelques années pour étendre et approfondir l'étude des sciences naturelles, ce discours prouve d'abord que le Royaume des Pays-Bas ne reste point étranger à ce mouvement général des esprits qui, par un noble et généreux concours d'efforts communs, tendent au perfectionnement de la science; il recommande nos Universités à la considération et à l'estime de l'étranger et justifie celles que nos concitoyens leur accordent. Ensuite M. Reinwardt y parle de *Java*, de cette possession si précieuse pour les sciences et pour nos relations commerciales et politiques, qui, dans ce moment sur-tout, est à la fois l'objet des méditations de nos hommes d'état, des calculs de nos spéculateurs, des exploits de nos guerriers, des affections d'un grand nombre de nos familles. Le savant Professeur fait, en

quelque sorte, vivre sous nos yeux la végétation de cette région équatoriale; il ne faut pas être initié dans les sciences ni en connaître les nomenclatures, pour se représenter avec facilité l'aspect original qu'y offre une nature merveilleuse qu'il dépeint, ni pour bien comprendre les explications et les savantes observations par lesquelles il tâche de nous en faire connaître les phénomènes (1).

» Rien, Messieurs, ne représente aussi bien le caractère naturel d'un pays que les plantes qui y croissent spontanément; c'est dans les végétaux seuls que l'on en voit, pour ainsi dire, la physionomie particulière exprimée en traits distincts, purs et non altérés. L'on ne saurait en dire autant des autres productions naturelles. Le sol, les minéraux, les montagnes, caractérisent beaucoup moins telle région du globe, ou tel climat particulier; ils peuvent être les mêmes dans des contrées très-différentes, comme en effet l'expérience le prouve. Les animaux ne sont pas non plus un type propre et caractéristique d'un pays; d'abord la vue n'en est pas frappée aussitôt qu'on y arrive: la plupart fuyent à l'approche de l'homme et se cachent; ensuite, diverses circonstances les font ou séjourner dans un pays, ou en émigrer et passer successivement d'une contrée à une autre; un naturel plus souple, plus

(1) Nous nous félicitons de pouvoir communiquer à nos lecteurs la facile et élégante traduction du discours allemand de M. Reinwardt, et nous remercions M. le professeur Rassmann d'avoir bien voulu imposer à ses loisirs, l'honorable tâche de traduire un morceau dont l'élégance et les images gracieuses et pittoresques rappellent le style de M. Cuvier, M. le Burondet et de Humboldt et celui de M. Châteaubriant, lorsque ce grand prosateur depeint quelque scène de la nature dans les forêts sauvages de l'Amérique.

flexible leur permet souvent de se plier à différentes localités, et l'influence de ces causes imprime à leurs races une certaine inconstance, une absence de caractère déterminé. Il n'est peut-être aucun pays qui reçoive des animaux qu'il nourrit, un aspect bien caractéristique. Il en est tout autrement des plantes: fixées sur le sol natal, elles sont une production rigoureusement fidèle de ce sol et du climat local; aucune influence étrangère ne les a abatardies; leur existence toute entière étant due à la terre qui envéloppe leurs racines, aux éléments, aux influences atmosphériques, aux objets qui les entourent, elles sont autant de types positifs et constans du travail de la nature environnante, dont elles sont la production immédiate.

Ceci ne peut toutefois s'appliquer qu'à des pays qui ont conservé leur constitution primitive et naturelle. L'Europe n'en fournit plus guère d'exemple; là, l'homme est partout, et il n'y existe peut-être plus un seul recoin où il n'ait laissé des traces de son séjour et de son activité. Partout la surface de la terre a été changée par lui; partout il en a effacé la physionomie naturelle. Des champs, des prairies y ont remplacé les forêts primitives, tombées sous la hâche ou dévorées par le feu; des fleuves ont été par là privés de leurs sources et mis à sec; d'autres ont eu leurs lits déplacés, leurs cours détournés. Le sol remué et fouillé partout, l'est encore tous les jours par la charue, la bêche, la hâche, les mines. Des plantes exotiques s'y sont mêlées aux indigènes; des plantes que le pays produisait autrefois, sont extirpées et ont disparu pour toujours.

Il faut donc chercher les preuves de mon assertion dans d'autres parties du monde, dans des contrées restées fidèles à l'état primitif, et vierges encore du contact et de l'influence des hommes.

J'ai eu, Messieurs, l'avantage de voir un pays semblable et qui, en général, est encore tel qu'il est sorti du sein de la création; un pays où toutes les productions de la nature se présentent encore inaltérées et abandonnées absolument à elles-mêmes : où le règne végétal sur-tout, montre une force, une vigueur de croissance, un degré de développement si extraordinaires, qu'on doit en conclure que ce pays réunit, à un haut degré, les conditions les plus favorables à la production la plus abondante et la plus luxurieuse des végétaux.

Cédant, quoique non préparé, à une invitation honorable, j'ose, Messieurs, vous tracer en peu de traits une faible image *de la végétation dans les îles de l'Archipel Indien.*

Déjà de loin, lorsqu'on arrive par la grande mer des Indes, qu'on approche du détroit de la sonde, qu'on côtoye l'île de Java, la joie que l'on ressent de toucher enfin au terme heureux d'un très-long et très-fatiguant voyage, est augmentée par l'aspect agréable d'un pays généralement boisé, qui s'offre de toutes parts à la vue, mais principalement du côté de Java. Derrière de hautes couronnes de palmiers disséminés sur les bords de la mer, l'on apperçoit une vaste plaine qui s'élève insensiblement de la côte, et sur laquelle des groupes obscurs d'arbres fruitiers, cachent les habitations des colons et ornent les tapis verts des rizières. Au loin, l'horizon est borné par les sombres et épaisses forêts qui couvrent les hautes montagnes. Cette vue surprend d'autant plus agréablement, qu'on a encore présents à la mémoire les hauteurs si faiblement garnies des Canaries et des îles du Cap-Verd, et les plateaux nus et arides des montagnes de la Table en Afrique. L'on se sent naître le besoin

d'entrer au plus vite dans cette scène délicieuse. Débarqué enfin, et redoutant les exhalaisons malignes de la côte, on se hâte d'en quitter les marécages bourbeux, malgré que l'attention soit attirée de tout côté par des objets dont les formes sont nouvelles et extraordinaires. Accélérant le pas par la crainte mais frappé d'une surprise continuelle, l'on se fraye un chemin à travers les pallissades, les piquants entrelacés des *Rhizophores*, les éventails étalés des palmiers *Nipa*, dont les souches se cachent dans la fange. A peine a-t-on le loisir de jetter un regard d'admiration sur les fleurs magnifiques des *Baringtonia*, des *Sonneratia*, et sur les fruits, les boules énormes suspendues aux Pandanes à longues feuilles. Pendant long-tems, le chemin continue dans la plaine, qui, partout habitée, partout cultivée, même lorsque l'élévation en est déjà considérable, atteste le zèle et la diligence des cultivateurs. On traverse une grande étendue de rizières, dont les quarrés, régulièrement coupés et dessinés, vont en diminuant et forment des terrasses en gradin, dont les inférieures sont arrosées par les eaux qui découlent des plus élevées; une infinité de cascades se succèdent ainsi pendant la montée. Bientôt on aperçoit le vert foncé et lustré de l'*arbuste arabique*, qui se lie à la haute forêt et forme une transition agréable du sol travaillé et modifié par la main des hommes, à celui où la nature règne encore dans toute sa liberté.

Avant d'entrer, Messieurs, dans ces antiques forêts, jettons encore un regard en arrière, sur cette immense plaine qui s'incline en pente douce vers la mer: nulle part le sol n'y est aride, et, du point de vue élevé que nous occupons jusqu'au rivage, il n'est point de place qui ne soit couverte de verdure, à la seule exception

des bandes grises ou rougeâtres que forment les chemins et les sentiers, et des eaux écumantes des rivières qui se précipitent vers la mer. Seulement on distingue de distance en distance des portions de surface qui, habitées et cultivées autrefois, ont été abandonnées par les habitans et laissées à elles-mêmes. Ces surfaces, quoique couvertes de verdure, offrent cependant un aspect particulier : les plantes qui y croissent paraissent n'appartenir ni au terrain cultivé par les hommes, ni au sol qui produit naturellement. La nature n'y a donné que des soins partiels, comme s'il lui répugnait de reprendre un terrain qui lui a été dérobé, qui a été soustrait de l'ensemble de ses créations et dépouillé de la fécondité dont elle l'avait doté. Des masses très-hautes, très-épaisses, mais monotones, de joncs qui tous appartiennent à la famille de la canne à sucre et portent, sur leurs tiges élancées, des panicules autour desquels voltigent des flocons d'une laine blanche, y occupent maintenant la place soit des forêts antiques soit des champs jadis cultivés, et donnent à ces terrains délaissés l'apparence d'autant de monumens vivants de l'histoire du pays et des vicissitudes qu'a éprouvées la population qui l'habitait autrefois.

La scène change lorsqu'on arrive dans une région plus élevée : celle des forêts primitives, des montagnes éloignées des habitations des hommes, où rarement, peut-être jamais, leurs pieds n'ont touché le sol, où leur main n'a absolument rien changé. C'est là que la végétation déploie ses formes variées dans toute leur pureté originelle ; c'est là que l'on voit à quelle perfection peut atteindre, dans une contrée située entre les Tropiques et par le concours des conditions les plus propices, la croissance des plantes restée libre et sans

entraves. Il m'est impossible, Messieurs, de rendre l'impression qu'a faite sur moi l'aspect de tant de choses étonnantes : il faudrait, pour en rendre compte, décrire les particularités ; mais ce ne sont point les particularités qui produisent l'impression : c'est leur ensemble, ce sont la réunion et la connexité de tant de merveilles qui, sur les lieux mêmes, frappent par leur présence, l'ame du spectateur : toute analyse qu'on tenterait, ne pourrait qu'affaiblir l'effet de l'image qu'on voudrait peindre. Aussi me bornerai-je à une description, pour ainsi dire à traits détachés, pour donner, au moins, une faible idée de ce que la végétation Indienne présente d'extraordinaire, de bizarre, de puissant, de prodigieux.

Que l'on considère d'abord cette végétation sous le rapport de son étendue et de l'énorme quantité d'objets qu'elle produit, et de suite on est frappé de l'idée que l'île de Java a une superficie de plus de 4600 lieues quarrées, que cette étendue est encore considérablement augmentée par l'élévation des montagnes qui est de dix à douze mille pieds et plus, et que ces montagnes sont couvertes partout d'une haute et épaisse forêt. Qu'ensuite, on fixe son attention sur cette forêt, sur la taille gigantesque de ses arbres et de ses végétaux subalternes, sans en excepter les herbes ; sur sa massive, sa compacte épaisseur ; sur la profusion, les formes bizarres, les dimensions insolites des objets. Là, vous ne rencontrez guère un arbre qui ait moins de cent pieds de haut ; là, vous ne pouvez faire un pas en avant sans vous être frayé avec la hâche un passage à travers les plantes rampantes et grimpantes, et même à travers les grandes herbacées qui remplissent les intervalles entre les arbres ; là, le sol ne suffit pas pour porter les plantes qui y pullulent : les divers végétaux

s'y pressent, y sont couchés les uns sur les autres, y naissent et y croissent les uns dans les autres; là, mille plantes parasites se disputent le suc des arbres qui les portent et dont elles entourent et enlacent les branches et les cimes de leurs festons épais et tellement touffus qu'à peine les rayons du soleil peuvent y pénétrer; des tiges de graminées, celles des bambous, par exemple, y forment des arbres creux dont on peut faire des tonnes, des séaux, des conduits d'eau, ou qu'on peut employer comme bois de construction; les tiges droites des fougères, des cyathées, etc. y égalent en hauteur les mâts de nos forêts de pins; les arbustes grimpans, les roseaux ou *calami*, les uranies, les nauclées, y sont comme autant de cables de la grosseur d'un bras ou d'une jambe d'homme, et, semblables à des Boas constricteurs, serrent, étreignent les tiges des arbres et y impriment, comme par un jeu, des marques profondes. Comme rien absolument n'y arrête ni n'entrave la croissance des végétaux, nous y voyons des espèces qui, dans nos régions, naissent et meurent dans un très-court espace de tems, pour renaître encore de nouveaux germes, et n'acquérir jamais que de faibles développemens, tandis que là, elles conservent leurs troncs antiques, peut-être pendant des siècles.

Remarquons que ce ne sont pas ici des individus isolés, des espèces particulières qui, par leur volume, l'étendue du sol qu'ils couvrent, ou leur étonnante longévité, s'emparent de notre admiration; qu'il n'en est pas ici comme de l'*Adansonia* dont se vante l'Afrique, ni comme de quelques cotonniers d'une prodigieuse grandeur qu'on trouve ailleurs : une innombrable multitude d'individus, toutes les espèces, offrent ici, réunies par masses, les merveilles végétales éparses

dans les diverses contrées du globe. Citons entr'autres ces plantes rampantes, dont la vie est, en quelque sorte, éternelle; vainement vous en chercheriez les extrémités de leurs tiges ou de leurs branches sur le corps d'arbres vivans ou morts qui en sont couverts; parties de là, elles ont été s'attacher aux arbres voisins, et, où les appuis ont manqué a leurs prolongemens, elles sont descendues à terre pour rejoindre d'autres arbres, y grimper et continuer de la même manière, à cheminer au loin. Souvent on voit plusieurs arbres liés entr'eux par un seul et énorme feston de calamus, suspendu en forme de balançoire, et dont la longueur est de plusieurs centaines de pieds.

L'extrême vigueur de la végétation et l'excessive abondance des sèves produit ici un mode de reproduction inconnu dans nos régions; elles font jaillir du tronc et des grosses branches des arbres, de longs jets ou espèces de fausses branches ou plutôt de fausses racines, qui, du point où elles ont percé l'écorce, se dirigent vers la terre, s'y enfoncent, s'y enracinent et, marcotes naturelles, produisent de nouveaux arbres qui égalent bientôt en hauteur celui qui leur donna ainsi naissance. Ceux de ces jets qui sont sortis du tronc, forment avec lui un angle aigu, ceux qui sont provenus des branches, sont dans une position verticale; lorsque les uns et les autres ont acquis quelque grosseur, ils ressemblent à autant d'étançons placés là, les uns pour soutenir le tronc, les autres pour servir de soutien aux branches de l'arbre qui les a produits. De cette manière il arrive que de grands espaces de la forêt sont couverts par une touffe épaisse d'arbres tous sortis d'une seule souche-mère et tous liés entre eux. C'est ainsi que j'ai vu dans l'île de Semas, un grand bois

dont tous les arbres étaient provenus de la souche unique d'un figuier, et étaient encore presque tous liés les uns aux autres par cette espèce de provignement.

Mais, outre les grandes masses et les gigantesques proportions de ses productions, la végétation étale ici un autre genre de luxe extraordinaire, dans la multiplicité et la grande variété des espèces. Rien, parmi les végétaux de l'Inde, ne nous rappelle la triste monotonie des bruyères sans fin qu'on trouve dans le nord de l'Europe, ni les broussailles basses et rabougries qui couvrent les steppes salantes de la Sibérie et de la Tartarie. L'uniformité invariable de ces productions semble nous dire que la nature n'a dans ces pays qu'une force végétative lente, débile, inerte et incapable de s'écarter de la direction qu'elle s'est une fois tracée. Et combien n'y a-t-il pas d'espèces parmi le grand nombre de celles dont se compose le règne végétal, dont jamais un seul individu n'a existé dans ces contrées? Dans l'Inde au contraire une seule île souvent les possède toutes; le peu d'espèces qui manquent au sol fertile et riche de Java, sont ou celles qui exigent un terrain aride et presque stérile, ou bien des plantes grasses et épineuses qui, nourries par l'air et par la rosée, peuvent vivre même dans le sable pur. Dans l'Inde, un seul arbre nous montre souvent une grande variété de formes et d'espèces dans les plantes parasites qu'il porte et qu'il nourrit, ou bien représente à lui seul, tout un parterre aussi riche par la quantité que par la diversité des fleurs.

Ce sont la différence de hauteur à laquelle s'élève le sol dans les îles Indiennes, la différence de qualité et de température de l'air, produite par cette élévation, la forme et la nature des montagnes, qui influent princi-

palement sur la grande variété des productions végétales. Il n'est peut-être aucun autre pays de la terre où, dans un espace aussi circonscrit, les Flores des régions les plus éloignées les unes des autres, se trouvent rapprochées et réunies de la sorte. Souvent quelques heures suffisent pour y voir toutes les espèces de plantes, les unes après les autres, à la place qui leur est naturelle, de même qu'on peut en aussi peu de tems y éprouver toutes les températures différentes qui règnent depuis l'équateur jusqu'aux pôles. A peine s'est-on éloigné de la côte, que déjà on trouve les plantes de rivage propres à ces contrées, entremêlées avec d'autres qui appartiennent à des sites différens : le *Calophyllum* à grosse tige et à larges feuilles, avec les *Aegicées* à rameaux étendus ; les hauts et droits Palmiers avec les haies ou pallissades enlacées des *Rhizophores ;* les *Tournefortia* et les *Avicennia* grisâtres avec les *Dodonées* et avec les *Sonneratia* à feuilles luisantes comme si elles étaient enduites d'un vernis brillant ; les longues baguettes des *Bruguières*, à côté des grosses boules des *Pandans ;* en avançant dans la plaine qui s'élève insensiblement, on voit les Cocotiers, les Nipas, les Coryphas, les Borassus et les autres Palmiers, devenir de plus en plus rares, comme si ces arbres quittaient à regret le rivage.

Après avoir traversé les broussailles infiniment variées qui ornent cette belle avant-scène, on arrive à la première forêt très-épaisse des montagnes. On peut lui donner le nom de *forêt des Figuiers*, parce que cet arbre y prédomine. Il y en a, d'après les observations de mon ami, M. *Blume*, et les miennes, au moins une centaine d'espèces différentes, dont la plupart sont restreintes à cette forêt inférieure. Le caractère général

de cette forêt, que toutes les espèces contribuent à faire ressortir, consiste en ce qu'elle est plus compacte et plus sombre; que la futaie en est plus haute et plus serrée; que l'air y est plus pésant, plus humide et plus stagnant; ajoutez-y la grosseur énorme, la forme irrégulière, la vaste ramification, la crûe évidemment très-rapide des arbres; la consistance molle et spongieuse de leur bois; la grande diversité des plantes parasites et rampantes qui les enlacent; un terrain profond, meuble, pourri et humide; ajoutez-y encore la grande quantité de singes qui sautent d'une branche à l'autre en jettant des cris perçans; des chœurs aussi nombreux que bigarrés d'oiseaux qui animent le tout: et vous aurez les caractères saillans de cette immense forêt. Peu d'espèces de ces figuiers atteignent la région supérieure des monts, et encore leurs dimensions y vont en diminuant. Du reste, une infinité d'autres espèces d'arbres se mêlent, dans la forêt, aux espèces prédominantes, et attestent par la hauteur et la grosseur de leurs tiges, que la force de la végétation y est générale.

Une végétation d'une forme différente, d'une plus grande élévation que celle que nous quittons, et qui, moins généralement répandue, n'est pas moins frappante par sa beauté, est maintenant sous nos yeux: c'est celle de la forêt du *Rasamala*, répandue partout dans la partie occidentale et montagneuse de Java. Le nom de Rasamala est donné par les Indiens à un arbre qui appartient à la famille du *Liquidambar*, qui, comme lui, donne le storax, mais qui a été décrit par *Noranha* sous le nom d'*Altingia excelsa*. Sa tige belle, dure, haute, très-droite, blanchâtre, et moins couverte de parasites que celle des figuiers, sa couronne plus régulière, plus touffue et garnie d'un feuillage plus clair,

caractérise la région forestière plus élevée, où domine cet arbre aussi beau qu'utile. Des buissons épais et épineux de beaucoup d'espèces du Calamus, et une grande variété de Rubiacées, qui ont la propriété particulière de distiller des sucs dont l'odeur très-forte se fait sentir au loin, forment le taillis de ces bois aromatiques.

Nous avons atteint une hauteur de trois mille pieds, lorsque nous quittons la forêt du *Rasamala*. Ici, la forme des Pins et des Cyprès est représentée dans toute sa magnificence par le *Kimarat*, l'un des arbres les plus beaux que produise l'hémisphère méridional. Admirable par sa hauteur, majestueux au milieu des autres arbres dont la taille est déjà rabaissée, sa tige s'élance perpendiculairement dans les airs. Son parent et compagnon, le *Pinus Dammara*, montre la conformité tant de la beauté de leur espèce, que des conditions physiques qui la produisent. Et ici, ces arbres ne se présentent pas à notre vue nus, isolés, et ne souffrant autour d'eux, comme les pins de nos pays, aucun arbuste ni autre végétal: on y voit, au contraire, des Rhododendrons couverts de fleurs magnifiques, et des fougères aux formes les plus variées, garnir les intervalles de la futaie; on y voit les gobelets à forme singulière, du *Nepenthe* rampant, pendre partout aux tiges des arbres; on y voit les larges et élégants éventails-jumeaux d'une fougère particulièrement belle, s'élever sur de longues tiges à une très-grande hauteur au-dessus de la terre.

Dans les forêts où nous montons maintenant, ce sont les nombreuses espèces du Laurier qui prédominent et qui, pour la plupart, appartiennent exclusivement à cette région élevée. L'île de Java est particulièrement riche en espèces de Lauriers, comme elle l'est en

Figuiers. Ces arbres, tantôt réunis avec les *Eugenia* ou autres myrtacées, tantôt avec les *Gardenia* à grandes fleurs perpétuelles, se montrent presque partout dans la partie supérieure des monts Indiens. Il s'y entremêle des *Melastomes* très-hauts, des *Rhododendrons*, des *Magnolias*, qui embaument l'air de leur parfum, et beaucoup de Chênes. Au milieu de ces espèces, règnent, avec une grande variété de formes, des *Orchidées*.

Lorsque les forêts de Lauriers cessent, que les cimes des montagnes se rétrécissent, que la terre végétale n'y peut plus tenir, que l'air se raréfie et se refroidit: à une hauteur enfin de 7000 pieds environ, la forme du bois change; il devient court, tortu et rabougri; les feuilles se rapetissent et deviennent roides et dures. Des *Usnées* à longs crins, pendent aux branches des arbres couverts de mousse; tout enfin nous rappelle les cimes froides des Alpes.

Plus haut, ce sont les bruyères, les *Andromeda*, les *Vaccinia*, les *Clethra* et quelques espèces basses de Rhododendrons, qui garnissent encore les sommets de ces montagnes. Quelques autres plantes encore, qu'on ne vit jamais dans les régions inférieures de l'île et que l'on croyait n'appartenir qu'à nos climats, ou du moins aux pays situés hors des Tropiques, nous surprennent agréablement et nous transportent en idée dans notre patrie; ce sont: des *Valeria*, des *Ranunculus*, des *Bellis*, des *Hypericum*, des *Lonicera*, des *Gnaphalium*, des *Swertia*, et une petite Gentiane très-gentille, qui vit même dans la cendre de lave toute aride. Une surprise semblable nous est causée, dans les hauts et humides vallons ou champs renfermés entre les sommets des montagnes volcaniques, par la rencontre

des ombellifères, des violettes, des poreaux, des menthes, des potentilles, des patiences (lapathum), des *Centaurées*, des *Spirées*, des *Isopyres*, sans oublier les *Carices*. Mais, malgré la conformité de ces espèces avec celles de nos pays, on remarque pourtant une différence notable : aucune des plantes que nous venons de nommer, ne s'accorde en tout point avec les espèces connues chez nous. Il n'y a que quelques Cryptogames qui montrent une parfaite identité ; telle est la mousse des tourbières, qui étend ses deux coussins à nos pieds à l'entrée de la haute forêt.

On pourra concevoir déjà, d'après ce peu de notions, combien la Flore des îles Indiennes se distingue par sa richesse, son luxe, sa variété, sa nouveauté. Elle restera toujours un sujet inépuisable de recherches intéressantes, et nous n'hésitons pas à affirmer qu'aucune autre partie de la terre, aucun autre groupe d'îles situées entre les Tropiques, quelle qu'en soit l'étendue, ne pourront sous ce rapport, soutenir la comparaison avec l'Archipel Indien. L'Afrique et la Nouvelle-Hollande lui sont tellement inférieures qu'il suffit de les nommer. La seule Amérique pourrait rivaliser avec lui ; mais en Amérique, on ne trouve nulle part une profusion, un luxe de végétation aussi uniformément répandus, une fertilité aussi générale ; on voit là les pics des roides montagnes de granit s'élancer dans les airs, tout-à-fait nus et dégarnis ; on y voit, amoncelé par les vents, le stérile sable quartzeux qui est à peine connu dans les Indes ; ce n'est que dans les contrées basses et dans la proximité des fleuves qui les inondent souvent, ce n'est que dans les marécages et les terres humectées par les eaux débordées, qu'on y trouve une végétation supérieure, peut-être la plus

riche et la plus abondante de la terre; mais souvent cette végétation y apparaît d'une manière presque aussi brusque et aussi rapide que la cause qui la produit est funeste et désolante par ses autres effets. On n'y voit point régner cette mesure harmonieuse, cette distribution proportionnelle des forces productives qui causent une fertilité permanente et toujours égale. On n'y respire pas non plus cet air pur et éthéré qui nous récrée et nous rafraichit dans les forêts des monts Javanais.

L'observation de ces phénomènes remarquables qui distinguent l'Inde, nous conduit naturellement à rechercher les causes d'une fertilité si grande, si générale, d'un luxe de végétation si extraordinaire Je ne dois pas me permettre, Messieurs, d'entrer ici dans de grands développemens de tout ce qui pourrait jetter quelque jour sur cet objet; je me bornerai à vous communiquer quelques observations principales que j'ai été à même de faire. Ces observations me paraissent démontrer qu'outre l'influence propice que la zône des Tropiques exerce sur les végétaux, qu'outre l'élévation et la différence du sol, la qualité spécifique de la terre dont ce sol se compose, contribue beaucoup à ce que par sa richesse, sa variété et sa vigueur, cette végétation surpasse toute autre. On admet comme une chose connue que toutes les îles de l'Archipel Indien ont été, dans le principe, formées par des soulèvemens volcaniques; que plusieurs d'entr'elles, si nous les comparons avec d'autres continents, attestent une origine plus récente; que l'action du feu souterrain y continue toujours, ou que du moins les effets plus ou moins anciens de ce feu s'y manifestent partout. Ce n'est absolument qu'une pierre volcanique dans ses diverses modifications,

qu'en effet on trouve à la surface du sol dans l'Inde, et qui y constitue la masse principale des montagnes ; seulement, des formations calcaires, qui proviennent toujours de la mer, s'y trouvent, modifiées de beaucoup de manières, unies et mêlées avec les autres formations. A cette exception près, il n'y existe aucun terrain qui soit plus ancien, plus dur, ou qui soit formé par une précipitation de l'eau. Il est donc certain que cette terre, qui nous étonne par son inépuisable fécondité, tire son origine de la pierre volcanique. On connaît généralement la composition de cette pierre, sa grande mutabilité, sa facilité à se dissoudre, à être décomposée par l'air ; on connaît aussi en partie les causes qui lui donnent ces qualités ; mais ce qui est moins connu peut-être, c'est combien l'action de la nature qui opère la dissolution de cette pierre solide et dure, et sa transformation en terre fertile est générale et continue ; combien sur-tout cette action est rapide. Quoique cette transformation soit bien connue et bien constatée par l'expérience, il est difficile de lui assigner des causes qui puissent la faire comprendre entièrement. On peut, à la vérité, l'expliquer en grande partie, par l'action réunie et prolongée de l'air et de l'eau, par les variations continuelles du froid et du chaud, de la sécheresse et de l'humidité, par les effets que celles-ci exercent sur un minéral qui, dans toutes ses propriétés, est en quelque sorte l'opposé de ceux qu'ont formé les précipitations de l'eau, et qui est susceptible au plus haut degré de se laisser pénétrer par toute influence extérieure, et sur-tout par l'humidité. Les couches grenues des masses de cette pierre, leurs pores et leurs fentes, facilitent d'abord l'action des divers élémens ; l'eau, qui s'y infiltre, occasionne des éboulemens fré-

quens; les averses, les torrens, les rivières arrachent et emportent avec eux le minéral dissout, qui est ainsi continuellement frotté, broyé, pulvérisé; des fluides actifs: l'électricité, les vapeurs, les gaz, les vapeurs sulfureuses, les acides, les sels, même le terreau ou la couche végétale, agissent sans cesse sur ses masses solides. Toutes ces causes peuvent, nous le répétons, expliquer jusqu'à un certain point la prompte et continuelle dissolution de la pierre volcanique et sa conversion en terre productive, mais elles sont loin de suffire pour l'explication des phénomènes particuliers qui l'accompagnent. Quoiqu'il en soit, il est certain que cette dissolution a lieu constamment, et qu'elle est la source intarissable de la fécondité du sol Javanais.

On a reconnu de tout tems la fertilité extrême du terrain dans la proximité des volcans, mais certes nulle part, cette fertilité ne tient plus du prodige que dans les îles Indiennes. Elle a, selon nous, sa cause dans la qualité spécifique de la terre, qui est une substance particulière qu'on ne saurait rapporter à aucune des classes dans lesquelles nous distribuons ordinairement celle de nos terroirs; elle n'est pas, comme dans ceux-ci, un mélange de diverses sortes de terres; tous les élémens dont elle se compose, sont liés intimément entr'eux et ne peuvent pas être séparés par des moyens mécaniques; il est de même impossible à l'art de les composer.

Plusieurs propriétés remarquables et qu'on désirerait trouver dans nos terroirs, distinguent cette terre de toutes les autres substances; la diversité de volume et la cohésion de ses particules, sont si bien proportionnées, que ces dernières ne peuvent ni se dissiper en poussière, comme le sable, ni s'endurcir ou se lapidifier par le feu, comme l'argile pure, ni, en se racornissant

ou se crévassant, rompre les racines tendres des plantes; elle reste toujours assez légère, assez ouverte, assez poreuse pour permettre l'accès aux élémens de l'atmosphère qui la fécondent; elle reçoit facilement l'eau, et sans l'empêcher de filtrer ni de pénétrer profondément, elle la retient cependant assez pour ne pas se dessécher promptement.

Mais les deux causes principales de son étonnante fertilité sont: premièrement, la grande facilité, qu'elle partage avec la pierre dont elle provient, de changer et de transformer sa substance, en conservant toute sa susceptibilité pour les influences extérieures; c'est par là qu'elle entretient cet échange perpétuel d'effets réciproques avec d'autres substances, et qu'elle ne durcit jamais au point de devenir masse compacte, inerte, sans mouvement, ni susceptibilité, comme font les formations purement neptuniques. La seconde de ces deux causes est la faculté qu'elle a, de s'approprier le terreau ainsi que toutes les autres substances propres à nourrir les végétaux, et de s'amalgamer parfaitement avec ces substances; c'est de cette qualité qu'elle tient la permanence de sa fertilité; elle n'a pas besoin d'autres engrais que de ceux que lui envoyent continuellement les hautes forêts de l'île. A peine, en effet, le colon indien sait-il ce que c'est que le fumier; la charrue et les irrigations lui suffisent pour seconder le jeu bienfaisant des influences mutuelles de l'air et de la terre, et pour donner à la dernière la plus grande fertilité possible. C'est dans la terre toute naturelle que, depuis des siècles, il cultive ses rizières si productives; c'est elle qui lui fait cueillir dans ses vergers, les fruits les plus savoureux, les plus succulents. Il se joint à ces avantages qu'entre les Tropiques, le ciel, toujours en

harmonie avec les autres conditions physiques, déverse sur cette contrée des faveurs continuelles, qui se réunissent aux dispositions heureuses d'un sol dont la fertilité naturelle est déjà si remarquable même dans les régions froides : combien les forces productives de ce sol ne doivent-elles pas être augmentées par la chaleur constante qui le pénètre, qui dissout ses substances nutritives, les atténue et les rend plus susceptibles de l'influence extérieure; lorsqu'encore, ce sol reçoit abondamment les vapeurs exhalées sans cesse par la mer qui l'environne de tous les côtés, et que les forêts de la montagne, en produisant la pluie, lui envoyent avec profusion de l'eau et, avec elle, du terreau et des substances fertilisantes.

De plus, la révolution journalière de la terre autour de son axe, l'alternation des jours et des nuits et celle du froid et du chaud qui en résultent, entretiennent, bien plus entre les Tropiques que partout ailleurs, une réciprocité d'actions et de réactions entre la terre et l'atmosphère, un échange, une transformation de leurs substances respectives, une espèce de lutte perpétuelle entre leurs élémens. Plus les rayons perpendiculaires du soleil ont échauffé et ouvert la terre pendant le jour, mieux le sol est disposé pour recevoir, pour soutirer ses alimens de l'air qui, par la fraîcheur de la nuit, afflue de l'océan, remplit l'atmosphère raréfiée, et couvre la terre de brouillards. C'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une sorte de respiration de la terre, et, de chaque coup de ce mouvement rhythmique, de chaque pulsation de cette grande diastole, il résulte un raffinement des sucs nourrissants, un effet prodigieux de la nutrition elle-même. C'est par là que s'explique aussi l'influence salutaire et bienfai-

sante qu'exercent les vents dans les régions équatoriales, en soufflant alternativement de la mer et de la terre : non-seulement, ils récréent les constitutions animales, mais ils donnent aussi, et visiblement, une vigueur et des forces nouvelles aux plantes.

Enfin, comme d'ordinaire les grandes richesses s'accroissent par elles-mêmes, une riche végétation, une grande fertilité, produisent une fertilité plus grande encore et qui ne cesse de s'accroître progressivement. Aussi, dans les contrées dont nous parlons, autant la quantité des végétaux qui y naissent et s'étendent sans cesse, est grande, autant est grande aussi la masse des matières que la décomposition détache continuellement du règne organique ; elle y exhausse sans interruption la couche supérieure du sol, se mêle avec la terre franche, et la rend toujours de plus en plus féconde, de plus en plus productive. Cette matière, quoique séparée de l'organisation, ne connaît pas non plus le repos : la dissolution, la putréfaction, des développemens de nouvelles forces, l'agitent sans cesse et la font entrer dans un nouveau cercle de mouvement et de formations nouvelles ; nulle part, nous ne la voyons inerte ni durcie en couches de charbons. Si nous voulions suivre les diverses variations et métamorphoses qu'elle subit, un nouveau et vaste champ s'ouvrirait à nos observations ; mais cette matière est étrangère à la tâche que je m'étais imposée pour aujourd'hui. »

VARIÉTÉS.

SUR L'ORIGINE DES VISITES DE LA NOUVELLE ANNÉE ET DES ÉTRENNES.

On connait cette course qui, le jour de l'an, met tout en mouvement dans nos villes, pour aller *souhaiter une heureuse année*, dans les maisons de ses amis, de ses patrons et généralement de tous ceux envers qui on a plus ou moins à remplir quelques devoirs.

On est, ce jour là, reçu partout avec une espèce de cordialité, et l'on trouve étalés des buffets garnis de liqueurs, de rafraîchissemens, de sucreries, de confitures et de dragées, dont on vous invite à goûter.

Cette pratique est-elle exclusivement locale dans ces pays? ou bien l'avons nous reçue d'ailleurs? D'où, et vers quelle époque nous est-elle venue?

Nous avons publié en 1827, sous le titre d'anecdote, des recherches sur l'origine et la nature du *Carnaval*, et produit les motifs qui établissent la probabilité qu'il nous est venu des montagnes de l'Arcadie situées dans la Basse-Albanie, entre la Morée à l'est et la Mer Ionienne à l'ouest (1).

Mais si nous avons trouvé dans ces régions orientales l'origine probable des masques et travestissemens de notre Carnaval, ne pourrions-nous pas y trouver aussi l'origine probable de notre course annuelle du jour de l'an?

(1) Chez De Vroom, à Bruxelles.

Nous convenons qu'il est généralement impossible de préciser les époques et les points d'antiquité qui remontent au-delà des tems historiques; mais il est déjà assez important et il doit raisonnablement suffire à l'homme de pouvoir atteindre jusqu'à ces tems.

Il serait, ce semble, présomptueux de vouloir y arriver d'emblée et sans avoir parcouru auparavant une série de conjectures et de probabilités; la route étant ouverte, chaque antiquaire vient successivement y jetter quelques semences que le tems fait fructifier, jusqu'à ce qu'une main habile vienne en former un faisceau.

Ainsi, lorsque nous hasardâmes, en 1827, d'attribuer l'origine probable du Carnaval aux pâtres sauvages de l'Arcadie et de la Basse-Albanie, qui, en été, conduisent leurs troupeaux au-delà de leurs montagnes dans la Grèce; que nous conjecturâmes que les Germains, dans leurs transmigrations vers le midi et le couchant de l'Europe; que leurs colonnes qui ont cotoyé la Baltique et se sont établies en Belgique, nous ont apporté cette fête d'expiation annuelle, le Carnaval: ce fut parce que nous avions déjà établi, en 1811, par un *Mémoire sur l'origine des Belges*, que ces Germains étaient des Tartares d'origine qui, plus anciennement, étaient venus de l'Asie mineure, se mettre à couvert des invasions des grands Tartares, derrière les montagnes de la Turquie d'Europe, et qu'il était permis de supposer que, dans ce nouvel azyle, ils avaient été en contact avec les Arcadiens de l'Albanie.

Mais cette liaison des deux peuples, qui, en 1811, n'était encore pour nous qu'une probabilité, est devenue, depuis, une vérité historique, démontrée par le savant géographe Maltebrun, qui vient d'établir de la

manière la plus lumineuse, que ces Tartares émigrans, connus plus tard sous le nom général de Germains, ont fait de l'Albanie le centre de toutes les peuplades dont ils se composaient; que delà ils se sont répandus vers le couchant et le nord de l'Europe, confondant leurs mœurs et leurs usages avec ceux des peuples avec lesquels ils se sont mêlés progressivement, au point, qu'il en est résulté, comme on le reconnait aujourd'hui, une parenté ou connexité des langues japhétiques depuis les bords du Gange jusqu'aux rivages de l'Islande.

Ce système historique de combinaisons avait été entrevu par Leibnitz et par Paulmier, et exquissé par Masci (1).

Rappelons-nous ici que nous avons établi, dans notre Mémoire sur l'origine des Belges, que diverses colonnes de ces Germains transmigrans ont remonté, au nord par la Moscovie, jusqu'aux sources de la Dwina et sont descendues par les côtes de la Baltique jusque dans la Belgique; qu'en s'y établissant, ces Germains ont introduit leurs usages, leurs mœurs, leurs habitudes, leurs jeux, leurs vertus et leurs vices, si bien décrits par Tacite et dont nous avons si scrupuleusement démontré l'affinité, même l'identité, avec ceux qui forment encore présentement notre caractère distinctif et honorable au milieu de la démoralisation dont l'Europe est menacée (2).

Qu'y aurait-il donc d'étonnant qu'on trouvât l'origine probable de notre course du jour de l'an, chez ces mêmes peuples germaniques, anciens Tartares, chez lesquels nous avons trouvé l'origine probable de notre Carnaval?

---

(1) Maltebrun, précis de la géographie universelle, t. 6, p. 200. et suivans.

(2) Voyez mon Mémoire sur l'origine des Belges. Gand, chez Houdin, 1811.

Cette probabilité est presque devenue une certitude en la combinant avec ce que nous lisons dans l'histoire générale de tous les peuples par l'abbé Lambert: « que » le premier jour de l'an, les Moscovites vont souhaiter » une heureuse année parmi la ville; qu'en chaque » maison on offre aux visitans à boire et à manger, mais » qu'aucun ne peut s'arrêter plus de trois heures en » chaque maison; que cette course s'appelle *Schawen* » dans la bouche d'un français, mais *Schauwen* dans » celle d'un flamand."

Or, le mot *Schauwen* est un mot très-flamand; il signifie *visiter, parcourir, faire une course* ou *une marche sans s'arrêter* ni *discontinuer.* C'est ainsi que les visites des chemins ruraux et cours d'eau ne sont connues dans la Flandre que sous le nom de *Schauwen*, et l'opération ou les procès-verbaux de ces visites, sous celui de *Schauwing* des chemins, ruisseaux et rivières, comme on peut le voir dans toutes nos coutumes.

Le même usage se pratique en Suède et paraît y avoir une signification: celle d'indiquer une réconciliation générale des citoyens; c'est du moins ce que nous apprend le Journal de la Belgique du 19 Janvier 1825.

« La solennité de Noël, y est-il dit, dure jusqu'au » 6 Janvier, et elle est consacrée à la joie; on se fait » des présens réciproques dont il faut deviner l'auteur » et l'on frappe à toutes les portes."

« Le 24 Décembre, un héraut publie solennellement » la paix de Noël, appelée *Jula-Tréd*, en vertu de » laquelle, la peine de tous les délits, commis endéans » ce terme, est doublée; la paix de Noël embrasse tout » le pays et rien ne doit la troubler; elle se trouve mar- » quée sur les anciens batons runiques; ces usages sont » très-anciens et ont aussi lieu en Poméranie."

Sans doute cet usage a des rapports avec le *Trenga Dei* ou Paix de Dieu des Gaules, en ce que celle-ci tend à suspendre, du 24 Décembre au 6 Janvier l'exercice du droit de vengeance privée, qui était l'un des droits les plus précieux de tout homme libre des peuples du nord.

Mais comme cette trève de Dieu, que l'église a introduite et qui abolit insensiblement le droit de vengeance privée, n'a été introduite que vers le commencement du XI^me^ siècle; qu'elle a été introduite par les évêques des Gaules, et qu'elle n'était pas accompagnée de la coutume d'aller frapper à toutes les portes, il n'est pas bien possible, sans commettre un anachronisme, de confondre cet usage suédois et poméranien, qui remonte aux tems runiques, avec la *Treuga Dei*, seulement instituée dans les Gaules vers l'an 1034 (1).

Il est plus probable que la *Treuga Dei* avait le même but que les visites et la course du jour de l'an: celui d'une suspension générale de toutes les inimitiés privées, et d'amener une réconciliation dans l'intervalle de sa durée; et que les Suédois ont été induits à confondre et à amalgamer ces deux fêtes pour en faire une seule *politico-religieuse* par le concours des deux puissances; concours qui, dans tous les tems, est et demeurera la garantie la plus sûre de la tranquillité publique, de la force et de la considération d'un état.

Quoiqu'il en soit, au reste, cette course du jour de l'an n'est peut-être nulle part plus en usage, ni autant accompagnée de tous les attributs que nous lui avons trouvés en Moscovie, que dans les îles qui forment notre province de la Zélande: comme nous avons pu le

(1) Ducange, *verbo Treuga Dei.*

reconnaître nous-mêmes, particulièrement à Goes, pendant le séjour qu'en 1794 et 1795 nous fîmes dans cette ville.

La course en Suède s'y fait de porte en porte; dans chaque maison l'on trouve étalé tout ce que le maître a de plus précieux en vaisselle, en cristal, en porcelaine, etc.; un déjeuné froid y est également disposé dans la salle de réception, et la bienséance exige que quiconque a qualité d'être reçu, en goûte quelque chose.

Les étrennes, que les Romains nommaient *Strenas* et les écrivains du moyen âge *Estrenas*, doivent probablement leur origine aux mêmes peuples germaniques auxquels la course du jour de l'an doit la sienne; car nous venons d'en remarquer l'usage dans la Suède qui ne peut pas l'avoir reçu des Romains, puisque leurs conquêtes ne se sont jamais étendues si loin, mais bien de ces mêmes Germains transmigrans dont nous avons parlé et dont une partie s'est établie sur les côtes occidentales de la Baltique, comme d'autres se sont établis sur les côtes orientales de cette mer, ainsi que nous l'avons prouvé dans notre Mémoire sur l'origine des Belges et que Maltebrun vient de le confirmer.

La nature primitive de ces *Strenæ* ou Etrennes vient à l'appui de cette origine sauvage.

Car Symmaque, préfet de Rome et consul romain en 390, grand fauteur du paganisme, écrit que, 750 ans avant Jésus-Christ, Tatius, Roi des Sabins, y introduisit cet usage qui consistait à offrir un bouquet de brins d'un arbre réputé *l'arbre du bonheur;* et cette espèce d'offrande annonce assez qu'elle tient aux mœurs d'un peuple sauvage, tels qu'étaient ces Germains établis en Albanie; et de ceux-ci l'usage des courses du nouvel an a pu parvenir à Rome et dans les Gaules tout aussi naturellement qu'y est parvenue la course du Carnaval.

Le dictionnaire encyclopédique par ordre de matières donne, au mot d'Etrennes, une description détaillée du mode et du luxe avec lesquels se faisaient les Etrennes à Rome, détails qu'il a empruntés du commentaire de Godfroid sur la loi du Code Théodosien; mais l'auteur paraît se tromper lorsqu'il y avance que cette fête ou course du jour de l'an a passé de Rome en Grèce (1), tandis qu'au contraire, elle paraît être passée, comme celle du Carnaval, de la Grèce à Rome; seulement la simplicité pastorale de cette fête y a été convertie en une fête de luxe, comme l'innocuité du Carnaval y avait été convertie en une course de lubricité; car déjà sous les empereurs Arcade et Honorius, les Etrennes formaient un don obligé envers les empereurs, le sénat et les patrons, sous le nom d'*oblatio votorum* que la flatterie et la servilité avaient érigé en taxe (2).

Et, bien qu'il y ait trop peu de vraisemblance pour croire que cette fête splendide et couteuse ait pu passer de Rome dans les montagnes des bergers de l'Arcadie, le dictionnaire encyclopédique ajoute encore à cette invraisemblance: puisqu'il rapporte que Tibère a restreint au seul premier jour de l'an la célébration de cette fête, qui jusqu'alors durait une huitaine de jours, terme qui s'accorde avec celui des Suédois; or ceux-ci, comme nous l'avons déjà remarqué, n'ont pu recevoir cette fête que des anciens Germains, et nullement des Romains, puisque, dans leur pays, les haches consulaires et les aigles romaines n'ont jamais été vues. R.

---

(1) Cod. Théodos., tit.: *de oblatione votorum.*

(2) Cod Théod., tit.: *de oblatione votorum.*

Analyse

De deux Mémoires, dont l'un porte pour titre : Recherches sur une des causes les plus fréquentes et la moins connue de l'Avortement ; *l'autre est relatif à* l'intro-pelvimètre ou mensurateur interne du bassin, *publiés par Mad.* Boivin, *docteur en médecine de l'université de Strasbourg, surveillante en chef de la maison royale de santé, de l'administration des hôpitaux de Paris, etc. Paris*, 1828. *in*-8.

Plus que jamais on est convaincu aujourd'hui que l'anatomie pathologique est une branche de médecine de la plus haute importance, et le guide le plus sûr pour découvrir le siége et la nature principalement de ces maladies, dont la marche insidieuse se dérobe tous les jours à la sagacité des médecins les plus éclairés. Grâces aux savantes recherches des praticiens modernes, cette partie des sciences médicales a fourni des résultats immenses, qui à leur tour ont contribué d'une manière très-efficace à asseoir sur des bases inébranlables la théorie d'un grand nombre d'affections mal décrites, et à jetter une vive lumière sur le diagnostic de plusieurs autres, dont on soupçonnait à peine l'existence ; ainsi la connaissance approfondie des tissus morbides qui se développent sous certaines conditions, ne se borne plus à former une nomenclature stérile, qui naguères représentait plutôt le tableau confus et inexact des vices de structure organique auxquels nos parties sont sujettes, qu'ils ne servaient à éclairer le *facies morbi*, effet immédiat et nécessaire d'une cause à laquelle on pouvait difficilement remonter. De nos jours on suit une marche bien

différente de celle que nos devanciers avaient cru devoir tracer; car après avoir constaté, le scalpel en main, l'existence d'un tissu pathologique formé dans un organe ou système d'organes donnés, on tâche de découvrir la réaction vitale anormale qui a changé la nutrition, et par conséquent la texture ainsi que les rapports de la partie affectée; ces deux points essentiels étant établis, on compare les phénomènes pathologiques qui se sont manifestés pendant la vie avec la cause qui les a produits; de sorte que l'ensemble des phénomènes observés pendant la mutation survenue dans le tissu et les fonctions de l'organe malade, fournit un résultat certain quant au siége des maladies, lesquelles, devenues à leur tour causes efficientes d'affections plus graves, attaquent l'espèce humaine jusque dans sa source, et menacent de saper la base de la société. Si tout ce que nous venons de dire avait besoin d'être appuyé sur des preuves nouvelles, le premier mémoire de Mad. *Boivin* en fournit de si concluantes, qu'il est impossible de se refuser à leur évidence; par conséquent, laissant de côté toute réflexion ultérieure, nous allons suivre l'auteur pas à pas dans ses recherches medico-pathologiques.

Le mémoire relatif à l'une des causes les plus fréquentes et la moins connue de l'Avortement, est divisé en deux parties: la première démontre par des observations puisées dans l'ouvrage de Pozzi Granville, médecin anglais, et par celles qui sont propres à l'auteur, que l'adhérence morbide des annexes de l'utérus au corps de cet organe, est une des causes absolument ignorées jusqu'aujourd'hui de l'avortement; que cette cause forme un obstacle méchanique, par lequel le développement de la matrice est empêché à une certaine époque

de la gestation, et qu'ainsi elle donne lieu à l'expulsion prématurée du produit de la conception. L'époque en question varie, le plus souvent elle coïncide avec les 3me, 4me et 6me mois de la grossesse, plus rarement avec le 2me ou le 8me. Des faits assez multipliés ont montré à Mad. *Boivin* que l'avortement est plus souvent produit par cet obstacle qu'on ne le croirait au premier aperçu.

Les sujets les plus disposés à l'adhérence anormale entre les annexes de l'utérus et le corps de celui-ci, sont les jeunes filles faibles, d'un tempérament lymphatique, d'une constitution scrophuleuse, et spécialement celles qui sont fréquemment atteintes de péritonite ou gastroentérite chroniques; lesquelles phlegmasies s'étant propagées aux tubes utérins, aux ovaires, ou enfin aux ligamens larges, y ont développé des tissus morbides qui ont fini par opérer la réunion anormale de l'une ou de plusieurs des parties susmentionnées avec le corps ou le fond de la matrice; ce sont en outre les jeunes filles habituellement constipées, celles dont la sclérotique est bleuâtre ou les paupières garnies de longs cils, celles dont la menstruation est irrégulière, rare et peu abondante.

Les signes qui se manifestent lorsque l'adhérence morbide est formée, sont: les fleurs blanches, une douleur vive qui, pendant la gestation ou même lorsque l'utérus est vide, se fait sentir à l'une des regions iliaques; elle est accompagnée d'infiltration limitée du membre correspondant aux annexes affectés; cette douleur constante et aiguë perçue dans l'une des hanches pendant la grossesse et dont la violence augmente insensiblement, se déclare parfois quelques jours après les couches; la fixité de l'utérus qui semble être maintenu

en place d'une manière invariable, est retenu sans offrir la moindre mobilité au doigt de l'accoucheur. Du reste, l'absence apparente et le déplacement de cet organe, la descente de son col, sur-tout lorsque la tumeur produite par la mutation morbide que les annexes ont subie, vient se placer entre l'utérus et le rectum ; enfin l'obstruction du vagin au point de n'y pouvoir introduire le doigt, sont les *criteria*, qui, d'après l'opinion de Mad. *Boivin*, établissent le diagnostic de cette terrible affection.

Ici nous ne partageons pas tout-à-fait l'opinion de cet écrivain, quant à la valeur diagnostique des signes que nous venons d'énumérer ; car, s'ils ne coïncident pas avec l'état de grossesse, ils peuvent facilement tromper le médecin, attendu qu'il y a un grand nombre de maladies où ces mêmes phénomènes se manifestent d'une manière plus ou moins vague ; seulement l'avortement peut faire soupçonner l'existence de cette réunion lorsqu'il est précédé des signes indiqués, mais dans tous les cas, il nous semble qu'on ne peut *à priori* conclure de l'existence de ces signes à l'existence de la maladie en question ; d'ailleurs la fixité de l'utérus peut être produite par d'autres causes inhérentes aux parois du bassin, quand celles-là siégeant à une certaine hauteur de cette cavité osseuse, le compriment avec violence. Qui plus est, si l'adhérence n'existe qu'entre les annexes d'un côté seulement, la matrice étant dans l'état de vacuité, peut encore offrir un certain degré de mobilité, capable de faire naître le doute dans l'esprit de celui qui explore ces parties : néanmoins la découverte d'une cause si fréquente d'avortement est précieuse en ce sens, qu'elle éveille l'attention des médecins, et parce qu'à son invasion, cette maladie peut être victo-

rieusement combattue par les frictions mercurielles faites aux cuisses et aux jambes de la malade, comme le prouvent les observations rapportées dans le mémoire.

Aux causes prédisposantes signalées plus haut, il faut encore ajouter celles qui se rapportent au *vitæ victûsque ratio* des jeunes demoiselles enfermées dans les maisons d'éducation pendant un espace de tems plus ou moins long; où la vie sédentaire, la situation fixe du corps dans une certaine attitude, le défaut d'exercice, une nourriture trop uniforme et qui n'est pas appropriée aux forces digestives de l'estomac, finalement l'état de contrainte produit par une discipline sévère, y concourent efficacement à développer cette prédisposition et même à produire ces réactions morbides latentes plus ou moins inflammatoires, qui, lorsque la cause la plus légère survient, donnent lieu à la réunion anormale entre l'utérus et ses annexes, ainsi qu'à l'expulsion prématurée du produit de la conception.

La seconde partie du mémoire est consacrée à l'éclaircissement des maladies des ovaires, si souvent confondues avec la grossesse tant intra qu'extra-utérine; malheureusement les phénomènes qui se manifestent pendant leur existence, sont pour la plupart communs à d'autres affections graves, ayant leur siége dans les viscères abdominaux; et lorsque l'un ou l'autre des susdits organes (les ovaires) a éprouvé une altération profonde dans sa texture, les troubles qui en sont le résultat, ne s'accompagnent pas de signes diagnostiques assez certains pour pouvoir découvrir la nature de la maladie et l'organe où elle s'est fixée. Il n'y a rien de hazardé dans cette assertion; car il nous est arrivé bien souvent, que faisant des perquisitions anatomico-pathologiques sur les cadavres de femmes d'âge et de

constitution différentes, nous avons trouvé des maladies des ovaires, dont nous étions bien loin de soupçonner l'existence. Néanmoins, Mad. *Boivin* a raison d'observer, qu'en général ces sortes d'examens sur le vivant se font avec trop de légéreté et qu'on n'explore pas assez attentivement l'état de l'orifice utérin, afin de s'assurer, en cas de grossesse présumée, si le volume, la situation, le degré de longueur, ou d'effacement de cette partie se trouvent en rapport avec l'époque de la gestation dont on suppose l'existence; au moins si on suivait la marche qui vient d'être tracée, on confondrait plus rarement deux états de l'utérus qui diffèrent si essentiellement entr'eux : toutefois convenons avec franchise, et Mad. *Boivin* partage bien notre opinion, qu'il règne encore beaucoup d'incertitude sur le diagnostic de certaines affections de la matrice ainsi que de ses dépendances. Quoiqu'il en soit, nous engageons l'ingénieux écrivain de cet intéressant mémoire, à perséverer dans ses recherches, bien persuadés que ses louables efforts seront couronnés de nouveaux succès.

L'auteur termine son travail par l'exposé d'une opération très-hardie, tentée par M. G. Smith, médecin, et M. Dowl, médecin et chirurgien dans le Kentucky, Amérique septentrionale : le succès a surpassé leurs espérances; ces chirurgiens ont pratiqué l'extirpation des ovaires sur plusieurs femmes du pays qui ont récupéré la santé. Ce nouveau triomphe de la chirurgie moderne, assure à ses auteurs une place distinguée parmi les bienfaiteurs de l'humanité souffrante.

Le second mémoire a pour objet la description et l'application d'un nouvel instrument inventé par l'écrivain du mémoire précédent, et nommé par elle *intra-pelvimètre* ou *mensurateur interne du bassin*. Pour bien

apprécier toute la valeur de cette invention, il est nécessaire de se rappeler que déjà depuis long-tems plusieurs accoucheurs distingués s'étaient occupés du même objet. *Baudelocque* et *Contonly* semblent être les premier qui aient inventé des pelvimètres. Celui de *Baudelocque* est le compas de proportion employé dans quelques arts et métiers; il lui a donné les dimensions convenables et remplacé les pointes par des boutons lenticulaires. *Ce compas d'épaisseur* s'appliquant à l'extérieur, mesure par conséquent l'espace compris entre l'apophyse épineuse de la dernière vertèbre lombaire et le pubis; on n'ignore pas à combien de variations les parties molles et dures qui limitent les régions lombaires et pubiennes sont sujettes sous le rapport de l'épaisseur des différentes couches qui les composent. Encore ces variations ne portent pas toujours sur les mêmes élémens composans; car ce sont tantôt le tissu cellulaire et les aponévroses, tantôt ce sont les muscles, et enfin les os eux-mêmes qui présentent des différences notables de volume et d'étendue; ainsi il nous paraît impossible d'obtenir à cet égard une mesure, nous ne voulons pas dire exacte, mais pas même très-approchante de la vérité.

Le pelvimètre de *Coutonly* est un instrument semblable à celui généralement adopté par les cordonniers pour mesurer la longueur du pied; *Creve*, *Asdrubali*, *Aitken*, *Jumelin*, *Stein* et plusieurs autres accoucheurs en ont aussi successivement inventé, mais n'ayant été employés que par leurs inventeurs, ils sont tombés dans l'oubli. Tous ces pelvimètres doivent être appliqués à l'intérieur, c'est-à-dire qu'étant introduits dans le vagin pour occuper l'espace compris entre le pubis et l'angle sacro-vertébral, dans l'état de vacuité de

l'utérus comme pendant la grossesse, ils doivent donner la dimension exacte du diamètre sacro-pubien, lequel dans les bassins difformes est toujours celui, dont l'étendue offre une diminution plus ou moins considérable. Mais une circonstance digne d'être remarquée et qui a échappé à la sagacité des hommes célèbres que nous venons de citer, c'est qu'ils ont entièrement perdu de vue la disposition et les rapports du vagin et ceux de l'utérus, tels que la parois postérieure de ce canal, le siége que la matrice occupe, ainsi que la projection de son col, lesquels forment une barrière insurmontable à l'application intérieure de tous les instrumens inventés par les successeurs de *Baudelocque*. Cette réflexion si simple et si naturelle n'a pas échappé à la sagacité de Mad. *Boivin*, et nous allons voir que le pelvimètre inventé par elle n'offre pas les inconvéniens signalés ci-dessus. Tant il est vrai que les observations les plus simples et les plus faciles à saisir, sont perdues pour celui dont l'esprit étant prédominé par une idée systématique, s'aveugle et tombe dans les erreurs les plus grossières.

Le mensurateur interne du bassin inventé par l'auteur de ce mémoire, évite tous les obstacles qui peuvent s'opposer à son application, puisqu'on amène une de ses branches par l'intestin rectum vis-à-vis de la face antérieure du sacrum, jusqu'à la saillie sacro-vertébrale; l'autre est introduite dans le vagin et s'appuye sur l'arcade pubienne; par ce moyen l'opérateur n'est plus obligé de faire des calculs approximatifs relativement à l'épaisseur des parois antérieures et postérieures de cette cavité. Voici sa construction autant qu'il est possible de la décrire sans le secours de planches.

L'instrument en question est composé de deux bran-

ches de longueur inégale; la plus longue offre l'étendue d'un pied. C'est une tige d'acier flexible recourbée sur sa longueur et terminée en bec de cane; elle est graduée sur l'une de ses faces; comme elle doit être introduite dans le rectum, elle porte le nom de *rectale.* La branche la plus courte est recourbée sur deux sens opposés; au milieu de sa courbure elle offre une entaille destinée à recevoir la précédente, sur laquelle on la fera glisser selon le besoin que l'on a de l'éloigner ou de la rapprocher du centre de la première, fixée dans sa position par la pièce à recouvrement dont elle est munie sur le côté, ainsi que par une vis de pression qui termine le manche. La plus petite branche offre aussi deux extrémités: l'une façonnée en bec de cane, l'autre, servant de manche, est terminée en trèfle: comme l'extrémité en bec de cane doit être introduite dans le vagin, elle est désignée sous le nom de *vaginale.* Lorsque les deux branches sont fixées l'une sur l'autre, l'instrument est un compas dont les jambes sont courbées de manière que la convexité de la vaginale regarde la concavité de la rectale.

Il nous semble que pour completter la description que nous venons de donner, on aurait dû indiquer l'épaisseur des deux branches, ainsi que la longueur de la vaginale; ensuite l'extrémité en bec de cane de la rectale n'est pas assez mousse; telle qu'elle est aujourd'hui, elle pourrait s'arrêter entre les plis de l'intestin dont elle doit parcourir la cavité.

La manière d'appliquer l'intro-pelvimètre est très-simple: afin de la rendre plus intelligible, nous laisserons parler son ingénieuse inventrice. Après avoir prescrit quelques précautions à prendre avant d'en faire l'application, Mad. *Boivin* s'exprime comme suit: « On

» fait coucher la personne à examiner comme dans le » cas où il s'agit d'appliquer le forceps; elle doit être » couchée à plat sur le devant d'un lit, les cuisses » écartées l'une de l'autre, et le siége plus élevé que la » poitrine. On prend la branche rectale de la main » gauche, on en incline le manche du côté de l'aîne » droite de la femme, et on présente à l'anus l'extré- » mité arrondie de cette branche; on introduit d'abord » à l'entrée de l'anus le bout de l'index de la main » droite, et on glisse sur ce doigt l'extrémité de l'instru- » ment qu'on aura enduit de beurre ou de cérat. Quand » elle franchit le sphincter, on abaisse le manche, que » l'on ramène de droite en devant de la femme, dans » la direction de la ligne médiane de la vulve. On » pousse alors l'instrument de bas en haut dans la même » direction selon l'axe du détroit inférieur du bassin."

Ici, Mad. *Boivin* prescrit une précaution essentielle à prendre relativement à une circonstance particulière qui se présente quelquefois sur un bassin difforme; car il se pourrait que la difformité de ce ceintre osseux eût contribué à changer la direction de l'intestin rectum, qui chez les sujets bien conformés est situé à droite. Dans cette supposition, il serait prudent, avant de vider l'intestin, de s'assurer du côté du vagin à travers la paroi postérieure de ce canal, si c'est à droite ou à gauche que le rectum est situé. S'il descend à droite de l'angle sacro-vertébral, il faut avoir soin de diriger l'instrument du côté où se trouve placé ce canal, c'est-à-dire de gauche à droite de la femme. Ce précepte étant posé, elle continue : « On fait tenir, ou l'on » soutient d'une main le manche de la branche rectale » pour la conserver en rapport avec l'angle sacro-ver- » tébral, sur lequel elle doit être appuyée, et on

» s'occupe de l'autre main de l'introduction de la » branche vaginale. Cette branche s'introduit dans le » vagin et à droite de la branche rectale, de manière » que celle-ci puisse être reçue dans l'entaille prati- » quée au centre de la branche vaginale.

» Lorsque les deux branches sont introduites, on » s'assure de nouveau de la situation où se trouve la » branche rectale, en la poussant de bas en haut dans » la direction de l'angle sacro-vertébral, où l'extrémité » de l'instrument doit avoir son point d'appui, on » place la branche vaginale derrière le pubis, et on l'y » maintient en donnant un tour du vis de pression qui » surmonte le manche; il suffit pour cela de tourner le » manche de gauche à droite; puis on abaisse la pièce » de recouvrement qui concourt à maintenir l'appareil » au degré d'écartement où on l'a annoncé. On consulte » alors l'échelle graduée tracée sur la longueur de la » branche rectale, elle donne la mesure du diamètre, » sans qu'il soit besoin de faire la moindre déduction."

Tel est le procédé simple et facile employé par Mad. *Boivin* pour s'assurer de l'étendue exacte du diamètre sacro-pubien, soit que la matrice soit vide, soit qu'elle renferme le produit de la conception, soit enfin que le travail étant commencé, la tête de l'enfant se trouve déjà engagée dans le détroit supérieur du bassin; position qui exclut absolument l'usage du doigt de l'accoucheur, puisqu'il ne peut pas atteindre la saillie sacro-vertébrale. Elle indique ensuite les autres procédés à suivre pour mesurer les dimensions des diamètres obliques.

Nous nous permettrons encore une seule observation, c'est que lorsque le rectum est rétréci par des maladies qui en ont engorgé les parois, l'application du mensurateur interne deviendra impossible. Heureusement,

ces cas sont assez rares. Du reste, pour plus amples éclaircissemens, nous renvoyons nos lecteurs au mémoire de cette habile accoucheuse, lequel mérite d'être sérieusement médité. Lorsqu'une double palme ceint le front de l'écrivain distingué par ses travaux littéraires, dont le mérite a été publiquement reconnu de la manière la plus flatteuse par une université célèbre, le plus bel éloge qu'on puisse faire de ses productions, c'est d'en donner une analyse impartiale, afin de mettre le public médical en état d'en apprécier la valeur. Si la gloire est capable de flatter l'amour-propre des hommes, la reconnaissance publique est une récompense bien autrement douce pour un cœur aimant et sensible. MM^es^. *Boivin* et *Wyttenbach*, toutes les deux bienfaitrices de leurs semblables, se sont acquises sous ce double rapport des titres qui ne périront jamais.

VAN COETSEM,
Docteur Médecin.

Tableau de HANS MEMLING, *de la collection de M. le chev.* Florent van Ertborn, *ancien Bourguemaître d'Anvers, Gouverneur de la province d'Utrecht, etc.*

M. van Ertborn, un de nos amateurs qui mettent le plus de zèle à faire rendre à l'ancienne école Belgique tous ses titres et tous ses droits à la gloire d'avoir le plus contribué à la régénération de la peinture en Europe, a fait dernièrement l'acquisition d'un des ouvrages les plus finis du célèbre Memling; c'est un tableau dans le genre de ceux qu'on appelle *diptiques;* il est peint sur les quatre faces: la partie principale, dans l'intérieur, représente la Sainte Vierge assise au milieu d'une église. La noble et angélique expression de la figure, le beau coloris, la belle exécution du dessin et la perfection de la perspective, mettent cette production au nombre des chefs-d'œuvre de l'art de toutes les époques. Sur la partie extérieure, dont nous donnons ici la gravure, est représenté le Sauveur du Monde posé sur le globe terrestre; sur le socle est inscrit le millésime 1499. Cette date est remarquable en ce qu'elle détruit l'opinion émise par M. le baron de Keverberg, dans son discours prononcé à l'académie de Bruges le 28 Août 1818, que *Memling* aurait terminé sa laborieuse carrière en Espagne, où on le supposait mort en 1499.

Le tableau dont nous donnons ici le trait, paraît avoir été peint pour l'abbé des Dunes à Bruges, et c'est des mains des anciens religieux de cette abbaye que M. van Ertborn est parvenu à retirer cet intéressant

morceau de peinture qui nous rappelle toutes les beautés et le *faire* précieux de l'inimitable ouvrage exécuté par Memling sur la châsse de St. Ursule.

La découverte de cette preuve du séjour que Memling a fait à Bruges en 1499, confirmée par le portrait de l'abbé peint d'après nature, sur un des panneaux de ce *diptique*, nous conduira peut-être un jour à prouver que cet habile peintre a terminé sa carrière dans la ville où il a laissé presque tous ses chefs-d'œuvre.

Une autre découverte non moins intéressante pour les arts, est celle du tableau de Jean van Eyck, peint en 1437 et dont nous avons donné la lithographie dans le 1^er^ volume du Messager, publié en 1823 - 1824, page 137. Des recherches infructueuses avaient été faites depuis quelque tems pour découvrir ce tableau qui avait appartenu à la famille Enschedé à Harlem; et heureusement M. van Ertborn vient de faire l'acquisition de ce précieux monument de notre ancienne école; il se trouve dans un état parfait de conservation et il n'y manque rien ; cette peinture est exécutée avec une légèreté de touche qui n'a pas été surpassée dans les siècles postérieurs.

Les amis des arts apprendront sans doute avec la plus grande satisfaction, que ces deux morceaux appartiennent maintenant à une collection dont le propriétaire, guidé par un patriotisme raisonné, ne permettra jamais qu'elle devienne l'ornement de quelque musée étranger, ou qu'on vienne enlever du sol de la Belgique les monumens de sa gloire et de sa splendeur.

Histoire naturelle des Lépidoptères les plus remarquables de Surinam, avec leur chenille et le cocon.

Personne ne peut nier que les productions nombreuses que la nature étale de toute-part, n'offrent à l'observateur attentif le délassement le plus agréable et une occupation à la fois honorable et utile.

Dans les différentes classes du règne animal qui obtinrent de tous tems une admiration justement méritée, celle qui a pour but la connaissance des insectes n'occupe sans doute pas le dernier rang. Les ouvrages nombreux sur l'Entomologie en font foi, et servent à rehausser le mérite de ceux qui prirent à tâche d'illustrer cette science par leurs savantes observations et par les portraits fidèles dont ils enrichirent cette intéressante partie de l'histoire naturelle. Dans le grand nombre des auteurs qui ont publié des monographies de cette immense classe des insectes, on a toujours remarqué une prédilection particulière pour faire connaître et publier les figures des espèces du genre des Lépidoptères. Le plus grand nombre de ces beaux ouvrages d'estampes où les Papillons Européens et exotiques sont figurés, laissent le plus souvent quelque chose à désirer relativement à la connaissance de la chenille et du cocon des espèces. Ces Protées du règne animal ont plus particulièrement attiré l'attention du naturaliste, lorsque ces animaux sont revêtus de leur habit de nôces, et se présentent sous cette forme élégante et parée qui flatte le plus la vue; aussi voit-on très-peu de figures de papillons exotiques où les métamorphoses sont illustrées par les portraits soignés de la chenille et du cocon.

Les soussignés, libraires d'Amsterdam, encouragés par un zèle ardent pour les progrès de l'Entomologie se proposent de publier une série de belles espèces de Papillons sous leurs différentes métamorphoses. Possesseurs d'environ 150 dessins originaux des plus beaux Papillons des environs de Surinam, de la chenille et du cocon, peints sur le vivant et disposés, avec leurs œufs, sur les végétaux qui servent de nourriture à la chenille : ils ont le projet de fournir aux amateurs de l'entomologie une occasion favorable d'enrichir leur bibliothèque.

Les éditeurs se proposent de publier cet ouvrage dans le même format que celui de *Cramer* et *Stoll* dont ils adopteront l'arrangement et la nomenclature; ils feront paraître les gravures et le texte sur papier vélin; ce texte sera imprimé en deux colonnes en hollandais et en français : chaque livraison sera composée de quatre planches avec le texte explicatif. Ceux qui désirent s'assurer du degré de confiance que méritent les figures et l'enluminure, peuvent juger du fini que les auteurs se proposent de donner à cet ouvrage, par les quatre premières planches acompagnées du texte, qu'on peut voir chez *P. F. de Goesin-Verhaeghe*, imprimeur-libraire, rue hautport n° 37. à Gand.

Cette collection formera trois volumes, on fournira à la fin de chaque volume un index méthodique des Papillons décrits et figurés; une table des souscripteurs par ordre alphabétique, sera placée à la tête du premier volume,

J. C. Sepp et Fils.

BEAUX-ARTS. — ARCHITECTURE GOTHIQUE.

*Description architectonique de l'hôtel-de-ville d'Audenarde, considéré comme monument du génie d'Artistes Belges du XVI*me *siècle; précédée de quelques réflexions sur l'état de l'art à cette époque,*

Par D. J. VAN DER MEERSCH.

D'où vient que, de nos jours, l'attention de nos artistes et de maint amateur éclairé se porte, avec une avidité toute nouvelle, avec un intérêt tout particulier, sur les grands édifices d'un style gothique mauresque, qui font, depuis des siècles, l'ornement de nos villes, où une injuste indifférence les négligea trop souvent? Maintenant que le génie de l'art semble prendre chez nous un nouvel essor, aurait-on découvert dans ces restes imposans du moyen âge et du commencement de l'âge actuel, quelque chose de plus grand, de plus majestueux que ces monumens *hybrides*, dont le goût succéda peu après la renaissance des arts, à ce *gothique* pur, qui fut long-tems l'architecture exclusive des édifices publics et privés de nos villes? Beaucoup de connaisseurs répondront affirmativement, et nous osons nous ranger de leur côté. Ajoutons y que, depuis une quinzaine d'années, les grands événemens politiques nous ayant reconstitués en corps de nation, nous vivons gouvernés par nos propres lois, sous un Roi constitutionnel, et que notre esprit national, comprimé mais non pas éteint, a repris une activité qui se porte entr'autres sur tout ce qui est empreint du souvenir de notre

ancienne industrie, de notre ancienne richesse, et de notre ancienne splendeur, et de l'état aux mêmes époques des beaux-arts. Delà aussi cette ardeur, disons même cet enthousiasme patriotique que l'on met à restaurer, à conserver, à perpétuer par le pinceau et le burin, tout ce que nos ancêtres nous ont laissé de leur génie dans les arts. Mais combien de monumens ont disparu, que la faulx du tems eût respectés, si les mains barbares de révolutionnaires ignobles ne les avaient impitoyablement réduits en poussière ! (1).

L'architecture *gothique* (2) a eu, dans les tems mo-

(1) Tandis que des antiquaires et des artistes s'occupent de ces objets, les philologues ne sont pas oisifs. Plusieurs amateurs font de nouvelles recherches dans la partie historique et littéraire qui concerne notre Patrie, en remontant aux documens authentiques ensevelis dans la poussière des archives de nos villes. Combien de richesses historiques verront le jour pour remplir les vides de notre histoire ! Mais, convenons-en : le champ est vaste, le travail est ardu et rebutant ; plus d'une fois l'on se verra arrêté devant des obstacles qu'un courage persévérant joint à un esprit judicieux de critique pourra seul surmonter. Mais alors les peines seront doublement rachetées par la découverte de documens qui feront connaître les fils secrets de maint événement présenté, jusqu'ici, sous un faux jour. — Qu'on nous permette cette prédiction peut-être hazardée : je conserve l'espoir que le succès répondra à l'attente, chez tout amateur qui y consacre son tems et ses peines.

(2) Nous prévenons le lecteur que sous cette dénomination générale, nous avons seulement en vue les monumens construits dans le style arabe ou mauresque, tels que ceux qui nous restent du XIII^me^, XIV^me^, XV^me^ et du commencement du XVI^me^ siècle. Le peu d'autres qui datent d'une époque antérieure à ces tems, sont le plus souvent d'un style moins délicat et d'une rude simplicité. Des auteurs ont qualifié les premiers de *gothique moderne*, les seconds de *gothique ancien*. Nous avons donné dans ce Recueil une notice architectonique sur l'église de *Pamele* à Audenarde, monument du XIII^me^ siècle, construit par un architecte belge, et

dernes, ses admirateurs et ses détracteurs outrés. Les uns et les autres la considéraient sous une face différente, dont le développement nous menerait trop loin. Les monumens qui nous la représentent ne sont cependant pas ce que le moyen âge nous a laissé de plus indigne de notre attention et de notre respect. Quoi! un désordre souvent plus apparent que réel; l'absence de ces règles de proportion classiquement admises; le travail sans entraves du génie créateur de l'architecte, seraient des titres suffisans pour exclure de notre admiration tout ce qui tient au genre gothique élevé, tout ce qui n'est pas conforme au goût sévère d'une précision mathématique calculée d'avance? Examinons cependant quelques-unes des raisons que des auteurs font prévaloir pour n'accorder qu'une froide indifférence ou un étonnement éphémère à tout édifice bâti dans le style gothique, quelque hardie, quelque grande qu'en soit la conception (1).

---

qui mérite d'être placé, tant par sa forme régulière que par une élégante légèreté, parmi les meilleurs édifices anciens de cette espèce, qui subsistent en Belgique. Voyez le *Messager*, année 1825, page 424 à 439.

(1) Nous exprimons ici nos idées propres, que la lecture de quelques passages de M. *Quatremere de Quincy* nous avait suggérées: « Par quelle raison, se demande cet auteur, voyons nous l'art de l'imitation dans le gothique rester constamment au même point d'imperfection et de grossièreté? Pourquoi la partie même de l'exécution, pendant un assez grand nombre de siècles ne tendit-elle à aucune amélioration sensible? La cause en est évidente: c'est que l'art de l'imitation gothique ne fut qu'un produit de la corruption du goût, de l'ignorance de toutes règles, de l'absence de tout sentiment original." (Encycl. mét., dict. d'architect., art. *gothique* (*architecture*) pag. 463.) — L'architecture gothique aux derniers siècles de son existence ne nous paraît pas mériter tout-à-fait l'accusation qu'on vient de lire. Ce goût qui exclut toute règle, etc., fut celui du tems; on le continua encore un demi siècle

Une chose que nous avons souvent remarquée à la lecture d'ouvrages où il est fait mention du sujet qui nous occupe, c'est que les auteurs n'ont eu spécialement en vue que les édifices destinés au culte; édifices qui à la vérité, par leur forme souvent hardie, gigantesque, leur distribution parfois bizarre pour nous, leur genre de décoration, leur multiplicité dans les villes, présentent plus d'objets de comparaison à la critique.

Ceux, dont la destination est uniquement consacrée aux affaires civiles, tels que les Beffroi, les Halles, les Maisons-de-ville, monumens primitifs de l'affranchissement des communes; quelques maisons de corporations; plusieurs hôtels de patriciens, etc. ont été pris en moindre considération chez les auteurs, par la raison que les *maîtres-maçons*, comme on appelait alors les architectes, y furent plus bornés dans le développement de leur conception quant aux formes. Les détails et le mode de décoration, plus ou moins riches et délicats du dehors, sont en général ce qui y frappe et étonne davantage, à l'inverse des églises, où la vue trouve à l'intérieur un attrait d'autant plus vif que l'imagination est plus fascinée par la perspective en sens divers de voûtes sombres et majestueuses (1).

---

après la renaissance du *græco-romain;* il ne fut point rejeté d'emblée; et des savans modernes moins sévères, y trouvent encore des sujets d'admiration. Au reste, nous croyons que le style gothique dut toujours rester le style gothique, mais susceptible d'amélioration, comme on en a des preuves. Si on l'eût assujetti à des règles fixes, pense-t-on qu'il n'eût perdu beaucoup de son mérite et de sa hardiesse; et son mélange arrivé plustard, avec un mode à règles invariables, n'a-t-il pas fait naître souvent des bizarreries, que l'on réprouve universellement de nos jours?

(1) On peut excepter, à l'égard des églises, quelques portails de

La Belgique, outre un grand nombre de belles églises, est assez amplement pourvue de ces sortes d'édifices bâtis anciennement aux frais des communes. Ce sont des témoins irrécusables de l'amour des Belges pour leur liberté, du degré des richesses, dont le commerce ou l'industrie de la commune pouvait librement disposer. Mais fut-on obligé d'en confier la construction des principaux au génie des étrangers, des anglais par exemple, comme on a voulu l'insinuer? Il nous paraît que c'est faire une insulte aux mânes de nos ancêtres que d'ajouter foi à cette assertion. Quoi! tandis que notre patrie, au moyen âge, n'avait rien à envier sous le rapport des arts et de l'industrie à beaucoup d'autres nations, l'on se serait trouvé réduit à recourir à elles, pour élever nos églises, nos hôtels-de-ville, etc.? Il se peut qu'il y ait eu des exceptions, mais qui nous dira que nos architectes, nos sculpteurs, nos peintres n'ont jamais été invités à l'étranger à cette époque, pour y faire briller leurs talens? Un reproche peut nous être fait: tandis que les Italiens, les Français, les Allemands nous offrent une biographie plus ou moins riche de leurs anciens artistes, nous, nous nous voyons réduits à des recherches pénibles pour découvrir quelques-uns des nôtres et cela encore par l'un ou l'autre de leurs ouvrages, dont le hazard nous procure des documens écrits. Tant il est vrai que l'ostentation, quelque légitime qu'elle eût été, n'entra que fort peu dans le caractère de nos ancêtres, au moins pour ce qui avait rapport aux artistes (1).

---

métropoles et de cathédrales où une profusion d'ornemens se fait remarquer; mais combien d'autres n'existent pas où tout le génie de l'architecte est consacré seulement à l'intérieur?

(1) Lorsque vers le commencement du XVII[me] siècle, *Charles van Mander* entreprit d'écrire la biographie des peintres belges, per-

Nous nous proposons dans ce mémoire de donner une description de l'hôtel-de-ville d'Audenarde, considéré tant sous le rapport de son architecture, que sous celui de la manière de construire de cette époque. Ce monument gothique, apprécié déjà de quelques savans artistes, paraît être le dernier édifice remarquable bâti dans le style gothique mauresque dans la Belgique et peut-être dans toute la France. Ce serait alors le point de transition de cet ancien genre de bâtir à celui qui fut adopté ensuite et qui subsista pendant près d'un siècle; mais ce dernier ne prouva pas un goût bien supérieur à celui que l'on venait d'abandonner, quelque beaux que fussent les modèles que nous montrat l'Italie, où l'on venait de se frayer une route nouvelle et où régnait un bon goût de l'antiquité (1).

---

sonne avant lui n'en avait encore entrepris la tâche; seulement, dit cet auteur, *Luc de Heere*, son maître, en avait fait quelques esquisses en rimes, mais au tems qu'il écrivit, le manuscrit de cette chronique rimée étant perdu ou égaré, il ne put tirer aucun fruit des recherches de ce peintre et poëte gantois, et il se vit ainsi réduit à rassembler ses matériaux avec d'autant plus de peine, qu'il se trouvait presque totalement privé du secours de ses contemporains; ce qui fait le sujet d'une plainte qu'il exprime naïvement en ces termes : « *Hierin hebb' ick weyniger behulp connen becomen, als wel mynen ernst oft begeerte groot en wyerigh was, schynende of by weynighen sulcx was behertigt oft datter qualyck yemandt mynen lust hem deelachtigh wilde maecken, hebbende 't herte tot ander keuckenwullende nootzaeken ghewendt.*" (Leven der doorl. nederl. en hoogd. schilders, 1604, voorreden.)

(1) « A peine cette route était frayée en France, dit M. *Le Grand*, que l'amour-propre conseillait aux artistes de s'en écarter, pour en tracer une nouvelle, sur un autre goût que l'on nommait *national*, et qui n'était qu'une déviation de la marche adoptée, une dégénération des grands principes, suivis jusqu'alors. Delà sortirent les ordres prétendus français, les accouplemens, les entrecolonnemens larges qui honoraient, disait-on, l'art du

Lorsque l'on commença la construction de l'hôtel-de-ville d'Audenarde (1525), la renaissance des lettres et des arts avait déjà opéré une sorte de révolution dans les esprits. L'Italie, la terre classique des beaux-arts, avait vu s'élever différens édifices du premier ordre, où le goût de l'architecture græco-romaine régénérée impose seul les règles et les types. Ce goût y devint bientôt général : c'était la patrie du célèbre *Brunelesschi*, le régénérateur et l'ardent propagateur de ce mode antique, dont il avait découvert le génie avec tant de peine.

La Belgique, à ce qu'il nous semble, fut assez tardive à admettre ces règles, réputées apparemment nouvelles. Croire cependant que nos pères ignoraient ce qui se passait dans ce pays lointain, nous répugne d'autant plus fortement qu'il est prouvé que nos artistes le visitaient souvent, et que nos relations commerciales avec les villes maritimes de l'Italie étaient très-fréquentes. Mais, dans ses habitudes sociales, le Belge n'abandonne point brusquement les modes suivies par ses ancêtres; et dans l'art de bâtir, qui aide aussi à caractériser le génie et les mœurs publiques d'une nation, l'influence de la mode peut se faire sentir comme dans les usages de la vie privée.

Quoiqu'il en soit, il paraît certain que les architectes, préposés à la construction des grands édifices en Belgique, préférèrent suivre une route moyenne plutôt que d'admettre les principes larges et sévères, basés sur

---

trait. Les subdivisions ridicules et les ornemens mesquins, dont les édifices du dernier siècle ont été infectés." — Le Grand, *Essai sur l'histoire générale de l'architecture, pour servir de texte explicatif au recueil et parallèle des édifices de tout genre anciens et modernes, par* J. N. L. Durand.

l'antique, de l'école italienne. Il en résulta que les bâtimens de premier ordre que l'on éleva postérieurement à l'hôtel-de-ville d'Audenarde, se ressentirent encore du gothique que l'on cherchait à abandonner; et, qu'un mélange bizarre s'introduisit dans le mode de bâtir et dans les décorations extérieures. Ainsi, la façade de la maison-de-ville de Gand, bâtie une trentaine d'années après celle d'Audenarde; celle de Flessingue construite vers la fin du XVI^me^ siècle, d'après le modèle de la première de ces villes, attire moins l'attention du curieux, excite moins l'étonnement que les maisons-de-ville gothomauresques de Bruxelles et d'Audenarde, avec leurs élégans beffrois, leurs galeries et pignons pittoresques, et leurs formes aigues multipliées en tout genre. Voit-on avec le même intérêt l'ancien et le *nouvel* hôtel-de-ville de Gand, placés à angle droit, l'un à côté de l'autre? (1) La surcharge d'ornemens fantastiques,

(1) La Régence de cette ville a récemment fait la louable, l'utile dépense de restaurer avec soin les façades de ces deux hôtels, tandis que, à un autre endroit, elle sacrifiait des sommes immenses à la construction d'un palais majestueux, destiné à servir de sanctuaire aux lettres et aux sciences. Cette coïncidence de sacrifice nous a paru doublement digne d'éloge. Mais de ce que l'on prodigue utilement ses soins à voir remplir des projets vastes et s'achever des restaurations imposantes, faut-il, par cela seul, perdre de vue que l'on doit aussi quelque attention à des monumens plus modestes, mais riches de souvenirs? Nous parlons de la porte du château du Comte (*'s Graven-kasteel*), le plus ancien et le mieux conservé des restes peu nombreux qui subsistent pour témoigner de la grande importance de cette cité, au moyen âge. Cette porte est maintenant étrangement revêtue aux parties latérales de deux maisonnettes assez mesquines; l'entrée qui reste, ressemble assez à celle d'une grotte, et cela au milieu d'un endroit très fréquenté de la ville. La première impression que sentira un voyageur curieux d'anciens monumens, pourrait bien lui faire dire, à tort peut-être, que la ville de Gand, fière

ancien signe de sa richesse, dépare bien un peu à nos yeux, le premier de ces édifices, mais on s'y complait infiniment plus qu'au second, où ces trois rangs superposés de pilastres, sans variation aucune, lui donnent une monotonie peu supportable. Ce genre de bâtir, qui eut de la vogue pendant un tems; semble attester qu'au commencement du XVII^me^ siècle nos décorations extérieures, pour être plus *régulières*, n'en étaient pas pour cela plus majestueuses et plus agréables, quoique l'on eût abandonné les formes aigues et les ornemens du mode gothique.

Ce fut peut-être ce genre mixte, ou trop uniforme

---

de ses monumens grandiôses, ne se soucie guère de sa noble et ancienne origine, puisque elle jette ainsi un dédain superbe sur les restes monumentaux qui la rappellent.

L'on sait que cette porte *Donjonnée* fut construite en 1180 par ordre de *Philippe d'Alsace*, Comte de Flandre, pour servir d'entrée principale à ce château, bâti dit-on en 867, et qui alors encore était la demeure des Souverains de la Flandre. Philippe en éternisa le souvenir par une inscription gravée en cuivre placée au-dessus et que l'on ôta (probablement pour le métal) en 1803. (Voyez De Bast, *Rec. d'antiq. Rom. et Gaul.*, 1808. p. 54.)

On objectera peut-être que ce monument fait partie d'une propriété appartenant à un particulier, qui en est maître de plein droit. Soit. Mais qui ignore, combien il serait facile d'en faire une propriété de la ville? Serait-il donc ignoble de faire un léger sacrifice au milieu de tant d'autres pour conserver un monument qui appartient au berceau de la grandeur d'une ville que le docte Erasme plaçait déjà de son tems au-dessus de toutes celles de la chrétienté?

Au reste, quelqu'oiseuses que puissent paraître nos remarques, elles ont été faites déjà avant nous, et peut-être avec plus de jugement et de raison. Etudiez l'histoire de votre patrie et du lieu qui vous vit naître, avant celle de Rome ou d'Athènes, et vous attacherez aussi quelque prix à des souvenirs matériels des tems anciens; alors l'idée de futilité disparaîtra, pour faire place à un doux sentiment de patriotisme.

de construire dont les Francs nous avaient donné les premiers exemples, qui engagea les magistrats d'Audenarde à accorder encore la préférence au *gothique pur*, qui se prêta davantage aux embellissemens et au luxe du dehors, dont nos ancêtres n'avaient point perdu le goût. L'on verra bientôt jusqu'à quel point ils portèrent la passion d'embellir l'édifice, qui leur tenait tant à cœur.

M. *Durand*, dans son *Parallèle des édifices anciens et modernes* (pl. 17.), donne le dessin des façades de quatre hôtels-de-ville de la Belgique et de celle de l'hôtel-de-ville d'Amsterdam (1), pour marquer les degrés du passage du genre gothique aux formes de l'architecture antique, et le progrès de cet art appliqué à ces monumens (2). M. *Le Grand*, auteur du texte explicatif de cet ouvrage, jette un coup-d'œil critique sur chacun d'eux. Il commence par l'hôtel-de-ville de Bruxelles, achevé en 1442, qu'il dit d'un style gothique appellé *Saxon ?* (3) « dont le plan et même la façade présentent beaucoup » d'unité, d'accord et de simplicité, et où les richesses » sont distribuées avec ordre et symétrie".....

« La petite maison-de-ville d'Audenarde, dit-il plus » loin, est d'un genre délicat et plus orné ; on y aperçoit » la nuance du passage d'un gothique mauresque aux

---

(1) C'est, au jugement de M. Quatremere de Quincy, « le plus bel hôtel-de-ville connu." Maintenant il sert de palais du Roi, et il est bien digne de cet honneur.

(2) Ce sont les maisons-de-ville de Bruxelles, d'Audenarde, d'Anvers et de Maestricht. Pourquoi M. Durand qui fit son ouvrage à Paris, est-il venu chercher exclusivement ses exemples dans les Pays-Bas ? Ces espèces d'édifices civils seraient-ils en général moins connus, moins dignes d'attention en France que chez nous ? Nous osons le croire.

(3) Le style *saxon*, *lombard*, etc. sont des nuances peu saillantes du *gothique*, que l'on nomme aussi mauresque, arabe ou sarrasin.

» formes de l'antique, et le siècle de la renaissance des » arts s'y fait sentir, comme il était empreint dans une » infinité de détails du château de Madrid, près Paris (1), » détails remplis d'élégance et de grâce, et qui prêtent » souvent au style semi-gothique dont ils recouvrent » les masses, un charme inexprimable, sur-tout lors- » qu'ils sont reproduits par les traits légers d'un habile » dessinateur."

Que l'on nous permette ici une courte digression, au sujet de ce passage. M. L. G. paraît seulement avoir vu sur le dessin les deux édifices, dont il met les détails en parallèle ; l'on sait combien il est difficile de reproduire ces détails avec l'exactitude nécessaire, pour permettre d'établir un jugement sûr à leur égard et cela d'autant plus que l'échelle du dessin est plus petite, ce qui est le cas de celui de la maison-de-ville d'Audenarde que l'on voit dans le recueil de M. Durand ; il offre en outre, un ensemble moins correctement tracé que tous les dessins qui en existent à notre connaissance (2). — « On y aperçoit, dit-il, la nuance du passage d'un gothique mauresque aux formes de l'antique." Nous, qui sommes à même de le voir journellement, nous n'y observons d'autre nuance que celle qui marque le progrès que l'architec-

---

(1) Le château de Madrid fut construit en 1530 au bois de Boulogne, par ordre de François 1, sur le modèle de celui d'Espagne qui porte le même nom. Ce château, abandonné ensuite, et fort endommagé, est maintenant démoli.

(2) Voyez Sanderus, Fland. illustr., tom. III. — Délices des Pays-Bas, tom. III. — La collection lithogr. de MM. Jobard et Dewasme. — Et en dernier lieu le joli dessin publié par M. Goetghebuer, dans son magnifique ouvrage intitulé : *Choix des monumens remarquables du royaume des Pays-Bas.* Gand.

M. Poelman l'a reproduit avec une grande exactitude dans un joli tableau qui fait maintenant partie du cabinet du Roi.

ture gotho-mauresque avait fait, à l'époque de sa chûte, dans la régularité et la délicatesse de ses formes et dans une distribution mieux conçue de ses ornemens. Il paraît même que l'architecte ait pris à tâche de se servir exclusivement des ressources fort étendues du mode *gothique*, quoique tout porte à croire que les principes de l'architecture antique ne lui étaient point inconnus. Pour ce qui regarde le château de Madrid, dont nous avons une gravure du tems sous les yeux, il nous paraît impossible d'y découvrir la moindre similitude dans les détails avec ceux de l'édifice qui fait le sujet de ce mémoire; et nous doutons que jamais ce style *semi-gothique* dont les dessins de plusieurs *Villa* romaines, bâties au XVI^me^ siècle, offrent des exemples, ait été introduit dans la Belgique (1).

Nous avons essayé, autant que nos faibles moyens le permettaient, de jetter un coup-d'œil rapide sur l'état de l'art, au tems où l'on commença la construction de l'hôtel-de-ville d'Audenarde: passons maintenant à sa description architecturale; mais, disons en passant quelques mots sur l'état de la ville, à cette époque, où le trésor municipal put, presque sans autre ressource que les siennes, supporter, en si peu d'années, des frais aussi considérables.

« C'est ordinairement par le caractère et l'importance de l'hôtel-de-ville, dit M. *Le Grand*, par son étendue et par le degré de richesse, auquel il est porté que le voyageur peut juger au premier aspect, de l'opulence

(1) Il suffira de comparer les dessins des édifices *semi-gothiques*, dans le sens de cet auteur, avec ceux que nous avons nommés précédemment *mixtes*, pour voir que nous ne tombons pas, par la citation de ce passage, dans une contradiction qui au premier abord eût été assez apparente.

et du goût des habitans de la cité qu'il parcourt." (Ouvr. cité.) Nous croyons que personne ne contestera la vérité de cette proposition, quoique l'on ne doive point toujours juger par le peu d'élégance des façades des autres qualités de ces édifices.

La ville d'Audenarde, pendant la première moitié du XVI^me^ siècle, comptait environ 8000 habitans, y compris ceux de sa petite dépendance, *extra muros*. Beaucoup de familles patriciennes de la Flandre, qui s'y étaient réfugiées pour se soustraire aux vexations fréquemment renouvellées des Gantois rebelles, y avaient encore leur demeure; et quelques chefs se trouvaient à la tête des florissantes fabriques de tapisserie, dont la renommée avait pénétré dans toutes les Cours Souveraines de l'Europe.

Des documens authentiques nous apprennent que, vers cette époque, le nombre des maîtres ou chefs de fabriques montait au-delà de quarante, qui donnaient du travail à près de 1200 personnes, tant à l'intérieur qu'aux faubourgs de la ville. Les manufactures de laine n'y furent pas moins florissantes: vingt-cinq à trente maîtres occupaient plus de 600 ouvriers, dont plusieurs habitaient également les faubourgs. Nous ne nommons point ici les artistes et les personnes exerçant une industrie qui avait plus ou moins directement rapport à celle dont nous parlons, tels que peintres de modèles, teinturiers de soie, de filoselle, de laine; fabricans de couleurs; foulons, etc., ce qui porterait bien plus haut encore le nombre des individus qui trouvaient une occupation lucrative dans l'état florissant de ces manufactures.

Une aisance générale sans faste et sans dissipation, régnait dans la ville. Les habitations des nobles et des

riches manufacturiers étaient modestes et peu spacieuses en général. Les maisons des bourgeois d'une classe inférieure, étaient bâties sans le moindre goût, peu commodes, et la plupart des façades rudement revêtues de planches de chênes ou de sapin : elles répondaient à la simplicité des mœurs domestiques. Disons cependant que nos modestes ancêtres avaient un goût spécial pour les meubles ornés de sculpture : le moindre bourgeois un peu aisé possédait sa scribane, son buffet, voire même sa lourde armoire de chêne, décorés de figures en relief, d'arabesques ou d'ornemens fantastiques, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, faisant maintenant le meuble favori de nos bons villageois, chez lesquels peu de personnes les remarquent (1). De là, le grand nombre de sculpteurs de cette époque ; delà le degré de perfection auquel cette branche des beaux-arts était montée, tandis que les autres paraissaient se trouver encore dans un état stationnaire.

Tel était l'aspect de cette petite ville, qui était bien plus importante alors qu'elle ne l'est maintenant ; car de ces nombreuses manufactures et fabriques, qui portaient l'aisance et la richesse dans toutes les classes de la bourgeoisie, il ne reste plus depuis long-tems qu'un triste souvenir, tempéré à la vérité, par une activité

(1) Les occupations de notre état nous ayant fréquemment amené dans les modestes demeures des habitans de nos campagnes, nous avons pû voir bien de fois de ces anciens meubles qui jadis furent à la mode chez les riches et les bourgeois aisés de la ville. Ces paisibles possesseurs rustiques, moins sujets aux caprices de la mode, regardent encore ces meubles comme des objets favoris qui passent d'une génération à l'autre sans perdre de leur valeur ; et dans les ventes publiques ils s'achètent souvent d'autant plus cher qu'ils sont plus lourds : c'est la suite du bon calcul de ces honnêtes et laborieux campagnards.

commerciale qui anime encore nos antiques foyers. Tant de bien-être, que ne troublaient point encore les malheureuses querelles et dissentions religieuses, dont plus tard on eut à déplorer les excès, dut naturellement être éternisé par un monument public, digne de l'état florissant où se trouvait la ville; aussi le trésor municipal sut faire face à de grandes dépenses sans trop charger la commune.

Déjà en 1505 les magistrats avaient conçu le projet de faire construire un nouveau Beffroi, et l'on sait combien un tel monument, comme signe ostensible de la liberté communale, fut cher à nos ayeux, qui versèrent tant de fois leur sang pour acquérir, conserver, ou reprendre les franchises et libertés de leurs villes. A cet effet, on chargea Maître *Jean van der Eecken*, architecte de Bruxelles, de dresser deux *modèles* de l'élégant Beffroi qui orne l'hôtel-de-ville de cette Capitale. Mais bientôt une conception plus vaste fit abandonner ce premièr projet; on paya à l'architecte 12 livres parisis; on garda les modèles, et le travail fut remis à un autre tems.

L'année 1525, le collége des échevins de concert avec les membres du conseil de la ville et autres bourgeois notables, arrêta la construction d'un nouvel hôtel-de-ville orné d'un beffroi, sur l'emplacement de l'ancien, qui menaçait ruine. On ne voulut rien moins qu'un édifice communal qui surpassât en luxe et en richesse tous ceux des villes flamandes de second rang, et qui rivalisât même avec les plus beaux des Capitales des Provinces Belgiques. L'on verra jusqu'à quel point on fut fidèle à l'exécution de ce gigantesque projet. Toute la ville y applaudit, et il sembla que l'on voulût reporter dans la construction magnifique de ce seul monument,

tous les sacrifices dont était capable une bourgeoisie industrieuse qui se souciait si peu de l'état de ses propres demeures. Il y eut là sans doute un patriotisme louable, une abnégation d'égoïsme que l'on voit moins de nos jours.

Les fêtes du Carnaval de cette année, fêtes que nos bons ayeux avaient l'habitude de célébrer avec une joyeuse solennité, furent consacrées cette fois à un singulier amusement : on permit la représentation d'un acte de *vandalisme* par la destruction de fond en comble d'une grande partie de l'ancien hôtel des échevins, que la classe ouvrière exécuta de bien bon cœur. Tant on était impatient de voir commencer la bâtisse du nouvel hôtel !

Au mois de Mars suivant, les échevins mandèrent *Jan Stassins*, maître maçon et architecte des nouveaux ouvrages exécutés à la maison-de-ville de Gand, et *Laurens de Vaddere*, intendant de ces travaux, pour les charger de tracer les plans et de faire les *modèles* de l'édifice projeté, et de prendre inspection du terrain et de l'emplacement qu'on y avait destinés. Cet architecte accepta l'offre, et, peu de tems après, il vint remettre aux magistrats toutes les pièces qu'il avait entrepris de faire.

Mais soit que nos échevins ne goûtassent point les projets et modèles de l'architecte gantois ; soit que sa mort, qui doit avoir eu lieu vers ce tems (1), ait mis un

(1) Voyez Marc van Vaernewyck, Hist. van Belg., tom. II. chap. 41. — Si l'on en croit cet auteur, Stassins mourut en 1527. Cet architecte fut remplacé aux travaux de l'hôtel-de-ville de Gand par Juste Pollet qui fit détruire une partie de l'ouvrage de son prédécesseur, en quoi Vaernewyck le blâme avec assez de justesse. On lui adjoignit deux autres architectes, l'un d'Anvers, et l'autre de Malines que l'auteur ne nomme pas.

obstacle à leur exécution, toute relation ultérieure fut rompue avec lui, et l'on manda de Bruxelles Maître *Henri van Pé*, architecte de cette ville, et *Guillaume de Ronde*, entrepreneur de travaux publics, qui ne se firent pas attendre long-tems. Ces deux personnes s'accordèrent avec les échevins, l'un pour la confection des dessins, des nombreux modèles ou patrons en bois et en papier, des ornemens, etc. et pour la direction de l'ouvrage; l'autre pour la livraison, la taille et la sculpture des pierres dites *de Bruxelles*, destinées au revêtement extérieur de l'édifice. L'article principal de l'accord de cet entrepreneur qui s'était associé le frère de l'architecte, était: qu'il lui serait payé, après l'achèvement des façades, 16 livres *parisis*, par pied carré d'Audenarde (1), à mesurer dans la hauteur, du rez-de-chaussée jusqu'au sommet, y comprises les pierres d'Ecaussines devant former les croix des fenêtres. Les pierres de l'ouvrage en voûte du rez-de-chaussée, dit *la Conciergerie*, furent entreprises pour la somme de 140 livres de gros cour^t^.

Le beffroi fut l'objet d'un troisième accord: toutes les pierres soit *de Bruxelles* soit *d'Ecaussines* devaient être livrées, après la taille et la sculpture des ornemens, pour la somme de 300 livres de gros cour^t^. La grande galerie inférieure, qui fait saillie à la façade principale, paraît avoir été aussi l'objet d'une entreprise séparée. Les paiemens se firent par douzième, tous les mois, en forme d'à-compte (2).

---

(1) Le pied d'Audenarde équivaut à 28 centimètres et demi.

(2) Toutes les particularités et les détails qui concernent la construction de cet hotel-de-ville, sont exactement pris dans les anciens regitres de dépenses annuelles dont la collection est soigneusement conservée aux archives de la ville. Qu'il nous soit

Déjà vers la mi-Avril tout était préparé pour la mise en œuvre, les magistrats ayant admis le projet et les beaux dessins de l'architecte *van Pé*. On avait nommé pour gouverneur ou intendant de l'ouvrage, Messire *François van Mastaing*, baron d'Eyne, seigneur de Maesseme et bourgmestre de la Ville, qui s'adjoignit l'échevin *Jean van Clessenaere*. C'est sous l'active surveillance de ces deux magistrats et de leurs successeurs que la maison-de-ville marcha sans interruption vers son achèvement.

Messire *Philippe de la Laing*, capitaine-gouverneur de la Ville, eut l'honneur d'en poser la première pierre. Cette solennité fut un jour de fête et de réjouissance pour toutes les classes de la bourgeoisie.

Fidèles à la résolution qu'ils avaient prise de ne rien épargner pour rendre cet édifice le bijou du pays, les honorables échevins avaient pris toutes les mesures pour avoir d'excellens ouvriers. Dix à douze tailleurs de pierre et sculpteurs d'ornemens, dont plusieurs à charge de l'entrepreneur, furent occupés, pendant deux ans au moins, à la préparation des pierres pour le revêtement; outre six sculpteurs de figures que l'on employa ensuite pour les décorations accessoires.

Deux maîtres maçons, deux maîtres charpentiers et deux maîtres menuisiers, ayant, sous leurs ordres, un nombre d'ouvriers en rapport avec la nature de leurs travaux, furent constamment occupés à ces travaux. Le fer d'Espagne étant considéré alors comme le plus beau et le plus solide, fut exclusivement employé.

---

permis d'exprimer ici notre reconnaissance envers M. *de Rautere*, préposé à la garde et à la classification de nos précieuses archives, et M. *Jean Demerlier*, commis aux bureaux de la Régence, qui nous ont très-officieusement secondé dans nos recherches.

On sait combien ce métal est un puissant et indispensable auxiliaire dans toutes les constructions gothiques qui se distinguent par leur hardiesse et leur légéreté. Ce n'était donc pas sans raison que l'on donna la préférence à ce fer exotique; nous pensons que c'est le seul des matériaux importans que l'on ait acheté hors de la Belgique.

L'inspection permanente et immédiate des travaux fut confiée à deux architectes ou maîtres maçons de la ville, qui eurent une relation directe avec les deux magistrats, intendans de l'édifice.

Les briques étaient fabriquées sur les bords de l'escaut à Berghem et à Zwynaerde. Les inspecteurs eurent constamment soin de n'en point admettre pour la maçonnerie, qui n'eussent été examinées et approuvées. Cette précaution très-bonne est digne encore d'être employée avec plus de sévérité qu'elle ne l'est d'ordinaire. Qui voudrait douter que de la sévérité que l'on met dans le choix des matériaux dépend la solidité durable d'un édifice? N'est-ce point par suite de cette incorruptible sévérité en tout point, que nous admirons encore ce nombre de beaux monumens qu'un âge souvent fort reculé nous à conservés presqu'intacts? En sera-t-il de même de mainte construction faite de nos jours?

La meilleure chaux de Tournai, unie au sable de grès (*calchie zant*) avec de l'eau de rivière, composait dans des proportions convenables le mortier employé à la maçonnerie.

On se servit encore, pour plusieurs parties de l'ouvrage et notamment pour la galerie qui devait couronner les façades, d'une espèce de petites briques très-dures nommées *Cannebrekers*, que l'on reçut d'Anvers. Après leur mise en œuvre, on en enduisit la surface de

ciment (*terras*) d'Anvers, qui fut ensuite recouverte de plomb.

Les pierres pour la sculpture des figures venaient des carrières d'Avesnes, cette pierre étant blanche et tendre, reçoit très-facilement le ciseau du sculpteur. Nous croyons que nos ancêtres, qui voulurent visiblement travailler pour une postérité réculée, eurent peu de connaissance de la nature de cette pierre, lorsqu'elle est exposée aux injures de l'air. L'on peut remarquer que toutes les figures, qui en ont été faites, celles surtout qui sont placées isolément, sont ou très-endommagées ou entièrement détruites, tandis que tout ce qui fut travaillé dans la pierre de Bruxelles, qui est plus dure et d'un gris blanchâtre, a très-peu souffert. Nous faisons néanmoins abstraction des dégats, que le tems occasionne à toute espèce de sculpture délicate en pierre grise exposée en plein air.

On fut mieux avisé et il était indispensable qu'on le fût, lorsque l'on fit l'acquisition du bois de construction. Le chêne, pour les poutres, solives, planches, etc., venait des forêts des environs de Valenciennes; la beauté de ce bois, son excellente qualité et la précision de la main-d'œuvre, le font admirer par quiconque attache quelque prix à la solidité jointe à l'élégance d'une construction. Après trois siècles d'existence, la charpente de cet édifice offre encore à la vue une apparence de fraîcheur qui témoigne autant de sa bonté que du choix sévère que mirent les magistrats dans l'admission de tous les matériaux qui devaient assurer la longue durée de leur ouvrage. Le toit sur-tout exposé à mille injures du dehors fut l'objet d'un soin particulier: les nombreuses atteintes qu'il souffrit, à différentes époques, des boulets de l'ennemi, n'y causèrent que fort peu de dommage.

Cependant, quelque confiance que l'on eût dans les talens de l'architecte *van Pé*, elle ne fut point tellement exclusive qu'on ne fît rien changer aux projets ou aux ouvrages de détail; sur-tout lorsque l'on eut la facilité de prendre des modèles dans des édifices élevés en d'autres villes du pays. Ainsi, dès le commencement des travaux, les magistrats envoyèrent deux des principaux maçons à Vilvorde, pour y prendre le dessin d'une voûte, sur laquelle reposait un escalier en spirale, afin d'en imiter la construction.

Plus tard on envoya aussi un peintre et un sculpteur à Courtrai, pour y tracer le dessin de deux cheminées de l'hôtel-de-ville, qui devaient servir de modèles pour celles que l'on avait projetées pour les principaux salons de l'édifice.

La maison-de-ville de Courtrai, plus ancienne que celle d'Audenarde, ne se fait point remarquer par la beauté de sa construction extérieure, mais on y voit deux larges cheminées dont les décorations dans le genre gothique-mauresque sont des modèles d'élégance et de grâce. On ne sait quoi y admirer de préférence ou du goût délicat du sculpteur, ou du progrès qu'à cette époque, la sculpture avait faite chez nous (1).

Nos échevins paraissent avoir eu pour principe d'étaler au dehors autant de luxe et de richesse qu'il fut possible, et de se contenter au dedans d'une élégante simplicité, car à l'exception du portail en chêne de la salle du collége échevinal, dont il sera parlé plus bas, après la belle bâtisse rien n'attire l'attention aujourd'hui.

(1) Un excellent architecte de Gand M. R. nous fit naguère encore le plus bel éloge du goût et de l'art tout à la fois qui avaient présidé à la confection de ces précieux monumens de sculpture du moyen âge.

Les deux cheminées dont on avait pris le modèle à Courtrai, s'y trouvent beaucoup plus simples, mais belles encore, dans le goût du tems. On y remarque particulièrement trois niches de forme pyramidale, ornées de statues allégoriques fort bien sculptées.

En 1528, le corps de l'édifice approchait de son achèvement, et les décorations extérieures furent poussées avec activité. On envoya une seconde fois un peintre à Courtrai, pour y prendre le dessin des rampes de la galerie (*voye*) de l'hôtel-de-ville qui devaient servir de modèles pour celles que l'on destinait au couronnement des trois façades de l'hôtel en construction. Elles sont taillées en pierre d'*Ecaussines;* l'entreprise en était particulière, au prix de 37 sous, le pied d'Audenarde, mesuré dans la longueur. L'état actuel de cette pierre est tel que si elles y eussent été placées il y a vingt ans, tant sa nature est propre à résister aux intempéries des saisons!

Comme de tout tems, celui qui bâtit sur le grand chemin doit se soumettre à mille critiques, les magistrats d'Audenarde n'en furent point à l'abri, malgré leur désir de faire tout exécuter aussi élégamment que possible. On blâma sur-tout l'escalier de l'entrée principale du nouvel hôtel; et on sentit sagement qu'on avait raison. Après une mûre délibération en conseil, les échevins firent venir de Bruxelles leur architecte *van Pé* et invitèrent, en même tems, de Malines *Rombaut van Gansdaele* dit *Kelderman*, maître architecte général du *très-illustre souverain l'empereur Charles V.*, afin de venir se concerter sur les moyens de construire un escalier plus beau et plus commode. Un nouveau projet fut adopté. Maître *van Pé* en fit l'entreprise, pour la somme de 53 livres de gros cour^t^. et l'architecte de S. M. reçut pour son voyage et vacation 56 livres parisis, outre les

frais de trois jours de séjour, qui furent à charge de la ville. (1529).

Pendant tout le tems que durèrent les grands travaux, l'intendant et son adjoint de concert avec les échevins, ne cessèrent de stimuler le zèle et l'activité des maîtres et des ouvriers, par des libéralités et des pour-boire sagement distribués. Ainsi l'on trouve aux registres des comptes de la ville, que l'on gratifia l'architecte *van Pé*, d'un bel habit de drap (*eene keerle laeken*) pour recompenser ses peines et son activité. Cet habit couta xxiv. liv. p. Plus tard il reçut encore le don considérable de six livres de gros courant, en deux payemens, pour ses belles connaissances dans l'art de bâtir, et l'exactitude qu'il déploya constamment dans l'exécution des travaux dont il était chargé. (*voor syne conste en moeyte....* vi L. gr. *d'eene helft te Sacraments dage* 1527, *en d'andere helft als het belfort volmaect sal syn...*)

Les deux maîtres-maçons, piqueurs de l'ouvrage, reçurent également chacun, un nouvel habit de drap. (*ter hulpe van eenen keerle voor de goede diligentie, etc.*, elk L. p. xvij.)

La générosité des magistrats s'étendait jusques sur les manœuvres; de cette manière on acquit noblement l'affection de tous, ce qui n'était point à dédaigner dans de pareilles occurrences, et la ville n'y perdit rien. Cependant l'invention des Budjets était encore loin d'être connue: chaque ville employait ses revenus de la manière la plus utile, et les dépenses étaient motivées sur le regître annuel; ceci est d'un grand secours pour celui qui de nos jours veut puiser dans ces archives des documens historiques marqués au coin d'une authenticité irrécusable, et qu'on chercherait en vain dans les chroniques du tems.

Le beffroi est la partie de notre monument communal, la plus magnifique, et dont le travail exigea le plus de soin et d'attention. Placée au milieu de la façade principale, à laquelle elle fait saillie, cette tour s'élève majestueusement et domine toute la ville et les environs. Six voûtes dont le fer retient en grande partie la poussée, en forment la hauteur, couronnée au sommet d'un simulacre de couronne impériale, sur laquelle est placée l'image d'un guerrier en cuivre rouge doré, portant la bannière aux armes de la ville (1). La forme extérieure est quarrée aux quatre premières voûtes, et octogone aux deux autres, se retrécissant un peu à chacune d'elles. Une belle galerie entoure les trois étages supérieurs, formés par ces voûtes. Toute cette masse repose par sa face extérieure sur deux piliers de pierre d'Ecaussines, d'un diamètre de 0,85 mètres. La dimension inférieure, et celle des deux étages suivans est en largeur de 4,40 mètres et en profondeur de 2,50 mètres, y comprise l'épaisseur de la maçonnerie.

Les dimensions des trois façades sont, en largeur: la principale, de 25 mètres; la gauche, où se trouve l'entrée de la conciergerie, de 21 mètres, et la droite de 12 mètres. Cette dernière façade est continuée par une aîle de *l'ancien* hôtel des échevins et forme avec le corps du bâtiment et avec la façade gauche un paralellogramme dont la superficie est d'au moins de 525 mètres. Le défaut de prolongement uniforme dans la bâtisse

(1) Cette statue que le vulgaire de la ville a décorée, d'ancienne date, du nom trivial de *Hanske 't krygerke* (Jean le guerrier,) est haute de près de 2 mètres. Elle n'offre rien de particulier ni pour l'art ni pour l'histoire, comme on l'a cru souvent. Une forte barre de fer qui passe par le milieu des trois voûtes supérieures, la tient fixée à sa place.

des deux façades latérales est la seule irrégularité apparente de ce bâtiment remarquable. L'intention des magistrats était de la faire disparaître plus tard, mais les dissentions intestines, civiles et religieuses l'ont malheureusement empêché.

La partie postérieure de l'édifice est adossée au corps de l'ancienne halle aux laines, depuis halle aux toiles, et servant depuis 1818, de salle de spectacle (1).

La hauteur des façades jusqu'à la galerie qui les couronne est de 18,50 mètres.

Celle du beffroi mesure près de 40,00 mètres jusqu'au sommet.

Ornemens extérieurs. — Ces nombreux objets de détail, essentiels, en quelque sorte, au mode de construction que l'on avait suivi, donnent une mesure assez juste du luxe et de la richesse, que nos ancêtres étalèrent dans la décoration de leur maison-de-ville.

Aux quatre angles du corps principal, s'élève une

(1) Comment l'auteur de cette notice, qui prend tant à cœur la conservation des monumens intéressans qui nous restent des siècles éloignés, comment, disons-nous, ne hasarde-t-il pas une réflexion tant soit peu sévère sur la destination actuelle de cette *halle*? Y a-t-il rien, en effet, de plus dangereux qu'une salle de spectacle adossée à un édifice tel que celui en question, qui, outre l'intérêt qu'il inspire comme monument remarquable de l'architecture *belge* du XVI^me^ siècle, est encore l'ornement principal de cette petite ville et le dépôt municipal de rares et précieuses archives? Nous avons vu cette salle; elle est jolie, mais le bois et la toile, deux objets très-combustibles en sont les uniques matériaux; et, nous le répétons; ce n'est point là sa place, quelques précautions que l'on prenne d'ailleurs en cas opportun. Ne serions-nous pas en droit de demander à notre tour: qui ignore combien il serait facile à la Régence d'Audenarde de faire cesser un si dangereux voisinage? Si M. V. D. M. n'en dit pas un seul mot, il n'en pense pas moins sans doute comme nous, et sa réticence serait alors de pure complaisance. *(Note du Messager).*

tourelle pyramidale, ornée de deux rangs de galeries. Les découpures de chaque pignon, de la base jusqu'à la pointe, reçoivent alternativement une statue et une espèce de pyramide surmontée d'un petit drapeau.

La rampe de la galerie supérieure est interrompue, de distance en distance, par des socles où sont placées les statues de Charles V l'empereur, du Roi de Castille (1), du Roi de France, du Roi d'Angleterre et des Reines leurs épouses.

Les deux fenêtres principales du toit et celle de la façade latérale gauche sont ornées chacune de 4 génies de 3 pieds et demi de haut; au sommet se trouve l'aigle impérial taillé en fer.

Ces figures étaient faites en pierre d'Avesnes par *Paul van der Schelden*, l'un des principaux sculpteurs en pierre et en bois, employés à l'édifice. Chaque galerie du beffroi était aussi ornée de figures allégoriques.

Le cadran de l'horloge, placé au devant du 3me étage du beffroi, fut l'objet d'un choix difficile. Pour en avoir le modèle, on avait envoyé un peintre accompagné d'un serrurier dans les principales villes du Brabant, afin d'y prendre le dessin du cadran qu'il croirait le plus beau et le plus propre au genre de construction (2). Ce peintre

(1) C'était sans doute le même personnage de Charles V, représenté avec les attributs du Roi de Castille; car à cette époque, ce royaume appartenait à l'empereur, et il en porta le titre.

(2) L'ancienne horloge fut conservée et pendant que l'on bâtissait le beffroi, on fit fondre pour sonner l'heure une cloche; cette cloche avait la forme d'un demi globe, du poids de 5425 livres d'Audenarde (2400 kylogr.); elle fut placée sous la dernière voûte de cette tour, au moment même qu'on la construisit, de sorte qu'en cas de filure ou autre accident, il était impossible de la remplacer. Successivement on y ajouta d'autres cloches pour en former un carillon ou plutôt un tintamarre; car ce fut seulement en 1700

visita Bruxelles, Anvers, Malines et Louvain. Ce fut dans cette dernière ville qu'il arrêta son choix. Le voyage de ces deux artistes dura 7 jours, à raison de 24 escalins parisis par jour (1). Avant d'adopter ce modèle, nos magistrats eurent encore le bon esprit d'y envoyer un orfèvre chargé d'exécuter l'ouvrage, afin qu'il fût exactement imité.

Le devant du beffroi, au-dessus de la galerie, est orné d'une belle statue de la Vierge, mutilée dans les derniers tems, par quelques Vandales révolutionnaires qui voulurent en faire la déesse de la liberté. C'est l'unique figure qui nous est conservée de toutes celles qui décorèrent le dehors de cette maison-de-ville, lors de son entier achèvement. Elle fut sculptée par Adrien van Hoorick et couta xxvi L. parisis. Outre les statues et figures que nous venons d'énumérer, les registres des comptes font encore mention d'un grand nombre d'autres, tels que les prophètes, dont on ne dit ni les

---

que le magistrat résolut d'y placer un carillon, fondu par *Aubertin*, de Malines. 50 Ans après, on s'avisa de le réformer; ce fut alors le fondeur *Barbieux*, de Tournai, qui en fournit un autre qu'on n'adopta point, à cause de ses défauts. En 1759, le Sr *van den Gheyn*, célèbre fondeur à Louvain, fondit celui qui s'y trouve maintenant. Il est composé de 37 cloches dont la plus grande qui sonne aussi les heures, pèse 2000 livres, et la plus petite 70. Chaque cloche, l'une parmi l'autre, a trois marteaux pour le jeu du clavier et du tambour. Un excellent pianiste, M. *Grau*, père, qui joue et arrange ce carillon depuis 48 ans, nous a affirmé que les tons des cloches en sont très purs et d'un parfait accord. L'harmonie cependant en serait plus douce si le carillon avait une élévation de quelques mètres de plus.

(1) « Item aen Gillis Spierinck, voor dat hy gheweest es te Leuvene, Mechelen, Antwerpen en Brussele, omme te vinden eenen moddel van eenighen aerdighen wysere in de orloge.... mits ooc het uyttrecken ende schilderen van den wyser van Leuven... 7 daghen te xxiiij sch. p. daegs ende xxiiij sch. voor den patroon."

noms ni le nombre; les images symboliques des planètes, qui ornèrent, à ce que nous croyons, les galeries du beffroi; des sagittaires placés sur les pignons; un lion et un griffon faits à Bruxelles, etc. Au-dessus de la porte d'entrée à la grande galerie inférieure, sous le beffroi, était placée l'armoirie impériale, en grande dimension, ornée du cimier et de deux griffons pour supports; le modèle en avait été pris à la maison-de-ville de Gand. Ce beau monument de sculpture a été entièrement détruit pendant les derniers troubles. Le devant de cette même galerie était décoré des armes de plusieurs patriciens et magistrats de la ville.

Le grand nombre de niches à sommet pyramidal, pratiquées aux contreforts angulaires entre les fenêtres de l'édifice, indiquent encore que l'on avait l'intention d'augmenter de beaucoup les sculptures de la façade. Les événemens politiques subséquens y ont mis seuls un obstacle (1).

---

(1) M. *Quatremère de Quincy* (ouvr. et art. cités, pag. 462.) pense que le goût qui règne dans un art, règne aussi dans l'autre. « On ne saurait contester, dit-il, que la sculpture qui accompagne les édifices gothiques, n'ait été contemporaine de l'architecture qui a créé ces édifices. Il doit donc y avoir entre la sculpture et l'architecture gothique, communauté de goût, de style, de manière, et de principe." Sans doute cette proposition paraîtra aux artistes, assez incontestable; il n'en sera pas de même de la conséquence : à mesure que le génie de l'homme tendait vers un développement, que la marche des siècles et les connaissances acquises avaient provoqué, soit par les dernières croisades, soit par d'autres rapports entre les peuples, les beaux-arts et notamment l'architecture et la sculpture ne restèrent point stationnaires. Cette dernière sur-tout basée sur la nature et admise à d'autres décorations qu'à celles des édifices, dut nécessairement faire un plus grand pas vers le perfectionnement. Il n'est pas rare de voir *dans la Belgique*, des morceaux de sculpture servant de décoration à des édifices gothiques du XV^me^ siècle, où déjà un goût, un style, etc.,

Dorure et peinture de l'extérieur. — Quoique toutes les pierres et ornemens fussent soigneusement travaillés et d'une couleur blanche-grisâtre uniforme, on voulut étendre la magnificence par l'or et les couleurs brillantes. Ainsi, outre les figures en cuivre telles que le guerrier du beffroi, un S. Michel placé sur la tourelle de l'ouverture des cheminées, et la multitude des petits drapeaux qui se voyaient sur les pignons, la plupart des statues et figures dont il a été fait mention, furent recouvertes de l'or le plus fin. Une grande partie du couronnement du beffroi; les rosettes, nœuds, feuillages et autres ouvrages en fer visibles à l'extérieur; le cadran de l'horloge et les ornemens qui l'entouraient; les chambranles des nombreuses fausses lucarnes en plomb du toit; tous ces objets furent également dorés avec soin; ces lucarnes, ainsi que les balustrades de toutes les galeries supérieures étaient peints en couleurs vives et variées. Les armoiries de l'empereur et celles des nobles qui ornaient le devant de la galerie inférieure, brillaient de leurs couleurs de blason.

Intérieur de l'édifice. — L'intérieur reçoit le jour par les croisées des façades extérieures; une coupure qui fait de l'édifice un corps et deux aîles, éclaire seu-

---

se manifestent, qui au premier abord sembleraient contraster avec le genre de construction dont ils font l'ornement *contemporain*, si l'on ne savait que ce genre gothique dut toujours rester *gothique* avec ses vices inhérents et ses beautés progressives. Donc il paraît raisonnable de conclure qu'un art tel que la sculpture, qui imite des modèles invariables, dut faire des progrès plus rapides que l'architecture gothique, qui chercha les siens, ou dans des modèles établis, ou dans l'imagination de l'artiste, et fut sujette à des variabilités et des caprices infinies. De cela seul on n'inférera pas, ce nous semble, que les productions de ce mode de bâtir, doivent subir la réprobation et le mépris des modernes.

lement l'escalier et le corridor. La distribution des salles et autres pièces est relative à sa destination ; le rez-de-chaussée sert à l'habitation du concierge et au poids de la ville. Le premier étage offre un salon nommé jadis *salle du peuple*, de la largeur de tout le bâtiment ; à l'aîle gauche se trouve la salle des échevins, nommée *la salle du collége;* l'aîle droite est destinée au greffe, aux archives, et aux bureaux de l'administration civile.

Le second étage est distribué en plusieurs grandes salles, occupées, avant la révolution française, par le collége des *chefs-tuteurs;* ce sont la secrétairie, la salle d'audience, l'anti-chambre, les archives, etc.

Il ne se trouve à l'intérieur de ces salles d'autre sculpture en pierre que deux cheminées dont nous avons fait mention, l'une placée dans la salle du peuple, l'autre dans la salle des échevins. Elles sont faites sur le même modèle ; la dernière a encore conservé ses trois statues, la Ste. Vierge, la Justice et l'Espérance, dont la sculpture est un goût qui contraste avec celui des autres ornemens de ces cheminées. C'est l'ouvrage du sculpteur *van der Schelden.*

Toutes les poutres du premier et deuxième étages sont ornées aux deux extrémités d'une espèce de console en bois, où se trouve sculptée une armoirie avec cimier et supports de chacune des principales possessions de l'empereur Charles V. Nous les nommerons, et en même tems les artistes qui les firent, sans dire cependant que chacun d'eux excella dans son art.

L'Espagne et la Castille, par *Adrien van Hoorick.* — La Grenade, le comté Palatin, le Portugal, la Carniole, Tarente, Habsbourg, la Zélande, par *P. van der Schelden.* — L'Espagne avec deux licornes, la haute Sicile, Valence, Arragon, Sibourg, Limbourg, La Hollande,

par *George de la Potellerie.* — La Navarre, Naples, l'Autriche, la Flandre, le Tyrol, l'Artois, par *Michel Pieters.* — La Sicile, le Brabant, la Bourgogne, Clèves, la Gueldre, Ferrare, *par Gillis Spierinck.* — Le comté de Styrie, la Lorraine, la Dalmatie, Tolède, Burgos, l'Esclavonie, Luxembourg, par *Joseph de Clercq.*

La dimension de chacune de ces armoiries avec leurs accessoires, est en longueur et largeur à-peu-près de 25 sur 75 centimètres. Un peintre de Gand en avait dessiné les patrons, et chaque pièce sculptée couta 8 livres parisis.

A l'époque de la construction de cet hôtel-de-ville, le château du comte d'Egmont, à Zotteghem, jouissait de la réputation d'être dans les appartemens un des mieux et des plus richement décorés, de toute la Belgique; aussi nos magistrats y envoyèrent un peintre, un serrurier et deux menuisiers, pour prendre les dessins et modèles des boiseries, de la menuiserie, de la serrurerie, des chassis, etc., afin de les imiter pour autant que le comportait la destination des places.

Le monument le plus remarquable, celui dont on ne prit nulle part le modèle, si ce ne fut peut-être dans les cartons de l'artiste qui l'exécuta, est le portail de la salle collégiale qui mérite une mention distinguée dans cette notice. A travers les excès de plusieurs orages politiques, dont Audenarde fut le théâtre, après plusieurs sièges sanglans dont l'hôtel-de-ville eut spécialement à souffrir, sur-tout par l'insolence de la populace, ce morceau délicat de sculpture nous est conservé presqu'intact.

Le nom de l'artiste, dont le ciseau exécuta ce beau travail d'une manière si supérieure et si légère, fut publié dans une lettre adressée à la rédaction du *Messager*

de l'année 1823 (pag. 344) par M. *J. J. Raepsaet*, membre de l'Institut des Pays-Bas et de l'académie des beaux-arts de Gand. Ce respectable savant, que notre ville s'honore à juste titre d'avoir vu naître, plein d'un enthousiasme de jeunesse qui est déjà loin de lui, ne put contenir sa joie, lorsqu'il apprit que le nom d'un artiste belge, dont l'ouvrage est digne des meilleures écoles, venait d'être retiré d'un injuste oubli (1). C'était alors qu'il crut trop légèrement que l'on s'occupait à reproduire ce monument par la gravure: il n'en était rien; le dessinateur arrêté devant la difficulté de son entreprise, l'avait abondonnée. Il est vrai de dire qu'il faut une certaine habitude et supériorité dans le dessin d'arabesques pour réussir à bien reproduire un ouvrage de cette nature; tant il est fini et délicatement travaillé; tant la nombreuse variété de ses ornemens atteste le génie créateur de l'artiste!

Paul van der Schelden, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler avec éloge, est l'auteur de ce monument. Il en fit l'entreprise pour la somme de 500 livres parisis, non compris la main-d'œuvre de menuiserie, qui couta 100 livres parisis; le bois était livré par la ville. Ce travail dura trois ans (de 1531 à 1534), l'auteur étant d'ailleurs occupé d'autres objets de sculpture, tels que les statues en pierre du Roi de Castille et de Charles V, destinées à l'embellissement de l'extérieur.

---

(1) M. L. D. B., dans une note ajoutée à cette lettre, dit que « le style et l'exécution de ce portail rappellent les sculptures arabesques de l'école Florentine exécutées à la renaissance des arts. Il n'y a pas de doute, ajoute notre savant ami, que ce sculpteur habile n'ait vu cette terre classique, où les arts furent toujours en honneur, et que, de retour dans sa patrie, il n'y ait été un de ceux qui ont le plus contribué à la régénération de cette branche de l'art."

Voici une description sommaire de ce portail. Le plan est un demi-hexagone d'un diamètre de 2 mètres, dont les trois faces forment autant de portes; l'ordre d'architecture est bâtard et tient du corinthien. Les colonnes sont gonflées en vase, cannelées à un tiers de leur hauteur, et ressemblent beaucoup aux *fûts* d'une espèce de candelabres modernes. La frise, les socles et les piédestaux sont ornés de jolies arabesques. Les panneaux des trois portes sont divisés en carreaux : celui du milieu en 12, et les deux latéraux en 8; chacun de ces carreaux est rempli d'arabesques en bas-relief très-variées, d'un goût et d'un fini qui font l'admiration des connaisseurs et des artistes. Un second ordre bâtard mais plus resserré est superposé au premier; les trois entre-colonnemens de cet ordre qui correspondent aux portes, sont remplis, de l'armoirie impériale ayant deux griffons pour supports, de celle de Flandre avec deux lions, et des armes de la ville avec deux sauvages, outre les ornemens des cimiers qui sont très-développés. Quatre génies portant des coupes, etc., forment l'amortissement de ce portail. Au-dessus de la porte du milieu s'élève une tourelle demi-circulaire, qui prend naissance en encorbellement dans la frise et va se terminer en forme obéliscale grotesquement ornée. Près du sommet de cette tourelle se voit une ouverture assez large, qui correspond à un petit cabinet formant l'étage du portail. Une ouverture pratiquée dans le mur au-dessus de la porte de la salle donnait anciennement entrée à ce cabinet au moyen d'une échelle; il s'y trouve un petit pupitre, ce qui donne à croire qu'un certain personnage eut le droit d'assister par cette espèce de *prison* aux séances des magistrats; l'on conviendra avec nous qu'il était singulièrement placé. Mais quelle qualité ou quelle

mission avait ce personnage? Nous en sommes encore réduits aux conjectures : l'un prétend que ce fut un commissaire impérial qui contrôlait la matière des délibérations ; l'autre croit que ce fut la place d'un clerc rédacteur, auquel il était défendu d'assister à la séance, à côté du secrétaire ou du greffier, *sed adhuc sub judice lis est.*

En 1530, l'édifice fut entièrement achevé dans sa construction; et, nonobstant la sévérité que l'on avait mise dans le choix de tous les matériaux sans exception, dont plusieurs furent préalablement examinés par des experts aux sources mêmes, on fit venir cette année, trois maîtres maçons d'Anvers, nommés *Ymans*, *van der Meere* et *van den Broecke*, afin d'examiner de nouveau tout l'ouvrage en pierres de Bruxelles et d'Ecaussines. Ils s'y occupèrent pendant 16 jours, à raison de trois livres parisis par jour. Deux marchands de bois, de Bruges, furent mandés pour l'examen de tout le bois employé à la construction. *Laurent de Vaddere* et *Lièvin van Maele*, maîtres priseurs de bâtimens à Gand, vinrent faire l'estimation de tout l'édifice. Leur salaire journalier fut aussi de 3 L. p.

En 1535, après le placement du portail, les magistrats invitèrent de Gand, maître *Barth. Pourtant*, sculpteur, *Lièvin Opsaedt* et *Blaise Vassier*, menuisiers, pour approuver le bel ouvrage de notre *Paul van der Schelden.*

Il paraît que tous ces experts firent des rapports favorables sur les objets de leur mission, puisque nous n'avons rien trouvé qui indiquât que quelque changement ou quelque chicane ait eu lieu.

Situation pittoresque de cet hôtel-de-ville. — Placé sur un terrain qui l'isole par deux rues larges et parallèles de tout bâtiment qui offusquerait désagréablement

la vue des façades latérales, cet hôtel domine avec majesté et symétrie une place publique d'une superficie de plus de 7000 mètres carrés. Cette situation permet aisément à la vue d'en prendre, d'un seul coup-d'œil, la perspective la plus agréable; bien différent en cela de beaucoup d'autres et notamment du magnifique hôtel-de-ville de Gand, qui, élevé une cinquantaine d'années avant le nôtre, se trouve dans un endroit où une grande partie de sa vue est perdue pour le spectateur.

Au devant de cet édifice se voit une belle fontaine d'eau-de-source, conduite dans la ville par des tuyaux de plomb, d'une montagne voisine au sommet de laquelle on a bâti récemment un fort. Ce monument représente une espèce de roc circulaire taillé dans de la pierre de Maffles et est entouré d'un large bassin. Le sommet est orné de quatre dauphins supérieurement faits en bronze qui, en tems de fête, jettent de gros filets d'eau à une hauteur prodigieuse. Cette fontaine fut construite en 1676 par les français, lorsqu'ils étaient maîtres de la ville; Louis XIV y contribua pour une grande somme, et envoya M. *de Champenois*, l'un de ses ingénieurs, pour présider aux travaux.

Telle est la description du riche et beau monument qui fait, depuis trois siècles, le principal ornement de notre petite ville et que tout étranger, possédant quelque goût pour les arts, jugera mériter la distinction que nous avons osé lui accorder. D'autres hôtels-de-ville gothiques de ce pays peuvent avoir une façade, où le luxe des ornemens soit plus prodigué, mais à coup-sûr, celui d'Audenarde se place à côté des édifices publics du XV^me^ et du commencement du XVI^me^ siècles, qui sont bâtis avec le plus de goût dans l'ensemble, le moins de surcharge dans les parties, le mieux achevés et placés avec le plus d'ordre et de symétrie.

Nous avons été long, minutieux, peut-être un peu enthousiaste; notre notice doit offrir peu d'attraits aux lecteurs, et nous n'ignorons pas combien la matière eût gagné à être traitée par une plume élégante; mais, notre zèle, pour avoir été au-dessus de nos forces, n'en méritera pas moins quelqu'indulgence, ne fût-ce qu'aux yeux de ceux qui aiment à voir venger nos ingénieux artistes du moyen âge, d'un oubli aussi injuste que déshonorant pour la Patrie. Heureux, si nous avons écrit quelques lignes qui puissent contribuer à cette réparation; nous serons assez récompensés de nos efforts.

Résumé des dépenses annuelles que le trésor de la ville a supportées dans l'érection de la Maison Curiale.

Année 1525.	Livr. parisis	9747.
1526.		12425.
1527.		13339.
1528.		12785.
1529.		10436.
1530.		8421.
1531.		4771.
1532.		3218.
1533.		5256.
1534.		4242.
1535.		2018.
Total L. p.		86,658.

Tableau des prix des principaux matériaux employés à la construction.

	Liv.	Esc.	Den.
Briques de terre cuite, faites à Berghem, près d'Audenarde, et à Zwynaerde. . . . . *prix moyen le mille*	3	- 9	- 0

	Liv.	Esc.	Den.
Pierre de taille de Bruxelles ou de Vilvoorde. — Idem d'Avesnes. — Pierre d'Ecaussines.			
Ces trois objets ont été livrés par entreprise et estimés après la mise en œuvre. Voyez la notice.			
Cannebrekers, petites briques très-dures, venues d'Anvers. . . . *le mille*	5	8	0
Terras, ou ciment imperméable d'Anvers. . . . . *la barrique*	1	0	0
Pierre à paver. . . . . *le mille*	9	0	0
Fer d'Espagne, acheté à Anvers et à Middelbourg. . . . . *la livre*	0	3	0
Cuivre rouge. . . . . *la livre*	0	5	3
Or fin, d'Anvers. . *les* 100 *feuilles.*	5	12	0
Chaux de Tournai. . . . . *le sac*	0	5	0
N. B. Le sac était la sixième partie du muid.			
Grosses poutres de chêne de Valenciennes, livrées par entreprise. *la pièce*	60	0	0
Idem de moindre longueur.	24	0	0
Solivaux. . . . . *le pied*	0	0	12
Planches de chêne à plancheier, larges de 2 pieds et plus, et d'un pouce et demi d'épaisseur. *le pied courant*	0	0	15
Planches de saule rouge, pour la couverture du toit. . . . . *les* 100 *pieds*	2	8	0
Ardoises; entreprise de la livraison et de la mise en œuvre. . . *par verge*, mesure d'Audenarde.	36	0	0
Le toit entier mesure 21 verges carrées ou 6-83 *ares.*			
Le transport de tous ces matériaux, de ceux mêmes des entreprises, était à charge de la ville.			

Tableau des salaires des principaux employés et ouvriers.

		Liv.	Esc.	Den.
L'architecte van Pé.	*par journée de vacation*	3	– 0	– 0
Plans, dessins, patrons et modèles en bois et en papier, faits par l'architecte.		72	– 0	– 0
Maîtres maçons, piqueurs de l'ouvrage.	*journée*	0	– 8	– 0
Une gratification hebdomadaire à partager, de		12	– 0	– 0
Maçons-ouvriers.		0	– 6	– 0
Manœuvres.		0	– 4	– 0
Maîtres charpentiers.		0	– 8	– 0
Maîtres menuisiers, serruriers, etc.		0	– 8	– 0

Les sculpteurs, les doreurs et les peintres travaillaient à l'accord, sans journée fixe.

ERRATA.

Page 72. *ligne* 6 *et* 7. *il se trouve :* la façade de la maison-de-ville de Gand, *lisez* de la maison-de-ville d'Anvers.

MÉMOIRES INÉDITS DU SEIGNEUR JEAN DE DADIZEELE.

(Suite, voyez page 324, 9me et 10me livraison 1828).

OLIVIER le Daim, barbier de Louis XI, et son ambassadeur auprès des Gantois, s'était emparé, par ruse, après sa mésaventure, de la ville de Tournai, dans laquelle il avait introduit *Colard de Mouy*. Celui-ci à la tête de ses troupes, faisait des sorties fréquentes et hardies, et commettait toutes sortes d'exactions sur les habitans des villages voisins. Il était urgent, pour la sécurité du pays, de mettre un terme à ses courses.

Un autre fléau, fruit des longues guerres qui avaient désolé la Belgique et la France pendant le règne du trop belliqueux Charles-le-téméraire, et qui se prolongeaient depuis sa mort, ajoutaient encore aux calamités dont nos malheureuses frontières étaient sans cesse la proie. De nombreux corps de soldats mercenaires, rebut de toutes les nations, s'étaient organisés en bandes redoutables sous le nom de compagnies franches. Elles s'étaient choisi parmi les aventuriers les plus braves et les plus heureux des chefs indépendants de toute autorité, ou qui avaient su rendre bien légères les chaînes de la féodalité. Ces *hommes-d'armes*, comme on les appelait alors, toujours prêts à vendre leurs services et leur vie au plus offrant, étaient licenciés après une campagne qui n'était jamais de longue durée; les princes n'ayant pas le moyen de les solder long-tems. Ils faisaient alors pour leur propre compte, dans le pays de ceux qu'ils nommaient leurs amis, une guerre de partisans et se rendaient plus

redoutables que les ennemis mêmes. Ils s'emparaient de vive force ou par surprise de quelque château hérissé de créneaux et défendu de larges fossés dans lesquels les barons, souvent en guerre entr'eux, à cette époque malheureuse, avaient coutume de se retirer pour être à l'abri de toute attaque. De-là, ils parcouraient impunément les campagnes voisines tâchant de faire des prisonniers riches pour le rachat desquels ils exigeaient de fortes rançons, enlevaient des contributions de toute espèce sur les villages qui n'étaient pas en état de défense, ou sur les maisons isolées. « Ces mercenaires, dit » naïvement Jean de Dadizeele, lorsqu'ils étaient licen» ciés, se présentaient sous le nom d'amis, et maltrai» taient et égorgeaient nos paysans; ils leur enlevaient » leurs effets les plus précieux, leur vin, leur pain blanc, » leur viande, leur poisson, leurs fruits, leur blé et » même la nourriture que ceux-ci s'étaient préparée » pour eux et leur famille : ils les mettaient en réquisition » pour des convois, en ajoutant les mauvaises paroles » aux violences : enfin, chose bien pénible à supporter, » ils détruisaient ce qu'ils ne pouvaient emporter avec » eux." Ces bandes féroces, pour qui le pillage, le meurtre et le viol n'etaient que des actes ordinaires et journaliers, justifiaient bien, comme le remarque un auteur célèbre, les noms de tondeurs et d'écorcheurs qui leur avaient été donnés. Les plus à craindre d'entr'eux, étaient les *lansknechts*, lansquenets, ou lanciers à pied. Un conte populaire et absurde qui circulait dans ces tems grossiers et malheureux, nous fait bien connaître leur caractère. On racontait que la porte du ciel avait été fermée à un lansquenet, à cause de ses vices et de ses excès en tout genre, et qu'il avait été chassé de l'enfer même pour ses mutineries et ses violences.

Afin de porter un remède à tous ces maux, le seigneur de Dadizeele fît lever en masse tous les habitans de ses domaines, en état de porter les armes et leur fît prendre un uniforme blanc et violet (*peersch*), en leur ordonnant de s'armer chacun selon son état. Il donna le même ordre aux habitans de Ménin, Ghelve, Béselaire, Moorslede, Ledeghem, Moorzele, et à ceux de toutes les autres paroisses situées autour de Dadizeele; le nombre en monta rapidement à trente-six. La première revue de cette milice eut lieu le 2 Mars 1478; la seconde revue en eut lieu le 28 du même mois; le nombre d'hommes se montait à 3600, la plupart en uniforme et assez bien armés et *embastonnés*. Plusieurs chevaliers, nobles, magistrats et doyens des métiers vinrent de Gand à cheval ou en voiture pour assister à cette revue. L'on s'y donna la promesse formelle de se prêter mutuellement aide et secours contre tous ceux qui voudraient vexer les Flamands. La nouvelle de cette espèce de confédération produisit un tel effet que bientôt le reste des habitans du plat pays prit les armes, et que l'on fut prêt à résister aux ennemis soit de l'intérieur soit de l'extérieur. Pour remédier plus efficacement à tous les désordres qui régnaient alors et qu'excitait sous main l'astucieux Louis XI, les trois Membres de Flandre reçurent l'ordre de rassembler les habitans des campagnes, au son de la cloche, lorsqu'ils le jugeraient convenable, d'arrêter les malfaiteurs et de les mettre à mort. Un grand nombre d'entr'eux qui voulurent faire résistance à force ouverte furent tués sur la place, et Jean de Dadizeele parvint, sinon à purger le pays de tous ces brigands, du moins à mettre quelque frein à leurs audacieuses entreprises, et à rendre les grandes routes un peu plus sûres. Comme la police était mal

organisée chez nous, ainsi que dans les autres parties de l'Europe, même les plus civilisées, ces malfaiteurs, ces *land-loopers*, ainsi qu'on les appela depuis, se perpétuèrent jusqu'au tems même de Marie-Thérèse, et ne disparurent entièrement qu'après notre dernière révolution. Nous trouvons dans un placard du XVII^me^ siècle, que tout soldat, qui, bien que muni d'une feuille de route, quittait le grand chemin et était rencontré dans des sentiers détournés, pouvait être arrêté et mis à mort.

L'archiduc Maximilien informé que le Grand-Bailli de Gand avait fait dans les jurisdictions de Gand, Bruges et Ypres, une nombreuse levée d'hommes, qui montait, chose que nous aurions peine à croire de nos jours, à environ 150,000 combattans, tous armés et pleins de vigueur, voulut récompenser ses services signalés en le nommant, par commission du 28 Avril 1479, Capitaine de cette milice, plus courageuse, sans doute, que disciplinée, et au mois de Mai suivant, il le nomma Capitaine-Général de toute la Flandre.

Depuis son mariage avec Marie, Maximilien brûlait du désir de se montrer digne de cette aimable princesse, qui lui avait donné sa main de préférence à tous les princes de l'Europe. Il n'épargnait rien pour rétablir ses affaires, et il était entré en campagne pour tâcher d'arracher à son ennemi le riche héritage de Bourgogne. Mais ses premiers efforts furent malheureux. Un corps de deux mille flamands avait été taillé en pièces au combat de Blanc-fossé; la ville de Quesnoy fut assiégée inutilement; plusieurs autres places avaient été prises et brulées; un détachement qui conduisait à Douai un convoi d'argent fut battu; il eut du moins la gloire de prendre Condé sur les troupes du Roi, qui aussi avare du sang de ses sujets dans les combats qu'il en était

souvent prodigue sur les échafauds, crut prudemment devoir éviter une bataille rangée.

La campagne de 1479 s'ouvrit pour l'archiduc sous des auspices plus heureux. La noblesse flamande donna en tout tems des preuves d'attachement à ses princes lorsqu'ils étaient dans l'adversité. Toujours avide de gloire, elle s'était rangée sous les drapeaux de l'époux de Marie, dont le cœur en s'ouvrant au bonheur, montrait chaque jour quelques-unes de ces vertus qui font encore chérir sa mémoire dans nos deux Flandres. Maximilien avait obtenu quelque secours des Anglais et enrolé bon nombre de ces soldats allemands qui vendaient leurs services et leur vie au dernier enchérisseur. Il voulait à quelque prix que ce fût recouvrer l'Artois, et il résolut d'aller mettre le siège devant Térouane. Il donna en conséquence l'ordre au seigneur de Dadizeele de conduire de l'artillerie de Lille à Aire, le long de la Lys. Celui-ci partit avec environ 4000 hommes, choisis parmi les troupes qu'il avait levées précédemment; il y joignit un détachement de Wallons et un autre de soldats mercenaires. Le Grand-Bailli était à peine arrivé à Meereghem, que les Français se présentèrent en force pour lui enlever son artillerie; mais les Flamands en firent un si bon usage, pendant qu'un de leurs détachemens avait passé la Lys à gué, pour aller escarmoucher avec les ennemis, qu'après un combat assez long et meurtrier, les Français furent obligés de battre en retraite, *sans honneur ou profit*, comme dit notre mémoire.

Cependant le duc Maximilien poursuivait avec ardeur le siège de Térouane, et on battait les murs avec une redoutable artillerie. Il ordonna à Jean de Dadizeele de lui amener de Flandre un renfort de 11,000 hommes, et vint de St. Omer le rejoindre auprès de Térouane, où ils campèrent jusqu'au 6 d'Août.

Descordes, seigneur de Crève-cœur et gouverneur de Picardie et d'Artois, croyant que ce serait imprimer une tache à sa gloire militaire, que de laisser tomber cette place importante au pouvoir de l'ennemi, accourut pour la secourir.

Maximilien saisit avec joie l'occasion qu'il cherchait depuis long-tems de se montrer digne d'être l'époux de Marie, et de combattre en bataille rangée avec le plus grand capitaine de son époque. Il fait passer son artillerie, sa cavalerie et ses chariots au pont qu'il avait jeté sur la Lys, tandis que son infanterie flamande traverse la rivière à gué, et marche à la rencontre des Français. Les deux armées se trouvèrent en présence à Guinegaste, le 7 Août vers les trois heures de l'après-midi. Maximilien, dont les troupes s'élevaient à environ vingt mille hommes, sans y compter la cavalerie allemande et trois cents anglais, se mit à la tête de sa cavalerie avec le seigneur de Ravestein et le comte de Nassau. Le corps de bataille se composait de quatorze mille lanciers, commandés par le comte de Romont de la Maison de Savoie. Descordes se mit aussi avec Torcy à la tête de onze cents hommes de cette gendarmerie française d'ordonnance, le corps le plus redoutable qu'on connût alors par sa foudroyante impétuosité. Il avait placé au centre huit mille francs-archers. La cavalerie allemande, qui était plus vaillante que disciplinée, fut enfoncée en un instant par la gendarmerie française et mise dans une déroute complette; elle ébranla dans leur fuite le gros des troupes flamandes. Ce succès sembla décider la victoire. Mais Descordes et Torcy, avec l'ardeur imprudente de la jeunesse, poursuivaient les fuyards jusqu'aux portes d'Aire et se rassasiaient de carnage et de butin, tandis que les francs-

archers, suivis des vivandiers et des valets, s'étaient jetés sur les bagages du Duc, et se livraient à l'ardeur du pillage, sans garder ni rang, ni mesures. Maximilien qui conservait au milieu de ce désastre le sang-froid et la prudence d'un vieux capitaine, était passé à son aile gauche encore tout entière, mais découragée; il la rassure et fond avec elle sur les archers qui ne croyaient plus que l'ennemi pût se rallier; en même tems, Nassau ramena au combat quelques pelotons de cavalerie allemande. De son côté, le Comte de Romont fit avancer les lansquenets flamands qui comptaient dans leurs rangs deux cents gentilshommes *de bonne estaffe à pied,* dit Commines, et qui ne s'étaient d'abord un peu ébranlés, que lorsqu'ils s'étaient vus entièrement découverts par la défaite de l'aile droite. Les francs-archers, ou chargés de butin, ou occupés encore à piller, sont enveloppés: les Flamands en firent un massacre affreux, et ils restèrent presque tous sur la place. Cependant Descordes en revenant, reconnut la grande faute qu'il avait commise, et voulut la réparer. Mais sa cavalerie harassée de fatigue et chargée de butin, répondit mal à ses désirs, et fut forcée d'abandonner à son ennemi non-seulement le champ de bataille, *mais encore tout son camp avec toute son artillerie, ses vivres et ses bagages,* ce qu'aucun historien jusqu'ici n'a mentionné, à ce que je sache. De sorte que le succès de cette bataille n'est pas indécis, comme l'ont prétendu les écrivains français qui ont raconté cet événement à l'avantage de leur nation. Le nombre des combattans réunis des deux partis était en tout de 40,000 hommes; les Français en perdirent neuf mille; la perte des Flamands ne fut guère moindre.

Les principaux gentilshommes flamands, et dont la bravoure avait contribué au gain de cette victoire,

furent faits chevaliers sur le champ de bataille même. Voici leurs noms :

Jean de Gruuthuse.
Jacques d'Halewyn.
Louis van Praet.
Colaert d'Halewyn.
Adrien Villain.
Joos Cortewille.
Arnould van Scoorde.
Daniel van Herzelle.
Antheunis vander Vicht.
Jean de Dadizeele.
Percheval van Hemsrode.
Louis de Baenst.
Jacques de Vooght.
Cornelis van Bonem.
Joris Ghiselin.
Antheunis van Belle.
Jean van Nieuwenhove.

Malheureusement Maximilien ne sut point profiter de ses succès. Au lieu de retourner devant Térouane, dont il se serait sans doute emparé facilement, ou de marcher sur Arras, il se rendit à Aire, ou il resta jusqu'au douze du même mois et congédia ses troupes flamandes.

On a vu quelle fut dans cette affaire sanglante la bravoure de ces milices flamandes, enrôlées depuis quelques mois seulement. Elles furent à peine ébranlées par la fuite des soldats mercenaires, et secondèrent avec sang froid l'habilité de leur général. Qui croirait que l'historien La Marche, dans son *introduction*, a osé écrire que : *s'ils* (les Flamands) *eussent obéi, les Français étaient battus; mais qu'ils abandonnèrent le champ de bataille pour regagner leurs foyers.* Et voilà cependant ce qui a été répété dans toutes les histoires modernes de la Belgique. Ce nouveau trait nous montre combien il est urgent, pour connaître nos ancêtres, et les venger des accusations mensongères dont les ont chargés des écrivains étrangers, de remonter aux chroniques et aux mémoires du tems.

Au reste, il en fut de cette bataille, comme de celle de Montlheri et de toutes les autres, dont le succès fut contesté. Le plus habile des deux généraux en recueille,

sinon la gloire, du moins le véritable fruit. Maximilien ne tira aucun avantage de sa victoire et Térouane fut entièrement délivré. « Louis XI, dit le naïf Philippe » de Commines, eut effroi de prime face de cette ba- » taille, cuidant (craignant) qu'on ne luy eut dit la » vérité, et qu'elle fut de tous poincts perduë, car il » scavait bien si elle eut esté perduë, qu'il aurait perdu » tout ce qu'il avait conquis sur cette Maison de Bour- » gogne, et en ces marches là, et le demeurant en grand » hazard; toutesfois, quand il sceut la vérité, il eut » patience et délibéra d'y donner ordre, en façon qu'on » n'entreprendrait plus telles choses sans son sceu, et » fut très-content de Monseigneur Descordes. Dès cette » heure là, le Roi délibéra de traiter paix avec le Duc » d'Autriche, mais qu'il la put faire de tous poincts à » son advantage, et qu'en la faisant, il brisdat si bien » le dit Duc, par le moyen de ses subjects propres, » qu'il connaissait enclins à ce qu'il cherchait, qu'il » n'eut jamais pouvoir de luy mal faire."

Cependant la guerre continuait encore avec une égale fureur des deux côtés. Les malheureuses provinces de l'Artois et de la Picardie étaient le théâtre de toutes les horreurs imaginables. Le seigneur de Dadizeele alla y faire une excursion, avec une milice beaucoup plus nombreuse que les premières. Sous les ordres des sires de Romont et de Chantraine, il mit le siège devant le petit château de Malonnoi. C'est là que cent soixante de ces garçons, disciplinés à la manière des suisses, et commandés par un brave officier, nommé Remond d'Ossaigne, plus connu par son surnom de *Cadet Renonet*, osa se défendre pendant plusieurs jours contre une armée redoutable. Ces intrépides soldats résolus à arrêter la marche des troupes de l'archiduc et à

l'empêcher de rien entreprendre le reste de la campagne, soutinrent jusqu'à trois assauts dans une place sans défense, et périrent presque tous sur la brèche les armes à la main. Remonet et quelques-uns de ses frères d'armes qui avaient eu le malheur de survivre comme lui à leur bravoure, furent envoyés au gibet, sous prétexte qu'ils s'étaient défendus dans une place non tenable. Quelques historiens français ont accusé Maximilien d'avoir ordonné lui-même la mort de l'entrépide Remonet. Les mémoires que j'analyse ne font aucune mention de l'archiduc en parlant de ce siège. Jean de Dadizeele se contente de nous dire froidement. *Den capitain van den Casteele, ghenaemt Cadet Remonet, en eeneghe van zyne ghezellen worden ghehangen.* Louis XI, pour venger la mort de ce fidèle serviteur, usa d'affreuses représailles sur de malheureux prisonniers Il ordonna à son prevôt Tristan, l'infâme exécuteur de ses vengeances, d'en prendre cinquante, de les conduire sous les murs de Malannoi, de Douai, de Saint-Omer, d'Arras et de Lille, et d'en pendre dix devant chacune de ces villes. A son retour de cette expédition cruelle, cet homme terrible, soldat et bourreau tout à la fois, mit tellement à feu et à sang tout le pays qu'il traversa, que le légat du Pape fut obligé d'employer son autorité, pour faire cesser de part et d'autre une guerre si barbare et si contraire à toutes les lois de l'honneur et de l'humanité.

Enfin des préliminaires de paix furent arrêtés à Douai le 21 Août 1480, et Dadizeele fut un des dix seigneurs Belges chargés d'en surveiller l'exécution. Il fut également du nombre des négociateurs qui eurent la mission de terminer les différens existans entre le Roi de France et Maximilien au sujet de la Picardie. Mais l'archiduc

avait le plus grand intérêt à traîner les conférences en longueur, jusqu'à la mort de Louis qui paraissait prochaine; il espérait alors pouvoir accabler la faiblesse de Charles VIII, comme Louis XI avait accablé celle de Marie à la mort de son père. C'est pourquoi les plénipotentiaires furent très-long-tems avant de rien conclure.

Maximilien voulant récompenser les services du seigneur de Dadizeele, le nomma son chambellan le 13 de Mars 1481; le 5 d'Avril suivant, il lui donna la charge de Maître d'hôtel de son palais, et l'emmena avec lui dans le voyage qu'il fît peu de tems après en Hollande pour aller appaiser la révolte de quelques villes. Le grand-bailli de Gand faillit perdre la vie à Dordrecht, pendant un combat qui eut lieu entre les troupes allemandes et anglaises. Peu de tems après, le 14 Mai 1481, il reçut du prince une nouvelle mission; c'était de se rendre à Vienne pour y terminer les différens existant entre les députés de la ville de Zutphen et Maximilien.

C'est ici que s'arrêtent les mémoires de Jean de Dadizeele. Ce seigneur qui jouissait de toute la confiance de son maître, périt, comme bien d'autres, victime d'une basse jalousie. Le bâtard de Gaesbeke l'assassina à Anvers le 7 Octobre 1481, croyant que ce meurtre serait agréable à Josse de Lalain, seigneur de Montigni, qui voyait d'un œil envieux le crédit et la faveur du grand-bailli de Gand. Celui-ci ne succomba cependant à ses blessures que le 21 du même mois. « Et le dict seigneur » de Dadeseele (Dadizeele), dit un manuscrit français » du XV^me^ siècle, grand-bailli de Gand, sur un soir, » ainsi qu'il se rétirait à son logis, fut rencontré d'aul- » cuns personnaiges qui lui donnèrent plusieurs coups » d'estock et de taille, dont tôt après il termina sa vie » par mort. Les Flamens, mêmement ceulx de Gand,

» furent maris, car ils l'avaient en bonne récommanda-
» tion; et dès lors, commencèrent les dicts de Gand à
» murmurer et bannirent aucuns grans personnaiges de
» la court et entr'autres M. de Gaensbeke (Gaesbeke),
» lequel nonobstant le dict ban, resta au pays et se tint
» longuement à Bruges, où il portait au col ung grant
» large collier d'or, ayant plusieurs cloux à façon
» d'ung collier dont on est accoustumé armer les mau-
» vais chiens, disant que c'était pour le défendre contre
» les Gantois."

Un autre manuscrit du tems (*Nicolays Despaers, Chron. van Vlaenderen*, f.° 273) nous apprend également qu'il mourut sous les coups de laches sicaires auxquels la jalousie avait mis le poignard à la main: « 's Zondaechs verslouch die bastaert van Gaesbeke zeer
» verraderlick 's nachts te thien hueren zyn zestere
» 't Antwerpē mē Jan van Daydezeele, dē hooch bailliu
» van der stede van Ghendt, omē Joos vā Laleyn die
» heere vā Montigny te ghelievene, die welke hem
» 't zonderlicke groote faveur van dā prins ter weerelt,
» aldermeest misjonde ende benyddede."

Le corps du grand-bailly de Gand fut déposé dans l'église du village de Dadizeele. Voici l'inscription qu'on lit encore sur son tombeau de pierre bleue :

Hier light Jan heere van Dadiseele, ruddere in zyn levene, raedt ēn camerl. ons gheduchs heere hertoghe van Bourgne, grave van Vlaēn enz., souverein bailliu van Vlaen. Overlien des werelt hooch bailliu van Gent int jaer MCCCCLXXXI *den* XX *Octob. en van vr. Cathelyne Breydels die starf int jaer* MCCCCXCIX *den* 1 *dach van Julius.*

Je ne répéterai point ici ce que j'ai déjà dit sur l'injustice de la plupart des écrivains envers un homme

aussi estimable que le seigneur de Dadizeele. Je ne doute nullement que le simple exposé des principales actions de sa vie, qui fut tout entière consacrée au bien de sa patrie et de son prince, n'ait suffi pour réhabiliter sa mémoire calomniée.

Je terminerai cette notice ainsi que je l'ai commencée, en rappelant que le Gouvernement obtient de nouveaux titres à notre reconnaissance, en ordonnant l'impression de nos anciennes chroniques. Nous faisons des vœux pour que cette pensée patriotique puisse se réaliser promptement et sans entraves. Sous ces vieux débris, échappés aux ravages des tems et des révolutions qui n'ont que trop bouleversé notre patrie, l'on trouvera notre histoire dans sa naïve vérité. Je ne crois pas me tromper en avançant que notre patriotisme acquerra de nouvelles forces, en méditant chacune de ces pages précieuses où l'amour de l'indépendance nationale est empreint aussi fortement que dans aucune autre histoire des peuples anciens ou modernes. A. Voisin.

RECHERCHES SUR LA MOTILITÉ DES VÉGÉTAUX,

Par *B. C. Dumortier.*

> On ignore jusqu'ici dans quelle partie du tissu des plantes réside la force contractile.
>
> Brisseau de Mirbel, *Elém. physiol. vég.*

La motilité des végétaux est un des points les plus obscurs de l'histoire naturelle et l'une des questions les plus importantes de la physiologie. On sait que divers auteurs se sont occupés des mouvemens que présentent certaines parties irritables de quelques végétaux, tels

que la Sensitive, la Dionée, l'*Hedysarum gyrans*, etc.; mais il n'en est aucun, à ma connaissance, qui ait recherché ce qui est relatif à la motilité des tiges. A la vérité, les phénomènes de l'irritabilité des végétaux sont bien plus surprenans que ceux de la motilité des tiges, en ce qu'ils rappellent une des facultés les plus remarquables du règne animal; mais, d'un autre côté, les phénomènes de la motilité des tiges ne sont pas moins intéressans, en ce qu'ils se rapportent à la partie la plus importante du végétal, et qu'ils jouent un grand rôle dans la physiologie des plantes.

C'est une chose difficile que de savoir à quel principe l'on doit rapporter les mouvemens des végétaux. Certains naturalistes ont prétendu qu'ils étaient le résultat de la sensibilité, d'autres de l'irritabilité, d'autres enfin qu'ils étaient produits par une espèce d'organe. Le célèbre Haller avait admis en principe que l'irritabilité réside dans les muscles, et la sensibilité dans les nerfs; mais les végétaux n'ont ni muscles ni nerfs, en sorte qu'il est par là impossible de déterminer si l'on doit rapporter la motilité des végétaux à l'irritabilité ou à la sensibilité. Toutefois, on doit remarquer que la sensibilité nécessite un centre organique, et que les végétaux en étant privés, on ne peut en aucune manière y rapporter les phénomènes de leur motilité et que par conséquent la sensibilité qui suppose l'existence du MOI appartient uniquement au règne animal. C'est ce que l'immortel Linné a très-bien senti, en posant sa fameuse définition : *Vegetabilia crescunt et vivunt; Animalia crescunt, vivunt et sentiunt.*

Le but que je me suis proposé dans les recherches qui vont suivre, a été de connaître: 1° ce qui est relatif à la force motrice des végétaux; 2° dans quel système de

tissus cette force motrice réside et comment elle s'opère; 3° s'il y a quelqu'analogie entre la faculté du mouvement des végétaux et celle des animaux. D'abord je dois dire deux mots sur les divers systèmes de tissus des corps organisés.

Les corps organisés se composent de plusieurs principes combinés sous la forme de deux élémens principaux : les fluides et les tissus. Les tissus servent à contenir les fluides et les fluides à alimenter les tissus. Mais cette alimentation se fait par un mouvement continuel inhérent à la vie; ensorte que, dans tous les corps organisés, la vie est inséparable du mouvement intérieur, comme ce mouvement est inséparable de la vie. Ainsi, considérée dans l'ordre physique, la vie est un mouvement harmonique limité par le corps. Mais ce mouvement exigeait dans les tissus de l'élasticité et de la souplesse, et c'est là, en effet, leur état normal dans tous les corps organisés, quoique certains tissus puissent être susceptibles de solidification. Nous désignerons ces deux états par les noms spéciaux de tissus molluqueux et de tissus solides. Les tissus molluqueux sont naturellement mous, souples, élastiques et susceptibles d'extension et de dilatation, pour l'intromission de nouveaux faisceaux de fibres dans leur intérieur. Les tissus solides sont ceux qui ont acquis un degré de consistance qui leur fait perdre leur élasticité, les rend durs, roides, résistans, et s'oppose à l'intromission de nouveaux faisceaux de fibres. On sait que chez les animaux la motilité réside dans les tissus molluqueux; voyons maintenant s'il en est de même pour les végétaux.

Dans les végétaux comme chez les animaux la motilité présente deux facultés différentes, elle est ou vitale ou spontanée. Chez les végétaux, vivre c'est croître;

croître c'est se mouvoir, donc vivre c'est se mouvoir et tout ce qui tient à la croissance appartient à la motilité vitale. Ainsi, le mouvement des fluides, l'élongation des racines et des tiges, l'addition constante de nouveaux organes aux anciens sont le résultat de la motilité vitale des végétaux; et cette motilité y est bien plus considérable que chez les animaux, parce que le développement des premiers est centrifuge et que celui des seconds est centripète. La motilité vitale des végétaux se rapporte donc à ce qui constitue la vie; mais on observe aussi chez eux certains mouvemens de convenance tout-à-fait indépendans de la motilité vitale et que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme spontanés (1). Ainsi quand un animal baille, se détend, se déplace; quand une oscillatoire se meut; quand une tige se redresse, change de direction pour prendre une attitude moins gênante ou plus commode; quand le sommeil opère, dans les végétaux comme chez les animaux, une détente dans le système contractile; dans ces cas, le mouvement est tout-à-fait indépendant de la motilité vitale, et, pour n'être pas l'effet d'une volonté quelconque, il n'en possède pas moins tous les caractères de la spontanéité. Nous désignerons donc sous le nom de motilité spontanée, tout mouvement de convenance qu'un être exécute par soi, sans y être forcé par la motilité vitale, ni immédiatement par des agens extérieurs, et sans cependant être le résultat d'une combinaison qui caractérise le mouvement volontaire et qui nécessite un MOI. Cela posé, la motilité vitale des êtres organisés sera celle de la vie; la motilité spontanée,

(1) Le mot *spontané* est pris ici dans l'acception qu'on lui donne habituellement dans la science physique, c'est ainsi qu'on dit: plante spontanée, génération spontanée, etc.

celle qui cède aux convenances de la vie; et la motilité volontaire, celle qui cède aux actions de la volonté. On sent que les végétaux étant dépourvus de sensibilité, le sont à bien plus forte raison de volonté, et que par conséquent, cette dernière faculté leur est étrangère.

Afin de connaître si le principe de la motilité spontanée réside, chez les végétaux, dans le système solide, ou si l'écorce remplit les mêmes fonctions que le système musculaire des animaux, je pris deux tiges de vigne (*vitis vinifera*); je décortiquai l'une tout autour de la tige, en laissant toutefois le bourgeon terminal intact; j'enlevai à la seconde le système central, sans rien ôter du système cortical. Ensuite je fixai les deux tiges horizontalement en les plongeant dans un vase rempli d'eau, de manière à ce qu'elles fussent constamment humectées, sans que cependant rien les empêchât de se redresser. La tige dénudée d'écorce resta immobile, du moins dans la partie dénudée. Celle à laquelle j'avais enlevé le système central, se redressa, mais bientôt, ne pouvant supporter le poids de son bourgeon terminal, elle retomba pour se redresser plus loin. Je vis donc que le principe de la motilité spontanée des végétaux réside dans le système molluqueux et non dans le système solide.

Il était important de savoir si la motilité spontanée des tiges s'opère par incurvation, c'est-à-dire par répulsion, ou si elle s'opère par excurvation, c'est-à-dire par contraction; ou bien en d'autres termes, si la force de redressement réside dans la partie intérieure du système cortical, comme pouvait le faire croire l'anatomie des bourrelets de la sensitive, par M. Dutrochet (1), ou si

(1) Dutrochet, structure intime des végétaux. Pag. 56 et suivantes.

elle réside dans sa partie extérieure. A cet effet, je mis en expérience trois tiges d'*Agatea amelloïdes*. A la première j'enlevai l'écorce dans toute sa partie supérieure; à la seconde je l'enlevai dans toute la partie inférieure et à la troisième sur-tout un côté. Ensuite je fixai les trois tiges horizontalement. Si la force motrice de l'écorce agissait par répulsion, les tiges devaient se porter du côté dénudé; si au contraire elle agissait par contraction, on sent que les tiges devaient se porter du côté de l'écorce restante.

L'opération n'était pas faite depuis un quart-d'heure, que déjà les trois tiges avaient commencé à se mouvoir. Celle à laquelle j'avais enlevé la partie inférieure de l'écorce, se redressa promptement; celle à laquelle j'avais enlevé l'écorce d'un des côtés, se courba fortement de l'autre, c'est-à-dire du côté où j'avais laissé le système cortical. Enfin la troisième, à laquelle j'avais enlevé l'écorce de la partie supérieure, se recourba vers la terre, et vingt-quatre heures après l'opération, l'extrémité pointait directement vers le sol, et avec tant de force, qu'il eût fallu rompre la tige pour la redresser. Elle continua à se recourber vers l'écorce restante, en sorte qu'au bout de quelques jours elle avait formé un cercle, et qu'alors le bourgeon terminal se trouva rétabli dans la position perpendiculaire. Une autre tige opérée de la même manière, se recourba aussi la pointe vers la terre, mais se redressa ensuite plus loin sans avoir formé de cercle. Dans ces expériences, le système solide n'a subi par lui-même aucune modification, il n'a fait que suivre le mouvement imprimé par le système extérieur; mais ayant opéré une tige de vigne de la même manière, je trouvai le lendemain matin que le mouvement de rappel de l'écorce avait été si violent que le système ligneux était rompu à la plupart des articulations.

Il résulte clairement de ces expériences, qu'indépendamment de la force d'élongation, les végétaux possèdent une force motrice qui peut les diriger suivant le besoin. 2° Que cette force motrice réside dans le système molluqueux et nullement dans le système solide. 3° Qu'elle agit sur tous les points de l'écorce indistinctement. 4° Que cette force motrice est une force d'excurvation ou de rappel, et nullement d'incurvation ou de répulsion. Cette dernière conséquence paraît entièrement contraire aux observations de M. Dutrochet, sur les bourrelets des pétioles de la sensitive (*Mimosa pudica*). « Quelle que soit, dit-il, la partie du bourrelet » sur laquelle on enlève une tranche, celle-ci jouit tou» jours de la propriété d'affecter, lorsqu'on la plonge » dans l'eau, une courbe dont la concavité regarde l'axe » du bourrelet (1).

On voit d'après cela, que la force motrice de l'écorce du bourrelet de la sensitive, agit en sens inverse des expériences ci-dessus rapportées; et ce qui est bien plus fort, qu'elle se fait en sens inverse de ce qui a lieu pour l'écorce des Mimoses non irritables, chez lesquelles les tranches se courbent en dehors, ainsi que je m'en suis assuré par des expériences réitérées. Ce serait donc une erreur de croire que le mouvement de contraction en dehors se produise dans toutes les parties des végétaux; au contraire, les parties irritables telles que les feuilles de la Dionée (*Dionea muscipula*), les étamines de l'*Opuntia* et de l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*), les valves du péricarpe du *Noli-tangere*, de la Balsamine, du *Corydalis*, l'arille des *Oxalis*, etc., agissent par un mouvement d'incurvation et non d'excurvation. Toutes ces

(1) Dutrochet, structure int. pag. 63.

parties, pour opérer leurs mouvemens, se contractent en dedans, en rappellant leurs extrémités vers l'axe de la tige.

La motilité spontanée des végétaux s'opère donc par deux facultés opposées : par excurvation ou par incurvation. La première s'opère de dedans en dehors et produit par conséquent un mouvement contractile; la seconde s'opère de dehors en dedans et par conséquent produit un mouvement excitant. Le mouvement contractile est propre au système cortical, il sert à donner aux tiges la direction de convenance; il s'opère par ressort extérieur ou par excurvation. Le mouvement excitant est propre aux organes irritables, c'est lui qui détermine l'irritabilité; il s'opère par ressort intérieur ou par incurvation. Il existe donc chez les végétaux une force excitante qui modère l'effet de la force contractile, et ce n'est que par la prédominance de l'une ou l'autre de ces deux forces, que les végétaux opèrent leurs mouvemens.

On sait que les tiges des plantes qui croissent dans les souterrains, s'allongent jusqu'à une longueur considérable pour atteindre la lumière. Je fus curieux de savoir laquelle des deux est la plus puissante de la force motrice du système cortical, ou de celle d'attraction vers la lumière. Ayant trouvé dans une cave une pomme-de-terre (*Solanum tuberosum*) qui avait poussé cinq tiges d'environ deux pieds de longueur, blanchâtres et décolorées, et cependant dirigées vers la lumière, j'enlevai à la première l'écorce de la partie supérieure; à la seconde, celle de la partie inférieure; à la troisième, celle du côté gauche, et à la quatrième celle du côté droit; la cinquième resta intacte. Ensuite, je couchai mes tiges de pomme-de-terre horizontalement, de manière à ce qu'elles fissent angle droit avec le rayon

lumineux incident, et à ce que le côté droit des tiges fût tourné vers la lumière. Enfin, pour activer la végétation, je mis la pomme-de-terre elle-même dans un vase rempli d'eau.

Au lieu d'opérer leur mouvement avec promptitude, comme les tiges d'*Agatea*, celles de la pomme-de-terre restèrent d'abord immobiles, et ce ne fut que vers la sixième heure que je vis que le mouvement commençait à s'opérer, sur-tout celui de la troisième tige. Vers la neuvième heure, toutes les tiges étaient en mouvement, mais ce mouvement était lent et faible. La première, à laquelle j'avais enlevé la partie supérieure de l'écorce, se recourba vers la terre. La seconde, à laquelle j'avais enlevé l'écorce de la partie inférieure, se redressa vers la voûte de la cave en obliquant tant soit peu vers la lumière. La troisième, à laquelle j'avais laissé l'écorce du côté de la lumière, se dirigea de ce côté et avec plus de force que les autres, évidemment à cause de sa double attraction. La quatrième, à laquelle j'avais laissé l'écorce du côté de l'obscurité, avait fui le rayon lumineux, et se dirigeait vers l'ombre. Enfin la cinquième, dont l'écorce était restée intacte, avait fait à peine à l'extrémité un léger mouvement vers la lumière. J'ai conclu de cette expérience : 1° que la force contractile des plantes est beaucoup plus forte que celle de l'attraction vers la lumière, 2° que cette puissance est bien moins grande dans les plantes qui ne sont pas exposées à la lumière, que dans celles qui y sont exposées.

J'ai dit que les tiges de pomme-de-terre, quoique décolorées, se dirigeaient vers la lumière; ceci prouve clairement que ce n'est pas la couleur verte qui dirige les tiges vers la lumière, mais plutôt que c'est l'action de la lumière qui verdit le parenchyme, comme cela a lieu

dans les tiges de pomme-de-terre dès l'instant qu'elles atteignent la lumière. Ainsi, M. Dutrochet a pris l'effet pour la cause lorsqu'il a dit: « Les tiges se dirigent vers » le ciel et vers la lumière, parce qu'elles possèdent un » parenchyme coloré; les racines se dirigent vers la terre, » parce que leur parenchyme est incolore (1)." S'il en était ainsi, les tiges de pomme-de-terre qui sont incolores, devraient se diriger vers la terre et l'obscurité, et c'est précisément le contraire de ce qui arrive, puisque l'observation nous apprend que ces tiges, quoique décolorées, se dirigent vers les soupiraux des caves, et par conséquent vers la lumière.

L'existence d'un étui médullaire et d'un parenchyme cortical dans les tiges et leur suppression dans les racines, ainsi qu'on peut le voir dans la métamorphose du collet du *Raphanus*, observée par M. Cassini (2), peut faire présumer que le système médullaire est nécessaire à l'élévation des tiges et que son absence est ce qui nécessite l'abaissement des racines. Il est à remarquer, qu'aussi chez les animaux l'axe cerebro-spinal se porte vers l'extrémité supérieure et abandonne les inférieures, ainsi qu'on peut s'en assurer dans le développement des fœtus de mammifères, où l'ascension de la moële épinière dans le canal vertébral est sensible et correspond à la formation des diverses parties de l'encéphale. Toutefois nous devons avouer que ce que nous venons de dire du système médullaire n'est qu'hypothèse et probabilité. Quant à la force physique qui dirige les racines vers la terre et les feuilles vers le ciel, elle ne nous est connue que par ses effets; la cause nous en est tout-à-fait inconnue, et nous le sera probablement

(1) Dutr., struct. int. pag. 125.
(2) Cass., opusc. phyt. 2. pag. 380.

toujours; c'est un de ces secrets que le créateur paraît avoir voulu cacher à notre faiblesse, et qui fesaient dire à un ancien philosophe : on ne sait le tout de rien.

Nous avons montré qu'indépendamment de la force motrice vitale à laquelle se rattachent les phénomènes de l'accroissement et ceux du mouvement des fluides qui caractérisent physiquement la vie, il existe encore chez les végétaux, une force motrice qui peut les diriger suivant leurs convenances et leurs besoins, et dont on ne peut rapporter les effets qu'à la motilité spontanée. Ainsi, la direction qu'affectent les feuilles et les tiges dans les serres en se dirigeant toutes du même côté; le retournement des feuilles lorsqu'on les place en sens inverse de leur position naturelle, retournement qui s'opère par la torsion du pétiole; le phénomène du sommeil des plantes si remarquable dans les légumineuses et dans la plupart des plantes à feuilles articulées; le phénomène de l'irritabilité, soit qu'il s'exerce dans les feuilles, comme dans la Sensitive, la Dionée, l'*Hedysarum gyrans*, etc., soit qu'il s'exerce sur la corolle, comme dans l'*Ypomæa sensitiva;* ou sur les étamines, comme dans les *Opuntia* et le *Berberis vulgaris;* ou sur les valves du péricarpe, comme dans le *Noli-tangere* et la Balsamine; tous ces phénomènes sont indépendants de la motilité vitale qui est celle de la vie proprement dite. Mais d'un autre côté, ces phénomènes sont aussi indépendants de l'action d'une volonté, d'un MOI qui n'existe et ne saurait exister chez les végétaux, puisque ces êtres étant privés de centre d'action et par-là dénués du siège de la sensibilité, doivent être, à bien plus forte raison, privés de volonté, et par conséquent de motilité volontaire.

La force motrice des végétaux ne peut donc être rapportée qu'à la motilité spontanée. Dans les observations

qui précèdent, nous avons démontré que la force motrice des végétaux réside dans les tissus molluqueux et nullement dans le système solide, qui ne fait que céder à l'action des tissus molluqueux; l'on ne peut donc méconnaître qu'il y a analogie de fonctions entre le système molluqueux des plantes et celui des animaux, puisque l'écorce chez les végétaux dicotylédonés joue le même rôle que le système musculaire des animaux vertébrés, et que par conséquent dans les deux règnes des corps organiques, le système molluqueux a la faculté d'attirer et de faire mouvoir le système solide.

Quelques observations en réponse à un article de M. Ch. F. A. Morren, *sur la Balenoptère échouée près d'Ostende, le 4 Novembre* 1827.

Par le Docteur P. L. VAN DER LINDEN, de Bruxelles.

Le premier cahier pour 1829, des *Bydragen tot natuurkundige Wetenschappen*, recueil scientifique qui se publie à Amsterdam, contient un article de M. Ch. F. A. Morren, de Bruxelles, intitulé: *Observations sur la Balænoptera rostrata de Fabricius*, et critique des ouvrages publiés sur un individu de cette espèce, échoué le 4 Novembre 1827, à l'est du port d'Ostende (1).

---

(1) Over de *Balænoptera rostrata* van Fabricius, en beoordeeling der werken, welke over een dier dezer soort, den 4 November 1827, ten oosten van de haven van Ostende gestrand, uitgegeven zyn.

Une partie de cet article est consacré par M. Morren à la réfutation d'une *notice* que j'ai publiée sur le squelette de ce cétacée à l'époque où il était exposé à Bruxelles. Je n'aurais peut-être pas répondu à M. Morren si, en combattant ma manière de voir, il eut fidèlement exposé mes assertions; le public aurait jugé. Mais M. Morren les ayant en partie dénaturées, en partie exposées sous un faux jour, je suis dans l'obligation de les rétablir, pour qu'elles puissent être jugées avec impartialité, d'autant plus que M. Morren, tout en me taxant de la plus grossière ignorance en anatomie comparée, n'a pas cru devoir citer textuellement les passages qu'il incrimine.

Nous allons d'abord examiner les fausses imputations que M. Morren nous a faites. M. Morren prétend et il se plait à le répéter en plusieurs endroits, que je me suis laissé induire en erreur par la mauvaise position donnée par M. Dubar, à plusieurs parties du squelette et notamment à l'appareil hyoïdien et aux rudimens du bassin (1).

---

(1) Après avoir critiqué l'ouvrage de M. Dubar, et signalé les défauts commis par lui dans la composition du squelette, M. Morren ajoute, p. 55: — « *Deze dwalingen echter, welke elk die slechts eenigzins in de kennis van de bewerktuiging der volmaaktere dieren ingewyd is, ligtelyk kan verbeteren, zouden weinig te beduyden hebben, zoo niet een andere natuur-onderzoeker op de wyze, waarop het geraamte ineengezet is, en op het zoo grovelyk onnaauwkeurig werk van den heer* Dubar, *de bepaling eener nieuwe soort gevestigd had. Want ik haast my zulks te bekennen, zoo* Dubar *de beenderen van het tong-been toestel en die van het bekken, op hunne ware plaats gesteld had, zoude niemand hebben durven beweren, dat het exemplaar, waarvan men het geraamte gezien heeft, tot eene onuitgegeven soort behoorde.*"

Il dit page 68. « *De heer* Dubar *had zyn dier niet bepaald; de schryver van de* notice, *maakt er eene nieuwe soort van. Alle de gronden echter voor zyne meening, verdwynen by een ryp onderzoek, de voornaamste, welke de struktuur van het tong-been*

Voici ce que j'ai dit de l'appareil hyoïdien à la page 14 de ma notice : « Il me reste à parler des différences » que j'ai observées dans l'os hyoïde. On peut consi- » dérer celui du squelette d'Ostende comme formé d'un » corps aplati, prolongé antérieurement en deux apo- » physes inégales et aiguës, moins longue que le corps » même, lequel présente une sinuosité au côté opposé ; » ce corps se prolonge latéralement en deux branches » courbées, qui sont plus de quatre fois aussi longues » que les apophyses antérieures et conservent à-peu-près » l'épaisseur du corps ; seulement elles se renflent un » peu vers leur milieu et se retrécissent vers le bout. » Ces branches paraissent répondre aux cornes posté- » rieures et les apophyses, indiquées plus haut, aux » cornes antérieures. A l'extrémité de ces branches » latérales, *on a attaché* de chaque côté une pièce *libre*, » à-peu-près de même longueur et de même épaisseur ; » mais légèrement courbée et un peu amincie vers le » bout. Ces pièces ne peuvent être que les styloïdes, » qui, d'après ce qui a été observé sur d'autres espèces, » *tiennent* par des ligamens ou des cartilages d'un côté » à la partie mastoïdienne du crâne, et de l'autre aux » *cornes antérieures de l'hyoïde.*" J'avoue ne point comprendre comment M. Morren a pu trouver dans ce passage, que je regarde comme naturelle la position des styloïdes à l'extrémité des cornes postérieures. Il est certain que cela ne s'y trouve point et il me semble

---

en van het bekken betreffen, steunen op de slechte en onvergeefl yke wyze, waarop de heer Dubar *deze deelen samengesteld heeft.*"

Et page 85. « *Hy had slechts de deelen in hun natuurlyk verband behooren te stellen, en geen geloof moeten hechten aan de belagchelyke plaatsing welke* Dubar *aan dezelve gegeven heeft.*"

avoir dit tout le contraire. En effet si telle eut été mon opinion sous-entendue, je n'aurais point dit qu'à l'extrémité des branches latérales *on a attaché....* une pièce libre; mais qu'elle s'y trouve *attachée.....*; je n'aurais pas dit non plus d'une manière générale et sans exception, que les styloïdes, d'après ce qui a été observé sur d'autres espèces, *tiennent..... d'un côté*, etc.; enfin je n'aurais pas manqué d'insister sur une exception aussi extraordinaire pour appuyer la distinction d'une espèce nouvelle, et cependant en signalant les différences qui distinguent les hyoïdes des squelettes du Cap et de Berlin de celui du squelette d'Ostende, je n'ai parlé que de la forme des os et non de leur position.

Cependant après avoir répété en plusieurs endroits les assertions positives que je viens de réfuter, M. Morren est forcé d'avouer qu'elles sont basées sur un simple doute!! « L'auteur, dit-il à la page 83, parait aussi » douter en partie de l'exactitude de cette position, en » disant que les pièces attachées aux tranches (cornes) » latérales de l'hyoïde, ne peuvent être que les styloï- » des, mais il semble croire, que ce qui a été dit à leur » égard, n'est pas applicable à l'espèce décrite par lui (1)." Je crois cependant m'être exprimé d'une manière assez positive dans le passage cité plus haut. Mais supposons que ce passage soit assez obscur pour pouvoir offrir un sens douteux à M. Morren, était-il juste, sur un simple doute, de m'imputer une erreur aussi grave, sans citer

(1) *Hy toont ook gedeeltelyk aan deze te twyfelen, door te zeggen dat de deelen, gehecht aan de takken, (hoorns) van het tong-been niet dan de stylvormige beenderen konnen zyn; maar hy* schynt *te gelooven, dat het geen ten opzigte dezer deelen gezegd is, niet op de door hem beschreveue soort toegepast kan worden.* Loc. cit. p. 83.

le passage incriminé, et s'efforcer en quelque sorte de trouver des motifs pour faire croire que je l'ai partagée. Je m'étonne d'autant plus de cette manière d'agir, que, si le passage cité pouvait paraître obscur à tout autre lecteur, il n'aurait pas dû laisser le moindre doute dans l'esprit de M. Morren, d'après ce que je lui avais dit verbalement à ce sujet, à l'époque de l'exposition du squelette à Bruxelles et en répondant à la demande qu'il me fit, s'il était vrai que l'on dût faire, *sous ma direction*, (ce fût son expression) des changemens dans la position des os du squelette. Je veux bien croire que M. Morren, en écrivant son article, ne s'est point rappelé cette conversation, mais dans ce cas là même on peut toujours lui reprocher au moins une grande légèreté dans ses jugemens.

Au reste, s'il me fallait d'autres preuves, je pourrais invoquer le témoignage d'un assez grand nombre de personnes qui suivaient mon cours à cette époque, et avec lesquelles j'allai voir le squelette. Je leur fis remarquer en public ainsi qu'à M. Dubar, la fausse exposition des *styloïdes* et de tout l'appareil. Quelque tems aprés, j'ai remis à ce dernier un dessin de l'appareil hyoïde de l'espèce du Cap, copié dans Cuvier, pour le guider dans les changemens à faire à celui du squelette d'Ostende, et c'est par une note, à la page 59, de l'article de M. Morren, que j'apprends que ces changemens étaient faits, au moins en partie, lorsque le squelette a été exposé à Amsterdam.

Passons à un autre reproche qui m'est adressé par M. Morren et qui n'est pas moins inexact. Il dit, à la page 82, « que j'ai *voulu déterminer la véritable nature* » de la pièce en forme de croix, suspendue à la place » du bassin sous le squelette de Bremen, et que je sup-

» pose, sans avoir vu l'ouvrage d'Albers, que dans ce » squelette, figuré par ce dernier, *on a commis* la même » erreur que dans celui d'Ostende, d'unir les deux piè- » ces du bassin en forme de croix (1)." C'est sans doute, parce qu'il n'a pas lu attentivement l'ouvrage qu'il critique, que M. Morren, dénature encore ici mes assertions, tout en négligeant toujours de mettre sous les yeux du lecteur les passages qu'il censure. Or voici ce qui a donné lieu aux observations de M. Morren. Après avoir signalé la manière vicieuse dont les deux pièces du bassin dans le squelette d'Ostende sont unies, j'ajoute: « la même chose *a pû avoir été faite*, pour le squelette » de Bremen;" ce qui n'est pas affirmer que *cela a été fait*, comme M. Morren me le fait dire; et on pouvait d'autant moins se tromper sur la nature de mon assertion qui est tout-à-fait dubitative, que je dis plus loin; *s'il en était ainsi*, etc., en non pas *s'il en est ainsi*, comme j'aurais dû le dire si j'avais affirmé la chose d'une manière positive.

Je crois avoir démontré que les graves erreurs que M. Morren me reproche, ne se trouvent pas dans ma *notice*. Examinons maintenant la valeur des argumens par lesquels il en combat la conclusion, et cherche à prouver que le squelette d'Ostende appartient à la même espèce que celui de Berlin, de Leide et de Bremen. Ici encore, M. Morren n'a pas exposé mon opinion avec exactitude, et pour la seule fois qu'il veut bien citer mon

(1) *De schryver van de* notice *wil den waaren aard van het kruisvormig been verklaren, en vooronderstelt, zonder het werk van* Albers *gezien te hebben, dat men in het daar afgebeelde geraamte, dezelfde fout, als in dat van Ostende begaan heeft, nameiyk dat men de beide beenderen van het bekken tot een kruis zamen vereenigd heeft, enz.* Loc. cit. pag. 82.

texte, sa citation, isolée des précédens qui en fixent le sens, ne donne pas une idée exacte de ce que j'ai avancé. En effet, ce n'est que d'après les caractères ostéologiques que j'ai cru pouvoir distinguer cette espèce des trois autres établie par M. Cuvier sur des caractères semblables, sans prétendre pour cela qu'elle n'était pas encore connue d'après les caractères extérieurs, comme la citation tronquée de M. Morren doit le faire croire. Ne pouvant juger des caractères extérieurs de cet animal que d'après une figure lithographiée, je m'étais contenté de dire, qu'elle me paraissait voisine de la *Jubarte* de Lacépède. M. le professeur van Breda la rapporte à la *Balœna rostrata* de Hunter et de Fabricius, que M. Cuvier regarde comme appartenant aussi bien que la *Jubarte* à la *Balœna boops* de Linné. Ma conjecture s'accordait donc avec l'opinion de M. van Breda. C'est ce que M. Morren a oublié de faire remarquer, tout en s'écriant que M. van Breda seul avait été fidèle à la vérité.

J'avais donc abandonné les caractères extérieurs pour ne m'occuper que de ceux que le squelette pouvait offrir; par conséquent la question dont j'essayais de donner la solution, était la suivante : *Le squelette d'Ostende appartient-il à une des trois espèces de Rorquals établies par Cuvier, d'après les caractères qu'offrent les squelettes?* Et en admettant, ce que M. Morren ne met pas en doute, qu'il appartient à une espèce différente de celles du Cap et de la méditerranée, la question se réduit à savoir *si ce squelette appartient à la même espèce que celui de Berlin;* car ne connaissant rien des squelettes de Bremen et de Leide, je ne pouvais employer à leur égard que le peu de données qu'on trouve dans l'ouvrage de Cuvier sur les *ossemens fossiles.*

Quant à celui de Berlin, j'avais sous les yeux la description et les figures très-exactes, suivant Cuvier, que Rudolphi en a données dans les mémoires de l'Académie de cette ville. D'après les différences que j'ai observées et signalées, j'ai cru pouvoir avancer que le squelette d'Ostende appartient à une autre espèce que celui de Berlin, que M. Cuvier donne comme type de son *Rorqual du nord.* M. Morren combat cette conclusion et soutient que le squelette d'Ostende appartient à la même espèce que ceux de Berlin, de Leide et de Bremen. M. Morren a vu les pièces du cabinet de Leide, et assure qu'elles ressemblent entièrement au squelette d'Ostende. Je n'ai aucune raison de mettre en doute cette assertion. Quant aux autres squelettes, M. Morren ne conteste point la réalité des différences que j'ai signalées, mais il prétend qu'elles ne peuvent avoir de valeur pour la distinction d'une espèce. Voici à quoi ses argumens me paraissent pouvoir se reduire : tout le monde s'accorde, dit-il, à regarder ces divers squelettes comme appartenant à une même espèce; ce que M. Morren prétend aussi prouver de cette manière : les différences que l'on observe dans la forme de plusieurs os pourraient bien provenir, suivant lui, de la diversité d'âge; celles qu'on remarque dans le nombre des vertèbres, des côtes, des articulations des doigts, etc., pourraient bien n'être qu'individuelles ou provenir de la perte de quelques-uns de ces os; donc ces différences ne peuvent être prises en considération, et par conséquent le squelette d'Ostende appartient à la même espèce que ceux indiqués plus haut.

Cette conséquence ne me paraît pas légitime; tous les argumens de M. Morren prouvent seulement qu'il est possible et tout au plus probable jusqu'à un certain

point, que les différences que j'ai signalées, ne peuvent suffire pour caractériser une nouvelle espèce, mais ils sont tout-à-fait insuffisans pour établir l'identité d'espèce des squelettes d'Ostende et de Berlin. Il est à croire que cette question intéressante recevra bientôt des éclaircissemens à Paris, où ce squelette se trouve actuellement exposé.'

Après avoir démontré que M. Morren a dénaturé mes assertions et que ses observations ne prouvent point tout ce qu'il prétend en déduire, il me reste encore à examiner comment il a rempli l'obligation qu'il s'est imposée à la page 54, *de rendre à chacun des écrivains qu'il examine ce qui lui appartient.* M. Morren signale d'abord les observations de M. van Breda, dont il fait l'éloge au commencement et à la fin de son article, qui avait pour but de soutenir l'opinion de ce professeur. Il n'entre dans aucun détail à leur sujet et renvoie à l'extrait qui en a été donné dans le même recueil scientifique où se trouvent les observations critiques de M. Morren. Quant à l'*ostéographie de la Baleine* de M. Dubar, M. Morren en relève les nombreuses erreurs, mais il a tort de prétendre que personne ne les avait signalées avant lui. « Le silence qu'on a gardé sur cet » ouvrage, peut, dit-il, être regardé comme un signe » d'approbation" (pag. 83). Il me paraît à moi que ce silence pourrait tout aussi bien faire croire qu'on a regardé l'ouvrage de M. Dubar comme étant au-dessous de la critique. D'ailleurs il n'est pas vrai qu'on ait gardé le silence à son égard. Dans ma *notice* j'en ai signalé en peu de mots les principales erreurs, et ce peu de mots, dont M. Morren n'a pas cru devoir tenir compte, ont suffi aux rédacteurs de la partie zoologique du *bulletin* de Férussac, pour conclure que M. Dubar

ne *paraît pas bien compétent pour donner une bonne description de l'animal dont il s'agit, et que ses figures lithographiées laissent beaucoup à désirer.* (Bullet. cité n° d'Octobre 1828, p. 299). Je me vois donc dans la nécessité de reprocher aussi à M. Morren, que si d'une part, il n'a pas hésité, sur un passage qui lui paraissait douteux, de m'attribuer les plus graves erreurs, d'autre part, il ne daigne pas seulement me citer lorsque j'ai fait avant lui des remarques qu'il reproduit. Ainsi, à la page 57, il relève les fausses dénominations données par M. Dubar aux os du crâne, mais il n'a pas jugé à propos de dire que j'avais avant lui indiqué ces erreurs, dans une note, à la page 8, de ma notice. Ainsi, M. Morren cherche à prouver longuement (p. 64 et suiv.) que l'os figuré par M. Cuvier, comme le bassin entier du squelette du Cap n'est probablement que la pièce d'un côté seulement, et il a oublié qu'à la page 13 de ma notice, j'avais dit: « *L'os figure comme rudiment du bassin de l'espèce du Cap à la forme d'un U, dont les branches seraient obliques; il est d'une seule pièce, et M. Cuvier le donne comme unique. Mais ne serait-ce point la pièce d'un des côtés seulement? C'est ce que l'on pourrait au moins soupçonner par analogie, d'après la forme du bassin dans les deux autres espèces.*" Est-ce ainsi que M. Morren croit avoir rendu à chacun ce qui lui appartient?

D'après ce que je viens de dire, que deviennent toutes les lamentations que M. Morren se plait à faire entendre, et que je transcris ici pour en faire sentir toute l'inconvenance: « *Il est déplorable pour la science,* s'écrie-t-il, *et sur-tout pour la réputation de notre pays, qu'un monument anatomique tel que le squelette d'Ostende, doive aller apprendre aux étrangers combien peu*

on est avancé dans l'étude de l'anatomie, dans nos Provinces méridionales; en effet le silence qu'on a gardé sur l'ouvrage de Dubar, peut être regardé comme un signe d'approbation. Que dira-t-on de nous, quand on verra un appareil hyoïdien et un bassin, rassemblés d'une manière contraire aux lois de l'organisation, que pensera-t-on enfin, en voyant sur-tout qu'on a basé la distinction d'une prétendue nouvelle espèce, sur des erreurs impardonnables et si faciles à redresser."

D'après ce que j'ai dit précédemment, il n'est pas besoin de faire remarquer que ces déclamations sont tout-à-fait gratuites. Mais puisque M. Morren est si jaloux de la gloire de sa patrie, et, se montre en même tems si versé dans l'étude de l'anatomie, il est à regretter, qu'après avoir eu tout le loisir d'examiner à Gand et avant nous le squelette de la Balenoptère d'Ostende, il ne se soit point hâté de publier de suite ses observations; il eût ainsi prévenu les erreurs qu'il signale dans son récent travail, et qui lui ont fourni l'occasion de déplorer si bénévolément l'ignorance de ses compatriotes. Il aurait aussi évité d'encourir le reproche qu'on pourrait lui adresser, d'avoir voulu injustement déprécier la portion du royaume à laquelle il appartient lui-même (1). Au reste, si l'on veut savoir ce que les étrangers pensent de ce qui a été publié chez nous sur ce squelette, on n'a qu'à lire le cahier du Bulletin de Férussac cité plus haut, et on verra que ses rédacteurs n'ont point justifié les craintes de M. Morren, et se sont montrés plus impartiaux que lui.

(1) Nous avons cru pouvoir supprimer ici deux ou trois lignes qui exprimaient une conjecture au moins hazardée sur les motifs qu'avait pû avoir M. Morren de rédiger son mémoire.

BULLETIN
DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS.

La deuxième Classe de l'Institut Royal des sciences, de littérature, et des beaux-arts dans les Pays-Bas, porte à la connaissance du public : qu'il n'a point été envoyé de mémoire aux concours ouvert sur chacune des trois questions, proposées dans l'année 1826, mais que (quoique la première ait déjà vainement été proposée trois fois) elle les juge trop importantes pour pouvoir en retirer aucune; que par conséquent elle a cru devoir les proposer de nouveau, avec une modification quant à l'étendue de la première. Elle propose donc en premier lieu la question,

Quelles sont, sur-tout d'après les monumens historiques, les révolutions qu'a subies le sol du Royaume des Pays-Bas au nord de la Meuse, relativement aux bois, tourbières, dunes, rivières, lacs et en général à toute sa superficie?

Elle propose en second lieu la question :

Quels ont été les divers idiômes ou dialectes de la langue nationale des Pays-Bas, avant la fin du seizième siècle?

La Classe désire que l'énumération soit exacte et complette, que l'auteur indique les convenances et les variations de ces idiômes ou dialectes, et qu'il prouve ses assertions en alléguant les passages des auteurs contemporains.

La Classe propose de plus une médaille d'or de la

valeur de *f* 300, ou pareille somme en numéraire, pour la solution de la question suivante:

Quel a été, d'après les sources authentiques, le caractère du Comte Florent V. *de Hollande et de son règne?*

Les mémoires envoyés au concours devront être écrits en hollandais, en latin, en français, en anglais, ou en allemand (en caractères italiques) et adressés, *francs de port,* au secrétaire-perpétuel de la Classe, à l'hôtel de l'Institut Royal à Amsterdam, avant le 31 Décembre 1829.

Les mémoires couronnés resteront la propriété de la Classe et ne pourront être rendus publics, soit dans la langue dans laquelle ils sont écrits, soit dans toute autre, que de son consentement. La classe se réserve de publier ces mémoires, soit en original, soit traduits, soit dans deux langues, ainsi qu'elle le jugera convenable.

Les mémoires envoyés au concours devront être écrits d'une main étrangère, sans signature, mais accompagnés d'un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeure de l'auteur, muni de la même épigraphe, ou cotté de toute autre marque distinctive ainsi que le mémoire.

Tous les savans régnicoles et étrangers sont également admis au concours, même les associés et correspondans de l'Institut et les membres des autres classes: les seuls membres effectifs de la deuxième classe en sont exclus.

Le jugement, qui sera proclamé dans la séance publique de 1830, sera inséré dans les mêmes journaux du royaume et étrangers, dans lesquels le présent programme aura été placé.

Les pièces qui n'auront pas été couronnées, avec les billets cachetés, contenant le nom de l'auteur, seront

renvoyées à l'adresse indiquée, si faire se peut sans frais de la classe : elles pourront aussi être retirées par les ayant droit, qui justifieront de leur titre, dans l'année après la séance publique. Ce tems écoulé, ou si les demandes ne sont pas en règle, les billets seront brûlés, sans être ouverts, et les mémoires consignés dans les archives de la classe, pour servir à telle fin qu'il appartiendra.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES A HARLEM.

Programme.

La Société a tenu sa 76me séance annuelle le 23 Mai. Elle a couronné par la médaille d'or de la valeur de 150 florins :

1° La réponse à une question concernant les causes qui ont contribué le plus à la maladie de 1826, en Frise, Groningue, et autres endroits, par *J. J. Pennink*, docteur en médecine, à Twello.

2° La réponse à une question sur les caractères distinctifs de cette maladie de 1826, comparés avec ceux des maladies précédentes, par *S. J. Galama*, docteur en médecine, dans l'Isle de Texel.

3° La réponse à une question sur la théorie de *Decandolle*, concernant les propriétés médicales des plantes, comparées avec leurs formes extérieures et leur classification naturelle, par *Eugène Souberan*, à Paris.

4° La réponse à une question sur l'effet et l'utilité des bains de mer, par *J. F. D'Aumerie*, médecin de l'Institut des bains de mer, à Scheveningue. Elle a en-

core adjugé une médaille d'argent à l'auteur de la réponse sur le même sujet, ayant pour dévise : *Hoc breve opusculum*, etc., qui est invité à se nommer.

La société a jugé à propos de répéter les questions suivantes pour y être répondu *avant le premier Janvier* 1831.

« Qu'est-ce que l'on sait actuellement à l'égard de » l'origine de ces matières vertes et autres, qui se pro- » duisent dans les eaux stagnantes, ou à la surface de » celles-ci et d'autres corps ?" Doit-on, d'après des » observations bien décisives, considérer ces matières » comme des productions végétales ou comme des végé- » taux d'une structure plus simple? Doit-on les rap- » porter à la même espèce, ou peut-on en indiquer la » différence par des caractères spécifiques? Quelles sont » les observations, qui restent encore à faire, sur-tout » par le moyen d'instrumens microscopiques, pour per- » fectionner la connaissance de ces êtres?"

On désire que ce sujet soit éclairci par des observations réitérées, et que les objets observés soient décrits et figurés exactement (1).

Les arbres *conifères* différant considérablement des autres arbres, tant dans leur structure et dans la manière de croître, que dans les matières propres qu'ils renferment et dans d'autres propriétés, on désire : « Une » comparaison exacte de la structure des arbres coni- » fères avec celle des autres arbres, et que par des

(1) Voyez *F. P. Schranck*, über die Priestleyische Grüne materie. Denkschriften der Akademie zu München 1811, 1813. — *Hornschuch*, über die entstehung und metamorphosen der niederen vegetabilischen organismen. Nova Acta Physico-medica Acad. Natur. Curios. Tom. X, p. 513. *P. J. F. Turbin*, Organographie. Mémoires du muséum d'Histoire naturelle, tome XIV, p. 15. *Treviranus*, sur le mouvement de la matière verte. Annales des sciences naturelles, Janv. 1827.

» recherches ultérieures on tâche de démontrer jusqu'à » quel point cette différence de structure peut servir, » soit à expliquer les autres propriétés des arbres coni- » fères, soit à en déduire des préceptes utiles à la cul- » ture de ces arbres?"

» Comment la cendre de tourbe augmente-t-elle la » fertilité de quelques terres, tandis qu'on sait qu'elle » ne contient que très-peu des principes qui peuvent » principalement servir d'alimens aux plantes? De » quelles qualités sont ces terres, dont on sait par » l'expérience, que la fertilité peut être augmentée » par la cendre de tourbe? Pour quelles terres est-elle » nuisible? Quelles indications utiles peut-on déduire » de ce qu'on dira en réponse sur les deux premières » parties de la question?"

» Quelle est l'origine des blocs de roches granitiques » et autres primitives, que l'on trouve de différentes » dimensions et en très-grande abondance disséminées » dans les plaines et dans quelques terrains sablonneux » du Royaume des Pays-Bas et de l'Allemagne septen- » trionale? Est-il possible de s'assurer par une compa- » raison exacte de ces blocs de granit et des cailloux des » terrains sablonneux avec les parties composantes des » formations géologiques, observées en place, que les » premiers faisaient auparavant partie des dernières; et » comment peut-on, dans le cas affirmatif, rendre raison » de leur transport vers nos plaines et vers celles de » l'Allemagne septentrionale?"

La société désire, que l'on indique autant que pos- sible, quels sont les différens endroits où ces blocs ont été observés, et de quelle manière ils se trouvent dis- persés; que l'on décrive exactement leur nature et leur composition minéralogique; qu'on la compare avec les

parties intégrantes d'autres formations, et qu'enfin l'on pèse scrupuleusement les conséquences qui avec plus ou moins de probabilité peuvent être déduites de tout cela.

La suite dans un cahier prochain.

VARIÉTÉS.

Analyse d'un mémoire sur les chaussées vicinales et sur les moyens d'en compléter le développement dans la Province de la Flandre orientale, dédié à ses Magistrats par M. H. V.

Il a paru en Janvier 1829, un mémoire sur les chaussées vicinales et sur les moyens d'en compléter le développement dans la Province de la Flandre orientale, par M. H. V. Ce livre est bon, parce qu'il est utile: ce qui, selon un poëte moderne, suffirait pour qu'on n'en parle plus, car dire si un ouvrage est bon ou mauvais, est selon lui tout le domaine de la critique. Quant à nous, nous jugeons autrement, et bien des gens seront sans doute de notre avis, qu'il faut montrer pourquoi tel ouvrage est bon, tel autre mauvais. Le mémoire de M. H. V. mérite de fixer l'attention générale ne fut-ce que par le but qui a suggéré à l'auteur l'idée de s'occuper en homme qui s'y connait, d'un objet de la plus haute importance pour la prospérité de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce, etc. En effet n'est-il pas une preuve de plus ajoutée aux cent autres, combien de nos jours, l'élan

vers le perfectionnement est grand et général? Notre éducation politique s'avance à grands pas; bientôt elle égalera celle que nous nous étions déjà acquise en industrie et en agriculture; la statistique de notre pays, une fois bien explorée, bien connue, nous montrera ce qui reste à faire: remercions donc M. H. V. de ce qu'il nous a indiqué l'état de nos routes en Flandre, et les moyens d'en augmenter le nombre. Que la modestie soit l'épanage du talent, personne n'en doute, et M. H. V. en donne une preuve nouvelle; car bon nombre de ses lecteurs ne connaitront de lui que ses initiales. Nous leur dirons à ce sujet, que l'auteur est déjà connu par des travaux sur le même sujet que l'opuscule dont nous allons rendre un compte succinct.

Rappeler ce qui a été fait, présenter la statistique de la voirie flamande, rechercher si besoin il y a, d'étendre les chaussées ou en construire de nouvelles, analyser le système des concessions dont l'auteur paraît être et est en effet un zélé partisan, examiner quel est le meilleur mode d'application que ce système pourrait subir chez nous, passer en revue tout ce qui servirait à l'établir, prouver combien l'administration peut en faciliter l'usage par des subsides éventuels et peu onéreux, faire connaître les meilleures constructions de route, la marche des travaux qu'elles nécessitent, l'usage des matériaux, tels sont les points importans sur lesquels M. H V. fixe l'attention du lecteur. Les nommer c'est faire leur éloge, c'est engager tous les amis de la patrie à les consulter par eux-mêmes.

Les détails historiques font souvent diversion aux détails d'administration, et l'on lit avec plaisir qu'au 14^{me} siècle, la Belgique était déjà fameuse par ses canaux; on pourrait ajouter qu'elle n'a point perdu de son

antique réputation, puisque des ingénieurs belges ont été choisis pour séparer les Amériques et réunir par un canal, l'Océan atlantide à la Mer pacifique. Il fallait à nos princes du moyen âge, dit M. H. V., et grands frais et tems fort long pour aller de Bruxelles à Gand. La route qui unit la capitale du Royaume à celle des deux Flandres, commencée en 1704 fut achevée en 1708, ce qui n'empêcha pas qu'à la fin du siècle dernier il fallut encore pour faire le voyage, un jour tout entier à nos bons bourgeois, tout émerveillés de ne point déroger à leur habitude d'hygiène en dinant à Alost vers le milieu de la journée.

Les données statistiques que M. H. V. déduit de ses observations sont aussi importantes que curieuses. On compte en Flandre, 64 lieues de grande voirie et 36 de petite; ce qui fait 100 lieues de chemins pavés ou 50 myriamètres de longueur sur une superficie de 36 myriamètres carrés. Comparée sous ce rapport aux états voisins, la France et l'Angleterre, et même à l'Europe entière, la Flandre l'emporte de beaucoup, eu égard à sa population par myriamètre carré. L'auteur conclut de cette supériorité que notre province ne peut manquer de s'élever au plus haut degré de prospérité et de civilisation. Comme cette dernière est en rapport avec les lumières, ou même qu'elle n'en est que la suite ou la dépendance, je souhaite que ce bonheur là arrive à la Flandre; mais certainement, malgré les routes pavées de grande et de petite voirie, elle n'en est pas encore là; et il y a dans notre pays, des provinces qui, comptant moins de chaussées, sont bien plus favorisées que la nôtre sous le rapport de la civilisation et des connaissances.

Ecrit avec clarté, d'un style rapide et atteignant souvent un certain degré de noblesse qu'on s'étonnerait de trouver dans un travail de cette nature, si l'auteur n'avait fourni des preuves antécédentes, l'opuscule de M. H. V. remplira son but. J'aurais désiré un peu plus de détails locaux sur les matériaux nécessaires à la construction des routes. J'aurais voulu quelques résultats d'essais entrepris pour savoir si les dalles siliceuses du terrein crayeux de la Flandre peuvent remplacer avec avantage les porphyres de Lessines, comme on l'a fait depuis quelque tems à Bruxelles pour les pavemens des boulevards et rues nouvelles: car cette manière de paver apporterait la plus grande économie dans les constructions parce qu'il ne faudrait presque par-tout que creuser à quelques pieds sous le sol pour trouver les matériaux dont on a besoin, etc. Du reste, ce sont là de petits défauts qui ne peuvent déparer un mémoire du plus haut intérêt tant par le fond du sujet et par les vues administratives, que par le but si louable que s'est proposé l'auteur: l'aggrandissement de la prospérité publique.

François Hogenberg, dessinateur et graveur, que les Anglais rangent parmi les artistes de leur école de gravure, naquit à Malines et fut le frère puiné de Rémi, qui grava le premier au burin, en Angleterre. Comme François Hogenberg professait la religion réformée, il quitta probablement son pays pour la suivre sans inquiétude: on pense qu'en 1555 il travaillait en Angleterre; mais il est certain que vers 1570, il fut employé par Abraham Ortelius à son *Theatrum orbis terrarum*, et qu'à cette époque il habitait Cologne. Les

travaux de Hogenberg dans les cartes géographiques sont dignes des plus grands éloges, en ce qu'il donna le goût de les graver en taille-douce; avant lui on ne se servait que de planches en bois, et l'imprimerie tâcha quelquefois d'épargner au graveur le pénible travail de couper les lettres : la cosmographie de Sébastien Munster, qui parut en 1544, fut gravée dans ce genre; mais Hogenberg en sentit les inconvéniens; le premier il osa prescrire une route nouvelle aux graveurs de caractères et de cartes géographiques. Egide Diest en prouva le premier le mérite. François Hogenberg fut aussi un habile fondeur de caractères d'imprimerie. Il mourut à Cologne en 1590 et fut enterré au cimetière protestant. Outre ses ouvrages géographiques, il fit les figures du Lion Belgique par Michel Stilzinger; mais l'histoire de Cupidon et de Psyché, copiée sur la gravure d'Augustin de Vénise et de Marc de Ravenne, est la meilleure des productions de son burin.

FÉLIX-VICTOR GOETHALS.

MONORAMA.

Tableau représentant l'Inauguration de S. M. le Roi des Pays-Bas, par M. le chevalier Odevaere.

Le peintre ayant refléchi long-tems sur l'application du système du Diorama à la peinture d'histoire, a tâché de la faire à un grand et intéressant sujet national, offrant une scène qui, sans forcer la vraisemblance, pût durer un tems moral. Il n'a épargné ni peines ni dépenses pour arriver à ce but, et si le peintre n'était pas parvenu à l'atteindre complettement, il aurait du moins réussi à demontrer de quelle importance est la

disposition de la lumière pour produire le plus grand effet possible par la peinture.

C'est de cette manière que M. Odevaere vient d'exposer ce grand tableau ; il représente *l'Inauguration de S. M.* qui eut lieu à Bruxelles, sur la Place Royale, le 21 Septembre 1815. On y voit les portraits de tous les personnages qui assistèrent à cette auguste solemnité. Le peintre a choisi l'instant où le Roi jure le maintien de la loi fondamentale.

Ce tableau est exposé à Bruxelles, aux regards du public, et le sera à Gand, moyennant une légère rétribution.

Une exposition publique d'un ouvrage d'art, moyennant une rétribution, quoiqu'en usage depuis long-tems chez nos voisins en Angleterre, et puis en France où un homme célèbre l'introduisit avec un grand succès vers la fin du siècle dernier, est une innovation, qu'il faut comme beaucoup d'autres, se hâter de faire connaître en Belgique pour le bien des arts et la satisfaction du public.

L'auteur du tableau, assuré que sa démarche toute simple et toute naturelle serait approuvée par la partie saine et instruite du public, avait cependant jetté sur le papier quelques réflexions; il voulait répondre d'avance à ces esprits chagrins pour qui toute innovation est un tort ou un ridicule et à quelques personnes mues peut-être par des sentimens qu'il est inutile de désigner, puisque malgré tout l'art qu'on met à les cacher, ils finissent toujours par se trahir même aux yeux les moins clairvoyants. Mais il retrouva la brochure dont M. David accompagna en l'an VIII de la république française, l'exposition de son immortel tableau des Sabines. Ecrit par un homme qui maniait

avec un égal talent le pinceau et la plume, cet opuscule contient sur les expositions publiques moyennant une rétribution, des réflexions si excellentes, des raisonnemens si concluants et si bien exprimés, que l'auteur jetta son travail au feu pour laisser parler le peintre de Léonidas qui s'exprime en ces termes.

« L'antiquité n'a pas cessé d'être la grande école des » peintres modernes, et la source où ils puisent les » beautés de leur art. Nous cherchons à imiter les an- » ciens dans le genre de leurs conceptions, la pûreté de » leur dessin, l'expression de leurs figures et les grâces » de leurs formes. Ne pourrions nous pas faire un pas » de plus et les imiter aussi dans leurs mœurs et les » institutions qui s'étaient établies chez eux pour porter » les arts à leur perfection?

« L'usage pour un peintre d'exposer ses ouvrages » aux yeux de ses concitoyens, moyennant une rétri- » bution individuelle, n'est point nouveau. Le savant » abbé Barthélemy, dans son voyage du jeune Anachar- » sis, parlant du fameux Zeuxis, ne perd pas l'occasion » d'observer que ce peintre retirait de la vue de ses » ouvrages, des rétributions qui l'enrichirent à un tel » point qu'il faisait souvent don de ses chefs-d'œuvre » à la patrie, disant qu'il n'y avait point de particulier » en état de les payer. Il cite à ce sujet les témoignages » d'Elien et de Pausanias; ils nous prouvent que pour » les ouvrages de peinture l'usage de l'exposition pu- » blique était admis chez les Grecs; et certes sous le » rapport des arts, nous ne devons pas craindre de nous » égarer en marchant sur leurs traces. De nos jours, » cette pratique est observée en Angleterre où elle est » appellée *exhibition*. Les tableaux de la mort du gé- » néral Wolf et du lord Chatam, peints par West,

» notre contemporain, lui ont valu dans ce pays des » sommes immenses. L'exhibition y existait long-tems » auparavant et y avait été introduite au siècle dernier, » par Van Dyck, dont le public venait en foule admirer » les ouvrages; il parvint par ce moyen à une fortune » considérable.

« N'est-ce pas une idée aussi juste que sage que celle » qui procure aux arts les moyens d'exister par eux- » mêmes, de se soutenir par leurs propres ressources, » et de jouir de la noble indépendance qui convient au » génie et sans laquelle le feu qui l'anime est bientôt » éteint d'un autre côté? Quel moyen plus digne de tirer » un parti honorable du fruit de son travail que de » le soumettre au jugement du public, et de n'attendre » de récompense que de l'accueil qu'il veut bien lui » faire? Si la production est médiocre, le jugement du » public en aura bientôt fait justice. L'auteur ne re- » cueillant ni gloire ni indemnité, s'instruira par une » sévère expérience des moyens de réparer ses fautes » et de captiver l'attention des spectateurs par de plus » heureuses conceptions.

« De tous les arts que professe le génie, la peinture » est incontestablement celui qui exige le plus de sacri- » fices. Il n'est pas rare de mettre jusqu'à trois ou quatre » ans à terminer un tableau d'histoire. Je n'entrerai ici » dans aucun détail concernant les dépenses préalables » auxquelles un peintre est obligé. L'article seul des » costumes et des modèles est très-considérable. Ces » difficultés, n'en doutons pas, ont rebuté beaucoup » d'artistes, et peut-être avons nous perdu bien des » chefs-d'œuvre que le génie de plusieurs d'entr'eux » avait conçus et que leur pauvreté les a empêchés » d'exécuter. Je vais plus loin: combien de peintres

» honnêtes et vertueux, qui n'auraient jamais prêté leurs » pinceaux qu'à des sujets nobles et moraux les ont » dégradés et avilis par l'effet du besoin! Ils les ont » prostitués à l'argent des Phryné et des Laïs: c'est leur » indigence seule qui les a rendus coupables, et leur » talent fait pour fortifier le respect des mœurs a con- » tribué à les corrompre.

« Qu'il me serait doux, que je m'estimerais heureux, » si, en donnant l'exemple d'une exposition publique, » je pouvais en amener l'usage! Si cet usage pouvait » offrir aux talens un moyen de les soustraire à la pau- » vreté, et si par suite de ce premier avantage, je pou- » vais contribuer à rendre les arts à leur véritable des- » tination, qui est de servir la morale et d'élever les » âmes en faisant passer dans celles des spectateurs les » sentimens généreux rappelés par les productions des » artistes! C'est un grand secret que de remuer le cœur » humain, et ce moyen peut donner un grand mouve- ment à l'énergie publique et un caractère national; » qui pourra nier que jusqu'à présent le peuple français » n'ait été étranger aux arts et qu'il vient au milieu » d'eux sans y participer? La peinture ou la sculpture » offrait-elle une production rare, elle devenait aussitôt » la conquête d'un riche qui s'en emparait souvent à » un prix médiocre, et qui jaloux de sa propriété ex- » clusive, n'admettait à la voir qu'un petit nombre » d'amis: la vue en était interdite au reste de la société. » Au moins en favorisant le système des expositions » publiques, le peuple pour une légère rétribution en- » trera en partage des richesses du génie: il s'éclairera » sur les arts auxquels il n'est pas si indifférent qu'on » affecte de le croire, ses lumières s'accroîtront, son » goût se formera, et quoiqu'il ne soit pas assez exercé

» pour décider sur les finesses ou les difficultés de l'art, » son jugement toujours dicté par la nature, et toujours » produit par le sentiment, pourra souvent flatter et » même éclairer un auteur qui pourra l'apprécier.

« De plus, quel regret et quelle douleur (pour des » hommes sincèrement attachés aux arts et à leur patrie) » de voir passer chez des nations étrangères nombre de » monumens d'un grand prix, sans que leur nation qui » les avait produits en eut à peine connaissance! L'ex- » position publique tend à conserver les chefs-d'œuvre » aux pays heureux où ils sont nés; c'est par elle que » nous devons espérer de voir revivre les beaux tems » de la Grèce où un artiste satisfait des sommes que » lui avaient procurées les rétributions de ses conci- » toyens, se plaisait à faire don à sa patrie de ces mêmes » chefs-d'œuvre qu'elle avait admirés: après l'avoir ho- » norée par ses talens, il finissait par bien mériter d'elle » par sa générosité.

« On m'objectera sans doute que chaque peuple à ses » usages, et que celui de l'exposition publique des ob- » jets des arts ne s'est jamais introduit en France. Je » réponds d'abord que je ne me charge point d'expli- » quer les contradictions humaines. Mais je demande » si un auteur dramatique ne donne pas à son ouvrage » la plus grande publicité possible, et s'il ne reçoit pas » une partie de l'argent des spectateurs en échange des » émotions ou des différens plaisirs qu'il leur a causés » par la peinture des passions ou par celle des ridicules. » Je demande si un compositeur de musique qui a donné » l'âme et la vie à un poëme lyrique, rougit de partager » avec l'auteur des paroles les profits de la représenta- » tion. Ce qui est honorable aux uns, peut-il être hu- » miliant pour les autres? Et si les différens arts ne

» forment qu'une famille, tous les artistes ne peuvent-
» ils pas se regarder comme frères et suivre les mêmes
» lois pour arriver à la célébrité et à la fortune?

« Je réponds encore que ce qu'on n'a pas fait, il faut
» se hâter de le faire s'il peut en résulter un bien. Qui
» empêche donc d'introduire un usage dont les Grecs
» et les nations modernes nous ont donné l'exemple?
» Nos anciens préjugés ne s'opposent plus à l'exercice
» de la liberté publique; la nature et le cours de nos
» idées ont changé depuis la révolution; et nous ne
» reviendrons plus, j'espère, aux fausses délicatesses qui
» ont si long-tems comprimé le génie. Pour moi je ne
» connais point d'honneur au-dessus de celui d'avoir
» le public pour juge. Je ne crains de sa part ni pas-
» sion ni partialité: ses rétributions sont des dons vo-
» lontaires qui prouvent son goût pour les arts; ses
» éloges sont l'expression libre du plaisir qu'il éprouve;
» et de telles récompenses valent bien sans doute celles
» des tems académiques."

C'est pendant l'exposition publique des objets d'art qui aura lieu à Gand dans le courant du mois d'Août prochain, que le tableau de M. Odevaere sera exposé aux regards du public; on dit qu'on lui reserve une des grandes salles de la Maison-de-ville, pareils faveurs ont déjà été accordé aux productions de MM. Pieneman, Paelinck, van Brée et feu M. David.

HISTOIRE NATIONALE.

ÉPISODE DES TROUBLES ARRIVÉS A GAND EN 1539.

Courte notice sur la faction des Cressers *et sur l'origine de ce Nom, extraite d'un mémoire couronné en* 1829, *au concours de l'Académie royale de Bruxelles, par* Ch. Steur.

M. Dewez, dans son *Histoire générale de la Belgique*, et M. Voisin, dans sa *Notice sur la ville de Gand*, ont parlé de l'affiliation des *Cressers*. Mais se sont-ils convenablement arrêtés à ce fait? et suffisait-il de dire que les *Cressers* étaient des *crocheteurs* ou bien des *hommes de la lie du peuple?* C'est ce que nous allons examiner.

Un pouvoir inconnu s'élève au milieu des troubles et comme toutes les factions sorties des rangs inférieurs de la société, s'appuie d'abord sur la masse active et brutale du peuple; bientôt ce pouvoir s'empare de l'administration, destitue les magistrats, proscrit les nobles, organise et commande la force armée, sême au loin l'insurrection et la révolte, renverse des lois politiques, détruit des traités; et sapant l'obéissance due au Souverain, provoque au meurtre, au pillage et au renversement de l'ordre et des lois établis.

Que ce pouvoir ait pris naissance dans les rangs élevés ou dans les classes inférieures de la société, peu m'importe; je vois par son esprit, ses principes et ses actes, que c'est une puissance nouvelle qui ne peut grandir qu'en détruisant; cela me suffit pour y voir tous les caractères propres aux factions politiques.

Les *Cressers* étaient une faction et sans aucun doute, un reste de cette faction puissante qui, dans des tems plus reculés, s'était donné pour auxiliaires ces bandes formidables de *chaperons blancs*, qui dans toutes nos guerres civiles semèrent au loin la terreur et l'effroi.

Décrire son origine, ses principes, ses moyens, ses auxiliaires et sa fin, voilà ce que je me propose dans cet article.

Aucun écrivain, que je sache, n'a pu, n'a même été en position de mieux approfondir la matière; et tout ce que je dirai, un autre pourra le dire après, mais aucun ne l'a dit avant moi.

Si pour décrire l'origine d'une chose, c'était assez d'indiquer l'étymologie de son nom, je pourrai dire bien vîte que *Cresser* vient de l'ancien verbe flamand *creisschen;* verbe qui est encore aujourd'hui en usage dans une grande partie de la Flandre, au lieu du véritable mot flamand *kryten*, correspondant à *pleurer, crier, verser des larmes.* — Mais cette étymologie, dont nous indiquerons plus tard la source, ne nous donne de la signification du mot *Cresser* qu'une idée très-imparfaite. Au lieu de descendre à l'effet par la cause, il nous faut remonter à la cause par l'effet, car telle est la marche que nous trace l'histoire dont les nombreux exemples prouvent que c'est aux passions politiques que les partis empruntent toujours leurs dénominations.

Voyons donc ce que firent les *Cressers* pour mériter ce nom; plus tard, en résumant tous les faits, nous en établirons l'existence de la faction d'une manière plus évidente et plus infaillible. Environ huit mois s'étaient déjà écoulés depuis le commencement des troubles à Gand; et les négociations avec le Gouvernement n'avaient

fait qu'accroître l'irritation. L'Empereur bien résolu de ne point s'occuper personnellement de cette affaire, ordonna aux Gantois de débattre leurs griefs, ou devant le grand-conseil de Malines, ou devant les membres du conseil-privé ; en même tems il leur enjoignit de consigner provisoirement leur côte-part du subside et intima l'ordre à la Régente d'y contraindre les habitans en cas qu'ils persistassent à en refuser le payement. La fermeté bien connue des Gantois, ne laissa pas un instant de doute au Gouvernement. — Les exécutions, devenues désormais nécessaires pour les y contraindre, eurent lieu sans délai. Quelque circonspection que mît le Gouvernement à les diriger, la violence inséparable de pareilles mesures, eut bientôt porté le comble à l'exaspération du peuple.

Les Gantois répondirent à des mesures violentes par des mesures extrêmes. Mais celles-ci n'ayant point l'assentiment de la bourgeoisie, fomentèrent le désordre dans l'administration communale. — L'autorité foulée aux pieds, était aux plus téméraires qui voulaient s'en emparer. Malheureusement des gens se trouvaient là tout prêts. Quelques esprits turbulens que le désordre de leurs affaires particulières avait jetés pour le malheur de leurs concitoyens dans la direction des affaires politiques, s'imaginèrent que le tems était venu d'opérer des réformes dans les lois communales. Comptant plus sur un avenir incertain que sur un présent qui prédisait leur avenir avec certitude, ils se jettèrent à corps perdu dans la carrière dangereuse des révolutions.

Pour parvenir à leur but coupable, il fallut par un appel s'entourer de tous ceux que le danger d'une pareille entreprise ne pouvait ni intimider ni contenir.

Ils choisirent donc pour auxiliaires les membres les plus turbulens des métiers et sur-tout ceux appartenant à cette classe de prolétaires qui depuis l'origine des troubles s'était recrutée d'une foule de vagabonds étrangers. Les meneurs, entourés de ce ramas d'artisans de troubles, ouvrirent des clubs d'où partaient des motions qui comme autant d'ordres péremptoires étaient transmises à l'assemblée de la *collace;* puis au jour de la discussion, attroupés autour de l'enceinte, ils provoquaient par des cris et des menaces la sanction des lois qu'ils avaient résolues la veille. Arrivait-il qu'un corps politique manifestât une opinion contraire, il était aussitôt circonvenu dans le lieu de ses séances, on envahissait les tribunes, on expulsait les membres opposans; et les menaces et la vue des armes réduisaient les plus timides au silence.

Les adhérens de ce parti se rendirent ainsi en peu de tems maîtres absolus de toutes les délibérations; et voilà comment s'est établi, étendu, développé, ce pouvoir exorbitant, que l'on n'a jamais pu démêler, faute d'avoir remonté à la source et tracé la filiation des événemens.

S'il entrait dans nos vues de suivre le plan des factieux dans tous ses développemens, nous pourrions montrer comment ils consommèrent la ruine des lois qu'ils disaient oppressives; abolirent d'anciens droits établis pour y substituer des privilèges imaginaires et subversifs de tout ordre existant. Nous pourrions citer une foule d'attentats aux droits souverains, d'infractions aux traités, d'actes manifestes d'usurpation et de révolte; sans compter les édits de proscription, les assassinats judiciaires, le meurtre, le pillage et la guerre civile tour à tour commandés, ordonnés, exécutés par

la faction et ses adhérens. Mais cela nous ménerait trop loin. Il suffit pour établir l'existence d'une faction, de signaler ses principes, ses actes, sa tendance et son dessein.

Or, ceux qui connaissent notre histoire, savent que le principal motif de l'insurrection de 1539, était la demande d'un subside nécessaire si l'on veut, mais à l'égard duquel on ne ménagea pas assez les droits qu'avaient les Gantois de s'y opposer. En se refusant à la demande, méritaient-ils les reproches qu'on leur a faits? et leur refus supposé vrai, comme il est faux, ont-ils voulu enlever au Gouvernement le droit et le pouvoir de se défendre? Après tout, était-il juste d'imposer au tiers une province qui ne formait pas la sixième partie des Pays-Bas? Toutes ces questions peuvent être résolues à leur avantage; mais de plus aucun acte de révolte ne signala l'opposition de la bourgeoisie. Ce n'est qu'après de longues et inutiles négociations, que des hommes pervers, s'étant mis à la tête d'un parti, ont fomenté cet esprit d'agitation extrême qui régna dans la suite et sont devenus à leur insu les moteurs d'une faction formidable et toute puissante.

Le mot *cresser* dérivé de *creysschen* dénote, comme nous l'avons dit plus haut, l'action de crier, de se lamenter. Il emportait en même tems l'idée du trouble et de l'agitation; et comme les adhérens de ce parti se signalaient par un esprit de désordre et de diffamation, on les appela *cressers*, *pleureurs*, *agitateurs;* c'est ce qui résulte clairement d'une foule de dépositions et d'aveux consignés dans les procès-verbaux des enquêtes criminelles tenues à charge des accusés (1) et no-

(1) Les dépositions rapportées littéralement en cet endroit, ainsi que la presque totalité des faits renfermés dans cette notice,

tamment de ceux des nommés Guillaume van den Bogaerde, du 13 Mars 1539 (vieux style), et de Jean Devoocht, du 19 suivant.

Le premier dépose qu'un nommé *Arent Fierens* ne cessait de crier et de s'agiter; c'est pourquoi, dit-il, on eut mieux fait de lui interdire l'entrée du métier que de l'y maintenir (1).

---

ont été tirées d'un registre manuscrit déposé aux archives de la ville de Gand, intitulé : *Boek van Criem.* Ce document unique renferme sur l'insurrection des Gantois, des particularités curieuses et du plus haut intérêt. On y trouve sur l'affiliation des *Cressers*, une foule de faits qu'il n'appartient qu'à une longue instruction judiciaire de dévoiler. — C'est là que l'auteur du mémoire couronné a puisé les matériaux les plus essentiels et les seuls qui existassent pour fixer l'origine, l'élévation et la chûte d'une faction, qui, sans la puissance de Charles-Quint, menaçait d'allumer la guerre civile en Flandre. C'est encore à l'aide de ce document qu'il a établi l'étymologie du mot *Cressers*, fixé le but de la faction, indiqué ses chefs, ses affiliés, ses adhérens; en un mot, éclairci autant qu'on le pouvait un point d'histoire d'autant plus intéressant que son obscurité compromettait l'antique réputation d'honneur et de fidélité de la première ville de Flandre.

Les dépositions des accusés, recueillies par des commissaires nommés par ordre de l'Empereur, ne doivent nous inspirer aucune méfiance; car, si elles établissent d'un côté l'existence d'une faction et la culpabilité de ses agens, d'un autre côté elles lavent la bourgeoisie du reproche odieux d'avoir poussé le bas-peuple dans la voie des révolutions.

Elles fournissent encore des preuves contre la ridicule accusation faite aux Gantois d'avoir offert à François I. la souveraineté de la Flandre; et ce document vrai, authentique, à l'abri de toute suspicion de partialité ou de haine, est un monument qui loin de déposer contre les Gantois, fournit la preuve de leur innocence et sera pour eux le verdict solennel d'acquittement qu'un peuple loyal et généreux pourra toujours opposer aux nombreuses dénonciations erronées de quelques écrivains, qui n'ont vu dans nos anciennes cités que des métiers et des artisans.

(1) Arent Fierens roepende en *creysschende* en te dier fyne beter uyt ter neeringhe dan daer inne. (Enquêtes criminelles.)

Le second, cherchant à s'excuser de l'accusation qui pesait sur lui, nie de s'être montré l'un des plus turbulens ou d'avoir crié, allarmé (*ghescreesschen*), dans le dessein de faire passer quelque motion (1).

Dans ces passages la signification du mot *ghecreesschen* n'est pas douteuse. L'on voit qu'on désigne de ce nom les mouvemens que se donnaient ceux qui dans les assemblées du peuple voulaient faire passer des motions d'ordre ou forcer l'acceptation de leurs projets séditieux. D'ailleurs, ce nom de *Cresser* n'était pas un mot nouveau en 1539; car *Hans van Curterycke*, l'un de ceux qui périrent par le glaive, déposa le 28 Février 1539: « qu'il n'est rien venu à sa connaissance » au sujet des *Cressers;* mais qu'il en a entendu parler » depuis environ sept ans par un bourgeois qui habite » le *cauter* et qui appelait ses enfans de ce nom" (2).

Il ne peut du reste y avoir aucun doute que *Cresser* ne soit un dérivé du verbe *creisschen;* car ceux qui connaissent les différens idiômes dont nos provinces font encore usage et les idiotismes nombreux des langues qui n'ont point encore été soumises à des règles invariables, ne seront pas étonnés de cette filiation. Le substantif de *creisschen* est à la vérité *creisscher;* mais ne sait-on pas avec quelle facilité on élide dans notre langue vulgaire les inflexions âpres et sifflantes du *ch?* Ainsi on entend souvent dire encore aujourd'hui: *mensen, bossen, wasser, eiser,* pour *menschen, bos-*

---

(1) Onkent dat hy eene van de beroerlykste geweest is, of dat hy *ghescreesschen* heeft om eenige zaken duer te stekene.

(2) En weet van *creesen* niet te spreken, maer heevet zelve wel ghehoort over seven jaer hier te vooren van eenen die op den cautere woont, die zyne kinderen also noemde. (Voyez les enquêtes criminelles ci-dessus citées.)

schen, wasscher, eischer, quoique cette liberté compromette l'exactitude et la pureté du langage.

D'après les principes des factieux et d'après l'origine du mot même, les *Cressers* étaient donc bien certainement une espèce particulière d'agens de troubles, d'alarmistes ou d'agitateurs. — Formaient-ils une faction proprement dite? Avaient-ils un centre d'action, des moyens, une tendance et un but quelconque? C'est ce qu'il importe d'établir.

Aucun historien ne s'est osé prononcer ouvertement à ce sujet; aussi tout ce qu'ils ont dit de l'insurrection en général, est tracé avec incertitude et hésitation. On voit que la substance essentielle manque à leur récit et que le nom caractéristique du mouvement leur échappe à regret: celui de *révolte* leur paraît trop dur; d'*insurrection* trop faible, et l'un et l'autre pèchent selon les tems et les lieux ou par trop d'indulgence ou par trop de sévérité. D'autres historiens plus récens ont supprimé toute épithète, et dans l'état flottant des opinions, ont du moins montré plus de sagacité que leurs devanciers; mais en histoire, il faut appeler les choses par leur nom. — Le mouvement primitif de la bourgeoisie de Gand, était une simple opposition à la demande de nouveaux subsides, qui plus tard a dégénéré en insurrection, quand les mesures d'exécution eurent compromis la liberté des habitans. En cet état, deux partis s'emparèrent du mouvement imprimé au peuple. Celui des métiers finit toutefois par l'emporter sur la bourgeoisie qui, haïe des factieux et chassée de son assemblée, abandonna en grande partie son droit d'intervention, trop faible qu'elle était pour résister aux empiétemens de ses adversaires. L'impulsion rapide de ce premier mouvement n'était point destinée à s'ar-

rêter là; trop de motifs faisaient craindre que les métiers ne perdissent bientôt le fruit de leur usurpation. Il ne fallait qu'une circonstance; l'administration la fournit presqu'à l'instant.

Le magistrat voyant la direction que les métiers donnaient à l'opposition de la bourgeoisie, résolut d'y mettre un terme. A cette fin il manda les principaux membres de la noblesse et de la bourgeoisie, dans le dessein de s'aider de leur appui; mais comme il ne se présenta qu'un nombre de vingt-cinq personnes environ, cette tentative de contre-opposition échoua dès le même instant. Démonstration funeste qui ne tarda pas à lui attirer la haîne de tous ceux contre qui elle était particulièrement dirigée. Les métiers en conçurent de vives alarmes et mirent tout en œuvre pour augmenter leurs partisans; mais comme dans les grands dangers on ne s'enquiert point des opinions mais des hommes, ils eurent bientôt admis la lie du peuple à participer à leurs droits de citoyens, et ce fut à la faveur de cette tolérance impolitique que les factieux acquirent dans la suite tant de pouvoir.

Le foyer de la faction commença donc à se concentrer dans l'association des métiers, mais il paraît que les factieux firent ensuite bande à part. — Ont-ils eu des réunions particulières ou des clubs insurrectionnels? C'est ce qu'il n'est pas permis de révoquer en doute; car les enquêtes judiciaires ont signalé plusieurs maisons publiques où des partis s'assemblaient, concertaient leurs mesures ensemble et où l'on partagea dans la suite le butin fait dans les couvens qu'ils avaient commencé à dépouiller.

Quant à la tendance et au but de la faction, D'Hollander les a assez clairement indiqués dans ses mémoires:

les plus sensés des factieux vonlaient l'annulation des actes qui avaient restreint les droits des Gantois, et la remise en vigueur des privilèges anciennement abolis. Au nombre de ces actes étaient la paix de Gavre, celle de Casant et le décret de 1515. Les anciens privilèges étaient à l'égard des subsides et des droits souverains: qu'aucun habitant de la Flandre ne serait sujet à des contributions qu'avec l'assentiment de la commune de Gand et que la province n'était tenue qu'à maintenir l'Empereur dans les anciens droits dont avaient joui les ci-devant Comtes de Flandre; en matière d'administration: que le magistrat ne jurerait plus l'observation de la paix de Casant, qu'il n'aurait plus le droit de nommer les Doyens des Métiers, ni celui de se mêler de la direction des finances de la commune; que néanmoins il pourrait incarcérer des bourgeois du plat pays, exiger l'extradition de ce qu'on appelait bourgeois forains, sans être sujet à l'appel en matière judiciaire ou forcé de souffrir que les bannis condamnés à sa requête, rentrassent par ordonnance du Souverain.

Finalement en matière de guerre: ils prétendaient n'être tenus qu'à fournir des hommes au Gouvernement et ne pouvoir être empêchés de convoquer leurs chaperons blancs lorsqu'il était question de défendre leurs biens, leurs personnes ou leurs familles.

Quoique ces prétentions fussent exagérées, les plus turbulens de la faction ne s'en contentèrent point. Pour renforcer l'élément démocratique, l'un des principaux meneurs proposa d'ériger un quatrième membre politique (1), formé de bourgeois forains et de prolétaires citadins.

(1) La représentation politique de la commune de Gand avant sa nouvelle constitution de 1540, était composé du magistrat, de

Cette proposition toute insurrectionnelle qu'elle était, ne les satisfit point. Isoler les agens de troubles, c'était diminuer leur pouvoir réel ; et comment se flatter d'y réussir avec des gens qui ne voulaient de l'autorité que cette partie la plus absolue et qui souffre le moins de bornes. Ils s'opposèrent donc à ce projet, aimant mieux l'exercice d'une autorité usurpée, mais étendue, à des droits consacrés par les lois, mais faibles et restreints. Jusque là tout avait paru se faire sous l'empire des privilèges, et l'assemblée de la collace, toute dominée qu'elle était par la terreur, semblait donner une ombre de légalité à cette administration rebelle et factieuse. Toutefois le magistrat dévoué dès le principe à la faction, voyant l'abus qu'elle faisait de son influence, résolut de mettre des bornes à ce système usurpateur. Par malheur il n'en était plus tems ; la faction était maîtresse de la force publique et du pouvoir civil par ses agens de troubles. Cette défection des magistrats faillit leur être funeste. En butte à la haîne des factieux, ils allaient être déposés avec violence. Déjà leur hôtel était destiné à être envahi à main armée, et cette violation de leur caractère pouvait porter les factieux aux plus grands excès. Heureusement ce coup de main n'eut pas de suite. La contenance ferme de la bourgeoisie y mit obstacle ; et comme il arrive toujours quand les choses vont à l'extrême, la contre-opposition se déclara alors avec d'autant plus de violence qu'elle avait été jusque là plus pusillanime et plus incertaine. Le bruit s'étant répandu que l'Empereur avait résolu de venir à la tête d'une puissante armée punir les re-

---

la bourgeoisie et des métiers. Chaque ordre votait à part sur les subsides ; et la majorité des trois voix décidait le refus ou l'acceptation de la demande.

belles, les factieux long-tems incrédules s'étaient à la fin livrés à de vives alarmes. Cette opposition du magistrat, finit par leur ouvrir les yeux. Malgré l'énergie des principaux chefs, on commençait à penser à l'avenir. Les plus audacieux voulaient se défendre, d'autres prêchaient la soumission; tous furent d'avis de n'accepter l'amnistie que pure, entière, sans reserve ni exceptions. Mais que peuvent les promesses contre l'autorité qui s'irrite et réagit! Comme toutes les factions qui faiblissent, les *Cressers* se divisèrent à la vue du danger; plusieurs des plus coupables s'expatrièrent; neuf furent saisis, interrogés, condamnés et laissèrent le 17 Mars 1539 (vieux style), leur tête pour prix de leur rebellion. Il en périt encore cinq autres le 5 Mai suivant, et c'est, nous paraît-il, à ces deux exécutions que se borna la vengeance de l'Empereur.

Telles furent l'origine, l'élévation et la chûte de ces artisans de troubles. Résumant donc tous ce qui vient d'être dit, il en résulte à l'évidence que l'affiliation des *Cressers* réunissait tous les caractères propres aux factions politiques.

On les voit d'abord faibles, lutter contre l'autorité du magistrat, se rendre insensiblement maîtres des délibérations de la commune, s'affilier aux métiers les plus séditieux, s'assembler, délibérer, voter à part, et cela dans le dessein de forcer la *collace* à sanctionner les décrets qu'ils avaient projettés. En possession du pouvoir militaire, on les voit presqu'en même tems s'emparer des portes de la ville, hérisser les remparts de canons, élever des forts, des barrières, démolir les obstacles à la défense; puis, maîtres absolus, emprisonner, bannir, condamner à mort les magistrats, insurger la province, appeler le peuple aux armes, pros-

crire, dévouer à la haine, à la mort, quiconque défendrait contr'eux les lois outragées ou les droits du Souverain; non contents de s'être insurgés seuls, engager à les suivre, toutes les villes de Flandre qui fussent disposées à ce dessein; et plus tard voyant l'attitude hostile des bourgeois, des nobles, des magistrats, agiter en commun la question de la dictature, proposer d'en revêtir l'envoyé de l'empereur, et indignés de son refus, tenter d'envahir l'hôtel des magistrats et de livrer la ville à toutes les horreurs du pillage et de l'incendie.

Veut-on à tous ces faits constatés par l'histoire, joindre la liste des principaux chefs des factieux, voici dans quel ordre les signale l'accusé *De Herde*, dans sa déposition du 29 Février 1539.

« Les meuniers, les tapissiers, les batteliers, les cor-
» dewariers (cordonniers), les maréchaux-ferrans et les
» constructeurs de navires étaient les métiers les plus
» turbulens."

« Guillaume de Mey, Laurent Claeys, Jean Debbaudt,
» Thomas Vandenberghe, Pieter Huevich, Louis Joris,
» dit capitaine *Talkeyn*, les principaux chefs des fac-
» tieux" (1).

Ainsi, principes, tendance, chefs, adhérens, actes et desseins, tout concourt au même but, savoir: le triomphe d'une faction. Les auteurs contemporains ne l'ont pas méconnue; D'Hollander les appelle *les mauvais;*

(1) Cette liste ne diffère pas essentiellement de celle que donne D'Hollander dans ses mémoires au n° 480, p. 217, et qui range au nombre des métiers les plus séditieux. « Les meûniers, les
» parmentiers, les mareschaulx et les tisserands de lits, et au
» nombre des particuliers, les nommés Willekin de Mey, orfèvre;
» Hanninck de Mynck, mareschal; Me. Gillis de Wilde, échevin;
» Loys Joris, tapissier, nommé capitaine Catse et Lièvin De Herde,
» grand doyen."

les enquêtes criminelles, des agents de troubles, des agitateurs. L'histoire seule qui néanmoins leur donne le nom de *Cressers*, n'ose, à défaut d'avoir démêlé leurs actes, en faire un noyau de factieux formidable. Elle confond tout, métiers, magistrats, factieux, nobles et bourgeois. Delà une foule de mécomptes et d'accusations frivoles; delà deux camps d'historiens qui tour-à-tour approuvent ou blâment les Gantois; et depuis si long-tems que le débat subsiste, aucun écrivain ne s'est attaché à dissiper les erreurs et les préventions. Trop heureux si ce que nous venons de dire, engage quelqu'ami de son pays à mieux coördonner ces preuves, à montrer que les Gantois ne méritaient pas l'arrêt sévère que l'Empereur prononça contr'eux et à lever d'un trait l'interdiction ignomineuse que l'histoire a fait peser si long-tems sur la loyauté d'un peuple généreux, brave, ami des lois et de son pays.

Observations sur la FRAGILARIA LINEATA de Lyngbie

et

Application des principes de la Philosophie organogénique végétale à l'étude de sa structure,

par Charles F. A. Morren.

FRAGILARIA LINEATA. Lyngbie. Tent. hydrop. Tab. 63. B. Fig. 1. 2. 3. (Icon mala).

F. FILIS SIMPLICIBUS, TENUISSIMIS, UNO AD SEX POLLICES LONGIS; ARTICULIS DIAMETRO SUB DUPLO LONGIORIBUS, GLOBULOS DUO MAJORES LATERE INTERNO VACUOS, EXTERNO AUTEM GRANIS VIRIDIBUS, ÆQUALIBUS, SIMPLICIBUS PLENOS INCLUDENTIBUS. (Vid. fig. 3.).

Var.: *ætatis junioris. Articulis globulos granis viridibus omnino repletos continentibus.*

Var.: *ætatis provectioris. Articulis globulos pauciores vel nullos monstrantibus.*

Conferva lineata. Dillw. introd. p. 44. suppl. Tab. B.

——— ——— Jurg. Alg. dec. G. N° 10.

Conferva moniliformis. Muller. Nov. act. Holm. 1783. p. 80. Tab. 3. fig. 1 – 5.

——— ——— Web. et Mohr. Arch. 1. p. 139. Tab. 5. fig. 5.

——— ——— Fl. Dan. Tab. 1548. fig. 1.

——— ——— Alg. Disp. p. 31. et syn. p. 78.

——— ——— Jurg. Alg. Dec. 1. N° 7.

Conferva inflexa. Roth. cat. bot. 1. p. 203.

——— ——— Web. et Mohr. Bei. 1. pag. 350.

Habitat ad littora maris borealis; in fossis aquâ marinâ stagnanti repletis.

Primo vere, secundum auctores; per totum æstatem et autumnum secundum nos.

Ce fut le 19 Octobre 1828 que je trouvai cette jolie conferve dans les rigoles de la saline de Katwyk, près

de Leyde. Elle s'y attache aux bords, aux petites pierres et morceaux de bois qui s'y trouvent, et, en général, à tous les corps solides submergés dans l'eau salée. Elle s'étend selon le flux de l'eau, et se mêle à d'autres filets d'espèces congénères dont on ne peut la distinguer à l'œil nu. Je détachai plusieurs touffes, et j'en mis quelques-unes dans un flacon d'alcohol, et quelques autres dans une bouteille d'eau salée prise dans les rigoles mêmes où la plante croissait naturellement. Je transportai ces vases avec moi tout le reste de mon voyage, en ayant soin d'ouvrir tous les jours celui où était l'eau salée, et je conservai la plante jusqu'au commencement de l'hiver. Une gêlée un peu forte me priva du plaisir de la voir se propager jusqu'au printems, et je fus obligé de cesser mes observations vers le milieu de l'hiver.

Pendant ce tems, la Fragilaire avait subi de bien fortes mutations, et quoique les auteurs parlent de l'extrême facilité avec laquelle chaque article se détache de ses voisins, fragilité d'où est venu le nom de la plante, je dois faire remarquer que malgré les secousses et les cahots que les vases avaient soufferts durant le voyage, je vis à mon retour presque tous les filets encore intacts. Aussi observerai-je à cet égard que si les articulations de la Fragilaire n'offrent que peu de solidité, c'est uniquement quand la plante est séchée, et non quand elle croît et se trouve humectée: elle offre alors autant de ténacité que les autres arthrodiées.

J'avais pris cette cryptogame dans la force de sa croissance, mais je pus voir néanmoins quelques jeunes filets où les sphères intérieures étaient toutes remplies de globules verts. Cette considération est importante: il sera facile de voir pourquoi, quand j'aurai relaté toutes mes observations.

C'est sur-tout la plante adulte qui mérite de fixer notre attention. Un filet se compose d'une suite d'articles égaux en longueur, largeur et figure. Chaque article montre deux sphères qui se touchent entr'elles à son milieu, et touchent, à chaque articulation, aux sphères des articles voisins; mais la manière d'être de la partie de la sphère qui touche à la précédente, diffère de celle de la sphère qui touche à la suivante: en effet, chaque sphère se compose de deux hémisphères dont l'un est diaphane, blanc, *vide*, l'autre opaque, vert, *rempli*. L'hémisphère vide touche à l'hémisphère vide de la sphère voisine, et ce contact se fait au milieu même de l'article; l'hémisphère rempli touche à l'hémisphère rempli de la sphère voisine, et ce contact se fait entre chaque article, c'est-à-dire à chaque articulation: de sorte que l'on a de bas en haut et de haut en bas deux hémisphères vides, deux hémisphères remplis, deux hémisphères vides, etc. Cette alternance est d'une régularité parfaite aussi long-tems que la plante est adulte; mais vers la fin de l'automne, à l'approche du froid (et peut-être la pluie qui tombe en cette saison avec plus d'abondance qu'en été, agit-elle d'une manière destructive sur cette cryptogame dont la nature est de vivre dans l'eau salée), un changement se manifeste. On ne peut le concevoir que lorsqu'on aura minutieusement étudié la structure des articles que nous venons de considérer à l'état adulte. Chaque hémisphère, avons nous dit, qui se trouve aux articulations, aux nœuds, si l'on veut conserver ce mot impropre en usage parmi les botanistes phytographes, est rempli. Mais de quoi est-il rempli? Amplifié deux cents cinquante fois en diamètre, il paraît ne contenir que des globules verts, parfaitement sphériques, un peu trans-

parens à leur centre, tous égaux, tous semblables en aspect, en figure et en forme. Ce sont les élémens organiques les plus petits, les plus simples, les plus uniformes de toute la Fragilaire: ce sont les points unitaires de sa composition.

Or, en automne, à chaque articulation, et des deux côtés ou d'un seul quelquefois, car pour cela il n'y a point d'ordre, on trouve de ces globules verts, épars, libres, confusément assortis; en même tems on n'observe plus d'hémisphères remplis (*fig.* 4, *f*), ou si l'on y apperçoit encore quelque chose, c'est un cercle ou un demi cercle de globules très-régulièrement posés les uns à côté des autres (*fig.* 4, *e*). Point de doute que ces globules libres ne soient ceux que nous avons vus être contenus dans les sphères intérieures des articles.

Cette sortie des globules se fait indifféremment: tantôt c'est la sphère inférieure (inférieure quand on imagine un filet étendu droit devant le spectateur, comme les figures l'indiquent) qui s'est vidée avant la supérieure; tantôt c'est celle-ci avant celle-là, tantôt les globules ont été dardés à droite, tantôt à gauche, etc.

Mais l'ordre dans lequel les globules sont élancés, paraît ne point être de pur hasard, quoique quelquefois on le voie interverti (cependant les exceptions sont rares). L'ordre, disons nous, qui préside à l'émission des globules, est reglé; et cette assertion se prouve parce qui a été observé et dessiné en *e fig.* 4. En effet, on voit un cercle de globules verts limiter justement la frontière inférieure de l'hémisphère autrefois comblé, aujourd'hui vide dans son milieu, et l'on voit ces globules monter des deux côtés vers l'endroit de jonction avec l'hémisphère de l'article supérieur déjà vide. Or, cette disposition ne prouve-t-elle pas que l'éjaculation

se porte d'abord sur les globules posés le plus près du point de jonction unissant deux articles contigus, et que ce ne sont pas d'abord les globules placés le plus près du centre de la sphère qui agissent? Cette remarque n'est point à dédaigner; car elle nous porte à croire que la force d'émission n'est venue ni du centre de l'article, ni du centre de la sphère, mais qu'elle exerce son action au point même du contact articulaire, au nœud enfin. Et observons aussi, ce qui vient à l'appui de la détermination du point d'où la force irradie, que les deux sphères restent constamment dans l'article et sont comme tenues en captivité par sa membrane.

De ces particularités nous croyons pouvoir déduire qu'il se forme à l'articulation, un trou, un passage, une sortie pour l'émission des globules. Or deux questions se présentent ici.

1° Les sphères dont chacune a sa portion articulaire remplie de globules pendant l'âge adulte de la plante, sont-elles *entièrement* contenues dans l'enveloppe qui les unit, dans l'article? Ce qui revient à se demander; l'enveloppe dont les parois sont bien visibles entre chaque sphère, au centre même de l'article, s'étend-t-elle à l'articulation, y recouvre-t-elle la portion de la sphère où se trouvent les globules?

2° Ou bien les sphères sont-elles libres près de l'articulation? sont-ce les sphères elles-mêmes qui forment cette dernière?

Car dans le premier cas, et notons ceci, il faut deux percemens pour la sortie des globules, celui de la sphère et celui de l'article; dans le second, il n'en faut qu'un, celui de la sphère.

Long-tems je me demandai ce qu'il en était; long-tems je n'eus aucune occasion de lever le doute qui me

tenait en suspens, lorsqu'enfin la disposition heureuse d'un article vint me tirer de mon embarras. En effet, j'apperçus un article dont les deux sphères avaient entièrement émis leurs globules; par conséquent elles étaient diaphanes, vides, de facile observation; or, je distinguai clairement (*fig.* 4, *c*) sur l'une d'elles une ligne transversale, aboutissant de part et d'autre au rebord de l'enveloppe articulaire. La couleur plus foncée vers le côté intérieur de l'article, la teinte plus claire du côté opposé (différences provenant de ce que là on voyait deux membranes appliquées l'une sur l'autre, ici une membrane simple) la disposition des parties saillantes, la corrélation des bords, la différence des foyers microscopiques nécessaires pour observer toutes les parties avec une suffisante clarté et netteté, suscitèrent un état de choses tel que je ne doutai plus de déclarer que l'enveloppe articulaire était ouverte pour laisser passer la portion de la sphère engagée dans son limbe; et comme cette disposition s'accordait avec la vacuité de la même sphère, je n'hésitai pas à croire que les globules, pour sortir, n'avaient eu besoin que de traverser la seule membrane de la sphère. Or, ce dernier point une fois éclairci, il est facile d'admettre que l'émission est favorisée par un percement direct.

Le mode de l'éjaculation globulaire nous est donc connu. La suite de cette opération est l'état libre des globules émis. Bien qu'on apperçoive par ci par là des globules juxtaposés les uns à côté des autres en série linéaire, comme je l'ai indiqué en B, fig. 4, il m'est impossible d'admettre que c'est d'un tel arrangement bout à bout que résultera une plante nouvelle, un individu qui, grandissant et passant par les phases successives de la vie, donnera naissance à d'autres indi-

vidus à son tour. Je ne crois pas que des individualités composées résultent d'une agglomération d'individualités isolées, formées à part et s'unissant en vertu de je ne sais quel stimulus percevant comme un être doué de raison, ne se trompant jamais, en vertu de je ne sais quelle *harmonie préétablie*. Qu'il y ait une individualité composée, formée d'individualités simples, je le veux bien, mais alors la première résultera de l'extension des secondes et non d'une juxtaposition sériale effectuée du dehors par des êtres similaires. Et qu'on ne le pense pas, ce n'est pas par spéculation que j'embrasse tel système, c'est parce que d'autres travaux entrepris depuis quelques années et poursuivis avec assiduité sur les productions articulées végétales de structure simple, mais d'explication difficile, m'ont appris que les idées d'association s'effectuant, soit entre végétaux et animaux simples pour produire un végétal ou un animal composé, soit entre végétaux pour créer un animal, comme celles de dislocation, soit d'un animal ou d'un végétal composé pour produire des animaux ou des végétaux simples, soit d'un animal composé pour créer des végétaux simples, ne sont dues qu'à l'esprit de rêverie et de nouveauté, qu'à l'imagination romanesque des poëtes de la Nature et non de ses historiens.

Je ne puis douter un instant de la nature des globules, et je les considère comme des corpuscules propagateurs de la plante, quoiqu'aucune observation directe ne me l'ait appris; mais je juge par analogie et par induction. L'analogie n'a pas besoin d'être établie; elle est évidente pour ceux qui se sont occupés de l'étude des arthrodiées; il suffit de l'indiquer. L'induction est tout aussi promptement prouvée : à la fin de l'automne,

on ne voit de la Fragilaire que les tubes et sphères creuses sans globules, on voit les articles se séparer, devenir des simulacres de plantes et n'en point constituer; les globules libres seuls conservent couleur, forme, turgescence, aspect de vie et de bien-être. Eux sont donc destinés par la nature à devenir des Fragilaires complètes.

Pour qu'un être produit devienne semblable à son être producteur, une série de mutations est nécessaire; des métamorphoses doivent le modifier et le mener par gradations au point où se trouvait le corps organisé qui lui a donné naissance quand il fut libéré, afin qu'ayant acquis un état semblable, il propage à son tour et n'interrompe point le cercle des formations et destructions successives. Il faut donc que bien des changemens modifient les globules que nous avons vus n'être que de petites sphères uniformes, vertes. Les globules en effet sont de composition unitaire; les articles de la Fragilaire sont de composition tertiaire pour la nature des élémens organiques, et parmi ces élémens deux se répètent deux fois; car, on y a: enveloppe générale ou articulaire, deux sphères intérieures, deux amas de globules. Or, comment un de ces derniers s'élèvera-t-il à une composition aussi complexe, par rapport à celle qu'il a maintenant, car celle-là est la plus simple qu'on soit capable de trouver parmi les végétaux: c'est une structure vésiculaire sans tissu?

Il nous est impossible de suivre cette série de développemens en prenant un globule, mais rebroussons chemin et procédons de l'étude de la structure d'un article composé à celle des métamorphoses que doit subir chaque globule propagateur. C'est ici que la théorie de M. Turpin reçoit une application directe, capable

de montrer la généralité des vues philosophiques que ce savant mycrographe a embrassées et développées dans ses divers mémoires.

L'enveloppe générale de l'article est la partie qui fixe d'abord l'attention de l'observateur. Qu'est-ce que cette enveloppe? Une membrane sans tissu, claire comme du cristal, renfermant des sphères, lesquelles renferment à leur tour des globules. On ne peut donc méconnaître dans cette enveloppe l'analogue d'une cellule du tissu cellulaire d'un végétal supérieur, c'est-à-dire une *vésicule mère.*

C'est dans la vésicule mère que se forment par dédoublement à l'intérieur les globulines lesquelles par extension deviennent aussi des vésicules mères. Or le corps produit est ici visible: c'est chaque sphère qui se voit dans l'article: ces sphères sont au nombre de deux. Chacune d'elles est une *globuline captive.*

La globuline captive possède aussi la propriété de donner à son intérieur des globulines subséquentes: ce sont les globules verts de l'hémisphère rempli. Ces globules sont autant de *globulines pariétales.*

Les globulines pariétales forment les corpuscules propagateurs, et ne sont autres qu'eux: chaque globuline émise deviendra donc, à son tour, une vésicule mère qui se dédoublera de sphères et celles-ci de globulines.

Or, il est ici une observation à faire, d'autant plus précieuse qu'elle fournit une preuve de premier ordre contre l'hypothèse de la formation des arthrodiées par voie d'association linéaire d'êtres semblables.

On ne peut réfuser aux corpuscules propagateurs la faculté de devenir un jour ce que sont maintenant les articles du filet, c'est-à-dire d'offrir des organes inclus dans une enveloppe générale. Eh bien! Supposez-le

tout formé l'article, il émettra à l'un de ses bouts terminaux un globule, un corpuscule producteur, une globuline pariétale; celle-ci deviendra une vésicule mère qui produira à son tour et sphères et globules; un globule de cette dernière formation sortant par le bout libre de ce nouvel article, se changera aussi en vésicule mère dont l'intérieur se remplira et de sphères et de globules; et ainsi successivement jusqu'à ce que vous ayez un filet de Fragilaire. Et qu'on ne s'étonne point que des globules propagateurs se produisent aux deux extrémités des articles; il y a là sage prévoyance de la nature : c'est à l'articulation seule que les filets se rompent; chaque extrémité articulaire peut donc devenir terminale; il y a donc nécessité qu'à chacune d'elles il y ait possibilité de réproduction, d'aggrandissement, de tendance au bien-être. Je dirai plus, c'est que l'alternance des espaces vides et comblés de corpuscules verts est nécessaire pour un autre but, pour une fonction d'économie générale de la nature; mais je m'entraînerais trop loin si je voulais la faire connaître; je réserve son explication pour un autre moment.

D'après les travaux de M. Turpin, on concevait bien la possibilité d'une métamorphose de globuline captive ou pariétale en vésicule mère par le déchirement ou la déhiscence de celle-ci, mais cette déhiscence n'a jamais été, du moins à ma connaissance, un objet direct d'étude et d'observation. Ici, cette lacune est remplie : nous avons mentionné, noté, observé et figuré l'ouverture de l'enveloppe générale pour la sortie de la sphère, et le percement unique nécessaire à l'émission des corpuscules propagateurs.

Il nous reste encore à faire voir que les articles de la Fragilaire rentrent dans la catégorie des végétaux

simples considérés sous le rapport du nombre de leurs organes, rapport dont on doit la connaissance à M. Turpin.

Quelques écoles philosophiques des premiers siècles avaient attaché aux nombres, des propriétés particulières, indépendantes de leur signification et de leur position; les naturalistes modernes par une sévère contemplation de ce qui est, ont réalisé ces préjugés. Les végétaux sur-tout ont donné lieu à d'étranges théories numériques: les fleurs et les fruits des monocotylés montrent que le nombre trois considéré comme multiplicateur de six, neuf, douze, quinze, etc., se trouve indiquer plutôt que tel autre, le nombre de leurs organes composans, et, s'il y a des exceptions, elles sont dues à des dérangemens toujours appréciables, occasionnés par des soudures ou des avortemens. De même les dicotylés plus avancés en organisation, font voir qu'ils sont réglés dans leur fructification par un autre nombre de plus d'unités que le précédent: c'est en effet le nombre cinq ou multiplicateur de dix, quinze, vingt, etc., qui prédomine chez ces végétaux pour l'arrangement symétrique de leurs organes. Les végétaux microscopiques et simples que le fondateur du système sexuel avait compris dans ses cryptogames et que d'autres enlevèrent du règne où il les avait placés, pour les réunir aux animaux ou en faire des psycodiaires, ont comme signe caractéristique de leur composition organique un nombre plus petit que les deux précédents, et figurant ainsi l'état plus simple et l'arrangement moins compliqué de leurs parties élémentaires. On trouve en effet que le nombre deux ou multiplicateur de quatre, huit, seize, etc., est celui qu'affectent de préférence les organes de ces végétaux. La réduction du nombre caractéristique

au type pair dans ces êtres, différant sous ce rapport des deux autres qui, élevés au type impair, expriment les végétaux plus composés, semble indiquer chez les premiers une manière d'être nouvelle, une tendance vers l'animalité de laquelle ils se rapprochent encore par tant d'autres particularités. Il n'entre point dans le cadre que nous nous sommes tracé, d'examiner cette question; il nous suffit, en effet, de montrer que chaque article de la Fragilaire est aussi un corps végétal où le nombre *deux* indique la composition organique, comme le démontrent les *deux* sphères incluses dans la vésicule mère et partagées en *deux* hémisphères: l'un plein, l'autre vide, et dont le premier est le conceptacle des corpuscules propagateurs qui, élevés à leur tour à la fonction de vésicules mères, produiront *deux* globulines captives, chacune à *deux* portions distinctes, etc. Je ferai même une autre remarque, c'est que chaque fraction articulaire de la Fragilaire a son représentant organique dans une partie d'un végétal supérieur: car, on ne peut nier que les vésicules isolées de la masse du tissu cellulaire de l'anthère du *Pinus silvestris* ne ressemblent parfaitement aux articles de la Fragilaire. Je ne ferai que noter cette similitude de structure; le jour n'est peut-être pas loin où l'on prouvera que chaque forme organique ne constituant dans les êtres d'un ordre élevé à quelque dégré dans la série croissante des espèces, que des parties limitées, circonscrites et de fonctions déterminées, a son représentant, comme être particulier et individuel, dans la série décroissante d'espèces plus simples.

C. L. Mercier del.
Imp. Lemercier & Cie

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1.

Touffe de la Fragilaria lineata, vue à l'œil nu.

Fig. 2.

Filet amplifié de 100 fois en diamètre; dans sa partie supérieure il représente la plante adulte, dans l'inférieure la plante plus âgée émettant ses globules.

Fig. 3.

Une partie de filet adulte et régulier, amplifiée de 250 fois en diamètre.

Fig. 4.

Une partie de filet qui offre toutes les particularités citées dans le texte, amplifiée de 250 fois en diamètre.

A. A. A. Corpuscules propagateurs dardés d'entre les articles.

B. Ces mêmes corpuscules disposés en série linéaire.

c. Déhiscence bien visible de la vésicule mère.

d. Globuline captive montrant un hémisphère à nu.

e. Couronne de globulines pariétales allant être dardées.

f. Article entièrement vide et montrant toute son organisation.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR TONGRES,

Par M. DROIXHE, *Professeur au collége de Courtrai.*

Suite: voyez page 143, livraison Avril, Mai et Juin 1826.

CHAPITRE II.

Tongres sous les Romains.

LES historiens qui rapportent que César détruisit le Royaume de Tongres, disent qu'il le changea en duché en faveur de Salvius Braban, époux d'une fille de Charles Inach et de Germaine (45 av. J. C.), que ce Braban donna son nom au Brabant et qu'il eut vingt-trois successeurs indépendans, tant sous les Romains que sous les Francs.

II. *Charles I.*
III. *Jules.*
IV. *Octave.*
V. *Godart.*
VI. *Godefroid.*
VII. *Wiric.*
VIII. *Ausart.*
IX. *Marfian.*
X. *Taxandre.*
XI. *Ausygis I.*
XII. *Charles II.*
XIII. *Landon.*
XIV. *Austran.*
XV. *Charles III.*
XVI. *Charles IV.*
XVII. *Carloman I.*
XVIII. *Pepin I*, de Landen.
XIX. *Grimoald.*
XX. *Ausygis II.*
XXI. *Pepin II*, de Herstal.
XXII. *Charles V*, Martel.
XXIII. *Carloman II.*
XXIV. *Pepin III*, qui monta en 752 sur le trône de France.

Nous avons déjà prouvé que Tongres n'existait pas encore du tems de César; ainsi il est inutile de réfuter

l'érection de cette ville en duché: il suffit que nous fassions observer que la plupart de ces Princes n'ont vécu que dans l'imagination de ceux qui en ont donné la liste, et que ceux d'entr'eux dont l'histoire fait mention, n'ont jamais porté le titre qu'on leur prête.

Tongres ne fut fondé que sous le règne d'Auguste. Cet empereur fit construire une chaussée qui commençait à Bavai et se prolongeait jusqu'à Cologne en passant par notre ville, d'où un chemin latéral aboutissait à Paris. Aux environs de Tongres on trouve encore des débris de ces routes, débris qui prouvent que de chaque côté elles étaient entourées d'une muraille. Cette situation sur un chemin très-fréquenté devait servir à rendre Tongres bientôt florissant. Quelques écrivains assignent comme cause principale de son accroissement rapide, la mer qui, à ce qu'ils prétendent, baignait alors ses mûrs et y attirait beaucoup d'étrangers. Ils fondent cette assertion sur un grand nombre de coquillages pétrifiés qu'on trouve près de la ville; sur une élévation considérable de terre hors la porte de St. Trond, qu'on a de tems immémorial appellé *Zeedyken*, digues de mer; sur une ancre qu'on y a déterrée en 1560 en bêchant les racines d'un arbre et qui a été long-tems couronnée à l'abbaye d'Herkenrode près de Hasselt, et sur une muraille de soixante pieds de hauteur qu'on voyait autrefois près de ces digues et à laquelle des anneaux de fer étaient attachés. Ces mêmes écrivains ne sont pas d'accord sur la manière dont l'océan se serait rétiré de notre contrée; les uns l'attribuent à une masse de sable apportée par le flux, d'autres au travail des hommes, et le plus grand nombre aux prières de St. Servais. Les raisons sur lesquelles ils basent le voisinage de la mer, semblent d'abord assez fortes; elles sont cependant

loin de l'être: les corps marins ne prouvent rien, puisqu'on en trouve en grande quantité dans une foule d'endroits où jamais personne n'a soupçonné que l'océan ait passé; les ancres peuvent avoir été apportées pour servir à des expéditions navales, ou d'après l'usage des Romains, de faire fabriquer dans les grandes villes la plupart des choses nécessaires aux armées, il peut y avoir eu à Tongres des forges, ce qui est d'autant plus vraisemblable, que le pays qui dépendait de cette capitale a toujours été très-abondant en mines de fer; la muraille qu'on cite, n'est certainement pas celle qui existait sous le gouvernement des conquérans du monde, et il est en outre très-possible que les anneaux qui y tenaient aient eu un autre usage; la dénomination de *Zeedyken* n'est pas plus concluante; car le mot *zee* ou *see* ayant plusieurs significations en allemand, langue primitive des Tongrois, on pourrait également supposer qu'il y a eu un lac, un marais ou même des établissemens propres à exercer les militaires aux naumachies; mais la réponse principale et qui nous parait sans réplique, est que Tongres par sa position géographique n'a jamais pû être voisin de la mer, qui n'eût pû s'en rétirer de quelque manière que ce soit, sans causer dans une grande partie du pays de Liège et du Brabant, une inondation, dont on ne trouve aucune mention dans l'histoire; ceux qui ont soutenu le sentiment que nous combattons, auraient d'ailleurs dû faire attention que Gillis D'Orval, premier historien qui l'ait énoncé, vivait seulement au XIII^me^ siècle, qu'il ne l'appuie sur aucune autorité et que par conséquent il ne mérite aucune foi.

Nous pouvons désigner avec plus de raison, comme ayant contribué a attirer beaucoup de personnes dans

Tongres, une fontaine minérale qui s'y trouvait et dont les vertus étaient connues des Romains. Pline en parle en ces termes: Tongres, cité (*civitas*) de la Gaule, possède une fontaine remarquable par l'eau de laquelle s'élèvent beaucoup de bulles; elle est d'un goût ferrugineux qu'on ne reconnait qu'après l'avoir bue, elle purge le corps, dissipe la fièvre tierce et dissout la gravelle: mise sur le feu, elle se trouble et rougit à la fin. Plusieurs critiques, il est vrai, pensent que ce naturaliste a voulu parler de Spa et non de notre ville, parce que, à ce qu'ils disent, la fontaine de Tongres ne possède pas ces qualités qu'on retrouve dans celles de ce bourg, et parce que, désignant seulement la cité ou le pays où elle était située, et Tongres et Spa y étant compris, il peut aussi bien avoir voulu parler de celui-ci que de la ville même. Nous examinerons le premier point dans un autre endroit; quant au second, le sentiment de cet auteur est facile à réfuter. Le mot *civitas* ne signifie pas toujours un pays; Cicéron et César s'en sont servis pour désigner une ville; le droit romain le définit un endroit entouré de murailles, et Ammien Marcellin, ainsi que St. Jérôme dans sa traduction de la Bible, l'employent constamment dans ce sens. On ne peut supposer que Pline l'ait pris dans un autre; car alors sa détermination serait tout-à-fait vague et on pourrait aussi bien la réclamer en faveur des sources minérales de Huy, Hasselt et autres, situées dans la même cité, qu'en celle de Spa; s'il avait voulu désigner ce bourg, pourquoi n'eût-il fait mention que d'une fontaine, tandis qu'il y en a plusieurs. Enfin comment aurait-il pu connaître Spa, situé dans la forêt des Ardennes, alors presqu'impraticable, et dont on n'a guère entendu parler que depuis deux siècles et demi?

A quelque cause qu'il faille attribuer l'aggrandissement de Tongres, toujours est-il certain que lors de la division des Gaules en quatre provinces, première et seconde Belgiques, première et seconde Germaniques (42 av. J. C.), cette place était déjà tellement importante qu'elle fut désignée comme une des deux capitales de cette dernière. Dans l'étendue de son gouvernement se trouvaient le pays de Liège, les parties occidentale et septentrionale du Luxembourg, le pays de Juliers et les provinces de Limbourg, de Namur, de Brabant et d'Anvers en très-grande partie. Les Tongrois étaient néanmoins, ainsi que les Ménapiens et les Morins, considérés comme peuples conquis et traités pour ainsi dire en esclaves. Les officiers Romains y maniaient les affaires. Chacune des quatre provinces des Gaules était dirigée par un gouverneur militaire (*dux*) qui avait sous ses ordres les commandans des différens corps de troupes stationnés dans son département. Dans la seconde germanique, il n'y en avait qu'un, fixé près de Tongres, dont le chef nommé dans la notice des dignités de l'empire: *Præfectus lætorum Lagiensium prope Tungros*, résidait dans cette capitale. *Lagium* paraît être le village de Louaige, situé à trois quarts de lieue de la ville, où l'on trouve les ruines d'une forteresse romaine.

La dépendance dans laquelle se trouvaient les Tongrois, les obligeait à servir dans les armées des empereurs: et à l'époque où Othon et Vitellius se disputaient le trône, Cecinna, qui tenait pour celui-ci, en avait deux cohortes et quatre escadrons sous ses ordres; il les opposa avec toute la cavalerie des Tréviriens à Othon qui l'avait attendu à la descente des Alpes, pour l'empêcher de marcher sur Rome; les Belges, après avoir courageusement soutenu le choc, essuyèrent un effroyable

carnage et les chefs des cohortes Tongroises y perdirent la vie (71 ap. J. C.). L'asservissement ne leur avait cependant pas fait oublier la liberté, dont ils avaient joui dans leur mère-patrie; il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater l'amour qu'ils lui conservaient: elle arriva sous Vespasien. Claude Civilis arbora parmi les Bataves l'étendard de l'indépendance: Classicus, Tutor et Sabinus se joignirent à lui et leur parti fût bientôt grossi d'un grand nombre de puissans seigneurs, dont la plupart étaient Tréviriens, Langrais, Ubiens et Tongrois; Civilis entra dans Cologne, et cette conquête lui ouvrit le chemin de la Belgique; il pénétra dans le pays des Suniciens et attaqua le lieutenant Labéon qui s'était emparé d'un pont sur la Meuse à l'endroit où est maintenant Maestricht; le succès était balancé, lorsqu'une cohorte de Tongrois à la sollicitation de Campanus et Juvénalis, deux des citoyens les plus distingués de la nation, passa sous les drapeaux du libérateur: Labéon évita par la fuite le danger, dont il était ménacé. Mais peu de tems après, Civilis ayant été trahi par les Ubiens, fut obligé de retourner sur ses pas: Céréalis à la tête de son armée triomphante, s'avança dans le même moment, tandis que son lieutenant Fabius Priscus marcha avec sa légion contre les Nerviens et les Tongrois, qui, par leur infériorité, furent obligés de rentrer sous le joug et de servir de nouveau sous les vainqueurs. Agricola, dans sa seconde descente en grande Bretagne, avait parmi ses troupes deux cohortes de Tongrois, qui avec les Bataves lui firent remporter la victoire sur les Bretons (85). Ce fut un soldat prétorien de la cité de Tongres, nommé Tausius, qui tua Pertinax à la tête de son armée, d'un coup de hache dans la poitrine (195). Les guerres qui eurent lieu entre Sévère et Albin, qui

prétendirent tous deux lui succéder, firent beaucoup souffrir les Gaules et sur-tout Tongres, qui, comme une des villes les plus considérables, était plus exposée que les autres aux malheurs qu'elles entraînèrent (199). Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de Tongres, jusqu'à celle des guerres des Francs contre les Romains. Ce peuple avait dès l'an 271 fait une irruption dans les Gaules, et profitant de la décadence de l'empire, ils s'étaient étendus principalement dans la Taxandrie. Julien se préparait à les attaquer enfin, lorsqu'une députation de Saliens, l'une de leurs tribus, vint le trouver à Tongres pour lui demander la paix et la permission d'habiter paisiblement le pays qu'ils avaient occupé: il les amusa par des prescrits et des réponses vagues, ensuite il fondit tout-à-coup sur eux; étourdis de cette attaque imprévue, ils s'humilièrent et se soumirent à l'empereur avec leurs biens et leurs enfans (358). Cependant trente ans après, ils passèrent jusque dans le Hainaut (388) et retombant sur la seconde province germanique, ils détruisirent plusieurs villes, au nombre desquelles fut Tongres (389). Quelques auteurs ont dit que cette dernière ne tomba qu'après un siège de dix ans, et qu'il y avait alors soixante-seize églises collégiales, soixante paroissiales et trente monastères; mais on peut reléguer ces récits parmi les nombreuses fables, dont nos premiers historiens ont surchargé nos annales, car dans les trois premiers siècles, on ne connaissait ni églises collégiales, ni paroissiales, ni monastères, et s'il en existait au quatrième, le nombre qu'on en attribue à notre ville, où alors le christianisme n'était introduit que depuis peu de tems, est tout-à-fait invraisemblable: tout ce que nous savons de ce funeste événement, est qu'il pesa principalement

sur notre ville, qui fut entièrement ruinée et ne récupéra jamais son ancienne splendeur; presque tous les historiens ont attribué ce désastre aux Huns: c'est à tort, le nom de Huns servait, à cette époque, pour désigner tous les peuples barbares plutôt qu'une nation déterminée. St. Sévérin, évêque de Cologne, se rendit à Tongres en 394, pleura son malheur et résolut de le faire rebâtir, ce qui ne put être exécuté, car peu de tems après (406) les Alains et les Vandales profitant de la faiblesse croissante de l'empire, passèrent le Rhin et ravagèrent de nouveau cette ville. Les Francs s'unirent aux Belges et aux Romains contre ces barbares et les défirent complètement dans une grande bataille livrée près de Cateau-Cambrésis en 410. Les deux premiers des peuples vainqueurs, également mécontens de l'alliance du troisième, formèrent une association dans laquelle les Tongrois entrèrent des premiers pour le chasser de la Belgique, et bientôt il ne lui resta plus dans la cité de Tongres que le fort *Lagium* et la capitale.

Theudemer, fils de Ricomes, osa se donner dans cette cité le titre de Roi des Francs, mais il fut pris par les Romains qui lui firent expier son audace (412). Faramond fut plus heureux. Il fut élu premier monarque de la Nation Franque dans l'étendue du gouvernement de Tongres, qui devint ainsi le berceau de l'Empire Français (418); sous son règne la loi salique fut rédigée. Clodéon, qui lui succéda (425), étendit les conquêtes de son prédécesseur. Beaucoup de Tongrois après la dévastation de leur patrie, étaient allés servir dans les armées romaines; les autres eurent la permission de vivre sous la domination des Francs en conservant l'usage du droit romain. Sous Mérovée, parent et successeur de Clodion (448), la cité de Tongres fut sur le point

d'essuyer une nouvelle catastrophe de la part des Huns. Ces barbares profitant, comme beaucoup d'autres peuplades, de la décadence de l'Empire, s'étaient approchés du Rhin dès l'an 383; dans la suite ils passèrent ce fleuve, et commandés par Attila, ils tombèrent sur la Gaule intérieure et s'avancèrent jusqu'à Orléans, qu'ils assiégèrent; mais Aëtius, général romain, Théodoric, Roi des Ostrogoths, et Mérovée, Roi des Francs, sous lequel servaient grand nombre de Tongrois, le forcèrent à lever le siège et lui livrèrent une bataille à Méri en Champagne. Il y perdit plus de deux cent mille hommes et se jetta ensuite sur l'Italie (451). Mérovée eut pour successeur Childéric (455) après lequel Clovis parvint au trône (482). Ce prince se rendit maître de la ville de Tongres et soumit par la prise de cette capitale le reste de la seconde province germanique.

Après avoir donné une idée de l'histoire politique de Tongres sous les Romains, il est de notre devoir d'examiner quel fut son état ecclésiastique durant la même période.

Les Tongrois en s'établissant en Belgique, y portèrent avec eux le culte de leur pays, qui se sera probablement mêlé avec ceux des indigènes et des Romains; nous pouvons croire qu'à Tongres ils érigèrent plusieurs temples à leurs divinités, mais aucun de ces monumens n'est parvenu jusqu'à nous. Seulement dans le mur d'une petite chapelle ronde très-ancienne dédiée à S. Materne, qui était située à coté de l'église de la Ste. Vierge et qui a existé jusqu'à l'époque où Tongres passa sous le Gouvernement Français, on voyait deux pierres qui avaient rapport à leur religion et qui avaient résisté aux ravages du tems et des révolutions, qui ont fait déchoir notre ville de sa splendeur. Une se trouvait au-dessus de la

porte et représentait une divinité sans barbe, ayant la tête couverte d'un casque, portant à la main droite une lance et à la gauche un bouclier ou un pommeau d'épée; ces signes semblent prouver que c'était l'image de Pallas, quoique le peuple crut que ce fut celle d'Hercule. Sur l'autre pierre était empreinte la tête d'une *gorgone* dont les cheveux hérissés de serpents étaient noués au-dessous du menton; des auteurs ignorans l'ont prise tantôt pour celle d'Hercule, tantôt pour celle de Belinus ou Belindus, divinité des Gaulois. La religion payenne se maintint long-tems dans ces contrées. Vers le milieu du troisième siècle on envoya dans les Gaules des prédicateurs du christianisme, qui, à ce qui paraît, n'avait encore fait à Tongres que de faibles progrès vers la fin de ce siècle, car en 271 il y avait encore des Druidesses; une de ses prêtresses prédit en cette année à Dioclétien, alors simple soldat, qui y était logé dans une petite hôtellerie, qu'il deviendrait Empereur quand il aurait tué le sanglier, faisant allusion à Aper, préfet du prétoire, dont le nom désigne en latin cet animal, et cette prédiction se réalisa. Malgré ces données historiques, tous les auteurs qui ont écrit avant le milieu du 18me siècle sur l'histoire du pays de Liège, prétendent que la religion chrétienne y était non-seulement reçue dès le premier siècle, mais que Tongres devint même dès l'année 100 le siège d'un évêque qui eut plusieurs successeurs. Nous retracerons d'après ces écrivains les noms et les principales actions des dix prétendus premiers pasteurs de notre église, ensuite nous examinerons quelle foi méritent ces récits.

I. S. Pierre, premier pape, envoya en 52 dans les Gaules, S. Eucher comme évêque, S. Valère comme diacre et S. Materne comme sous-diacre. Celui-ci fils de

Papias, comte de Lombardie, ou selon d'autres de la veuve de Naïm, qui fut ressuscité par J. C., mourut en chemin d'une fièvre et fut enterré dans la petite ville d'Elégia. Le Pontife instruit de cet événement, envoya son bâton pastoral pour en toucher le cadavre ce qui fut à peine fait, que le Saint ressuscita après avoir été enseveli pendant quarante jours. Pour conserver la mémoire de cet événement extraordinaire, les chrétiens de l'endroit firent élever une église qu'ils nommèrent *de la Résurrection.* S. Eucher devint évêque de Trèves et eut pour successeur S. Valère, qui termina sa carrière en 90. Alors la dignité vint à S. Materne. Deux ans après, ce Saint fut encore promu à l'évêché de Cologne, où il avait prêché l'évangile. Delà il étendit ses soins paternels sur Tongres ; y ayant converti Trectulus, prince de la famille des anciens rois, et une grande partie des habitans, il fut nommé évêque de cette cité et y fit bâtir une église à l'honneur de N. D., ainsi que plusieurs autres à Maestricht, Huy, Namur, Dinant, Ciney, villes dont il avait conduit les habitans à la religion chrétienne. Il chanta trois messes le jour de la nativité de N. S., une à Trèves à minuit, une à Cologne au lever du soleil, et une à Tongres à midi ; célébra un jour de Pâques l'Office Divin dans les trois églises, fit plusieurs autres miracles et mourut le 18 des calendes d'Octobre en 130, âgé d'environ cent ans, et chargé des regrets de tous ceux qu'il avait gouvernés. Les habitans des trois villes, dont il avait été pasteur, reclamèrent son corps. Comme toutes trois semblaient y avoir un droit égal, un ange sous la figure d'un vieillard vénérable, proposa pour les accorder de déposer le cadavre dans un batelet sur le Rhin et de l'adjuger à Tongres, si le bateau descendait le fleuve, à Cologne s'il restait

immobile, et à Trèves s'il remontait contre le courant. Les habitans des trois cités consentirent à cette proposition : à peine le batelet fut-il lancé, que sans le secours d'aucun mortel il remonta le Rhin et le corps du Saint fut unanimément adjugé à Trèves. Materne a néanmoins toujours été considéré comme patron de Tongres, et sur une pierre placée dans la muraille qui entoure cette ville, on lit l'invocation suivante :

DIVe Materne CIVIbUs aUXILIo VenI !

Oger le Danois, premier comte de Looz, fit en 816, avec permission du Souverain Pontife, Etienne IV, transporter le corps de ce Saint dans la cathédrale de Liège.

Après la mort de Materne, l'évêché de Cologne fut séparé des deux autres. Auspicius lui succéda dans l'église de Trèves et quatorze autres occupèrent successivement le siége épiscopal, mais tous souffrirent le martyre. Le peu de durée de leur règne et l'impossibilité où les mettait la cruauté des édits des empereurs contre les chrétiens, de se rendre à Tongres pour surveiller l'état de cette église, font, que jamais ils n'ont été comptés parmi les évêques de cette ville, où Navite administrait entretems les affaires de l'église en qualité de vicaire.

II. Ce saint prêtre, fils du Duc des Gaules et neveu du Roi de Tongres, fut élu évêque de Trèves et de Tongres en 180, dans un âge fort avancé. Il fit bâtir dans la dernière de ces villes, les églises de S. Materne, S. André, S. Jean et S. Jacques le mineur, où il mit des prêtres qui vivaient en communauté. Ce Saint mourut dix ans après son élection, généralement regretté à cause de ses vertus.

III. S. Marcelle, qui avait converti Lucius, Roi de Brétagne, et grand nombre de ses sujets, lui succéda (190) et gouverna les églises de Trèves et de Tongres pendant vingt-sept ans. Entraîné par son zèle, il étendait souvent ses soins au-delà de son diocèse: se rendant un jour à Châlons, le gouverneur romain le fit arrêter près de cette ville et enfouir en terre jusqu'à la ceinture. Il mourut dans ce cruel supplice.

IV. Il fut suivi dans l'épiscopat par S. Métropole, fils du Duc de Lorraine et de la fille du Roi de Hongrie (217). Il augmenta considérablement le nombre des oratoires dans Tongres et les environs, et mourut en 236.

V. Il eut pour successeur S. Sévérin, fils de Macéron, Comte de Louvain. Il agrandit la collégiale et y établit vingt prêtres qui vivaient conventuellement. Il bâtit deux autres églises à Tongres et termina sa carrière après avoir régné quinze ans.

VI. S. Florent, issu d'une famille noble, vint au siége épiscopal après S. Sévérin et régna jusqu'à l'an 264, que la mort l'enleva à son troupeau.

VII. S. Martin, fils du Comte de Namur, convertit les habitans de la Haisbaye, mais à Horion il fut chassé par la populace et se retira sur un rocher, qui, dès qu'il y fut assis, devint mou comme un lit de plumes. Depuis cette époque, on aperçoit souvent pendant la nuit une lumière sur un rocher qui a reçu en outre de S. Martin la vertu de guérir les maladies et sur-tout les fièvres. Oger le Danois a fait bâtir dans ce village à l'honneur de ce Saint, une chapelle à l'endroit encore appelé *le pas de S. Martin.* Il fonda à Tongres une église à l'honneur de S. Simon et S. Jude et y attacha douze prêtres. Il fit bâtir celle d'Awir, consacrée à S. Etienne, proto-martyr, donna son nom au village

de *Lin S. Martin* près de Bilsen, et cessa de vivre en 276.

VIII. S. Maximin vint au siége après lui. Il fit élever deux églises, l'une à l'honneur de son prédécesseur, dans laquelle il dota douze prêtres, obligés de vivre en communauté, et une consacrée à S. Barthélémi et à S. André.

Ce Saint et ses six prédécesseurs furent enterrés selon les uns à Trèves, selon les autres à Tongres.

IX. Après sa mort arrivée en 289, S. Valentin devint 9^{me} évêque. Tongres sous son gouvernement, souffrit beaucoup des persécutions de Dioclétien contre les chrétiens. Vers la fin de sa carrière (302) il déposa par inspiration divine son bâton pastoral sur le maître-autel de l'église de N. D., et défendit à ses ouailles d'élire un nouvel évêque, sans une révélation du ciel.

Après sa mort le siége vaqua sept ans, et pendant cet intervalle, l'évêché de Trèves fut détaché de celui de Tongres.

Tous ces évêques à l'exception de S. Materne, souffrirent le martyre.

X. En 309, pendant que le peuple était assemblé pour faire des prières, afin d'apprendre quel était le pasteur que le ciel lui destinait, un ange sous la forme d'un beau jeune homme prit S. Servais, arménien, qui y assistait, par la main et lui remit la crosse épiscopale. Lorsque ce Saint parvint à l'évêché, l'église jouissait de la paix par la conversion de Constantin. Il assista aux conciles d'Arles (314), de Sardigue (347) et au synode de Cologne (349). Il fut ensuite envoyé en ambassade avec S. Maximin, évêque de Trèves, vers Constantin, par le tyran Magnence, pour excuser celui-ci du meurtre de Constant (350); ce fut sans succès. Il

prédit la ruine de l'Empire (354), combattit l'Arianisme au concile de Rimini (359) et afin d'écarter les malheurs qui ménaçaient les Gaules et principalement Tongres, se rendit à Rome où il implora le secours du ciel sur les tombeaux de S. Pierre et S. Paul (360). Mais cette démarche ne réussit point; il apprit qu'il était arrêté dans les décrets de l'éternel que ces calamités arriveraient. Dès lors il ne songea plus qu'à exciter les peuples de son diocèse à se réconcilier avec le ciel (361 - 370), dont S. Pierre lui avait donné une clé en argent fabriquée par les Saints dans le paradis. Il fit plusieurs miracles: exposé à une soif cruelle à Canne, près de Maestricht, il y fit jaillir une fontaine. Comme cette ville s'agrandissait de jour en jour, tandis que Tongres perdait son éclat, il résolut de s'y retirer, ce qu'il effectua en 383 au grand regret du peuple; il y transporta avec lui les reliques de ses huit prédécesseurs, qu'il fit déposer dans une grotte de l'église de S. Pierre appelée aujourd'hui de S. Servais où l'on dit qu'elles sont encore conservées. Il mourut l'année suivante et fut enterré près du grand chemin; la neige indiqua dans la suite son tombeau. On prétend qu'il a vécu trois cent soixante-treize ans et qu'il était parent de J. C. selon la chair, par son père Emu ou Eminius, fils d'Eliud, dont la mère Esmérie était sœur de Ste. Anne.

Ce Saint est en grande vénération à Maestricht et en France. Le Roi Louis XI a fait en son honneur plusieurs fondations considérables.

Tel est en peu de mots l'histoire qu'on fait ordinairement de l'église de Tongres, durant les quatre premiers siècles de notre ère. Mais en la soumettant au flambeau de la critique on trouve que tout y est obscurité, contradictions, fables, puérilités. En effet dans la

vie de ces évêques il est parlé de Rois de Tongres qui n'ont jamais vécu: de Rois de Brétagne et de Hongrie, pays qui n'ont été érigés en royaumes que long-tems après, de Ducs des Gaules et de Lorraine, de Comtes de Lombardie, de Louvain et de Namur, tandis qu'à cette époque ces dignités n'étaient pas connues et qu'aucun titre n'était héréditaire. On attribue à ces pasteurs la fondation d'un grand nombre d'églises, qui, en partie n'existèrent jamais, et en partie, ne furent construites que beaucoup plus tard. Comment d'ailleurs des hommes pauvres, tels qu'étaient les premiers évêques, auraient-ils pu subvenir aux frais que de pareils édifices exigent? envain prétend-on qu'ils se servirent des temples des payens; les Romains, qui n'accordaient la permission d'en élever qu'aux hommes les plus distingués, étaient certainement loin de les laisser servir à l'exercice d'une nouvelle religion: nous dirons plus, ces évêques n'ont pas même pu désirer avoir des églises, vu qu'alors on ne rendait pas au vrai Dieu un culte public. Le martyre des huit évêques entre S. Materne et S. Servais est contesté: l'église de Liège qui n'a fait mémoire que de S. Martin et de S. Valère, ne les a jamais reconnus qu'en qualités de confesseurs. Le lieu de la sépulture de ces Saints est absolument inconnu. La conversion des habitans de la Haisbaye, par S. Martin; la dérivation du nom du village de Lin S. Martin, attribuée à ce Saint, sa persécution à Horion ne sont que des fables, et rien ne prouve qu'Oger, qui n'était ni Danois, ni Comte de Looz, ait fait bâtir une église à son honneur. La descendance de S. Materne de la veuve de Naïm et celle de S. Servais, ainsi que la longue vie de ce dernier sont trop absurdes pour y répondre. La dispute pour le corps de S. Materne, la déposition faite par

S. Valentin de la crosse épiscopale dans l'église de la Ste. Vierge, et l'origine de la fontaine de Canne ne sont appuyées que sur des traditions populaires. Quant au village d'Elégia aucun géographe ancien n'en fait mention; enfin la résurrection de S. Materne, les trois messes célébrées le même jour dans trois villes fort éloignées l'une de l'autre, par ce Saint, l'élection de S. Servais par un ange, la clé qu'il reçut pour ouvrir le paradis, sont des faits que nous nous abstenons d'examiner.

Si ces observations étaient les seules qu'on put faire sur l'histoire des premiers pasteurs du pays de Liège, il serait toujours constant que Tongres a été le plus ancien évêché de la Belgique et qu'il y a eu dix évêques depuis S. Materne jusqu'à S. Servais. Mais si l'on considère que la religion chrétienne n'a été, comme nous l'avons dit, introduite que tard dans ce pays, que les plus anciens écrivains, qui placent S. Materne au premier siècle, sont ceux de l'école de S. Matthias, abbaye célèbre dans le voisinage de Trèves, qui ne vivaient que vers le milieu du 9^{me} siècle, que Harigère, qui a le premier fait mention des huit évêques successeurs de S. Materne, n'écrivait que vers la fin du 10^{me}, tandis que des historiens beaucoup plus anciens, tels qu'Eusèbe, celui des actes du concile d'Arles, Optat de Milève, etc., ne font vivre ce Saint qu'au 4^{me} siècle; et qu'un catalogue des archevêques de Trèves du 10^{me}, le donne comme prédécesseur de S. Agrèce, sans faire mention de vingt-trois évêques intermédiaires, dont huit étaient les mêmes qui, dans le catalogue de Tongres, viennent après S. Materne; on ne pourra douter que ce Saint précéda immédiatement dans notre diocèse S. Servais, que l'existence de huit évêques intermédiaires a été

inventée pour combler le vuide qui résultait, de ce qu'on plaçait S. Materne au premier siècle et que par conséquent elle doit être rejetée de l'histoire.

Il paraît de plus, qu'on ne peut pas regarder S. Materne, qui florissait en 314, comme ayant été proprement pasteur de notre cité, les écrivains les plus anciens lui donnant toujours le titre d'évêque de Trèves, ensuite de Cologne et jamais celui d'évêque de Tongres. Il est seulement probable qu'il aura étendu ses soins sur notre pays en qualité d'évêque de Cologne, et que le nombre des chrétiens y étant considérablement augmenté, Tongres aura comme les autres capitales dans les Gaules, obtenu entre les années 328 et 335, époque jusqu'à laquelle Materne peut avoir vécu, un évêque propre et particulier en la personne de S. Servais, qui doit être considéré comme premier évêque de notre ville.

Ce Saint en se retirant à Maestricht, y transfera le siége épiscopal. Sigebert de Gemblours le dit positivement et l'on peut invoquer à l'appui de son assertion, 1° un diplôme de l'empereur Henri IV de l'année 1087, touchant les exemptions dont jouissait anciennement l'église de S. Servais, exemptions qu'il lui accorde de nouveau, parce que, dit-il, elle a été anciennement le siége de vingt évêques; 2° un arrangement fait en 1296 entre Hugue de Cablo, évêque de Liège, et Jean II, duc de Brabant, au sujet de Maestricht, en vertu duquel l'évêque se reserve deux paroisses de cette ville, celle de Ste. Marie, où, dit-il, notre siége fut autrefois placé, et celle de S. Pierre; et 3° le transport que S. Domitien fit avec l'assentiment des pères du concile d'Orléans de 549, à l'église de Maestricht, de tous les biens qui avaient autrefois appartenu à celle de Tongres. — Quoique ces preuves soyent de nature à ne plus per-

mettre de douter que Maestricht ait joui de la prérogative de ville épiscopale, plusieurs écrivains néanmoins ont prétendu que celle de Tongres, quoique S. Servais depuis son départ et ses successeurs eussent cessé d'y résider, conserva cette dignité jusqu'à l'époque à laquelle le siége fut transféré à Liège. Ils ont tâché d'appuyer cette opinion : 1° sur ce que dit le chanoine Nicolas, que bien que Tongres fut ruiné par les barbares du Nord, qu'elle n'eût presque plus d'habitans et qu'il ne lui restât de son ancienne splendeur que des débris ; elle continua cependant d'être ville épiscopale, dignité, qui subsistait dans les ruines de l'église de N. D. ; 2° sur le titre d'évêque de Tongres donné à S. Servais dans plusieurs anciens manuscrits, ainsi que dans la première édition de Grégoire de Tours, à ses neuf successeurs S. Agricola, S. Ursicin, S. Désigné, S. René, S. Sulpice, S. Quirille, S. Eucher, S. Falcon et S. Eucharnis, dans un manuscrit du 12me siècle et à plusieurs autres, qui régnèrent après ceux-ci par les historiens du moyen âge ; 3° sur ce que des canons antérieurs à S. Servais défendent de passer d'un évêché à un autre, afin que des évêques guidés par la cupidité ne puissent à leur gré quitter un évêché modique pour un autre plus riche. — Mais ces objections ne détruisent et même n'affaiblissent aucunement ce que nous avons avancé, car 1° il est évident que l'autorité du chanoine Nicolas, si d'ailleurs elle était égale à celle de Sigebert, céderait à celle des documens que nous avons cités. 2° Si la qualité d'évêques de Tongres a été donnée à quelques-uns de nos pasteurs, d'autres qui ont vécu dans les mêmes siècles ont porté celle d'évêques de Maestricht. Harigère nomme ainsi S. Domitien et Gilles d'Orval, S. Perpète et S. Ebrégise : l'envoyé miraculeux qui annonça à

S. Jean l'*Agneau* qu'il était destiné à être le pasteur de notre diocèse, lui dit, que Maestricht avait perdu son évêque; S. Amand n'est connu dans l'ancien martyrologue de l'abbaye qu'il fonda et qui porte son nom, que sous le titre d'évêque de cette ville, titre que lui donnent aussi Baudemond son contemporain, Harigère et l'abbé et les moines de S. Amand, dans une lettre écrite au commencement du 12^me^ siècle aux chanoines de Maestricht; Godescale, Alexandre et Anselme nomment S. Théodard évêque de Maestricht. Le diacre de Liège, auteur de la vie de S. Lambert, y dit que Maestricht était le siége de son évêché; enfin un autre texte de Godescale, qui regarde Faramond entré à la place de S. Lambert, est tout aussi précis. Les témoignages des historiens ne prouvent donc absolument rien en faveur d'une des deux villes, puisque chacune peut les invoquer également, et ce qui est plus singulier, souvent toutes deux pour les mêmes évêques; ainsi S. Monulphe et S. Rémacle sont indifféremment nommés évêques de Maestricht et évêques de Tongres. Cette double qualité de même que le titre d'évêques de Tongres, attribué dans les actes des conciles et des lettres des papes à S. Hubert, qui d'après l'avis de tous les écrivains transfera le siége épiscopal à Liège, de même qu'à ses successeurs jusques et y compris Etienne, qui parvint à l'épiscopat en 903, semblent difficiles à expliquer. Nous pensons que le seul moyen de donner aux différens passages relatifs à nos pasteurs depuis S. Servais jusqu'à Etienne, un sens qui ne les mette point en contradiction l'un avec l'autre, est de supposer que lorsque notre pays reçut des évêques, ils prirent comme ceux des autres cités de la Gaule, le nom de la capitale de leur diocèse, qui était en même tems celui de toute la cité

et que Tongres, qui était le chef-lieu, ayant été détruit par les barbares, ils n'en conservèrent pas moins le nom jusqu'à ce que Liège fut devenu assez considérable et assez célèbre, pour que le sien passât à toute la nation et fit oublier celui de Tongres. Maestricht n'acquit jamais cette importance et Liège n'y parvint que plus de deux siècles après que S. Hubert y eut transféré le siége de l'évêché. Jusqu'à cette époque nos pasteurs ont donc pu être appelés évêques de Tongres du nom de leur cité, et évêques de Maestricht ou de Liège du lieu du siége de leur évêché. La signature de S. Domitien au concile d'Auvergne : *Episcopus ecclesiae Tungrorum, quod est Trajectum*, (évêque de l'église de Tongres qui est Maestricht), milite en faveur de notre opinion et nous semble inexplicable dans tout autre système. 3° Les auteurs qui prétendent que S. Servais n'a point transféré le siége épiscopal à Maestricht, ont allegué que d'après les lois de l'église, un évêque ne peut changer de diocèse. Si cette objection était fondée en droit, on pourrait se contenter de répondre que la translation prouvée il ne s'agit pas d'examiner, si S. Servais, en l'opérant, a agi conformément aux canons; mais est-ce changer d'évêché que de quitter une ville de son diocèse pour s'établir dans une autre ville du même diocèse, sur-tout quand il y a de bonnes raisons comme il y en avait pour S. Servais? Certes nous ne le croyons pas.

De ce que nous avons dit jusqu'ici des évêques de notre pays, il résulte que Tongres n'a été le siége d'un évêché, que pendant environ cinquante ans, depuis que S. Servais y vint jusqu'à ce qu'il se retira à Maestricht, mais que plusieurs siècles après encore la cité de Tongres a formé un évêché qui était sous la métropole

de Cologne. Ce diocèse était très-étendu, car il comprenait la Haisbaye, la Taxandrie, le Maasgouw, le Condroz et la partie du pays de Liège située au-delà de la Meuse.

Pendant cette période naquit dans notre ville, de parens distingués, S. Evergisle, que S. Sévérin emmena avec lui quand il se rendit à Tongres (395). Il mourut assassiné en 434 lorsqu'il retournait dans sa patrie. Son corps y fut enterré et dans la suite (959) transporté à Cologne.

Tel fut l'état politique et ecclésiastique de Tongres sous les Romains. Depuis plus de treize siècles la domination de ces conquérans a cessé dans cette contrée: malgré ce long espace de tems, on découvre encore fréquemment aux environs de l'ancienne capitale, des monumens qui datent de l'époque de leur empire et retracent leur présence en ces lieux, des monnaies en grande quantité, des pierres précieuses, des statues de dieux *lares* ordinairement petites, des cueillers d'argent ornées de sujets sculptés, des stylets d'ivoire et d'argent, des urnes sépulcrales, des vases rouges de terre sigillée, des fioles lacrymales de verre, des vases destinés aux sacrifices comme lapédoncles, guttums, patères, d'autres servant à boire et portant ces mots: *Vivat et ebibe*, des cruches dont quelques-unes ont plusieurs anses, des lampes, des armes et beaucoup d'autres objets qui sont recueillis avec soin par les antiquaires et sur lesquels feu M. Ramaux, curé de Glons, a fait les beaux vers suivans:

Quin etiam primi vestigia certa nitoris
Passim quæ subeunt, carmine digna forent,
Scilicet in Campo, late, qui circumit urbem,
Detegit effodiens aurea sæpe ligo,
Sumptibus hinc crebris, tot parta numismata docti
Musæo cives inseruêre suo,

Gemmatos videas cyatos, mirasque patellas,
Fractaque nobilium marmora porticuum
Et matronali gestata monilia collo,
Aëra, sados, urnas, innumeras et opes.

Trois hauteurs considérables de terre, qu'on rencontre près de Tongres sur la route de S. Trond, doivent aussi être rapportées à cette époque, plusieurs historiens les regardent comme des tombeaux élevés par les Romains pour y enterrer des généraux morts en ces endroits; d'autres pensent que ces monumens sont l'ouvrage des Francs qui, lorsqu'ils avaient remporté une victoire, érigeaient sur le champ-de-bataille une espèce de trophée formé d'un amas de pierres et de terre grossièrement amoncelé.

Enfin l'inscription suivante gravée sur une pierre sépulcrale de marbre, à l'honneur d'un Tongrois, qu'on a trouvée à Rome et qui est insérée dans le recueil de Gruter, remonte au tems où les Romains gouvernaient ce pays:

Diis Manibus
M. ulpi felicis Mirmil-
lonis veterani vixit
Annos XXXXV
Natione Tunger
Ulpia Syntyche li-
berta conjugi suo
Dulcissimo bene-
merenti et jus-
tus filius fe-
cerunt.

CHAPITRE III.

Tongres sous les Francs.

Clovis, maître de toute la seconde province germanique, laissa quatre fils qui se partagèrent l'empire (511). Théodoric, l'un deux, obtint l'Austrasie, c'est-à-dire la partie occidentale du royaume. Tongres y fut compris et demeura sous la domination du Souverain de ce pays, jusqu'à l'an 800. Aucun événement, appartenant à l'histoire civile, digne d'être rapporté, n'y arriva durant cette période, si ce n'est peut-être la naissance des quatre fils Aymon, dont la mère appelée à ce qu'on prétend, Véraxe, était Tongroise, et le père, seigneur dans les Ardennes (538). Les hauts faits de ces chevaliers sont trop connus, pour qu'il soit nécessaire que nous les rapportions ici. Nous ferons seulement observer que l'auteur, qui a écrit leur vie ou plutôt le roman de leur vie, a jugé à propos de les placer sous Charlemagne.

La ville ne présentait quasi que des ruines. S. Monulphe eut l'intention de la rebâtir et ne fut détourné de son projet, à ce qu'on dit, que par la crainte que le ciel ne l'approuvât point (559). Plusieurs historiens rapportent que son successeur Gondulphe commença à mettre ce dessein à exécution, mais que la Providence le contraignit à s'en désister en permettant que les loups dévorassent les ouvriers qui y étaient occupés, et que le feu détruisit la nuit, l'ouvrage qu'ils avaient fait le jour (603). Les écrivains les plus dignes de foi, rejettent ce fait comme fabuleux.

C'est durant ce laps de tems que l'église de Tongres acquit en grande partie les propriétés que posséda dans

la suite celle de Liège, et sous ce rapport l'histoire nous fournit beaucoup de renseignemens. Il paraît que de bonne heure elle jouit de quelques châteaux, maisons et prairies, ainsi que de dîmes. Ces droits furent usurpés lors de la dévastation des Francs: Théodebert I, Roi d'Austrasie, les fit restituer par un édit à S. Domitien, sous des peines rigoureuses (540). Quelques années après, S. Monulphe augmenta considérablement ces biens en y ajoutant ceux qu'il tenait de ses pères, entr'autres le château de Dinant avec ses dépendances (559). Ces richesses excitèrent la cupidité de quelques-uns de ces hommes puissans, qui n'apprécient la justice de leurs actions que par le profit qu'ils peuvent en retirer. S. Perpète sut leur résister (604-619). Les revenus de notre église s'accrurent encore par les donations que lui firent S. Jean l'Agneau de ses terres patrimoniales de Tilsange, près de Huy, sur la rive droite de la Meuse (631-637), et S. Rémacle de plusieurs grandes propriétés (650-653). Sous S. Théodard, quelques seigneurs de la Cour plus habiles ou plus audacieux que ceux qui avaient fait des tentatives du tems de S. Perpète, s'approprièrent les biens de l'évêché de Tongres; le pasteur implora contr'eux le secours de Childéric et il allait triompher de ses ennemis, lorsqu'ils l'assassinèrent près de Spire (655). Ils ne jouirent pas long-tems du fruit de leur crime; car au commencement du règne de S. Lambert, successeur de S. Théodard, Clovis, Roi des Francs, prit les biens et les immunités de notre église sous sa protection par un rescrit (656). Cet évêque dirigeait la conscience de Ste. Ode, veuve du duc d'Aquitanie. Elle fit en sa considération des dons à son clergé (676). L'église de Tongres avait jusqu'ici été indépendante; vers le milieu du 8^{me} siècle, le pape Zacharie

la soumit à la métropolitaine de Mayence (751). Cette dépendance ne dura que jusqu'à la mort de ce pontife; mais bientôt après elle commença à être assujetie à celle de Cologne (753).

Les évêques, dont nous avons parlé dans ce chapitre, ainsi que les autres qui régnèrent sous le gouvernement des Francs dans cette contrée, étaient élus par les Rois d'Austrasie; mais le choix de ceux-ci tombait ordinairement sur ceux qui réunissaient les suffrages du clergé et du peuple.

Vers la fin de cette période, sous l'épiscopat de Gerbalde (795), la cathédrale de N. D. fut fondée, d'après quelques auteurs, par Charlemagne, d'après d'autres par Oger, regardé faussement comme Danois et comme comte de Looz, en conséquence d'une apparition de la Ste. Vierge, à ce qu'on dit. Il y établit vingt chanoines obligés de vivre en communauté et qui furent dotés par les habitans du pays de Looz. Il y en a cependant qui prétendent qu'il ne fit que rétablir cette église ruinée par les Francs, et y ajouter une basilique. Quoiqu'il en soit de ces différentes opinions, dont aucune ne repose sur des preuves irrécusables, toujours parait-il que cette cathédrale fut consacrée par le pape Léon III, en personne, en 804.

CHAPITRE IV.

Tongres sous l'empire d'Allemagne.

Charlemagne réunit sous son pouvoir les différentes parties de la Monarchie Franque et plusieurs autres pays. Il se fit alors couronner Empereur d'Occident (800). Tongres fut avec toute l'Austrasie compris dans ce vaste état et resta pendant près de deux siècles sous la domi-

nation des successeurs de ce conquérant, qui régnèrent en Allemagne. Notre ville un peu relevée de la dévastation des Francs, devint durant cette période, ainsi que plusieurs autres de cette contrée, la proie de la fureur des Normands, troupe de brigands composée d'individus de différentes nations et sur-tout de Danois qui, commandés par Godefroid et Sigefroid, avaient depuis environ cinquante ans exercé des ravages dans les Gaules et dans les pays adjacens. Elle fut saccagée et mise en cendres en 881.

Les possessions de notre église s'accrurent pendant cet intervalle. Louis-le-pieux la favorisa par un diplôme (831); Charles-le-gros lui donna la terre de Maidières (884). Zeventibold, Roi de Lorraine, chassé de son trône, avait trouvé asile près de l'évêque Francon. Pour témoigner sa reconnaissance, il fit présent à son bienfaiteur du village de Theux (898). La ville de Liège étant devenue assez considérable pour donner son nom au diocèse; Louis, fils d'Arnoul, ordonna en 908, par un diplôme, que toutes les donations faites à l'église de Tongres, seraient considérées comme faites à celle de S. Lambert, cathédrale de la première.

Soixante-douze ans plus tard, notre ville passa sous la dépendance immédiate de Liège, en vertu d'un diplôme d'Othon et par lequel il voulut que toute l'autorité sur Tongres ainsi que sur plusieurs autres villes, appartînt désormais à l'évêque et qu'aucun comte ni aucun juge ne pût exercer un pouvoir dans cette place, sans l'autorisation du chef spirituel (980). Cette concession fut ratifiée en 1006 par l'empereur Henri II.

Nous avons parlé d'une fontaine minérale qui se trouvait à Tongres et qui fut connue des Romains. Nous ne savons pas quel en a été le sort sous les Francs.

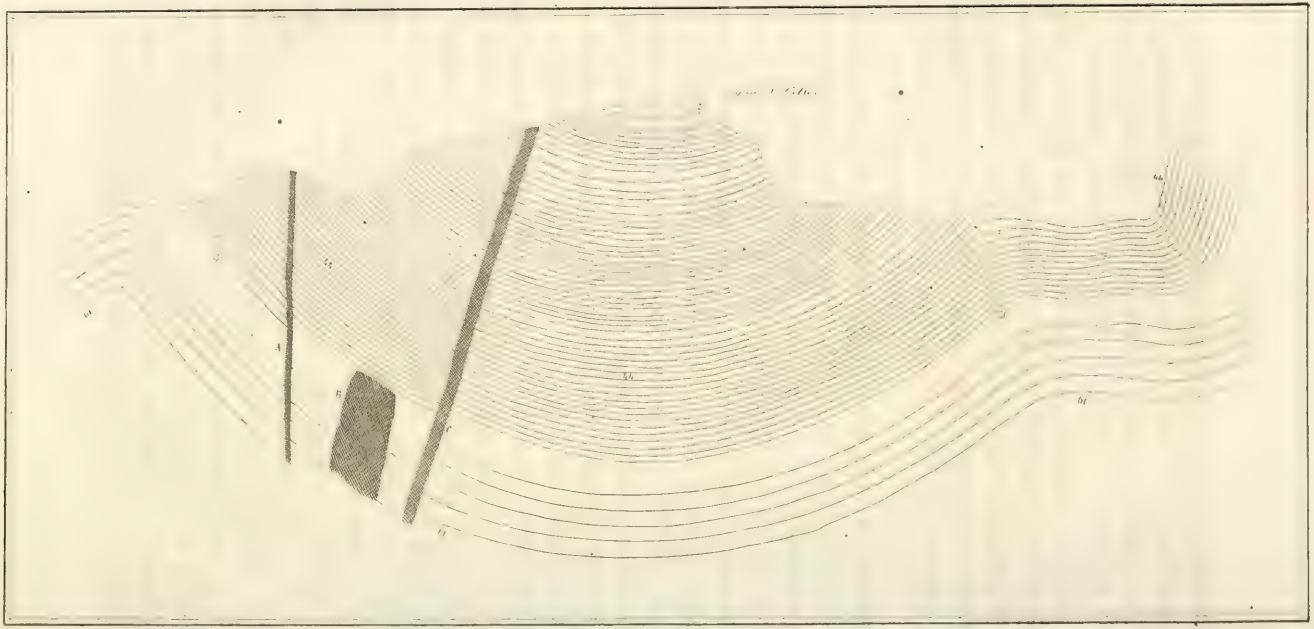

Le premier auteur qui en fait mention depuis Pline est Harigète. Il copie le passage du naturaliste latin en parlant de la source qui existait de son tems, ce qui porte à croire qu'il la regardait comme la même que celle dont Pline avait parlé. Un regître de l'église de N. D. du 10me siècle en fait également mention et semble indiquer par le nom qu'il lui donne de *fons sacer*, que dans ce tems d'ignorance on en ressentait les effets salutaires.

OBSERVATIONS

Sur la note de M. H. de Villeneuve, *aspirant-ingénieur des Mines en France, sur les terrains houillers et sur les calcaires qui leur sont inférieurs en Belgique, insérée dans les Annales des Sciences Naturelles de Février* 1829.

Par C. Wellekens et C. Davreux.

Dans cette note, l'auteur a eu pour but d'exposer des observations géognostiques, etc., sur deux terrains qui, depuis plusieurs siècles, forment la principale richesse minérale des provinces de Liège, du Hainaut et de Namur.

A ces observations et aux conséquences qu'il en déduit, l'auteur ne nous a pas paru attacher toute l'attention que comportait le sujet de son travail. Nous avons pensé que dans l'intérêt de la science, il convenait de rétablir les choses comme elles sont, et que les observations que nous allons faire et qui peuvent être facilement vérifiées, rectifieront du moins ce que cet écrit renferme de plus inexact.

Les poudingues de la Belgique ne sont pas comme l'assure M. de Villeneuve, encaissés dans le calcaire, ni à noyaux calcaire-bleuâtres. Ces poudingues sont enclavés dans une roche analogue au Grauwacte, et se rencontrent le plus souvent à proximité du passage des formations calcaires, aux schistes et aux grès, comme l'on peut s'en assurer à Pepinster, Magonbreux, Poleuz, Fraipont, Chaudfontaine, Rosière, May, Beaufays, Hausoumont, Aiwaille, Laroche-à-Frêne, Marchin, etc.; leurs noyaux sont tous siliceux et leurs couleurs varient du blanc au bleu, au rouge, au jaune, etc.

A entendre M. de Villeneuve, le schiste alumineux se trouverait à la partie supérieure des grès et du calcaire. Il est pourtant bien reconnu que la couche de schiste alunifère gît entre les deux formations qui font le sujet de sa note.

Cette couche, qui a donné lieu à de nombreuses exploitations, notamment à Ardennes, Amay, Ambsin, S. George, Engis, Chokier, Romet, La Rochette, Balen, Richelle, etc., a été exploitée sur plusieurs points à 140 mètres de profondeur sans atteindre le fond. Elle embrasse, en longueur, une étendue de terrain qui n'a pas moins de 20 lieues. A la rive gauche de la Meuse, elle gît à 35 mètres au sud-sud-est, de la première couche de houille, nommée veinette, et à 52 mètres de la seconde, appelée grande veine; plus au sud se trouve le calcaire.

M. de Villeneuve prétend que les eaux minérales de Chaudfontaine sont très-riches en sulfate, et il lui paraît qu'elles doivent les sels dont elles sont chargées, à leur passage à travers des schistes alumineux. D'après l'analyse faite en différentes saisons par M. Lafontaine, aîné,

pharmacien à Liège (1), il est bien prouvé que les eaux de Chaudfontaine ne contiennent en sulfate, que du sulfate de chaux dans le rapport de 14 grains sur 100 ℔ d'eau, mais au contraire qu'elles sont très-riches en hydrochlorate et en carbonate de chaux. Ces eaux ne passent point d'ailleurs à travers des schistes alunifères puisqu'il est bien reconnu que sur la rive gauche de la Vesdre, il n'existe pas de ces schistes, mais bien des calcaires, des grès et des schistes argileux.

M. de Villeneuve dit qu'à Angleur, près de Chaudfontaine, s'exploite le minerai de fer que l'on fond à l'établissement de Seraing, et que ce minerai, disposé dans le calcaire en rognons ou en amas, est un oxide de fer mêlé de calamine. Par une simple visite à l'établissement de Seraing, l'on peut se convaincre qu'on n'y fond pas seulement le minerai de fer d'Angleur près de Liège, mais encore des minerais de fer hydraté, oxidé et carbonaté terreux, d'un grand nombre de localités des provinces de Liège et de Namur.

Ce minerai d'Angleur est tellement réfractaire qu'on le réfusait dans la plupart des hauts fourneaux et qu'on en avait dû cesser l'exploitation; mais depuis l'établissement du haut fourneau de Seraing, on l'exploite de

---

(1) Extrait des annales générales des sciences physiques, t. V, pag. 364.

Analyse des eaux de Chaudfontaine, par feu *Lafontaine*, aîné:

Sur 100 livres d'eau :	Grains.	
Hydrochlorate de Magnésie. . . .	15	
Id. de Chaux.	5	
Id. de Soude.	88	
Sulfate de Chaux.	14	Total 240 grains.
Carbonate de Chaux.	91	
Alumine.	12	
Silice.	15	

nouveau, et on le traite en l'employant dans les proportions d'un cinquième avec des minerais de fer hydraté, oxidé et carbonaté, indiqués plus haut. Ce minerai n'est pas un oxide de fer mêlé de calamine, mais bien un mélange d'oxide et d'hydrate de fer et de carbonate de zinc: conclusion tirée de l'analyse de ce minerai, faite par M. Berthien.

M. de Villeneuve, en disant que l'existence de la calamine dans le minerai d'Angleur a été démontrée par une analyse de M. de Soinne, élève de l'école des mines, et qu'elle est aussi attestée par la flamme verdâtre qu'exhale le gueulard de Seraing, etc., semble indiquer par là un fait particulier: l'existence du zinc dans le minerai de fer d'Angleur, n'a rien d'extraordinaire, puisque la plupart des minerais de fer de la Belgique en contiennent. M. l'ingénieur-en-chef, Bouësnel, a fait connaître et insérer, il y a plusieurs années, dans le journal des mines, que par le traitement au haut fourneau des minerais de fer de la Belgique, on obtenait de très-grandes quantités de Cadmie. Le minerai de zinc de Limbourg n'est pas un mélange d'oxide de fer de calamine et de galène, car on n'a jamais trouvé de galène dans le vaste dépôt calaminaire de la vieille Montagne (Commune de Moresnet).

Il n'est pas exact de dire que le grès houillier de la Belgique est formé de grains de quartz, de feldspath et de paillettes de mica, réunies avec plus ou moins de force; car en examinant les caractères physiques et chimiques des grès houilliers de la Belgique, on ne peut y reconnaître la présence du feldspath. Il en est de même pour les rognons de fer carbonaté terreux que M. de Villeneuve dit être rares dans les schistes bitumineux; car il existe plusieurs exploitations de ce minerai,

notamment dans les communes de Horion-Hozemont (1), Arvers, Engis, etc., et la quantité de fer carbonaté que l'on fond journellement à Seraing, démontre suffisamment qu'ils sont assez communs dans le terrain houillier de la Belgique.

La portion de coupe du bassin houillier de M. Gilles, près de Liège, que M. de Villeneuve joint à sa note, est extraite de la grande coupe tracée par Gennet (que nous réproduirons ici à l'appui de nos observations). Cette coupe n'est pas exacte : la faille B n'existe pas, et la puissance des failles A et C ne va pas en augmentant de haut en bas, etc.

Les failles qui existent dans le terrain houillier de S. Gilles ne sont pas formées comme l'affirme l'auteur par une roche schisteuse dont les feuillets sont verticaux. La composition de ces failles, telles que nous l'avons constaté dans plusieurs mines, consiste en argile, fragmens anguleux et arrondis de grès houilliers de schistes, de cailloux roulés, etc., etc.

De ce que les failles A et C se rapprochent dans leur partie inférieure, il semble à M. de Villeneuve, qu'elles sont sorties du sein de la terre et de plus il est porté à les regarder comme analogues aux roches d'origine souterraine. Pour que cette opinion pût avoir quelque vraisemblance, il faudrait que ces failles atteignissent

(1) A Horion-Hozemont les rognons de fer carbonaté terreux se trouvent enchassés dans deux bancs d'argile schisteuse, l'un de l'épaisseur de 15 pieds constitue le mur de la couche de houille, appelé *Bomée-Bache*, l'autre de l'épaisseur de 4 pieds forme le toit de la couche de houille *petite veine*.

Les deux couches inclinent de 75° au midi, et sont distantes l'une de l'autre de 300° : 00. Les rognons de fer carbonaté terreux s'y trouvent dans le rapport d'$\frac{1}{15}^{me}$ du volume de la roche et d'$\frac{1}{15}^{me}$ de son poids.

le fond du bassin, que les parties des couches de houille qui les avoisinent, changeassent dans leur manière d'être et que le calcaire dominât dans la composition de ces failles; or le premier fait ne sera peut-être jamais constaté; le second n'existe pas, et pour le troisième nous affirmons que les failles de S. Gilles ne contiennent pas de calcaire, mais qu'elles sont formées d'argile, de fragmens de schistes, grès houillier, etc. Tout annonce qu'elles ont été produites comme partout dans la Belgique, par l'affaissement d'une partie du terrain (ce qui est suffisamment indiqué dans la coupe), affaissement qui a opéré une fente qui s'est ensuite remplie du haut en bas; nous ajouterons à l'appui de cette opinion, généralement admise, qu'en Belgique il est des failles qui n'atteignent pas le fond du bassin houillier et qui présentent tous les caractères des autres failles.

Il est remarquable, dit M. de Villeneuve, que les failles A et C ont dérangé les couches de telle manière que c'est vers l'angle aigu formé par la rencontre de la faille et de la couche, qu'il faut chercher l'autre partie; si nous avons bien compris, l'auteur n'a jetté les yeux que sur une seule faille en fesant cette observation qui est détruite par l'autre faille. Quoiqu'il en soit en Belgique comme presque partout ailleurs, la partie du terrain houillier affaissée est indiquée par l'inclinaison de la faille, c'est-à-dire que la partie qui est au toit de la faille a, seule, changé de position. D'où il résulte que le mineur, en arrivant à une faille, n'a qu'à constater sa position pour savoir si la portion de couche de houille qu'il va chercher de l'autre côté de la faille, gît à un niveau inférieur ou supérieur au point de rencontre. Cette observation est si générale en Belgique, que dans certaines localités elle est admise comme principe.

Nous ne dirons rien des couches de houille rencontrées à Huy au-dessus du schiste alumineux, etc., ni des conséquences qu'en déduit l'auteur. Nous pensons seulement qu'il n'a pas bien compris les explications qu'un Ingénieur (1) du pays de Liège a pu lui donner à cet égard. Car il est assez généralement reconnu que les couches de houille que l'on exploite dans l'arrondissement de Huy (2), ne sont pas celles de Liège renversées, mais font suite au grand bassin houillier de Liège qui se termine au bourg d'Andenne, et qui n'est séparé du bassin houillier de Namur, que par une bande de calcaire connue par les minéralogistes pour la belle chaux fluatée qu'elle contient.

En parlant de l'âge relatif de la formation calcaire et du terrain houillier de la Belgique, l'auteur dit, qu'après les derniers dépôts calcaires sont venus les premiers dépôts houilliers. Ce passage et plusieurs autres de sa note nous portent à croire que M. de Villeneuve n'a pas eu le tems nécessaire pour examiner ces roches avec toute l'attention qu'elles méritent.

---

(1) Nous ne connaissons point cet Ingénieur, mais nous sommes autorisés à déclarer qu'il ne fait point partie du corps des mines.

(2) A l'exception du petit territoire houillier de Clavière, Bois, Bossu, etc., en Condroz.

AVANTAGES RÉELS DES MACHINES.

Les opinions erronées où tombent des personnes, à qui de justes notions sur la nature et le pouvoir des machines sont peu familières, donnent souvent lieu à de vaines entreprises et à de fâcheux mécomptes. La plus commune peut-être de ces erreurs, consiste à considérer les machines comme capables d'accroître et de multiplier la force motrice, ce qui n'est pas toujours vrai. Pour nous former une notion exacte du secours, que l'on peut attendre des machines, on peut, en ayant égard aux usages auxquels elles servent le plus ordinairement, les diviser en deux classes; celles que l'on destine simplement à soutenir un poids, et celles qui doivent servir à le traîner, à l'élever d'un mouvement uniforme.

Dans les machines de la première classe, l'effet de la machine et l'effet immédiat de la puissance ne peuvent s'estimer que par le poids soutenu.

Ceci bien compris, il est évident que la machine augmente l'effet de la puissance; un poids de 10 kilogrammes, par exemple, soutiendra, au moyen d'un levier, un poids de 100 kilogrammes, pourvu que le bras de levier soit dix fois aussi long que celui du poids.

Si l'on demande comment la force peut jamais produire un effet si supérieur à elle-même, on voit, en regardant la chose de plus près, que la force 10 ne soutient pas réellement le poids 100, mais seulement la dixième partie de ce poids. Supposons que le levier soit de second genre; la force 100 peut se décomposer en

deux autres, l'une égale à 90, qui agit sur le point d'appui, et l'autre à 10, qui agit au point d'application de la puissance. Le premier poids est entièrement soutenu par le point d'appui, et la puissance ne soutient que la seconde. Archimède ne demandait qu'un point fixe pour tenir la terre en équilibre. S'il l'avait trouvé, dit Carnot, ce n'eut pas été Archimède, mais le point fixe, qui eut soutenu la terre.

Dans les machines de la seconde classe, ni l'effet de la machine, ni celui de la puissance ne peut s'estimer simplement par le poids élevé; autrement la mesure de l'effet serait vague et indéterminé. Au fait, une force quelconque, quelque petite qu'elle soit, peut transporter un poids quelque grand qu'il soit; si l'on accorde que le poids peut être divisé et transporté pièce à pièce. Il est donc nécessaire de tenir compte aussi du tems, pendant lequel une puissance donnée peut faire parcourir au poids un espace donné, ou de la vîtesse avec laquelle elle transporte le poids; et c'est pour cela que l'effet se mesure par le produit du poids multiplié par la vîtesse.

La machine n'augmente donc pas l'effet de la puissance. Si un homme avec une force équivalente à 10 kilogrammes, élève, au moyen d'une machine, un poids de 100 kilogrammes, il se meut avec une vîtesse dix fois aussi grande que celle du poids, et fait autant que si, n'employant pas de machine, il transportait ces 100 kilogrammes en dix voyages, se chargeant dans chacun de 10 kilogrammes à la fois. En un mot, ce que l'on gagne en poids, on le perd en vîtesse, et l'effet reste le même.

Entre les deux classes de machines que nous venons d'établir, il y a dans cette différence caractéristique que les premières ajoutent à l'effet de la puissance, ce que ne font pas les secondes.

Il y a une autre différence non moins remarquable, concernant les résistances du frottement, de la roideur des cordes, etc. Dans les machines de la première classe, ces résistances sont toutes avantageuses à la puissance, et soutiennent elles-mêmes leur part de poids; ce qui fait qu'il en reste d'autant moins à supporter par la puissance. Au contraire, dans les machines de la seconde classe, les résistances sont toutes nuisibles à la puissance et forment une partie du poids à vaincre; il en résulte qu'il faut une force plus grande qu'il n'en faudrait, si l'on appliquait immédiatement la puissance.

Ce qui précède nous met en état d'assigner le véritable but et l'utilité réelle des machines.

Celles de la première classe semblent augmenter l'effet de la puissance, et elles le font au moyen d'une distribution convenable du poids entre la puissance et le point d'appui.

Celles de la seconde classe servent, non à augmenter l'effet de la puissance, mais à le modifier suivant les besoins de l'industrie. L'effet de la machine étant exprimé par le produit du poids et de la vîtesse, nous pouvons augmenter, à volonté, l'un des deux facteurs, pourvu que le second soit diminué en proportion.

Ainsi, au moyen d'une machine, nous pouvons mouvoir un poids énorme, pourvu que nous consentions à le mouvoir lentement; ou à l'inverse, nous pouvons mouvoir un poids avec une vîtesse très-grande, pourvu que le poids soit très-petit; tandis qu'en appliquant immédiatement la puissance, c'est-à-dire en procédant sans machine, nous ne pouvons dépasser certaines limites de vîtesse ni de poids.

Un autre usage des machines est de nous mettre a même d'employer soit pour le transport, soit pour le

support des fardeaux, des forces qui ne sont pas immédiatement applicables à un pareil objet, et cela dans la direction la plus convenable à la puissance. L'impulsion d'un courant d'eau, la force d'un animal ne pourraient servir à puiser de l'eau dans une source, ou à élever des pierres du fond d'une carrière, sans l'aide d'une machine; et l'homme lui-même puise plus facilement de l'eau au moyen d'une poulie, qu'il ne le ferait en élevant verticalement le seau.

Quoique le choix d'une machine et la disposition la plus convenable à lui donner pour un objet déterminé, ne puissent être réduits en précepte, il peut être utile de donner à cet égard, quelques indications générales.

1°. Dans les machines destinées au transport des fardeaux, il est bon de réduire à la plus petite quantité possible, le frottement et les autres résistances; mais il n'en est pas de même pour celles que l'on emploie à supporter simplement des fardeaux. C'est pourquoi, généralement parlant, les machines simples sont préférables dans le premier cas, et les machines composées dans le second.

2°. Quand la force décroît dans le même rapport que la vîtesse augmente, il est bon de disposer la machine de manière que la force de chaque agent puisse s'exercer de la manière la plus avantageuse.

3°. En général, il est bon d'avoir soin que la force entière soit employée à produire l'effet que l'on a en vue; et qu'aucune partie n'en soit perdue à produire des effets étrangers au véritable objet de la machine. Ainsi, dans le levier, si la puissance agit obliquement sur le bras auquel elle est appliquée, une partie en sera perdue en produisant une pression contre le point d'appui en même tems qu'une consommation inutile de force, au détriment de la machine.

RÉPONSE

Aux observations que M. le Dr. PIERRE VANDERLINDEN *a faites sur mon mémoire intitulé :* Over de Balænoptera rostrata van Fabricius en beoordeeling der werken, welke over een dier dezer soort, den 4den November 1827, ten oosten van de haven van Ostende gestrand, uitgegeven zyn. (Bydragen tot de natuurkundige wetenschappen verzameld door H. C. van Hall, W. Vrolik en G. J. Mulder, vierde deel, 1829, bl. 52.).

Par CHARLES F. A. MORREN.

Adieu ; je perds le tems : laissez-moi travailler.
Ni mon grenier, ni mon armoire
Ne se remplit à babiller.

JEAN LAFONTAINE.

J'AURAIS certainement dédaigné de répondre aux récriminations de M. Pierre Vanderlinden, s'il ne m'avait taxé d'inconvenance et de mauvaise foi, s'il ne s'était attribué des vérités qui ne lui appartiennent pas, s'il n'avait détourné le sens véritable et logique de ses phrases, et enfin s'il ne m'avait fait dire des choses que bien loin d'écrire je n'ai jamais pensées. Engagé malgré moi, dans une polémique que je désapprouverais, si j'étais capable de m'abaisser au rôle qu'on y voit jouer M. Vanderlinden, je tâcherai de mettre le lecteur à même de juger avec impartialité, si déjà il n'est prévenu par l'idée qu'une discussion entre un professeur académicien et un élève de l'université est nécessairement inégale. Je n'entrerai pas dans les motifs qui ont pu susciter le ton avec lequel Monsieur le Professeur a répondu à mon mémoire ; sa conduite à mon égard, depuis

sa publication, les ont fait suffisamment connaître; et je crois d'ailleurs avoir d'autant moins provoqué l'effet de sa méchanceté que dans l'écrit où il se crut offensé, j'avais commencé par l'assurer de mon estime et poussé la condescendance si loin que j'évitais de le nommer quand j'avais à combattre ses nombreuses erreurs: ce qui est loin de l'imputation qu'il m'attribue, lorsqu'il dit que je l'ai taxé de la plus grossière ignorance en anatomie comparée (p. 127 du *Messager*). M. Vanderlinden a pu prendre pour lui, le reproche adressé à un autre, et dans ce cas, aurait-il servi de preuve à cette vérité que l'homme croit souvent se reconnaître dans l'accusation portée à autrui quand il a la conscience de sa faute ou de son infériorité? J'ose croire cependant qu'il n'en est pas ainsi. Le passage qu'il a cité (et peut-être par initiative) ne se trouve pas dans mon écrit à l'analyse de son mémoire, ni dans aucun autre endroit où il puisse paraître qu'il lui soit adressé. Cette assertion est formelle.

Je remarquerai que mon mémoire n'est pas intitulé *critique*, comme M. Vanderlinden le dit, page 129 du Messager, mais *examen* (Beoordeeling). Mon intention que le docteur s'avise de vouloir deviner par-tout, était de *juger* et non de *critiquer*.

M. Vanderlinden s'étonne de ce que je n'aie pas compris le passage de son travail où il est question des *différences* qu'il avait observées dans l'os hyoïde. Il n'y a pas lieu à l'étonnement; j'ai parfaitement compris ce passage, mais je ne l'ai interprété que d'après le sens logique et raisonnable des mots et en faisant cadrer les phrases entr'elles. Aurait-on voulu aussi que j'eusse deviné l'intention de l'auteur de dire le vrai, quand il a dit le faux? Je le déclare une fois pour toutes, je juge l'écrit et jamais l'auteur. *Verba volant, scripta manent.*

M. le docteur veut que parce qu'il a dit *on a attaché* de chaque côté aux branches latérales de l'hyoïde une pièce *libre* et non qu'elle s'y *trouve attachée*, j'eusse dû comprendre qu'il désaprouvait l'arrangement des os; mais je demande moi si c'est *à tort* ou *à raison* qu'on a attaché (1); et nous verrons plus loin que le dernier sens est le seul que comporte la notice. Et quant à la manière dont les os styloïdiens doivent être fixés, je ne puis la conclure de cette phrase obscure qu'ils tiennent d'un côté à la partie mastoïdienne du crâne et de l'autre aux cornes antérieures de l'hyoïde, car on n'indique nullement par elle le mode déterminé selon lequel les os doivent être placés, encore moins détruit-elle une erreur manifestement déclarée sur le squelette de Dubar et dans son ouvrage. Aussi M. Vanderlinden n'a nulle part signalé cette erreur, nulle part il n'a montré de quelle manière elle devait être réparée, nulle part il n'a été décisif comme on doit l'être sur un point d'anatomie comparée si simple par lui-même et si important par ses conséquences. Je dirai même plus, c'est qu'il faut nécessairement conclure du passage exprimé pages 14 et 15 de sa notice, que M. Vanderlinden approuvait la manière dont Dubar avait arrangé l'appareil hyoïdien et que ce passage aurait eu le même sens si l'on avait substitué ..... *se trouve attachée* ... à *on a attaché*. En effet, M. V. commence ainsi : « Il me reste à parler » des *différences* que j'ai observées dans l'os hyoïde." Or, à part la composition bizarre et ridicule que Dubar avait donnée à son appareil hyoïdien, il n'y a *nulle*

(1) *On a attaché une pièce*, ou *une pièce se trouve attachée*, exprime un fait, et c'est le même, mais aucune de ces locutions n'exprime une condition de ce fait et c'est ce qu'il aurait fallu indiquer, si on avait voulu être clair.

différence entre les hyoïdes des Baleinoptères rorquals connus. Les différences dont parle l'auteur de la notice ne peuvent donc être que celles qu'on reconnaissait effectivement sur le squelette dénaturé de Dubar. Ce sont aussi celles dont j'ai fait voir la nullité, non en me servant de termes douteux, mais en tranchant la question: ce qui était d'autant plus facile que M. le baron Cuvier avait tout décidé à cet égard; et au lieu d'exprimer ses pensées dans un style obscur et qui découvrait par-tout l'incertitude de l'auteur, M. V. aurait fait infiniment mieux de citer un antécédent aussi honorable que le travail du plus grand des anatomistes, comme je l'ai fait dans mon mémoire.

Voila ce qui a donné lieu aux assertions positives que j'ai établies dans mon mémoire et que M. Vanderlinden n'a point réfutées en dénaturant ses propres pensées, du moins telles qu'elles sont exprimées dans sa notice; et si j'ai douté un moment que la vérité avait été prête à tomber en son partage, c'est uniquement parce qu'il avait indiqué la véritable nature des os regardés par Dubar comme les cornes de l'hyoïde, mais c'était là une simple indication. Aussi tout le passage de M. V. qui a rapport à ces os est douteux, je le répète, parce qu'il ne détermine pas d'une manière absolue les changemens qu'on aurait dû faire; et si l'on veut lui reconnaître un caractère décisif, puisqu'on y parle de différences, il ne l'est que pour sanctionner une erreur. Un sévère examen ramène en effet les pièces hyoïdiennes des Baleinoptères à bec connues au type que M. Cuvier a exposé dans ses recherches sur les ossemens fossiles. Disons-le franchement, que peut-on croire de M. Vanderlinden, lorsqu'il dit page 129 de sa prétendue réfutation, qu'il n'a parlé en signalant les différences qui

distinguent les hyoïdes des Baleinoptères du Cap et de Berlin de celui du squelette d'Ostende que de la *forme* des os et non de leur *position*, tandis que je vois clairement, pages 14 et 15 de sa notice, qu'après avoir averti le lecteur qu'il va parler des différences par lui observées dans l'os hyoïde, il commence d'abord par les détails de position sur lesquels il s'étend uniquement pour se servir ensuite de termes douteux quand il compare la forme du styloïde de l'animal d'Ostende à celle que montre le même os sur celui de Berlin, seuls individus que M. Vanderlinden, d'après le peu de données qu'il possédait, pût raisonnablement comparer; et quand je m'apperçois en outre qu'il ne dit qu'un mot de cette prétendue différence de forme sur ces deux squelettes? Vraiment, voilà de ces paraboles scientifiques que M. le docteur expliquera sans doute par la grande connaissance qu'il se dit être acquise dans l'étude de celles d'un autre genre, mais auxquelles moi je déclare n'entendre goutte.

M. Vanderlinden admet néanmoins la supposition (et cette supposition est une réalité pour tous ceux qui lisent la notice) que ce passage de son écrit puisse paraître assez obscur pour offrir un sens douteux; mais dans ce cas, dit-il, il ne pouvait être que fort clair pour moi, puisque nous avions eu une conversation sur la Baleinoptère. Je ne me rappelle avoir eu avec le docteur d'autre conversation sur l'os hyoïde, qu'immédiatement après la publication de sa notice et à peine avais-je ouvert celle-ci que déjà je lui témoignai tout mon étonnement à l'égard de ce qu'il y relatait de cet os. D'ailleurs, qu'importe une conversation? M. Vanderlinden parlera-t-il à toutes les personnes qui liront sa notice? Il voulait le bien, que ne l'a-t-il fait; et qu'avais-je à juger, ses paroles ou son écrit? Personne

n'en doutera. Quant aux changemens qu'on m'avait dit à Gand avoir été faits dans la composition du squelette sous la direction de M. Vanderlinden, j'aurais été le premier à l'en féliciter, si je n'avais appris par un témoin oculaire qu'ils se bornaient au réculement de l'omoplate. Je veux bien croire que M. V. ait indiqué à Dubar la manière naturelle d'arranger l'appareil hyoïdien, indication qui se bornait à copier une figure donnée par M. le baron Cuvier; mais on m'a dit à Amsterdam, à l'époque où y fut exposé le squelette, que des savans hollandais avaient fait à l'égard de cette nouvelle position (1), plusieurs observations qui prouvèrent ou que Dubar n'avait pas fort bien compris les renseignemens de M. Vanderlinden, ou que ceux-ci furent inexacts. Quant au témoignage d'un *grand nombre* de personnes qui suivaient au dire de M. V. son cours à cette époque, je ne puis faire qu'une seule réflexion, c'est que M. le professeur a des idées toutes particulières sur les valeurs numériques; aussi le témoignage de quatre ou cinq personnes prouverait seulement que M. Vanderlinden a dit autre chose qu'il n'a écrit dans sa notice, et c'est celle-là seule que nous avions à examiner.

Passons au bassin. M. Vanderlinden dit que j'ai eu tort de lui attribuer l'intention d'expliquer la véritable nature de la pièce en forme de croix qu'Albers avait fait figurer à l'endroit du bassin; et à moi, il me semble que mon seul tort est d'avoir été si indulgent à son égard.

---

(1) J'en ai parlé brièvement dans une note à mon travail (p. 59 des *Bydragen*), et M. Vanderlinden a cru pouvoir d'après son contenu, s'attribuer l'honneur d'avoir été celui qui avait causé le redressement des os et leur véritable emplacement; mais qu'il ne s'y trompe pas, plus d'une personne avait fait à Gand les mêmes remarques à M. Dubar, et il n'en est aucune qui eût voulu l'honneur dont M. Vanderlinden paraît être si jaloux.

Quand on n'a pas vu un ouvrage, on ne préjuge en rien de ce qu'il peut contenir, voilà qui me paraît une vérité incontestable. Il ne fallait donc pas émettre une assertion dubitative sur une chose décidée depuis si longtems, et il n'y avait plus lieu de mettre en question un fait dont chacun peut prendre connaissance en se procurant l'ouvrage d'Albers; mais comme M. Vanderlinden a écrit fort vîte, très-légèrement et par complaisance (ce sont aussi ses expressions), il n'a pas cru devoir se borner aux recherches d'érudition: le génie suit-il les routes battues (1)?

Le même raisonnement peut s'appliquer au doute que M. le docteur emet (page 13 de la notice) sur la position naturelle des os du bassin: s'il s'était donné la peine de lire le *Letterbode*, il aurait peut-être rendu à M. van Breda l'honneur d'avoir indiqué la position réelle de l'appareil pelvien. Et lui qui me blâme d'avoir été injuste envers les auteurs que j'ai examinés, par l'unique raison que je ne l'ai pas encensé comme il le désirait, n'a-t-il pas montré quelque suffisance peu commune, en dédaignant de prendre connaissance des travaux qui avaient été publiés sur l'objet dont il s'occupait, et même de ceux qui avaient trait à l'individu même érigé par

(1) J'avais offert à M. Vanderlinden, long-tems avant d'avoir envoyé aux savans rédacteurs des *Bydragen* mon mémoire sur la baleine, de venir consulter les ouvrages qu'avaient publiés sur ce sujet les plus célèbres anatomistes; mais il crut devoir négliger un moyen si facile de s'instruire sur ce qu'il connaissait si peu, parce que sans doute il y allait d'un aveu. Si M. Vanderlinden eût agi autrement et comme il me paraît convenable qu'un écrivain qui a la science à cœur, se comporte, je n'aurais peut-être pas publié mon mémoire, et ce sacrifice m'aurait coûté d'autant moins que j'ai fait de même d'un écrit composé bien long-tems avant l'exposition du squelette de Bruxelles, comme je l'avais fait connaître à M. Vanderlinden.

lui en nouvelle espèce? Nulle part dans sa notice on ne trouve de citation d'antécédent autre que de Cuvier et Rudolphi, les seuls auteurs qu'il connaissait. Cette négligence la plus impardonnable qu'on puisse imputer à un naturaliste, lui fit commettre mainte bevue, et elle est d'autant plus blâmable qu'elle porte en partie sur ses compatriotes dont la compétence en cette matière aurait dû être justement appréciée.

Ces considérations nous mènent naturellement à la gaucherie de controverse, commise par le docteur, pour démontrer cette énigme que lorsqu'un auteur soutient qu'une espèce est connue et qu'un autre en fait une nouvelle, ils ont tous deux la même opinion, car voilà la conclusion vraiment romantique exposée page 132 des observations de M. le docteur (1). Il ne pouvait, dit-il, juger des caractères extérieurs; encore une fois que ne consultait-il le *Letterbode!* Et l'animal pouvait être connu par ces caractères....; que ne fit-il la comparaison de tous les ouvrages publiés, et il ne lui serait resté aucun doute sur l'identité des caractères extérieurs attribués à la baleinoptère à bec et ceux que comporte son squelette suffisamment connu par les individus conservés à Bremen, Leyde, Paris, Berlin, etc.

Ainsi c'est parce que M. Cuvier a ramené à la *Balæna boops* de Linné, la jubarte et la baleine à bec que M. Vanderlinden s'imagine s'être rangé de l'opinion de M. van Breda; mais ce dernier croit l'espèce très-connue et M. Vanderlinden en fait une nouvelle; et c'est là une identité d'opinions!!

(1) Je voudrais savoir comment M. Vanderlinden me prouverait que deux êtres peuvent avoir l'organisation intérieure spécifiquement différente, et coïncider en tout pour les caractères extérieurs. Si nous avions des mille et une nuits en histoire naturelle, M. Vanderlinden pourrait y ajouter un chapitre.

La question fondamentale se réduisait d'après ce que dit M. Vanderlinden, à savoir si le squelette d'Ostende appartient à la même espèce que celui de Berlin. Et pour la résoudre, l'auteur de la notice se sert uniquement des figures de M. Rudolphi, figures où il découvre des choses qu'il n'est donné qu'à lui seul d'y voir; il parle de *différences* qui se réduisent toutes ou à des spécialités individuelles ou à des erreurs manifestes; ainsi *je conteste la réalité des différences* qu'il a signalées, comme je l'ai assez ouvertement prouvé dans mon mémoire: ce qui fait donc que mes argumens ne doivent pas paraître à M. V., se réduire à ce qu'il a exposé page 133 de sa réfutation; et puisque j'ai ramené chacun des points en litige à ce qui était connu, je crois avoir prouvé aussi que tous les caractéres s'accordent et sont plus que suffisans pour établir l'identité des squelettes comparés. Il ne suffisait pas, en effet, de rapporter la comparaison au seul squelette de Berlin, il fallait les considérer tous, il fallait compulser tout ce qu'on avait écrit sur la baleinoptère à bec qui était l'espèce avec laquelle le squelette d'Ostende devait offrir le plus de rapport, puisque l'animal qui l'avait donné n'en était qu'un individu; c'était Hunter, Neill, Camper, Albers, etc., etc., qu'il fallait étudier, et sans doute il n'est personne qui ne reconnaisse combien la notice de M. Vanderlinden est loin d'offrir ce qu'on attendait de son auteur. M. le docteur croyait encore au moment où il écrivit ses observations, que la question de savoir si le squelette d'Ostende appartient ou non à l'espèce que décrivit M. Rudolphi, recevrait des éclaircissemens à Paris. Qu'il ne lui en deplaise, nous avions avant d'écrire un peu plus que des éclaircissemens; nous avions l'avis du plus grand anatomiste connu, du juge

suprême en ces matières, de M. le baron Cuvier, en un mot. Cet avis est celui que nous avions suivi, par la meilleure des raisons possible, puisqu'il exprime la vraie nature de l'animal. Et si M. Vanderlinden attend encore quelque autre décision, nous le renverrons à la Revue encyclopédique ou, s'il ne le trouve mauvais, au *Letterbode* et à quelques journaux flamands qui ont parlé d'une leçon de M. Geoffroy de St. Hilaire, leçon qui déciderait la question, si déjà elle ne l'avait été par M. Cuvier. Le célèbre professeur y fait connaître son opinion que *le squelette d'Ostende est d'une espèce de Baleine nommée Rorqual du nord;* et cette spécification comparée à la discussion des espèces de baleines connues et de leurs synonymies que M. Cuvier traça d'une main si habile dans ses immenses recherches sur les ossemens fossiles, doit faire évanouir tout ce que la question peut offrir de douteux à M. Vanderlinden; l'auteur du règne animal y déclarant positivement que les squelettes décrits par M. Albers et Rudolphi, etc., appartiennent à l'espèce dite Rorqual du nord (*Balænoptera rostrata Fab.*). Les réflexions dont je vieis d'entretenir le lecteur, auraient pu nous dispenser par la nature et l'importance de leur objet, de faire d'autres réponses à M. Vanderlinden, si celui-ci n'était sorti de la question.

Voilà pour les questions de détail. Vient ensuite l'accusation d'avoir été injuste à l'égard des auteurs dont j'ai parlé. Avant d'aller plus loin, je remarquerai que s'il est quelqu'un qui mérite ce blâme, c'est l'auteur de la notice, puisqu'il n'y parle pas de ceux qui s'étaient occupés avant lui de la baleinoptère échouée à Ostende, et qui avaient publié sur elle plus de vérités que Dubar n'avait commis d'erreurs. Il dit même page 6 de son

travail : « Il est à regretter que nous n'ayons point une *description soignée* de l'extérieur de la baleinoptère d'Ostende avec toutes les *dimensions* et la *position relative des diverses parties.*" Et long-tems avant la mise au jour de l'ostéographie de Dubar, on avait publié une *description soignée, toutes les dimensions et positions relatives de diverses parties.* M. Vanderlinden pouvait bien, il me semble, se donner la peine de lire ces travaux.

Le silence qu'on a gardé sur l'ouvrage de Dubar (1), peut faire croire qu'on l'a regardé comme en dessous de la critique..... Vraiment, M. Vanderlinden, vous êtes bien charitable : voudriez-vous faire aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît?

Les fausses dénominations données par Dubar aux os, c'est moi qui les ai indiquées le premier, s'écrie M. Vanderlinden..... Eh! Monsieur, où vous a-t-on dit que vous ne l'aviez pas fait *pour quelques-unes d'entr'elles?* Si je ne vous ai pas cité, c'est qu'il y a vraiment peu de gloire à l'être pour ce que le plus mince élève en anatomie peut indiquer. Si je l'avais fait, vous auriez pu croire que c'était par épigramme. Mais parlons sérieusement, aviez-vous énuméré toutes les bevues de Dubar, aviez-vous démontré le pourquoi des choses, aviez-vous enfin fait usage des raisons anatomiques? Quand vous parlez du bassin, vous émettez un doute, vous parlez d'analogie, mais faites-vous voir pourquoi vous doutez, démontrez-vous l'analogie, vous étendez-vous sur ce qui a lieu chez les espèces voisines?

(1) Et ce qu'on en avait dit équivaut au silence, car il ne suffit pas de taxer d'incompétence un auteur: il faut lui montrer le mal qu'il a fait et le bien qu'il aurait pu faire. Voilà comment on combat les erreurs si préjudiciables aux progrès des sciences, voilà comment on les détruit.

Et ce sont là cependant des détails que les savans exigent de vous. Si dans toutes les discussions que nous voyons s'élever de nos jours entre les premiers anatomistes, on se bornait à des questions d'une force équivalente à celle des vôtres, la science y gagnerait peu, elle y perdrait même par le faux emploi du tems qu'on consacrerait à leur lecture. La main sur la conscience, avouez que lorsqu'on veut ériger en nouvelle espèce, une baleine, le sujet demande un peu plus d'examen, un peu plus de connaissance de cause que vous n'y en avez mis.

Et vous parlez de déclamations, de lamentations, d'inconvenance!.... Le lecteur le comprendra quand on lui aura dit que pour vous tout ce que s'élève au-dessus de l'aridité scientifique, tout ce qui n'est pas du ressort de cette littérature des phrases spécifiques que Bernardin sut si admirablement évaluer à sa juste valeur, que Buffon élagua de ses immortels écrits, que tout cela, dis-je, est pure déclamation. A plus forte raison, traiterez-vous plus indignement encore les faibles essais d'un jeune homme assis sur les bancs de l'école universitaire.

Lamentations..... C'est pour M. Vanderlinden, l'expression de tout regret honnête, de tout sentiment de douleur que doit éprouver celui qui fait de l'étude des choses naturelles les délices de sa vie, à la lecture d'ouvrages grossièrement inexacts, à la vue d'un monument anatomique construit en dépit des loix de l'organisation.... Quand une âme déprimée par l'asservissement intellectuel est incapable de s'élever, elle croit une autre aussi insensible qu'elle.

Inconvenance enfin.... C'est dans le dictionnaire particulier de M. Vanderlinden tout ce qui blesse son amour propre.

Oui, c'est ainsi que j'ai déclamé, que je me suis lamenté, que j'ai été inconvenant; et je m'en sais gré. On ne déprécie pas ses compatriotes en leur montrant le vrai; et d'ailleurs je suis Neerlandais avant tout; je rends justice à nos concitoyens du nord qui ont produit tant d'hommes illustres, la gloire de l'Europe. Je le répète, les sciences anatomiques ont des temples et des prêtres dignes d'elles dans ces belles provinces batayes; et l'on dirait que c'est par les continuels efforts que font leurs habitans contre l'élément qui menace de les engloutir que leur esprit s'est élevé si haut dans la contemplation et l'étude de la nature. En effet, le mouvement perpétuel de la vie, l'intarissable source de cette succession continue de l'organisation animée semblent être pour eux autant de modèles à suivre dans la constance de leurs travaux contre la fureur des flots. Visitez leurs villes, par-tout de riches musées, de collections magnifiques où sont exposés tous les mobiles des machines vivantes; consultez les travaux de leurs savans, comme ils surpassent les nôtres! Allez à Harlem, énumérez le nombre d'ouvrages scientifiques que la Hollande a publiés et publie encore tous les jours, et alors vous serez convaincu de cette vérité que nous sommes bien loin d'atteindre dans l'étude de l'anatomie comparée, ceux que nous égalons ou surpassons peut-être dans d'autres branches des connaissances humaines. Je sais bien que cette apologie des anatomistes hollandais ne plaira pas à M. Vanderlinden qui m'attribue d'ailleurs l'intention de soutenir l'opinion d'un professeur de ce pays, mais le grand mal de se ranger de l'avis de celui qui a dit vrai!

Je n'ai plus à répondre qu'au regret de M. Vanderlinden, regret que je n'interprèterai pas dans son véritable

but et cela par pure grace pour celui qui l'exprime. J'aurais dû, me dit-il, me hâter de publier mes observations sur la baleine..... me hâter... un naturaliste, un homme qui ne veut que la vérité, oublirait-il le précepte du législateur du parnasse, et les lois du bon sens sont applicables par-tout :

> Travaillez à loisir quelqu'ordre qui vous presse
> Et ne vous piquez pas d'une *folle* vîtesse.
> . . . . . .
> Hâtez-vous lentement et sans perdre courage
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
> Polissez-le sans cesse et le répolissez,
> Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Vous le connaissez comme moi ce sage conseil, Monsieur Vanderlinden, mais permettez-moi de vous demander à l'oreille si vous n'avez pas craint qu'en effaçant toujours il ne vous restât..... que des ratures..... et cependant on vous avait demandé d'écrire, m'avez-vous dit. Je veux croire, par grace pour votre nom et vos titres, que c'est à la précipitation seule que vous avez mis à composer votre notice qu'il faut attribuer les erreurs que vous y avez commises; mais ne trouvez donc pas mauvais qu'on vous les montre. Maintenant que les savans français ont fait connaître leur opinion, avouez, Monsieur, que ce que vous vouliez établir dans votre notice, est tombé : l'espèce est connue et depuis long-tems. Ainsi ce que vous ne voulez pas concéder à votre ancien élève, accordez-le du moins aux naturalistes d'au-delà nos frontières, puisque c'est en eux que vous mettez toute votre confiance, au grand mépris de vos compatriotes. On vous le dit, la baleinoptère d'Ostende est la baleinoptère à bec tout simplement; et je suis sur que vous le savez comme moi, mais c'est parce que vous avez

publié le contraire qu'aujourd'hui vous persistez dans l'erreur. C'est là le sort de beaucoup d'hommes, et si j'étais certain de ne pas échauffer votre bile, je vous citerais un passage de Weiss : « Rien n'est plus commun que d'accumuler une foule de grosses sottises pour n'avoir pas la force d'en avouer quelques-unes. » (Principes philosophiques). Du reste, il se pourrait que les escobarderies que vous avez mises en usage contre moi, ne fussent pas les dernières, et dans ce cas, je dirais comme l'un de nos plus grands orateurs politiques « se plaindre d'une injustice, c'est presque toujours en provoquer une nouvelle. »

BULLETIN
DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET DE BOTANIQUE DE GAND (*),

Fait en séance solennelle et publique du 15 *Juin* 1829, *par* J. B. Delbecq, *Secrétaire de la Société.*

Veneficia mea, Quirites, hæc sunt.
PLIN.

Messieurs,

Il est imposant pour moi, le jour où, prenant devant vous la parole, je m'acquitte du devoir le plus difficile attaché à ma place; chargé de l'honorable mission de vous rendre compte des principaux actes de la Société royale d'Agriculture et de Botanique pendant l'année qui vient de s'écouler, qui oserait plus que moi ne pas reclamer de vous, cette bienveillante indulgence dont on a tant besoin, lorsqu'on parle en public?

Permettez-moi, Messieurs, d'appeler votre attention sur l'importance attachée à l'encouragement de toutes les parties de l'Agriculture, de l'Horticulture et de la Botanique.

Le cultivateur de notre belle Flandre connait l'emploi judicieux des productions de la nature: il connait les lois immuables d'après lesquelles elles croîssent et se

(*) Ce discours a été prononcé en Neerlandais dans la séance publique.

multiplient; il n'est pas le servile imitateur des procédés d'autrui; une attention soutenue jointe à la connaissance des découvertes de ses ancêtres, lui revèle les moyens d'améliorer ses opérations agricoles.

L'Agriculture est la source la plus constante, la plus générale, et la plus indispensable du bien public. Heureux le laboureur, lorsqu'au besoin, il trouve des hommes d'état éclairés, des hommes environnés de crédit et de considération qui, dans un intérêt bien entendu, savent apprécier ses travaux et ses sueurs. Aussi la Société d'Agriculture et de Botanique de Gand désirera-t-elle toujours que les connaissances variées qui se lient à la science agricole, considérée dans toute son étendue, trouvent parmi nous des organes pour les répandre dans toutes les classes de la Société. Certes nous ne manquons pas de plans divers pour l'instruction publique; mais il en est peu où il s'agisse des connaissances agricoles. Ne pourrait-on pas adresser à nos contemporains ce que Columelle disait aux Romains: Comment! vous cherchez à acquérir toutes sortes de connaissances agréables, et l'Agriculture, qui nous nourrit, sera la seule qui n'aura ni professeurs ni élèves (1)!

---

(1) C'est dans le Nord, sur-tout, c'est en Allemagne et en Suisse que nous voyons l'Agriculture appréciée à sa valeur, et élevée au rang des sciences et des études qu'on croit de première nécessité pour tous les citoyens. Au commencement du XVIII^me^ siècle, le Roi de Prusse avait établi des professeurs d'économie rurale (*rei œconomicae ac rusticae professores*), dans les universités de Halle et de Francfort-sur-l'Oder. Le Roi de Suède avait fondé une chaire du même genre dans l'université de Rintlen. Ernest-Auguste, Duc de Saxe-Weimar, fit plus: il chargea le savant Schrœnius de donner dans un volume, l'extrait de ce que les auteurs classiques, Grecs et Romains, avaient dit de mieux sur l'Agriculture, et ce recueil fait partie des livres classiques dans les écoles latines du duché de Saxe-Weimar.

Dans chacun de nos rapports, nous exprimons le vœu que, dans notre université, l'économie rurale et les applications de la Botanique trouvent une place à côté des branches diverses des connaissances humaines; non pour y préconiser des théories étrangères, mais pour y former des hommes qui, quelque part qu'ils se trouvent placés dans la hiérarchie sociale, sachent apprécier les travaux du cultivateur.

Notre Roi chéri, daignera, nous osons l'espérer, écouter les vœux de la Société, et, à l'exemple de nations voisines, assigner une place honorable à l'enseignement de l'économie rurale.

Vous donner le relevé complet de l'état de notre Agriculture, ce serait, Messieurs, sortir de la tâche qui m'est imposée. Il suffira de vous communiquer quelques observations détachées auxquelles les semailles, la moisson, et les autres branches d'économie rurale ont donné lieu dans notre province.

La nourriture recueillie sur les terrains bas et humides pendant l'arrière-moisson de 1828, a nui considérablement à notre bétail, tandis que, dans les terres élevées et sèches, il n'a pas été affecté de maladies. Toutefois, par des moyens appropriés, ces maladies ont été arrêtées dans leur développement pendant le printems de cette année; mais il serait à désirer qu'elles pussent être prévenues par une connaissance plus sûre des alimens dangereux.

La récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin, a moins bien réussi en 1828 que dans l'année précédente; celle des pommes-de-terre a été passable; celle des fèves blanches a été favorable au cultivateur, tandis que celle des pois a été très-mauvaise.

Les herbes potagères et les graines fines ont moins bien réussi en 1828 que dans l'année précédente; aucune

bonne espèce nouvelle de légumes n'a été portée cette année au marché.

Les vents du nord qui ont régné au dernier printems et les diverses intempéries ont cette année-ci, porté les coups les plus sensibles aux arbres fruitiers, aux arbustes et aux plantes: les pêchers ont été cruellement maltraités, et quelques arbrisseaux, tels que le *Cupressus disticha*, etc., ont été gêlés.

Mais ces dispositions atmosphériques ont préservé les productions de la terre du fléau des insectes. Les chénilles étaient sur le point d'éclore lorsque vers la fin d'Avril et le commencement de Mai, elles furent sinon entièrement, du moins en grande partie, détruites par de fortes pluies, accompagnées de grêle.

Le ciel a préservé nos champs de malheurs: les productions de la terre promettent une riche moisson dans notre province.

Depuis quelques années, il n'a plus été envoyé de fruits à pepins au concours; cependant depuis 1818 une médaille d'argent est destinée par la Société à celui qui améliorera ces sortes de fruits dans notre province. Il ne faut pas attribuer cette circonstance à un manque de soins, à un défaut d'attention des cultivateurs, mais bien aux vicissitudes de l'air si fréquentes dans nos contrées: la floraison en fut généralement débile; le fruit noua lentement et conserva son état maladif par l'effet des alternations de tems humides et d'un air sec et âpre; il fut, à sa maturité, d'une qualité trés-médiocre et ne put se conserver.

La médaille destinée à encourager dans notre province la culture de nouvelles espèces d'herbes potagères ou de fruits originaires de pays plus chauds, n'a pas été décernée non plus l'année dernière.

La Société désirait qu'il se formât des botanistes ha-

biles et instruits dans une ville qui possède un des principaux jardins botaniques du Royaume: depuis l'année 1826, des médailles sont annuellement destinées à cet objet, et il ne s'est point, jusqu'à ce jour, présenté de concurrens. N'est-il pas étrange et presqu'incompréhensible qu'on ne s'applique pas davantage à la connaissance de nos plantes indigènes? Les étrangers ne seront-ils pas surpris, que dans la propagation générale des connaissances, nous négligions celle de la botanique?

L'exposition d'hiver des plantes en fleurs a, en quelque sorte, fait oublier le non-succès de ces concours: nous exprimons à cette occasion, au nom de la Société, le vœu que dans des années plus heureuses tous ces prix puissent être décernés dans nos séances publiques.

La *Pœonia albiflora plena*, de M. Bossaert, a obtenu la médaille de culture forcée, s'étant trouvée en fleurs le 6 Février 1829. L'accessit fut adjugé à la plante de M. Voortman; une mention honorable à celle de M. Heynderyckx.

La médaille pour le plus beau contingent de plantes en fleurs, a été adjugée à M. A. Mechelynck, à Gand; le premier accessit à M. A. van Tieghem; le second à M. Nic. de Cock; mention honorable a été faite des beaux contingens envoyés par MM. Auguste Vandewoestyne, Joseph de Cock, D'Hoop, Verschaffelt, père, Burggraeve, De Smet-Vandercruyssen et De Leu.

La *Pœonia papaveracea* de M. A. van Tieghem, obtint le prix de belle culture, et l'*Azalea indica punicea* de M. Joseph de Cock, le premier accessit; le second fut adjugé à l'*Epacris grandiflora* de M. A. Vandewoestyne.

Que de difficultés n'a pas à surmonter le cultivateur qui veut présenter à l'exposition d'hiver des plantes dans tout le luxe de leur végétation, ou les faire fleurir à une époque fixe et déterminée! Que de zèle ne deploie-

t-on pas pour enrichir le Salon de fleurs, de plantes nouvellement introduites en Europe! La Société pense avoir atteint son but dans cette partie de ses travaux.

Le nombre prodigieux de plantes et d'arbustes en fleurs a étonné et charmé les amis de Flore qui, de toutes les parties du Royaume sont venus rendre hommage aux efforts de la Société.

Des pièces importantes nous ont encore cette année, été envoyées ou communiquées :

M. Courtois, de Liège, a envoyé une notice sur le *Calotheca bromoïdea*, en réfutation d'une méprise commise par M. Reichenbach;

M. C. Bonnet, membre de la société d'agriculture, de commerce et des arts de Bologne-sur-mer, nous a envoyé des observations particulières sur la riche pépinière d'arbres fruitiers de M. van Mons, professeur à l'université de Louvain;

M. de Bast, secrétaire-adjoint à l'université de Gand, nous a communiqué le discours intéressant, prononcé à Berlin par notre honorable confrère M. le professeur Reinwardt, de Leyde, sur la végétation dans l'archipel indien;

M. de Grave, premier secrétaire de la commission d'agriculture, a encore lu quelques notes sur la contagion des bêtes-à-cornes dans cette province, et sur le grand danger auquel seront exposés, cette année, les moutons qu'on fera paître sur les terres basses si longtems inondées;

M. Nees-von-Esenbeck, professeur à l'université de Bonn, a envoyé des observations particulières de M. le docteur Bischoff, sur la *Salvia nutans;*

M. le docteur Vanderwoestyne a fait un rapport sur l'abatardissement naturel des mérinos en Flandre, et sur l'importation d'animaux originaires de pays plus chauds.

On a reçu de M. le docteur Graham, la description des plantes rares qui ont fleuri pour la première fois en 1828, dans le jardin royal d'Edimbourg et les environs.

M. P. de Cock a fait un rapport sur l'état actuel de nos champs cultivés et sur les productions qu'ils portent. A cette occasion, M. Verleeuwen s'est engagé de communiquer une liste de plantes de pleine terre que l'on voit rarement, ou même que l'on ne voit pas du tout dans nos jardins.

On a lu plusieurs notices sur le résultat de beaucoup d'expériences faites cette année sur la culture de plantes et d'arbustes qui ont été placés pour la première fois en pleine terre.

Toutes ces pièces sont insérées dans le *Messager* publié conjointement par la société et par celle des beaux-arts et de littérature.

Depuis l'année 1821, la Société, dans l'intention de contribuer au perfectionnement des animaux domestiques, et spécialement à l'amélioration du gros bétail, distribue annuellement de nombreuses récompenses.

Une montre d'or est décernée dans chaque séance publique, aux laboureurs qui présentent à la foire du mois de Mai, la plus belle et la meilleure vache à vêler de trois à cinq ans, et la plus belle jument de labour du même âge. Ceux de ces animaux nés ou élevés ailleurs que chez les concurrens, sont écartés du concours.

Une des montres d'or a été décernée à Lièvin van Acker, cultivateur à Cluysen, pour avoir présenté le plus beau cheval; l'autre à Auguste Tollebeke, cultivateur à Tronchiennes, pour la plus belle et la meilleure vache à vêler; une médaille d'argent a été en outre accordée à titre d'encouragement, au cultivateur François Vandamme, à Laerne.

Différens prix sont également destinés à l'encouragement de l'éducation et de l'engraissement des animaux destinés aux boucheries

Une montre d'or pour le bœuf le mieux engraissé a été décernée à Constantin Hoste, cultivateur à Gendbrugge; une tabatière d'argent doré pour le veau le plus gras, l'a été à Pierre de Paepe, cultivateur à Wynkel; et une houlette d'argent au berger de Jean Cornelis, cultivateur à Wondelgem.

Il existe encore dans notre province beaucoup de terrains incultes et stériles; dans les environs de Gand la quantité en décroît d'année en année; sur quelques-uns la culture fait déjà admirer les plus beaux succès.

Pour encourager ces conquêtes de la culture, la Société accorde annuellement une médaille au cultivateur qui a obtenu sur un pareil terrain de beaux produits, de belles herbes potagères. Jean Aernout, qui a mis en culture un très-mauvais terrain, appelé *Galgebergen*, près du chemin de Gand à Meulestede, a obtenu cette année la médaille.

Le prix destiné au jardinier qui, dans l'intérêt de son maître, cultive et entretient le mieux les plantes de serre et de pleine terre, les arbres fruitiers et les légumes, est tombée en partage à Dominique Mees, jardinier à la maison-de-campagne de M. van Saceghem, à Cluyse. L'accessit a été obtenu par Jacques van Hoorde et Séraphin de Raed, jardiniers de MM. van Tieghem, à Gendbrugge, et N. de Cock, à Loochristi.

Un printems défavorable a fortement contrarié dans leurs opérations les jardiniers des maisons-de-campagne: la commission nommée pour adjuger le prix qui leur était destiné, s'est exprimée à leur égard, de la manière la plus flatteuse.

Pour encourager la culture des orangers et des citronniers, la Société s'était proposé dès l'année 1826, de décerner cette année une médaille d'honneur à celui de ses membres qui, dans un rayon de trois lieues autour de la ville, offrirait la plus belle collection d'au moins vingt-cinq espèces ou variétés du genre Citrus.

Cette médaille a été décernée à M. Alexandre Verschaffelt, fils; elle l'a été également à M. Lièvin Spae.

Mon rapport se terminerait ici, Messieurs, si un devoir douloureux ne me conduisait au pied du Cyprès funéraire, pour vous y rappeler le souvenir des collègues que la mort nous a ravis, leur payer le tribut de nos regrets, et rendre hommage à leur zèle, à leur science, à leurs vertus.

Depuis l'assemblée générale de 1828, la mort a porté des coups sensibles à la Société; nous avons perdu d'abord S. A. R. le grand-duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar-Eisenach, protecteur de l'agriculture et de la botanique; M. Bosc, professeur au jardin des plantes du Roi de France; M. James Smith, président de la société linnéenne de Londres; M. Claude Thory, auteur d'une monographie des roses; le professeur Ch. Pierre Thunberg, à Upsal; M. Frédéric Wiegers, cultivateur-botaniste à Malines; M. le vicomte de Jonghe, agronome à Ardoye; M. P. Godefroi, fabricant; et MM. Josse Maes, Jean Poelman et Frans Willems, tous amis de la botanique et de la culture des fleurs.

Depuis le commencement de l'année, sont encore décédés: M. Hora Siccama, de Slochteren, membre de la deuxième chambre des États-généraux, et M. le baron Dubois-d'Herdersem, un des plus anciens membres de notre Société.

De nombreux ouvrages concernant l'agriculture, l'art

vétérinaire, l'horticulture et la botanique, ont été envoyés à notre bibliothèque.

S. E. le Ministre de l'Intérieur nous a envoyé la suite de la *Flora Batava*, de MM. Kops et Van Hall, nos honorables collègues.

La société économique de Harlem, ni l'école vétérinaire d'Utrecht, n'oublient jamais notre bibliothèque lorsqu'elles publient leurs mémoires.

La société témoigne ici sa reconnaissance :

A l'académie royale des sciences de Bruxelles, pour l'envoi de ses mémoires, ainsi qu'au rédacteur du journal d'agriculture de la même ville, qui lui envoie son intéressant recueil;

A M. le chevalier Ricci de Pise, pour son poëme sur les fleurs.....;

A MM. les professeurs Nees-von-Esenbeck, pour leur envoi de la 2de partie du tome XIV des actes académiques de Bonn;

A M. l'artiste vétérinaire Hurtrel-d'Arboval, de Bologne-sur-mer, pour l'envoi de la 4^{me} et dernière partie de son intéressant ouvrage, intitulé: *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie vétérinaire;*

A M. le baron Fr. de Gingins-Lassaraz, de Berne, pour l'envoi de sa monographie des Lavendulées;

A M. Ternaux, aîné, qui a aussi envoyé plusieurs pièces intéressantes, telles qu'une notice sur l'amélioration des moutons en France, et d'autres sur les mérinos et les obstacles qui s'opposent à leur propagation en France;

A M. le colonel Rottiers, qui a envoyé à notre bibliothèque la relation détaillée de son voyage de Tifflis à Constantinople;

A M. van Mons, professeur à l'université de Louvain, pour le journal de chimie de M. le docteur Hensmans, qu'il envoie à la Société;

A MM. van Hulthem et De Coninck, qui ont donné à la Société l'ouvrage nouveau de M. Klynton et celui de M. Madiot, directeur de la pépinière royale à Lyon;

Enfin à M. John Parker, consul des Etats-unis d'Amérique, à Amsterdam, pour l'envoi des statuts de la société d'horticulture de Pensylvanie, nouvellement érigée à Philadelphie, et pour son offre amicale de se charger, dans l'intérêt des deux sociétés, de la correspondance à établir entr'elles.

Il me serait difficile de mettre un terme aux témoignages de reconnaissance de la Société, si le peu de tems qui me reste, ne me forçait de finir, en adressant des remercimens à nos associés de Canton, de Batavia et de Calcutta, et en un mot, à tous ceux dont le zèle contribue à relever le lustre de notre institution.

En relation amicale avec toutes les institutions du Royaume qui ont pour but la prospérité de l'agriculture et de la botanique dans notre patrie, et en correspondance avec les sociétés les plus renommées de l'Europe, la Société ne peut donner de preuve plus convaincante de son utilité qu'en offrant le détail de ses travaux.

Puisque le succès de nos efforts dépend de la haute faveur et protection de Sa Majesté, notre Roi chéri, récommandons, avant tout, la Société à sa paternelle sollicitude.

Que le ciel comble de ses faveurs le noble Protecteur de cette institution.

Prions Son Excellence le Gouverneur de la Province, et M. le conseiller-d'état Van Crombrugghe, bourguemaître de la ville, membres honoraires de cette Société, qu'ils veuillent, de concert avec MM. les présidens Van Hulthem et Van Toers, transmettre nos vœux à Sa Majesté dont la protection est assurée à tout ce qui a un but noble et utile dans le Royaume des Pays-Bas.

SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

Programme du Salon d'Exposition de 1830.

1 Le salon sera établi au *Musée de Bruxelles* dans l'emplacement à ce destiné.

On y recevra tout objet de Peinture, Sculpture, Architecture, Dessin et Gravure, exécutés par des artistes vivans, quelles que soient leur patrie et leur résidance; il n'y aura d'exception que pour les ouvrages qui pécheraient contre l'ordre public.

2. Les morceaux destinés à l'exposition y seront adressés francs de port, avant le 30 Juin 1830. L'artiste ou l'amateur donnera avis de l'expédition au Président de la Société par une lettre affranchie où il fera connaître les nom, prénoms, domicile et demeure de l'auteur, ainsi que les siens. Cette lettre contiendra de plus une note analytique des pièces expédiées; elle mentionnera également pour les expéditions du dehors le roulage par lequel s'est fait l'envoi.

3. Outre les précautions suggérées par l'article précédent, et pour faciliter la concordance, on invite les artistes à signer les objets qu'ils destinent au salon, ou à y mettre un monogramme qu'ils indiqueront dans leur lettre d'avis.

4. Tout ce qui arrivera pour l'exposition postérieurement au 30 Juin, n'obtiendra que les places secondaires dont il n'aura pas été disposé pour les pièces parvenues avant cette époque, sauf ce qui sera statué par la Commission pour l'arrangement général du Salon.

5. On n'y admettra aucune copie à l'huile de tableaux peints de la même manière, aucune production d'artistes décédés, et, en général, rien de ce qui aura paru dans les expositions précédentes à Bruxelles. On n'y admettra pas davantage des tableaux sans bordures, et aucune place ne pourra être réservée à des compositions non produites.

6. Les ouvrages qui, sans avoir fait partie des Salons précédens à Bruxelles, auraient déjà été exposés publiquement dans d'autres villes du royaume, n'obtiendront que les places secondaires, et pour autant seulement que le local pourra le permettre.

7. Si, malgré ces réserves, le Comité chargé de l'arrangement du Salon, s'aperçoit d'un manque de localité; il réduira le nombre des portraits à l'huile à deux ou tout au plus à trois pour chaque artiste dans ce genre. Ceux-ci feront donc connaître, au moment de l'envoi, quels sont les tableaux auxquels ils donnent la préférence pour l'exposition.

Ce principe s'étendra encore aux portraits en crayon, à l'estompe ou à l'aquarelle: les miniatures n'y sont cependant pas comprises.

On entend par portraits toute étude de tête, toute figure quelconque en buste ou en pied et non historiée.

8. Par contre, une place libre pendant l'exposition pourra être réclamée par l'artiste, lors de la présentation d'un objet composé par lui.

9. Tout tableau exposé ne pourra être décroché sous quelque prétexte que ce soit, ceux qui seront présentés sans être vernis, ne pourront plus l'être pendant l'exposition.

10. Le Salon sera ouvert et fermé définitivement aux époques fixées pour l'exposition des produits de l'industrie nationale, en 1830.

Le public y sera admis tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures après midi. Personne n'y entrera avant l'ouverture ou après trois heures, à moins d'une autorisation spéciale de la Commission.

Il sera fermé le jour que *Leurs Majestés* ou *la famille royale* l'honoreront de leur présence. Alors personne ne pourra y entrer, excepté la Cour, M. le Bourgmestre de Bruxelles et les membres de la Commission.

11. Une délégation sera nommée pour l'arrangement et la conservation des objets d'art expédiés au Salon: des Commissaires en auront également la surveillance, le tout cependant sans responsabilité.

12. Aucun des objets exposés ne pourra être retiré du Salon avant la clôture définitive, sauf autorisation particulière.

13. Les artistes feront retirer leur productions au plus tard dans le mois qui suivra la clôture: ils pourront à cet effet désigner ou des mandataires, ou le roulage par lequel ils désireront que leurs caisses leur soient renvoyées.

14. Les fonds disponibles seront employés en achat d'objets d'art exposés au Salon, et la préférence sera donnée à ceux qui à un mérite réel joindront celui de ne pas avoir encore été exposés ailleurs.

15. La Société manifeste par l'organe de la Commission l'espoir de rencontrer dans ce Salon des talens supérieurs et des compositions qui puissent appeler leurs auteurs à l'avantage d'être placés parmi ses membres honoraires.

16. Toute publicité sera donnée à ce programme, tant par les feuilles publiques que par les distributions particulières qui en seront faites aux souscripteurs, aux sociétés qui se rattachent aux Beaux-Arts et aux artistes mêmes.

En séance de la Commission, à Bruxelles le 25 août 1829.

VARIÉTÉS.

MONUMENS GOTHIQUES DU ROYAUME DES PAYS-BAS,

Dédiés, par autorisation spéciale, à S. M. GUILLAUME 1er.

Les avantages qu'offre la lithographie aux arts et au commerce sont devenus incontestables; elle a atteint un tel degré de perfection qu'elle peut marcher de pair avec la gravure. La lithographie joint en outre la célérité de l'exécution à la modicité du prix, et l'avantage inappréciable de rendre le dessin original.

MM. Simonau, père et fils, à la fois dessinateurs et lithographes, ont conçu, dans cette partie, une entreprise colossale: celle de reproduire, sur une grande échelle, les seize plus importans édifices gothiques du Royaume des Pays-Bas.

La première planche qui vient d'être exécutée est le grand portail de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. C'est sans contredit le morceau le plus capital qu'ait produit jusqu'à ce jour la lithographie; il réunit tout ce qu'il est possible de désirer: vérité jusque dans les moindres détails, dessin correct, perspective sévèrement observée, exactitude dans ce qui environne ce beau temple, enfin une impression qui n'offre que très-peu d'exemples.

L'art et le patriotisme pouvaient seuls faire concevoir cette grande entreprise; aussi S. M., si juste appréciatrice des talens, a-t-elle daigné faire savoir à MM. Simonau, dans des termes très-honorables pour ces artistes, qu'elle

acceptait avec plaisir la dédicace de cet ouvrage: distinction qu'elle n'accorde point à la médiocrité.

Les entrepreneurs de cette précieuse collection sont Belges, connus par les belles productions sorties de leurs presses, tant à Londres qu'à Bruxelles.

Chaque planche, imprimée sur magnifique papier dit grand aigle, formera une livraison, et chaque livraison coûtera cinq florins des Pays-Bas sur papier de Chine, et 4 fl. 50 c. sur papier blanc, à Bruxelles.

On joindra à chaque 4e. planche la description historique des édifices, imprimée sur même papier et dans le même format, sans augmentation de prix.

On souscrit, à Bruxelles, à la lithographie de P. Simonau, rue Royale neuve, et à Bruges, à la lithographie de M. van de Steene-Borre, rue du vieux sac.

Les Etats-députés de la Flandre orientale viennent de nommer la Commission provinciale, chargée de l'admission des objets d'industrie destinée pour la grande exposition des produits de l'industrie nationale qui aura lieu à Bruxelles, dans le courant du mois de Juillet 1850. Elle se compose de MM. *Van Caneghem*, membre des Etats-députés; *J. Rosseel*, fabricant; *Huytens-Kerremans*, membre des Etats-généraux; *G. Bossaert*, fabricant; *W. Zantvoorde*, idem; *De Smet-De Nayer*, idem; *Ed. Grenier*, négociant; *Van Maldegem*, fabricant; *A. Van Aken*, fabricant; *Noël*, ingénieur-en-chef de la province; *Bergsma*, professeur de chimie, et *Lemaire*, professeur des mathématiques, appliqués aux arts industriels; *L. de Bast*, membre de l'Institut et secrétaire à l'université de Gand; *Em. Boyé*, bourguemaître à St. Nicolas; *A. G. van der Meyden*, fabricant à St. Nicolas; *Blanquaert*, aîné, fabricant à Lokeren; *Verberkmoes*, aîné, fabricant à Termonde; *Vermeire*, à Hamme; *J. Boone*, à Alost; *Cools*, bourguemaître à Ninove; *C. Bogaert*, bourguemaître à Grammont; *J. de Bleeckere*, négociant à Audenarde; *J. B. Robette*, négociant à Renaix; *D'huyvetter*, bourguemaître à Eecloo; *F. van der Piete*, à Deynze.

LETTRES INÉDITES DE GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE,

Aussi habile, aussi actif que Washington, mais moins heureux que lui, car il ne vit pas l'entier affranchissement de sa patrie, Guillaume, Prince d'Orange, l'âme du parti qui faisait tous ses efforts pour arracher les Pays-Bas à la domination espagnole, venait d'être décoré à Bruxelles, par la reconnaissance des Belges, du titre de *Ruward* ou de Protecteur. Il employait tous les moyens de consolider son grand ouvrage; mais souvent sa prudence échouait contre des événemens qui n'étaient que les suites funestes des circonstances. Depuis les premières cruautés du Duc d'Albe, les longues calamités d'une guerre civile avaient démoralisé le peuple Belge; souvent il n'écoutait la voix que de chefs qui auraient voulu s'élever sur les débris de leur patrie et du genre humain, s'ils en eussent eu le pouvoir. De ce nombre était un gentilhomme, Jean van Hembieze, de Gand, fameux par ses actions et sa catastrophe. C'était un *tribun* d'une haute naissance, qui avait reçu une éducation très-soignée: il avait voyagé dans sa jeunesse et savait les langues étrangères. Doué d'une éloquence populaire et persuasive, il connaissait parfaitement l'état de la ville de Gand et de la Flandre, ayant été souvent employé dans la magistrature. Mais hardi, impérieux et despote dans la prospérité, sans religion et sans principes, impatient de toute autorité, il ne reconnaissait le Prince d'Orange, le conseil-d'état et les états-généraux, qu'autant qu'ils pouvaient servir ses projets

ambitieux. A la tête d'un peuple aguerri par le meurtre et le pillage, il pouvait au premier signal, faire prendre les armes, à plus de vingt mille hommes, qui replongèrent la ville dans les premiers excès des iconoclastes.

Le Prince d'Orange, qui avait su, avec sa pénétration ordinaire, démêler les vues secrètes de ce redoutable démagogue, vit combien celui-ci pouvait, entraîné par son ambition particulière, nuire à la cause commune de la liberté. C'est pourquoi il s'efforça de l'attacher à son parti et de le faire servir à cimenter l'union des provinces méridionales. Les lettres suivantes en font preuve :

Monsieur D'Embyse,

» *Vous voyez l'estat du pays et les belles occasions qui se présentent maintenant pour délivrer la patrie de la tyrannie que jusques ores depuis long-temps la oppressée par l'insolence des estrangiers, née et accrue par la trop grand patience des habitans. Vre vertu vous exhorte, Vre prudence vous monstre ce que debvez faire en ce temps. Parquoy n'est besoing de beaucoup de parolles.*

L'occasion est toujours accompaignée de repentance, si on la laisse eschapper sans la prendre par le poil, elle n'a point de tenue par derrière et ne laisse après soy aultre compaignie que d'icelle dte repentance qui la suyt au talon.

Parquoy puisque n'y l'affection ny la vertu, ny le jugement ne vous manquent, je vous prieray d'embrasser ceste opportunité, et vous employer en ceste conjecture, ainsi que tous les gens de bien s'attendent à vous. Le moyen est de se joindre, faire joindre les aultres de par de là avec vos voysins et confrères de

Brabant, les quels s'ils sont abandonnez de vous aultres, pourroyent tomber en grans inconveniens, ou mesmes aussi attirer une ruine gnaille sur tout le pays, de la quelle tant s'en fault que Flandre sera exemptée qu'elle payera le plus cher escot, tant pour estre la plus riche come pour avoir donné en apparence le comencement à ce feu par ce qui s'est passé mesmes depuis ix ou dix ans en ca, et encoir auparavant, quand la conclusion de la retraite des Espagnolz se print, ce qui demeure encoir imprimé à la mémoire de ceulx qui n'oublieront de faire une vengeance exemplaire du tort quilz pensent avoir receu. Il fault doncques ou se préparer à servir sur ung eschaffault à toute la postérité de misérable exemple de désunion mal advisée, ou bien couraigeusemt et unanimement repousser à ce coup la violence estrangère qui ne se peult supporter sans infamie éternelle et entière ruyne.

En cela puisque et pour Vre bonne prudence et pour le lieu que vous tenez en la Républycque de Flandres, vous n'avez le pouvoir moindre que le debvoir qui vous oblige à la patrie, je vous prieray à ceste fois monstrer les fruictz de la vertu dont Vre bonne renomée a donné ferme espérance et certaine attente au cœur d'ung chun. Et come je me confie assez que ferez plus que ne vous en seauroy requerir, je ne vous diray aultre chose, sinon que oultre que je seray tousjours prest de vous seconder selon les moiens et occasions que Dieu donera, encoir me trouverez vous tousjours en Vre particulier prest de recognoistre le bien que ferez à la patrie comune, comme celuy qui s'estyme obligé à tous ceulx qui taschent à la délivrance d'icelle, pour la quelle jay desià tant travaillé et suis encoir prest de le faire, tant que l'ame me demeurera au corps, qui

*est l'endroict du quel me recomandant bien affectueusement en Vre bonne grace, je supplieray Dieu vous avoir Mons*r d'Embyse *en sa Ste garde et protection.*"

Escrit à Middelburch ce xvii jour de Septembre 1576.

Vre bien bon amy à Vre comandemens,

GUILLE DE NASSAU.

A Monsieur
Monsieur d'Embyse, *mon bien bon amy.*

LE PRINCE D'ORANGE A EMBYSE.

Monsieur d'Embyse, *je vous ais escrit une lettre du* XVII *du présent, laquelle je crains que n'aures receue et toutefois pour cognoitre vre bonne et entière affection qu'avés au bien et delivrance de nostre comune patrie hors de la tyrannie que desia si longtemps la va oppressant, je ne vous useroy de nulle recharge n'estoit que par ceste je vous veux plus tost temoigner l'obligation à vous. Tous gens de bien et amateurs de la patrie vous demeureront obligés, pour les bons offices que faites continuellement à l'effet que dessus, que non pas user d'exhortations superflues en vostre endroict. Cependant je ne puis me tenir que je ne vous propose la grande importance que pour ce faict gist en l'union des provinces à laquelle je vous prie vouloir par tous moiens possibles travailler, puisque par vostre prudence vous povés asses comprendre combien la désunion serait pernicieuse non seulement à la generalité du pays, mais aussi en particulier à la province de Flandres, laquelle comme vous scavés pour plusieurs divers respects et considerations est autant recommandée en la haine et malveillance de ces ennemis communs et perturbateurs du*

repos publicq qu'autre province qui soit, puisqu'ilz y osent bien imputer l'origine de tous les maux à icelle. Mais tant plus grande est la haine quilz luy portent, tant plus devés vous autres Messgrs vous evertuer à rompre leurs malheureuses intentions. Et cõme de vostre part je ne fai doubte qui saurés tres bien mettre en evidence les fruits de la vertu et constance dont vostre bonne renommée a donné ferme esperance à ung chacun, je ne ferai ceste plus longue. Mais le surplus de mon intention entendrez par Monsieur Backere present porteur auquel vous prie adjouster foy comme à moy mesmes. Et sur ce me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grace prieray Dieu vous donner Monsieur d'Embyse *en parfaite santé vie bonne et longe. — Escrit à Middelburch le xxvii de Septembre* 1576.

Vre bien bon amy à vous faire plaisir,

Guill. de Nassau.

A Monsieur d'Embyse (1), *mon bien bon amy.*

L'une de ces lettres remarquables, dans laquelle le grand Guillaume nous dit qu'il combattra pour la cause sacrée de notre indépendance, tant que *l'âme lui demeurera au corps*, lui acquerrait de nouveaux titres à la reconnaissance des Belges, si l'histoire n'était là. Malheureusement ses pressantes et vives sollicitations touchèrent peu l'orgueilleux Hembieze. Peu de mois après avoir reçu ces lettres, résolu à renverser tout ce qui pourrait mettre obstacle à l'élévation de sa puissance,

(1) Il est presqu'inconcevable de combien de manières ce nom a été écrit. *Hembyze* lui-même ne l'écrivait pas toujours de la même façon, s'il est vrai que quelque-unes de ses signatures portent *Imbiese*, et d'autres *Hembyze*.

il arrête, avec l'aide du seigneur de Ryhove, le Duc d'Aerschot, Gouverneur de la Flandre, les Evêques d'Ypres et de Bruges, et presque tous les Gouverneurs envoyés des villes wallones, qui s'étaient réunis à Gand pour délibérer sur les affaires du tems. Le Hainaut, L'Artois et la Flandre-wallonne firent un tiers-parti qui entra en guerre avec ceux de Gand; et les provinces wallonnes quittèrent la confédération générale. C'est ainsi que, malgré la prudence de Guillaume, nos provinces tournèrent leurs armes les unes contre les autres, et une fois divisées, furent successivement soumises par l'ennemi commun (1).

L'auteur de cet article, qui possède plusieurs lettres inédites de Guillaume, Prince d'Orange; du Comte d'Egmond; d'Elisabeth, Reine d'Angleterre; de van Hembieze, etc., lettres qui ont toutes rapport à l'histoire de la Flandre, se propose de les publier dans le *Messager*.

A. VOISIN.

A Monsieur VOISIN, *professeur à Courtrai.*

Monsieur!

J'AI lu avec beaucoup d'intérêt vos deux articles sur *Jan van Dadizeele* (Messager, 9me et 10me livraisons 1827 - 1829) et j'y ai vu avec satisfaction que vous réhabilitez la mémoire de cet homme qui a si bien mérité de sa patrie, contre les imputations de *Pontus Heuterus*. Il est si doux de laver la mémoire d'un citoyen estimable des calomnies, accréditées par un historien qui est entre

(1) Voyez *Vander Vynckt*, hist. des troubles des Pays-Bas, livre V, ch. II. Edit. de M. le baron *De Reiffenbergh*.

les mains de beaucoup de personnes, que je conçois aisément la chaleur avec laquelle vous avez pris la défense de l'ancien Grand-Bailli de Gand. Permettez que je suive le bel exemple d'amour de la patrie et de la justice que vous donnez dans ces deux articles.

Par un extrait des mémoires de Jan van Dadizeele, vous prouvez à l'évidence que l'assertion de *Heuterus*, prétendant que Dadizeele avait été » *postremæ Gandavensis seditionis caput*" est tout-à-fait dénuée de fondement; de plus il est dit dans l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, fol. 211. que lors de cette émeute, (qui n'a pas eu lieu le 25 Février 1478, mais bien 1479, parce qu'on était alors encore habitué à commencer le nouvel an à Pâques) *De Heeren* et les magistrats se sont fort bien conduits et ont apaisé cette émeute en peu de jours. Il n'y est pas fait nominativement mention de Dadizeele, mais il n'y a pas de doute qu'il doive être compris dans la dénomination de *De Heeren;* et certes si Dadizeele avait été le chef de ces troubles, le chroniqueur n'aurait pas manqué de le dire.

Je ne sais où *Pontus Heuterus* a puisé le jugement défavorable qu'il porte sur ce seigneur qui paraît avoir toujours servi ses princes avec zèle et fidélité. Deux ouvrages publiés environ trente ans avant que *Heuterus* n'ait commencé à écrire son ouvrage, ont rendu un témoignage très-favorable du Sire de Dadizeele. Ce sont la chronique que je viens de citer, et l'*Excellente Chronike van Brabant*. A la vérité on ne les consulte guères; mais ne méritent-elles aucune croyance? sur-tout par rapport à des faits qui se sont passés assez près des époques où elles ont été écrites? Je ne le pense pas, et je crois au contraire, qu'elles méritent qu'on s'y fie un peu, sur-tout quand l'une sert à corroborer l'autre.

L'*Excellente Cronike van Brabant*, en parlant de l'assassinat de *Jan van Dayzeele* (c'est ainsi que son nom s'y trouve) dit que » étant aimé à la Cour et par » le peuple, il avait plusieurs seigneurs pour ennemis." Il fut mortellement blessé dans un guet-apens » comme » l'on disait par instigation et d'après les ordres du » Seigneur de Montigny, fils du comte de Horne."

L'*Excellente Cronike van Vlaenderen* donne plus de détails: » Le sept d'Octobre (1481) étant un dimanche » soir, après le repas, lorsque le seigneur Jan van Dady- » seele voulait retourner chez-lui de l'endroit où il avait » soupé dans la ville d'Anvers, il fut assailli (*belaecht*) » par cinq hommes (*ghesellen*), qui le blessèrent si ter- » riblement, qu'il fut mis au lit mortellement blessé, » ce qui fesait pitié, parce qu'il avait bien et fidèlement » servi le prince et le pays de la Flandre en diverses » circonstances, et c'était un capitaine plein de courage, » partout le premier et non le dernier."

L'archiduc Maximilien qui était alors à Anvers, fit fermer les portes de la ville pour empêcher les assassins de se sauver; il fit crier par la ville que personne n'eut à les loger, et que celui qui les livrerait entre les mains de la justice, aurait une récompense de mille couronnes; l'archiduc » se rendit en personne chez Jan van Dady- » seele, désirant savoir de lui quels étaient ceux qui » l'avaient blessé, parce qu'il voulait les poursuivre." Il paraît en outre également ici que le seigneur de Montigny fut soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat.

Son zèle pour le service de sa patrie et de son prince fut la cause de sa mort déplorable; car c'est la haine de quelques nobles qui l'immola lâchement; ce fait déjà prouvé par les deux passages que je viens de citer, et confirmé par le passage suivant que je trouve au

fol. 215 de l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, » Jan van Dadyseele (il est ici question d'une attaque par les Français, en Juin 1479, du côté de Meerreghem, où Dadizeele se trouvait avec ses troupes, et où il les reçut si bien qu'il les força à prendre la fuite) » avait » servi si fidèlement le prince et le pays, qu'il était » regardé de mauvais œil par quelques seigneurs de la » Cour."

Tout ceci joint au narré naïf de Dadizeele lui-même, sur ce qui s'est passé à Gand en Février et Mars 1479, et que vous avez publié, prouve au-delà de tout doute que *Pontus Heuterus* a calomnié sa mémoire, peut-être bien d'après des mémoires des ennemis de Dadizeele.

Mais, Monsieur, il aurait été très-agréable aux amis de l'histoire et de la littérature nationales, que vous fussiez entré dans quelques détails plus circonstanciés touchant ces mémoires sous l'un et l'autre point de vue. Monsieur G. V. qui, comme vous le dites, vous a communiqué ce manuscrit, ne voudra-t-il pas vous permettre d'en rendre un compte plus détaillé? Ce serait rendre un véritable service aux amis de la patrie, car il est probable que la guerre contre la France, à laquelle van Dadizeele a pris part, recevrait par-là un nouveau jour. J'oserais bien aussi vous recommander de confronter ces mémoires avec l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, où je trouve entr'autres pendant les années 1478 et 1479, plusieurs faits d'armes qui font honneur à la bravoure de Jan de Dadizeele, et qui prouvent qu'il était aussi bon capitaine qu'intrépide soldat.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Bruxelles, ce 27 Décembre 1829.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR TONGRES,

Par M. DROIXHE, *Professeur au Collége de Courtrai.*

Suite : voyez la précédente livraison, page 207.

CHAPITRE V.

Tongres sous l'Évêché-Principauté de Liège.

TONGRES avait dans les périodes que nous venons de parcourir perdu sa grandeur. La médiocrité à laquelle cette ville était réduite, lorsqu'elle passa sous le pouvoir immédiat des Evêques de Liège, ne garantit point sa tranquillité; les guerres fréquentes de ses souverains avec les seigneurs des environs, lui furent souvent fatales et les calamités qui, à cette époque opprimèrent notre pays, achevèrent sa ruine. Le premier désastre que Tongres essuya sous ce gouvernement, fut causé par la guerre entre le comte de Looz et l'évêque Radulphe: le comte la pilla et mit en cendres l'église de la S^te^ Vierge (1170); vingt-six ans après, une horrible famine désola toute la contrée, elle fut telle dans notre ville, que le peuple pour se sauver la vie, fut réduit à manger des rats et des souris. Tongres ne s'était pas encore rétabli des ravages causés par ce fléau, lorsque Henri, duc de Brabant, y fit mettre le feu, pendant la guerre qu'il faisait à l'évêque Hugues de Pierrepont; les habitans se retirèrent dans l'église de N. D., dont ils barricadèrent les portes; le duc irrité de ce qu'on ne pouvait les enfoncer, s'écria dans son impatience: je ne sais si c'est Dieu ou le diable qui est

caché dans cette maison, mais que ce soit le diable ou Dieu, je ne me retirerai pas que je ne l'aie fait sauter. Dans sa fureur il envoya ses satellites mettre le feu à tous les villages qui entouraient la ville, et marcha contre Liège, qu'il n'osa cependant attaquer. L'incendie de Tongres fut si considérable, qu'on en vit la fumée fort épaisse à plus de trois lieues de distance; les habitans se retirèrent dans la forteresse de Colmont et dans quelques villages environnans que la flamme avait épargnés (1213). Le duc ayant été vaincu, la paix fut conclue et la ville entourée de nouvelles murailles. Depuis près de deux siècles, les peuples de l'Occident s'étaient ligués à différentes reprises pour soustraire les chrétiens de l'Orient à la domination des Sarrasins. Les Belges et sur-tout les sujets de l'évêque de Liège s'étaient distingués par leur zèle pour cette entreprise dès la première croisade (1095). Il est probable que les Tongrois ne furent pas des derniers à y concourir : du moins est-il certain que dans celle commandée par Philippe-le-hardi, roi de France, beaucoup se joignirent à Henri, frère du comte de Gueldre, qui devait rejoindre les troupes du Pape pour se rendre avec elles en Palestine (1274). Dans la guerre entre les familles d'Awant et de Waroux, ils se déclarèrent pour la seconde, de même que ceux de Huy et de S. Trond : l'avantage fut d'abord de leur côté (1313), mais Adolphe de la Marck étant parvenu sur ces entrefaites au siége épiscopal, il prit le parti de la première, les dissipa et les fit rentrer dans l'ordre (1314). Les dissensions entre ces familles recommencèrent sous le même règne. Les Liégeois, ceux de S. Trond et les Tongrois se liguèrent contre leur Prince, qui les battit deux fois, assiégea Tongres et s'en rendit maître (1328). Plusieurs autres troubles

eurent lieu sous son gouvernement, et comme ils croissaient sans cesse, on désigne en 1343 un nouveau tribunal qui ne fut réellement établi qu'en 1372 sous Jean d'Arquel, pour les prévenir dans la suite. Il avait pour attribution de juger en matière de force, foule et violence. Il était composé de vingt-deux membres choisis par les différentes villes du pays et qui se renouvelaient annuellement; la nôtre y eut un député, qu'élisait le premier bourgmaître. A peine ce tribunal fut-il établi, qu'ayant absous un homme accusé d'homicide, contre le gré de l'évêque, celui-ci s'en plaignit au Pape (1375). Tous les ordres désapprouvaient cette conduite; dans plusieurs endroits on courut aux armes. Les Tongrois unis à ceux de Liège, Huy et S. Trond, tombèrent sur le château de Moha et le détruisirent de fond en comble. La paix fut enfin rétablie par l'intervention du Duc de Brabant (1376). Un tremblement de terre qui se fit sentir en 1382 dans le pays de Liège et la Haisbaye, vint encore ajouter aux nombreux désastres, que Tongres avait déjà soufferts. Cette ville fut menacée vers la fin de ce siècle d'en essuyer de nouveaux de la part de brigands de la Gueldre, qui avaient pillé Viset et quelques autres places: pour les éviter, les Tongrois prirent part au traité que les principales cités de Liège et du Brabant conclurent pour s'opposer aux ravages de cette bande (1398). Du tems de Jean de Bavière, quelques factieux excitèrent des troubles et demandèrent un autre Gouverneur provisoire: les chanoines de la cathédrale de S. Lambert intervinrent entre les mécontens et le Prince, et en 1403 la paix dite des seize, huitième du pays, fut conclue à Tongres: en même tems quelques individus furent proscrits. Leurs affiliés recommencèrent les désordres dans Liège; l'Evêque se retira dans

Maastricht : ceux qui ne voulurent pas se ranger du côté des mécontens, furent proscrits à leur tour. Maastricht fut assiégé par les Liégeois et les Tongrois en 1407. La rigueur de l'hiver les força à lever le siège (1408), que les Liégeois reprirent la même année, mais ils furent complètement battus à Othée le 23 Septembre, dans une sortie faite par les assiégés; sur la fin de la bataille, ceux de Tongres sortirent en armes pour venir à leur secours, mais apprenant que leurs alliés avaient été défaits, ils retournèrent dans leurs foyers : par suite de cette journée, Liège, Tongres et autres places firent le 25 leur soumission à l'Evêque. Une peste qui survint en 1410, moissonna un grand nombre des habitans que la guerre avait épargnés. Dans les différens qui eurent lieu entre Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, et les Liégeois relativement au comté de Namur, les Tongrois ainsi que ceux d'autres villes fournirent des milices à leur prince Jean de Haimberg (1430-1431). Le règne de Louis de Bourbon vit éclater de nombreuses dissensions (1456-1457). La rapacité des avocats et des procureurs porta ceux de Tongres, de S. Trond, etc., à allumer une guerre civile dans le but de les chasser du pays; déjà ils avaient arboré l'étendard de l'homme vert, lorsque le Prince prit connaissance de leurs mécontentemens : il parvint à apaiser les troubles en portant des lois sévères contre les exactions des jurisconsultes et les fureurs du peuple. Elles ne furent point suffisantes pour empêcher une guerre longue et cruelle, qui se manifesta sur tous les points du pays contre l'Evêque. Assisté par Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne, il rentra dans Liège en 1467. Les mesures sévères, que Charles prit contre quelques séditieux, ne furent guère propres à faire cesser les désordres. Ceux qui avaient

été exilés, rentrèrent les armes à la main et conduits par De Villé, s'emparèrent pendant la nuit de notre ville, où le Duc avait mis une garnison commandée par Himbercourt et où l'Evèque s'était lui-même enfermé; ils firent Himbercourt et quelques autres bourguignons prisonniers, mais les remirent en liberté dans l'espoir d'obtenir la paix. Dans le désordre de cette nuit, vingt-un ecclésiastiques et quelques autres personnes portées pour le parti de Bourbon, furent massacrés et le Prince fut reconduit à Liège où le peuple rétablit l'ancien ordre de choses. Charles ayant appris ces événemens, revint en hâte de Péronne, accompagné de Louis XI, roi de France, s'empara de Tongres le 20 Octobre 1468, se fit livrer dix hommes, auxquels il eut la cruauté de faire trancher la tête, il ordonna d'abattre toutes les fortifications : la fontaine de Pline fut ensevelie sous les décombres de la ville et resta pendant plusieurs années cachée dans des monceaux de pierres ; on prétend même que son cours prit une autre direction. Ensuite Liège fut pris et entièrement détruit. Le calme ne fut rétabli qu'en 1479. Sous le même épiscopat, Guillaume de la Marck recommença la guerre et pendant qu'elle durait, l'archiduc Maximilien, duc de Brabant, entra dans le pays et se rendit maître de Tongres après un siège de trois semaines (1482). Quelques jours après, le Seigneur d'Aremberg la reprit. La mort de La Marck (1485) ne fit point tomber son parti, qui s'empara de plusieurs endroits, et Tongres, qui semblait destiné à n'échapper à aucun des malheurs de la patrie, subit la loi du vainqueur. Réunis avec ceux de S. Trond et de Hasselt, les Tongrois se déclarèrent ensuite pour l'évêque Jean de Horne, et lui envoyèrent des troupes avec le secours desquelles, il chassa ses ennemis de la forteresse de

Colmont, la détruisit et se retira dans nos murs (1489). Il en sortit pour s'emparer de Liège au moyen d'échelles, mais il fut repoussé; une seconde tentative (1491) ne fut pas plus heureuse; deux cents hommes de cavalerie et quelques compagnies d'infanterie forcèrent ses gens à rentrer dans la place. En 1492 la paix fut conclue et en même tems le Prince et les états déclarèrent la neutralité du diocèse dans les guerres, qui pourraient survenir entre la France et les Pays-Bas. Le Roi et l'Empereur approuvèrent cette résolution. Néanmoins des troupes autrichiennes sous le Seigneur de Ravestein occupèrent Tongres pendant la nuit en 1494. L'Evêque rassembla ses troupes, vint l'assiéger, et l'année suivante les impériaux durent l'évacuer, et abandonnèrent le butin qu'ils avaient fait dans le Condroz. Depuis cette époque, notre ville jouit de la tranquillité jusqu'au tems des troubles causés en Belgique par l'introduction des nouvelles doctrines religieuses, dont quelques fauteurs se montrèrent dans le pays de Liège dès le règne d'Erard de la Marck, consacré en 1506 à Tongres. Elle perdit néanmoins un grand nombre de ses habitans par la peste en 1519 et par une autre maladie contagieuse en 1564. L'énergie que notre gouvernement déploya contre les novateurs, le garantit long-tems des troubles au moyen desquels ils tâchaient de propager leurs opinions. Cependant en 1506, Herman Struiker, prédicateur calviniste de Zivot, se rendit à Hasselt et y fut bien accueilli. Quelques Tongrois l'invitèrent à venir chez eux et allèrent même à sa rencontre a deux lieues de la ville, où ils le trouvèrent entouré de trois ou quatre cents hommes de Hasselt, qui l'avaient escorté. Il prêcha sur le petit marché vis-à-vis l'église de S. Nicolas et renversa quelques statues de Saints, placées à côté de la porte.

Cet acte d'insolence, loin de faire goûter ses principes, anima tellement le peuple contre lui, que pour conserver sa vie, il fut obligé de se sauver dans Maastricht. Comme les désordres croissaient de jour en jour, le prince Gérard de Groesbeeck plaça des garnisons dans les principales villes de son diocèse; Tongres reçut soixante hommes (13 Janvier 1597) qui y restèrent trois mois. Guillaume-le-taciturne, prince d'Orange, commandant une forte armée, tirée de l'Allemagne, essaya inutilement de surprendre cette place; le duc d'Albe, campé aux environs, croyant que la tentative de l'ennemi avait réussi, y envoya un détachement de quatre-vingt-dix hommes, qui, quoiqu'ils ne l'eussent pas trouvé, mirent le feu à quelques rues (1568). Dix ans après, une nouvelle garnison fut envoyée à Tongres dans le même but que la précédente. La guerre de Louis XIII contre l'Autriche et l'Espagne, se fit en partie dans notre pays, qui nécessairement dut en souffrir: Les croates espagnols s'emparèrent de notre ville en 1636. A leur départ, les habitans se rémirent aux troupes de l'état, qui, par leur conduite inhabile, se firent bientôt chasser. Le règne de Ferdinand de Bavière (1612-1650) fut sujet à des dissensions intestines. Dans plusieurs villes on leva des troupes contre lui et la division ne cessa qu'en 1640 que la paix fut conclue à Tongres. Les Lorrains entrés dans le pays à l'occasion de cette guerre, y restèrent long-tems, pillant toutes les places dont ils pouvaient s'emparer; Tongres devint leur proie en 1654, et alors une garnison y fut placée pour le défendre. La guerre de Louis XIV, successeur de ce Roi contre la république Batave, fut beaucoup plus désastreuse pour notre évêché en général et pour notre ville en particulier. Le 12 Mai 1672,

les Français y entrèrent par trahison, chassèrent la garde bourgeoise de la porte de S. Trond et prirent les clés de la ville aux bourgmaîtres; le bruit de l'approche de l'ennemi s'étant répandu, ils brûlèrent les Lazarettes, l'église de S. Antoine située à quelques pas de la porte de Maastricht, et plusieurs autres édifices; l'année suivante, le Roi s'y rendit lui-même et assista le 8 Juillet à une messe chantée à l'église des frères-mineurs; peu après les troupes se retirèrent: ce ne fut pas pour longtems, car six compagnies de Liégeois fortes de quatre cents hommes s'y étant rendues sous le commandement du Colonel Jamart, (20 Novembre 1673) le Comte d'Estrades, Gouverneur de Maastricht, vint la bombarder et la prit après une heure de résistance vigoureuse de la part de la garnison et des bourgeois, dont treize restèrent sur la place. Le couvent des Dominicains et presque toutes les maisons furent pillés pendant deux jours et plusieurs incendiés. Le 7 Janvier suivant, ils y reparurent et les magistrats firent fortifier la ville. Au mois de Juillet 1676, le Prince d'Orange y arriva et fut reçu à bras ouverts par la régence. Le 8 Octobre les Français y surprirent les Hollandais et un combat fut livré dans les rues; les premiers eurent le dessus et firent démolir les murailles. Le 8 Mars 1677, une pareille escarmouche s'engagea devant et sous la porte de pierre. Les Bataves ayant eu deux ou trois de leurs chefs tués, furent contraints de se retirer. Dans la nuit du 28 ou 29 Août, Calvo, lieutenant-général de la garnison française de Maastricht, irrité de ce que les Tongrois favorisaient les ennemis de son souverain, s'empara de Tongres et y mit le feu. Les flammes dévorèrent le toit, la superbe tour, le magnifique carillon et les précieuses reliques de l'église de N. D. La tour et les ornemens

de celle de S. Nicolas, le toit de celle de S. Materne, les couvens et les chapelles des Jésuites et des Célestines, l'hôpital, la maison-de-ville, celle des échevins, les chambres des corps des métiers, celles des compagnies bourgeoises et quatre cent soixante-une maisons de particuliers, sans compter celles qui furent endommagées. Les Liégeois et ceux de S. Trond vinrent au secours des Tongrois en leur envoyant des vivres (30 et 31 Août), mais les malheurs de ceux-ci n'étaient pas encore terminés. Les Français revinrent dans la nuit du 18 au 19 Septembre, incendièrent la maison du doyen, celles des deux bourgmaîtres et les autres échappées à leur première fureur; entrèrent dans les couvens des Dominicains et des religieuses de Ste. Claire, y pillèrent tout, jusqu'aux habits ecclésiastiques, s'emparèrent dans toute la ville des meubles qu'ils purent saisir, en chargèrent des chariots et les firent vendre à Maastricht; enfin pour achever la destruction de Tongres, ils forcèrent les habitans à démolir eux-mêmes les toits d'une centaine de maisons que les flammes avaient épargnées. Malgré la dévastation de notre ville, quelques compagnies de Hollandais y furent logées en 1678, et peu-à-peu les édifices furent reconstruits, mais jamais elle n'atteignit la grandeur qu'elle avait encore avant cet affreux ravage, les faubourgs assez considérables n'ayant point été rebâtis. Lors de la guerre pour la succession d'Espagne, les Français reparurent dans cette contrée, prirent Tongres et y firent prisonniers trois régimens de troupes des Provinces-unies (1703). En 1729 la ville fut entourée de nouvelles murailles. Dans la guerre de la France contre les puissances alliées en 1746, 1747, 1748, Tongres fut presque continuellement rempli de troupes françaises. Louis XV, sa Cour et le fameux

Maréchal de Saxe y séjournèrent à plusieurs reprises. Les officiers en quittant Paris, avaient attiré après eux à l'armée tous les embarras du luxe, dans lequel ils vivaient dans la Capitale : comme au milieu d'une paix profonde, chaque jour était consacré à des réjouissances; des bals fréquens furent donnés; un spectacle fut établi dans nos murs, et ce que nous aurions grande peine à croire, si des témoins oculaires dignes de foi ne le rapportaient, ce fut sur ce théâtre, après la représentation d'une comédie et par la bouche d'une actrice, que le 10 Août 1746, la bataille de Rocoux fut annoncée pour le lendemain. Après la pièce, l'actrice qui devait annoncer le spectacle du lendemain, s'avança et chanta au public le couplet suivant :

Demain nous donnerons relâche,
Quoique le directeur s'en fâche :
Vous voir comblerait nos désirs,
Mais il faut céder à la gloire,
Nous ne songeons qu'à vos plaisirs,
Vous ne songez qu'à la victoire.

Ensuite l'Aide-major-général chargé du service du jour, parut et dit à haute voix que la retraite servirait ce jour-là de générale, que les différens corps enverraient à la poudre et aux balles à dix heures, et chacun se rendit à son devoir avec la même gaieté, qui avait fait accourir à la comédie. A l'époque de la révolution liégeoise (1789), Tongres suivit l'impulsion générale. Enfin à l'entrée des Français dans notre pays (1794), notre ville passa avec toutes les autres qui le composaient, sous la domination des vainqueurs.

Ce fut sous le gouvernement des Princes-Evêques de Liège, que les ordres religieux s'établirent à Tongres et que la plupart des édifices destinés au culte qu'on y

voyait avant que notre ville passât sous le pouvoir de la République française, furent élevés : le premier ordre que nous y trouvons, est celui des béguines, qui date de 1250. Les filles qui voulaient y entrer, devaient obtenir un titre d'ordination à l'instar des prêtres, quoiqu'il leur restât libre de se marier : elles ne payaient rien pour les places. Elles étaient sous la direction de trois maîtresses soumises elles-mêmes à une supérieure. La discipline était très-bonne ; les béguines lorsqu'elles demeuraient au béguinage et portaient l'habit, avaient le droit de faire brasser de la bierre autant qu'il en fallait pour leur propre consommation sans payer d'impôt. Il s'est trouvé anciennement jusqu'à trois cents de ces religieuses en même tems à Tongres. Il y avait dans leur quartier une église, une infirmerie bâtie en 1659, et un beau noviciat construit en 1732. — Les chanoinesses régulières de l'ordre de S. Augustin, connues sous le nom d'hospitalières, habitèrent d'abord les faubourgs, mais la guerre ayant occasionné la destruction de leur maison, elles entrèrent dans la ville en 1276. Elles devaient héberger pendant trois jours les pélérins, qui, munis de leur patente, se rendaient à S. Jacques de Compostelle en Gallice. Dans le XVIII^me^ siècle, un procès s'était élevé entr'elles et les magistrats qui prétendaient qu'en tems de guerre elles étaient tenues à loger les militaires : la révolution a empêché la décision de cette question. — Le couvent des chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim fut élevé en 1424. Quatre ou cinq des moines qui le composaient, enseignaient le latin, la géographie et les élémens des mathématiques ; leur école était très-fréquentée par les jeunes gens du pays, sur-tout par ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique ; les professeurs, pour les

habituer à parler en public, leur faisaient de tems à autre représenter des tragédies saintes. Ceux de leurs élèves, qui voulaient faire des études supérieures, se rendaient à Louvain ou à Cologne, villes où plusieurs familles tongroises possédaient des bourses. Un procès célèbre a eu lieu entre les réguliers et le chapitre par rapport à la préséance dans les processions; ceux-là l'ayant perdu, cessèrent d'assister à ces cérémonies — Vingt-quatre ans après ces moines (1448), les religieuses de Ste. Agnès vinrent se fixer dans notre ville. — Dans le même siècle furent encore fondés à Tongres les couvens des sœurs grises et des Jacobines. Les premières étaient destinées à servir les malades; les autres appelées dans tout le diocèse bons enfans, se qualifiaient chanoinesses du S. Sépulcre. — Le suivant ne fut pas aussi fertile en institutions ecclésiastiques. On ne vit pendant sa durée s'élever qu'un seul cloître, celui des religieuses de Ste. Claire, qui instruisaient les enfans. — Les Récollets vinrent chez nous en 1626. — Les Dominicains en 1643. — Les Jésuites bannis de Maastricht, s'y rendirent la même année. Ils retournèrent en 1675 à leur ancienne résidence par l'intercession du cardinal De Bouillon, mais ils conservèrent la maison qu'ils avaient bâtie à Tongres, et y laissèrent deux ou trois membres de leur compagnie. — La guerre de Louis XIV contre les Provinces-unies fut fatale à plusieurs de nos monastères, entr'autres à celui des Célestines dont l'origine est incertaine: elles furent ruinées en 1677 et se retirèrent à Dusseldorf, Liège, etc. — Les sœurs noires dont l'année de l'admission n'est pas plus connue, furent supprimées dans la première partie du XVIII^me^ siècle et incorporées dans l'ordre de Ste. Claire. — Les Jésuites quittèrent la ville lors de l'extinction de leur société

en 1773; leur couvent fut d'abord approprié à des manufactures et vendu aux Carmes déchaussés de la mission anglaise, qui y firent des changemens considérables. Ils enseignaient la théologie morale. — L'église collégiale et archidiaconale de N. D. fut reconstruite à neuf en 1240, en jetant les fondemens, on trouva une église entière à quarante pieds sous terre; la tour dont elle est surmontée, ne fut commencée que le 5 Mai 1441. Elle souffrit beaucoup en 1677. En 1680, Louis XIV la fit réparer à ses frais aux instances du Souverain Pontife Innocent XII. Son chapitre était composé de vingt chanoines, dont quatre étaient revêtus de dignités, le Doyen, le Chantre, l'Ecolâtre et l'Official: le droit de nommer à ces prébendes, appartenait alternativement par mois à la Cour de Rome et au prevôt, qui était élu par les chanoines, parmi les membres du chapitre cathédral de Liège, et qui conférait l'écolatrie, la chanterie, les deux marguilleries et plusieurs bénéfices. Il y avait environ quarante bénéficiers internes et plusieurs externes, dont quelques-uns portaient le titre de curés des églises succursales. Le chapitre de la collégiale avait droit à un singulier hommage annuel dont l'origine est inconnue. Le curé de Hozemont, village situé à quatre lieues de Tongres, était obligé d'amener processionnellement le jour de la Trinité, une jeune fille de sa paroisse montée sur un âne et de la présenter, aux portes de la ville, aux chanoines qui venaient l'y attendre en corps: le plus jeune de ceux-ci donnait un baiser à la rosière et en recevait un ruban: le convoi se rendait à l'église; l'âne était introduit dans le chœur, on allait à l'offrande, on bénissait du pain, et une messe en musique était célébrée: un nombreux cortège de villageois et villageoises ornés de rubans, accompagnait la jeune fille.

L'âne ayant commis une incongruité dans le lieu saint, en fut exclus les dernières années et contraint d'attendre à la porte la fin de la cérémonie. — L'église de S. Nicolas, dont l'époque de la fondation est incertaine, et qui avait une belle tour, souffrit aussi de la guerre de la France contre la Hollande. Elle ne fut réparée qu'en 1685. — Enfin l'église de S. Jean, la moins ancienne de celles qui ne tenaient pas à des couvens, ne fut construite qu'en 1615.

La fontaine dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, continua pendant cette période à jouir de sa célébrité. Un regître de l'église de N. D. des XI^me^ et XII^me^ siècles, en la nommant *fons socius*, semble indiquer qu'à cette époque on connaissait ses qualités bienfaisantes. Gilles d'Orval, qui vivait au milieu du XIII^me^ siècle, en copiant le passage de Pline, en donne la même idée qui résulte aussi du titre de *zonderlinge fontein*, fontaine remarquable, que lui attribue un regître de la table des pauvres du XV^me^ siècle. Jean Brusthem et Hubert Thomas, qui écrivaient dans la première partie du XVI^me^, font la même application à notre source, et le dernier ajoute, qu'il en avait lui-même éprouvé les vertus. Le cardinal De Granvelle et le célèbre médecin italien André Baccio, qui fleurirent quelques années après cet historien, disent que de leur tems Tongres était célèbre par ses eaux et que les habitans ne connaissaient presque point d'autre remède contre les fièvres. Peu avant que Baccio n'écrivit le traité où il parle de notre fontaine, Herman Stassius, parfumeur fort instruit, natif de Tongres et établi à Rome, et quelque tems après que cet ouvrage eut paru, Erneste de Bavière, évêque de Liège, qui était profond chimiste, analysèrent nos eaux et y reconnurent les qualités que leur donne le

naturaliste latin. Le jésuite Foullon y trouva vers 1660 le goût de fer. Enfin en 1700 les magistrats de la ville voulant apprécier tant de témoignages à leur juste valeur, convoquèrent trente-trois médecins pour faire l'analyse de notre source. On chanta une messe solennelle à l'honneur du S. Esprit, ensuite on procéda à l'examen au son des cloches, au bruit des boites, les compagnies bourgeoises sous les armes, en présence des autorités et des trois députés du Prince-Evêque, savoir: Gérard Doyembrugge, comte de Duras, baron de Roost et d'Elderen; Herman François de Matte, seigneur de Vervos et d'Averdes; et Théodore Hilaire. L'analyse fut faite le 24 Août, par

L. Peeters; H. Somers; P. Verheyen: *docteurs en médecine et professeurs de l'université de Louvain.*

N. Bémy: *médecin du Prince-Evêque de Liège.*

J. Boeyman; J. F. Bresmal; G. Clermont; J. F. Daniels; G. F. Deloncin; J. P. de Rolans; G. de Rorde; J. Jamotte; P. Marianne; E. Nesselt; G. H. Ooms: *médecins de Liège.*

G. Collette; P. J. Collette; B. de Barthélémi; P. H. Maschuré; P. van de Valle; P. Volders: *médecins de Maastricht.*

H. Landeloos; G. H. Quintin: *médecins de Tirlemont.*

Amion: *médecin de Huy.*

Rubens: *médecin de Ruremonde.*

P. Ticleus: *médecin de Diest.*

J. Rivette: *médecin de Viset.*

B. Berinck; N. D. de Muyssen; H. S. Huens; J. Minten: *médecins de Tongres.*

Ces docteurs jugèrent unanimement que notre source convient entièrement avec celle décrite par Pline, et affirmèrent qu'elle est minérale et principalement martiale

d'une nature alkaline, et qu'elle contribue à la guérison de différentes maladies, causées par l'acide diversement vicié, telles que sont outre celles dont le naturaliste latin fait mention, la passion hypocondriaque, le scorbut, les pâles couleurs, la suppression des mois, les accès hystériques, la cachexie, la leucophlegmasie, la céphalalgie et plusieurs autres infirmités provenant de l'obstruction des viscères. — Le lendemain, Englebert Blondel, pensionnaire d'Aix et médecin privé du Comte de Manderscheit, ayant vu réitérer les expériences, souscrivit à l'approbation qui fut publiée le même jour près de la fontaine, en latin, français et flamand. Après cela, on se rendit en ville, un *Te Deum* fut chanté et plusieurs jours se passèrent en réjouissances: le 4 Octobre, J. Minten, médecin royal de Diest, fit connaître son adhésion à la déclaration de ses collègues.

Elle avait été donnée en considération des qualités bienfaisantes de nos eaux, prouvées par de nombreuses guérisons opérées dans les siècles précédens. Dans la suite on en vit de non moins éclatantes. Nous en citerons quelques-unes arrivées à des hommes distingués par leurs talens ou leur naissance, et qui par là peuvent d'autant moins être révoquées en doute. Sous le règne de Charles-quint, le cardinal De Mendoze, vicomte de Flandre, pour ce prince, accablé d'un mal de reins et d'autres maladies qu'il regardait comme incurables, but les eaux de notre fontaine sur la seule autorité de Pline, et fut rétabli. — Vers le même tems, un gentilhomme anglais travaillé de la gravelle, y récupéra sa santé. — Quelques années après, le cardinal De Granvelle, premier conseiller de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, en éprouva les heureux effets. — Ces cures donnèrent à notre source un assez grand

crédit, qu'elles avaient encore en 1674 à ce qui paraît par le chronographe suivant, qui se trouve sur le bassin,

fons VIVUs MeDICIna popULI.

et qui tomba considérablement vers la fin de ce siècle : mais il se rétablit au commencement du XVIII^me^, par la déclaration des trente-trois médecins que nous avons rapportée. L'affluence du peuple qu'elle attira, fut si considérable que les boulangers ne purent fournir assez de pain pour le sustenter. Elle diminua peu-à-peu; cependant les habitans de Bruxelles, Anvers, Malines et autres villes continuèrent de boire ces eaux avec succès, même dans les maladies contre lesquelles celles de Spa avaient été inutiles. C'est ainsi que Philippe de Germeau, qui avait bu infructueusement celles de ce bourg, en 1687, fut par le secours des nôtres délivré d'une phtisie dont il était attaqué depuis plusieurs années. — Guillaume Van Limbourgh, professeur de la faculté de médecine à l'université de Louvain, assura dans une lettre aux magistrats de Tongres (31 Août 1700) qu'elles lui avaient déchargé les reins de beaucoup de gravelle, fortifié l'estomac, ouvert la râte et purgé la bile. — En 1747 et 1748, Louis XV et le Duc de Chartres en burent pendant quelques jours par le conseil de leurs médecins; le Roi fit placer de doubles gardes autour de la fontaine pour que son Etat-major pût seul en approcher : à quelque distance on pratiqua un grand bassin où les soldats de son armée eurent la liberté de puiser; plusieurs d'entr'eux atteints de la dyssenterie et d'autres infirmités, y trouvèrent un remède efficace à leurs maux. — Quelques années plus tard, la rénommée de notre source tomba de nouveau, en partie par les efforts que De Limbourg, médecin de Spa,

fit pour prouver que la fontaine vantée par Pline, ne pouvait se trouver que dans ce bourg : De Feller, qui s'était rendu à nos eaux en 1772, et y avait reconnu le goût de fer, et sur-tout De Villenfagne, le refutèrent d'une manière victorieuse; les sophismes du disciple d'Esculape plaidant sa cause, furent dévoilés, son peu d'usage des auteurs classiques relevé, et la source de S. Gilles, comme on l'appèle aujourd'hui, regagna tout son crédit. Les magistrats de Tongres la firent en 1777 orner de nouvelles inscriptions hollandaises, françaises, anglaises et latines; parmi ces dernières on distinguait les suivantes, maintenant presqu'effacées :

Plinius incepit nostrum describere fontem,
Hubertus Thomas indigitavit aquas,
Bacchius agnovit de nostro scripta, fluento
Id quoque priscorum terna registra probant,
Ecquis adhuc dubitat tota est pro teste vetustas,
Fons ferrugineus hic saluberque scatit.
Huc docti medicique graves illum esse probarunt
Quem gustu insignem Plinius esse refert.

Accedite Fontem

Quem ferruginei fert Plinius esse saporis
Fons hic saxifugus, febrifugusque salit.

Certa Medela salit

Renibus et stomacho, spleni jecorique medetur
Pellit et scorbutum natum ab ore malum

studax

Baro De Villenfagne

fontem excoluit.

Le concours des personnes qui visitèrent nos eaux dans le courant de cette année, fut très-considérable; parmi elles on doit remarquer Stevens, docteur en médecine de l'université de Leyde, qui y récupéra ses forces. — Le père Ferdinand, carme déchaussé du

couvent de Malines, supérieur de la mission de Babylone ou Bagdad, et médecin du Pacha de ce gouvernement, qui retournait en Orient. — Le père Bruno, supérieur des carmes déchaussés du couvent de Placet à Louvain, qui y fut délivré d'une maladie de nerfs, qui l'incommodait depuis vingt-un ans. — L'archidiacre de Gand — et enfin le fameux comte de Mirabeau qui demeura plusieurs mois à Tongres et qui deux ans plus tard exerça une si grande influence sur les destinées de la monarchie française.

Tongres pendant cette période ne fut pas seulement connu par sa source minérale : quelques hommes auxquels il donna le jour, ou qui l'adoptèrent pour patrie, tâchèrent de l'illustrer par leurs écrits ou par leurs actions. Le premier en date est Lucius, qui naquit en cette ville au commencement du XII^me^ siècle et qui écrivit sur l'histoire de son pays un ouvrage, lequel probablement n'est pas parvenu jusqu'à nous, ou du moins n'a point été imprimé. On dit qu'il est l'inventeur de la plupart des fables qui obscurcissent nos premieres annales. — Dans le XIV^me^ siècle fleurit Radulphe de Rivo, doyen de la cathédrale de Tongres; il a laissé un récit des événemens de son tems, publié par Chapeauville, et un traité de l'observation des SS. Canons fort utile aux ecclésiastiques. — Dans la seconde partie du XV^me^ siècle notre ville vit naître le docteur Arnold, qui réunissait une piété exemplaire à une profonde science, et qui fut précepteur de l'historien liégeois Hubert Thomas. — Le collége des chanoines réguliers était très-florissant aux XVI^me^ et XVII^me^ siècles. Deux tongrois qui y avaient fait leurs humanités, cueillirent des lauriers à la célèbre université de Louvain: Gisbert Mossis fut couronné au Parc en 1578, et André Mantels

au Château en 1608. — Le 25 Mars de l'année suivante mourut à Liège Gérard Vossius, prevôt de notre église, docteur en théologie, protonotaire apostolique et ami intime des cardinaux de Sirlette et de Caraffe : son érudition dans les langues latine et grecque, ses traductions des SS. Pères et ses propres ouvrages ont rendu son nom immortel. — Vers le même tems vivait De Heers, médecin natif de Tongres, qui l'un des premiers écrivit sur les sources de Spa. — Bresmal, autre médecin, né dans cette ville en 1660, exerça son état avec distinction à Liège et publia un assez grand nombre d'ouvrages sur les fontaines du diocèse de Liège et des pays environnans. — En 1666, un guerrier qui eut la gloire, si rare à cette époque, de ne devoir sa fortune qu'à son mérite, reçut le jour dans nos murs : c'est d'Aremberg. Il se mit fort jeune au service de France, et fit des prodiges d'adresse et de valeur au siège de Maastricht et à la surprise de Zoutleeuw, ainsi que dans d'autres occasions. Vers la fin de sa vie, il se retira dans sa patrie, y mourut et fut inhumé au cimetière de N. D. La pierre qui couvrait sa tombe, portait l'inscription suivante, aujourd'hui en grande partie effacée :

Tombeau
de noble et puissant seigneur
M. PIERRE D'AREMBERG,
chevalier de l'ordre militaire
de S. LOUIS,
né à Tongres le 2 Juillet
1666;
fait Capitaine du régiment royal
Allemand Cavrie le 16 Août
1704;
Brigadier des armées du Roi le 1 Février
1719;

Maréchal de camp le 2 Février
1734;
Mourut le 2 Août 1741.
Il fut le plus grand des héros
que l'on ait vu naître en ce lieu.
Passans, priez que son repos
puisse être dans le sein de Dieu.

Avant de passer à l'époque suivante, nous croyons de notre devoir de retracer en peu de mots l'état de Tongres sous la domination des Evêques de Liège. La régence de la ville était composée de deux bourgmaîtres, quelques conseillers et deux secrétaires. La haute justice était administrée par un mayeur, sept échevins et deux secrétaires, nommés à vie par le Prince-Evêque. La juridiction de la ville s'étendait sur les villages de Rizingen et Vryhern, Hénis, Mulken, Borg et Ketzingen, Pirange, Midoy, Neerrepen, Offelken, Louaige et Bloer, qui tous à l'exception du dernier avaient des églises succursales de celle de la Ste. Vierge. Le nombre des habitans de la ville montait à cinq mille âmes. Ils avaient le droit de chasse par toute la franchise. La cathédrale était en même tems paroissiale pour toute la cité, mais comme le curé appelé Pléban, ne pouvait seul y suffire, on avait établi deux succursales avec des sousplébans, celle de S. Nicolas et celle de S. Jean. Le béguinage avait un curé et des vicaires non dépendans du pléban. Le peuple était divisé en corps de métiers. Hors la bourgeoisie étaient formées trois compagnies de tireurs. Les membres de la première se servaient d'arbalêtes, ceux des deux autres de fusils; ceux-ci avaient des grénadiers bien montés. Une société de rhétorique représentait de tems à autre des tragédies. Il y avait un collége rebâti en 1718, où seize ou dix-sept étudians boursiers avaient la pleine table, sous la direction d'un

président receveur nommé par le doyen, l'écolâtre, le prieur des réguliers et le plus ancien bourgmaître. Enfin le couvent des sœurs-noires avait été changé en un établissement beaucoup plus nécessaire: les orphelins y avaient trouvé un asile contre la misère.

CHAPITRE VI.

Tongres sous la France.

Les Français entrèrent dans Tongres en 1794, et conformément aux principes adoptés par leur gouvernement, les privilèges de la ville furent abolis ainsi que toutes les anciennes institutions, les couvens furent vendus à l'exception de celui des hospitalières, qui fut transformé en hôpital civil et militaire. Les églises furent fermées et celle de S. Nicolas fut changée en un magasin et ensuite en une écurie. Lorsque la République fut revenue à des idées plus modérées, les autres furent ouvertes. Sous l'empire, une chaussée fut construite entre Tongres et Maastricht, pour faciliter les communications (1808). Notre ville jouit durant cette période de même que toutes celles de l'ancien pays de Liège et de la Belgique d'une prospérité qui, fondée uniquement sur la durée de la guerre, ne put qu'être éphémère. La conscription moissonna un nombre de jeunes gens si considérable qu'en 1802 la population était reduite à deux mille neuf cent soixante-treize âmes, et qu'en 1813, c'est-à-dire, vers la fin de la domination française, elle ne montait qu'à trois mille. La foudre tomba deux fois en 1810 sur la tour de N. D., et faillit mettre le feu à l'église; heureusement on parvint à l'éteindre à tems. Quatre ans après (13 Janvier 1814), quelques militaires malades ou blessés ayant fait pendant la nuit

du feu pour se garantir du froid intense, qui depuis quelque tems s'était fait sentir, un affreux incendie éclata dans l'hôpital et en détruisit une partie; ces infortunés qui avaient sauvé leurs jours de nombreux dangers, qui les avaient menacés dans le fond de la Russie, ne les conservèrent au moment de rentrer sous le toit paternel, qu'en se précipitant par les croisées.

La fontaine opéra encore quelques guérisons, mais aucun personnage distingué n'y parut pendant les années que Tongres fut soumis au gouvernement français. En 1813, une autre source ayant été découverte non loin de la porte de Maastricht, elle fut conduite sur le marché sous la direction de MM. Albert, Fiscar et Moens.

Au commencement du XIX^me^ siècle, notre ville perdit un des hommes, dont elle peut le plus s'honorer, l'avocat Van Muyssen. Doué d'une connaissance étendue de l'antiquité, il avait formé un cabinet précieux de médailles, parmi lesquelles il y en avait de très-rares, et beaucoup d'autres morceaux curieux, la plupart déterrés aux environs de Tongres. Cet antiquaire était aussi affable, aussi modeste que savant. Le Prince-Evêque de Liège était venu visiter son intéressante collection.

CHAPITRE VII.

Tongres sous le Royaume des Pays-Bas.

Après la chûte de l'Empire français dans cette contrée au commencement de 1814, elle fut soumise à un gouvernement provisoire, qui dura jusqu'à la formation du Royaume des Pays-Bas (1815), dans lequel Tongres fut compris. La paix dont cet état jouit depuis son établissement, a tellement contribué à l'accroissement

de sa population, que dans notre ville le nombre d'âmes est augmenté depuis 1813 jusqu'au commencement de 1828, de mille six cents. Les relations de Tongres avec S. Trond ont été rendues plus commodes par la construction d'une chaussée (1818). Les magistrats appréciant la sollicitude du Souverain qui nous gouverne, pour la propagation de l'instruction, ont en 1819 affecté l'église de la ci-devant infirmerie du béguinage à une école d'enseignement mutuel en faveur des enfans de la classe indigente, et l'année suivante ils ont rétabli le collége pour l'enseignement des humanités qui avaient été négligées depuis la suppression des chanoines réguliers.

CHAPITRE VIII.

Etat actuel de Tongres. — Environs de la ville.

Les sièges nombreux que Tongres a soufferts et les désastres de tous les genres auxquels il a été sujet depuis la décadence de l'Empire Romain en Occident, ont tellement diminué sa splendeur et son importance politique, qu'il n'est plus aujourd'hui qu'une ville du quatrième ordre. Elle fait partie de la province de Limbourg et se trouve à trois lieues de distance de Liège et de Maastricht, et à quatre de S. Trond et de Hasselt. Elle communique avec ces quatre villes par des routes pavées; sa situation sur une petite élévation, y rend l'air très-sain. Le Joar, rivière étroite et innavigable, qui fait tourner quelques moulins-à-blé, la traverse pour aller se jeter dans la Meuse à Maastricht : elle est entourée de remparts garnis des deux côtés d'arbres et qui ont environ trois quarts de lieue de circonférence. On entre dans Tongres par six portes; les rues sont

assez larges ; la maison commune est placée au centre de la ville : elle consiste dans un beau bâtiment carré, construit dans le goût moderne; il y a trois églises à l'usage du public : celle de N. D., celle de S. Jean et celle du béguinage, qui ne forment qu'une seule paroisse. La première est, dans le goût gothique, une des plus belles du royaume ; son clocher est visible à quinze lieues : on y conserve plusieurs reliques précieuses et une statue miraculeuse de la Ste. Vierge qu'on porte solennellement dans la procession de la kermesse. Un vaste hôpital offre un refuge assuré aux personnes indigentes accablées de maladies ou incapables par le poids des années de gagner de quoi subsister. Sous l'Empire Français, les orphelins et les orphelines ont été réunis dans le même établissement, auquel une petite église est attachée : on y voit dans le chœur un mausolée en marbre noir et blanc, renfermant les cendres d'une comtesse de Hinnisdael : ce monument, chef-d'œuvre du célèbre sculpteur Delcour, est d'une beauté rare et d'une exécution extrêmement correcte, il est supérieur à celui du Cardinal de Richelieu, si renommé par sa magnificence, et il pourrait figurer avec celui de la comtesse Mathilde qui se trouve dans l'église de S. Pierre à Rome. On lit sur la base de ce superbe mausolée, l'inscription suivante :

D. O. M.
Perillustris Dnae. et memoriae Mariae Annae
Florentiae Theresiae de Berchem,
Dominae et heredis de Tongerlaer, Crainhem,
Sti. Petri et Sti. Lamberti super Woluwe, Stockel, etc.
ex per-antiqua et illustri stirpe
de Berthout, de Mechlinia oriundae,
defunctae 31 xbris. 1697. Conjugi carissimae posuit
Perillustris Dnus. Franciscus comes de Hennisdael,
Dnus. de Betho, Soumagne, Melm, Oley, Grantaxhe,
Sti. Stephani super Woluwe, etc.

Une maison de bienfaisance et de charité donne des secours aux individus qui, par leur travail, ne peuvent subvenir à leurs besoins ou à ceux de leurs familles. Les armoiries de la ville sont de *vair* à la face haussée d'or, chargée de neuf tombes changées par une méprise des sculpteurs en neuf cloches, et un cygne couronné au col avec la devise : *Deus voluit.... salus populi gloria.* Tongres est peu commerçant; sa principale ressource consiste dans quelques tanneries, quelques distilleries d'eau de vie et dans un marché aux vaches, brebis et porcs, qui a lieu le jeudi de chaque semaine et qui est très-fréquenté. Dans le XVI^me^ siècle, il s'y tenait le même jour une foire aux chevaux, qui attirait beaucoup d'étrangers sur-tout des Pays-Bas et de l'Allemagne; aujourd'hui il n'y en a plus que deux, la première le jeudi après *Lætare*, et la seconde le même jour de la semaine qui suit la fête de la Nativité de N. D. La dernière vient toujours pendant la kermesse, qui était autrefois très-renommée, mais qui depuis que celle de Maastricht a été fixée au même jour (1778), est considérablement déchue; le samedi avant qu'elle commence, on pend au milieu de la grande place une étoile qui, du tems où les corps de métiers existaient, indiquait que durant la fête il y avait marché franc. Pendant la kermesse, une troupe de danseurs divertit les habitans et marche dans la procession qui se fait le dimanche, ils mettent des vestes blanches, des culottes courtes fermées près des génoux par des rubans de couleur orange, des bas blancs, des souliers et une espèce de turban orné de rubans de diverses couleurs, ils portent à la main de longues épées, croisent ces armes, font de beaux et rapides mouvemens, courent tantôt à la ronde et tantôt se séparent avec beaucoup d'habilité.

Cette danse vraiment remarquable, paraît être la même que celle qui était en usage chez les anciens Germains et que vraisemblablement ils ont introduite dans ces contrées lors de leur passage du Rhin; elle a aussi beaucoup de ressemblance avec une autre qui était connue des Romains et que ceux-ci prétendaient avoir reçue des Troyens; enfin elle pourrait être la même que celle désignée dans le moyen âge sous le nom bizarre de danse *Macabre* ou danse des morts: quoiqu'il en soit, notre ville est, si nous ne nous trompons, la seule où elle est encore connue. On appèle aujourd'hui ceux qui l'exécutent *Machielen*. Le nombre actuel des habitans de Tongres est de quatre mille six cents: ils parlent la langue flamande, cependant presque tous savent aussi la française; la religion catholique est la seule qu'ils professent, ainsi que ceux des autres villes qui ont fait partie de l'évêché de Liège; ils ont le caractère paisible et jamais l'histoire ne leur fera le reproche de s'être déchirés par des dissensions intestines comme ceux de plusieurs autres endroits de notre pays.

La fontaine dont nous avons parlé plusieurs fois, se trouve aujourd'hui à un quart de lieue de la ville sur la gauche de la chaussée de Hasselt. Elle est située dans un vallon assez spacieux entouré d'un cordon de montagnes qui lui donnent la figure ovale; au sud est, l'élévation de Colmont, à l'orient, celle d'Yzerenborn et celle de la haute bruyère, qui toutes trois sont remplies de fer; à l'occident, la digue de mer plantée de plusieurs lignes d'arbres sous lesquels on respire un air aussi salubre que frais. Les prairies, les champs fertiles, des étangs et quelques chaumières éparses qu'on decouvre aux environs de la source, offrent à l'observateur les points de vue les plus charmans et les plus variés.

Trois allées conduisent à la fontaine près de laquelle il ne se trouve qu'une maison de bois, servant de demeure à une espèce de concierge qui donne l'eau aux personnes qui s'y rendent, elle ne se paye pas. Les musiciens de la ville vont de tems à autre exécuter des morceaux dans ce beau séjour. Les eaux ont encore maintenant les signes caractéristiques indiqués par Pline; lorsqu'elles tombent de la source dans le réservoir, elles sont agitées d'un bouillonnement continuel qui n'est dû qu'au dégagement de l'acide carbonique et de l'air qu'elles contiennent, quand on y verse une dissolution de noix de galle, leur saveur ferrugineuse occasionne un précipité noir abondant; elles contiennent du carbonate de fer et du carbonate de magnésie. Malgré cette identité, plusieurs écrivains, parmi lesquels nous croyons que le premier est Louis Guichardin, mort en 1589, ont prétendu que la fontaine n'avait plus les vertus que le naturaliste latin lui attribue: les témoignages d'un grand nombre de médecins et de savans et sur-tout les guérisons remarquables qu'elle a opérées, prouvent qu'elle possédait encore ces qualités il y a moins d'un demi siècle, et nous ne pouvons concevoir ce qui les aurait fait changer depuis cette époque. Au reste, notre source est actuellement peu connue, elle n'est presque pas fréquentée même par les personnes de la ville. Il nous semble qu'il ne serait pas difficile de lui rendre la renommée dont elle a joui, et que si les magistrats la faisaient entourer d'établissemens thermaux agréables, de quelques beaux édifices et des autres objets qui rendent le séjour de Spa et d'Aix-la-Chapelle si attrayant pour les étrangers, elle serait bientôt autant et plus fréquentée qu'elle ne l'a été dans les siècles passés. Ils pourraient d'ailleurs en faisant connaître les grands souvenirs que rappèle

Tongres et les nombreux débris de l'antiquité qu'on voit dans ses environs, porter les voyageurs éclairés à visiter la ville et à s'y arrêter.

Derrière la fontaine se trouve une petite église dédiée à S. Gilles, fréquentée toute l'année par des pélérins, et à trois quarts de lieue de la ville sur la route de Liège, dans le village de Frère, il y a une chapelle de N. D., également visitée sur-tout par les campagnards et les habitans de Maastricht qui s'y rendent chaque année en procession; on dit que la statue de la Vierge y a opéré plusieurs miracles. — A cinq quarts de lieue est situé un petit couvent de Lorette habité par trois ou quatre hermites qui apprennent à lire et à écrire aux enfans des villages environnans, et qui, malgré les troubles qui ont signalé les dernières années du siècle passé, ont continué de vivre paisiblement dans leur retraite.

Non loin de Tongres on voit les châteaux de Geuvelt-Elderen, Elderen-le-seigneur, Betho, Colmont, Hax, Hainal, Othée et la ci-devant commanderie des vieux-joncs: l'une des douze principales de l'ordre teutonique, qui depuis la révolution a passé à un particulier. Le grand commandeur nommait à douze commanderies inférieures, dont les dignitaires le choisissaient: ces commanderies étaient Biessen à Maastricht, Gémert près de Bois-le-duc, S. Gilles à Aix-la-Chapelle, Jonge Biessen à Cologne, Bernisheim, Beckevoort, Vordinge, S. Pierre fourron au Limbourg, S. André dite du grand pasteur à Liège, Jeestorff et Ramesdorff. — Le château de Bétho près de la fontaine est un bâtiment du moyen âge, surmonté de quatre tourelles, entouré de plusieurs étangs, de quelques allées bien alignées et d'un vaste et beau parc. — A peu de distance de ce château, on voit au

milieu d'une belle forêt les ruines d'une forteresse du moyen âge, qui, par leur situation, sont visibles de très-loin. Les étrangers ne manquent pas d'aller visiter ces débris de l'architecture gothique; le peuple prétend que cette forteresse a été une résidence des Templiers; c'est à tort, elle formait le château des Comtes de Looz. On nomme aujourd'hui ces débris le fort (*de burg*) de Colmont.

A deux lieues et demie de la ville sont situés les champs de Rocoux et de Laufelt, connus dans toute l'Europe, par les victoires que les Français commandés par Maurice de Saxe, y ont remportées en 1746 et 1747.

Enfin à trois lieues de Tongres et près de Maastricht, on trouve le Souterrain de S. Pierre, trop célèbre pour que nous entreprenions de le décrire.

OBSERVATIONS SUR LA DÉCOUVERTE DE L'ANCIENNE VILLE DE LIMES, DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Le *Catholique*, journal qui s'imprime à Gand, rapporte dans sa feuille du 6 Janvier 1830, article de Dieppe : » que, grâce à la société Archéologique de » l'arrondissement et sous la protection de S. A. R. » Madame la Duchesse de Berry, on vient d'y retrou- » ver une autre Pompéïa dans la déconverte de l'an- » tique Cité de Limes, ville des anciens Belges, connue » aussi sous le nom de *Camp de Cæsar*"; qu'on en a levé un plan exact et qu'aucun détail du produit de ces fouilles n'a échappé.

Cependant, de cet intéressant détail, le journaliste ne marque que le labyrinthe, des médailles gauloises, sans

en spécifier aucune, des haches, des coins de silex, des fragmens de potterie, des anneaux, des traces nombreuses de l'emploi du varech comme combustible, des habitations et des tombeaux.

Toutefois ces indications, bien que vagues, peuvent donner ouverture à quelques remarques préparatoires sur le rapport d'identité, qui peut exister entre cette ancienne ville et le camp de Cæsar, ainsi que sur l'origine des objets usuels qu'on y a trouvés, tels que les haches, les coins de silex, les fragmens de potterie, et le varech comme combustible; car il n'est pas sans intérêt de connaître, si ces trois objets appartiennent quant à l'origine et à l'usage aux indigènes, sinon, d'où et comment ils y ont été apportés?

Je ne me propose pas d'étendre mon examen au-delà de ces deux points.

D'abord le nom de *Limes*, que le journaliste donne à cette ville, est, sans contredit, une faute d'impression; c'est *Fimes* et non pas *Limes* qu'une tradition populaire, soutenue par quelques écrivains, mais contestée par d'autres, prend pour l'antique ville de *Bibrax*, où, selon cette tradition, Cæsar avait établi son camp et remporté cette mémorable victoire sur l'armée confédérée des Belges, 57 ans avant J. C, laquelle lui a ouvert la porte à la conquête de la Belgique.

Dans le nombre de ceux qui contestent à *Fimes* son identité avec la ville de *Bibrax*, on rencontre les savans Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, qui dans leur Recueil des historiens des Gaules, tom. I. pag. 220 et 263, placent le camp de Cæsar et le champ-de-bataille à Bièvre, où le place pareillement M. le comte Turpin Cressé, lieutenant-général des armées du roi, dans ses Commentaires sur Cæsar, tom. I. pag. 84.

Or, sans prétendre déterminer le lieu dn camp et de la bataille, il me semble, qu'il ne faut que consulter Cæsar lui-même, pour se convaincre de l'impossibilité de les placer à *Fimes;* il en donne tous les détails au L. IV. 2. de sa guerre des Gaules et y dit bien formellement, que son camp était établi et que la bataille a été livrée sur la rivière de l'Aisne. On en peut voir la position dans les Commentaires de M. le comte Turpin-Cressé.

Mais Cæsar nous apprend de plus, en termes formels, que la ville de *Bibrax* était à huit miles de son camp : » *ab ipsis castris, oppidum Remorum nomine* » *Bibrax, aberat millia passuum VIII,* ou quatre » grandes lieues."

Le camp de Cæsar n'a donc pas été à Bibrax, mais à quatre fortes lieues delà!

Il me paraît donc inutile de rechercher si *Fimes* est, ou n'est pas le siège de *Bibrax,* pour lui assurer le titre honorable de *camp de Cæsar,* par ce que le camp de Cæsar n'a pas été à Bibrax; et par conséquent, si la ville, qui vient d'être retrouvée, se trouve sous *Fimes,* que cette ville ne peut être ni l'ancienne *Bibrax,* ni le *camp de Cæsar.* D'ailleurs, la situation topographique de *Fimes* y répugne aussi fortement que sa distance du camp; car Cæsar nous apprend à l'instant, que son camp était établi et la bataille livrée sur la *rive droite* de l'Aisne, tandis que *Fimes* n'est pas seulement située sur la rive gauche, mais encore à l'extrême-gauche sur la rivière de *la Vesle.*

Mais dira-t-on, si *Fimes* ne peut être prise ni pour le *camp de Cæsar,* ni pour l'antique *Bibrax :* quelle est donc le nom de la ville qu'on vient de retrouver à *Fimes?* C'est ce qui me paraît ne pouvoir

être déterminé jusqu'à présent, mais aussi, ce qu'il ne faut pas désespérer de l'apprendre dans la suite par la progression des fouilles.

Au reste, bien qu'on ignore le nom de la ville retrouvée, les fouilles paraissent déjà assez convaincantes pour lui assurer une origiue Belgique, mais une origine Gallo-Belgique à raison des objets usuels qu'on y a trouvés confondus avec d'autres objets, qui, tant sous le rapport de leur origine, que sous celui de l'usage, étaient exclusivement propres aux Belges de l'intérieur.

Essayons d'établir aussi ce point.

Quelle que soit la situation de l'ancienne *Bibrax*, elle doit toujours être fixée sur le point d'un cercle de huit milles ou quatre lieues du camp de Cæsar, et ce camp était sur l'Aisne; le projet de l'armée confédérée des Belges, infiniment supérieure en nombre à celle de Cæsar, était de la tourner et de la cerner; mais pour y parvenir elle avait avant tout besoin de se rendre maîtresse de Bibrax, ville Rhemoise et très-forte, où commandait Jccins, noble Rhèmois, qui la défendit si vaillamment, que l'armée Belge en dut lever le siège pour aller attaquer Cæsar, qui était venu camper sur la droite de l'Aisne.

Mais avant leur départ de Bibrax, ils mirent tout le pays d'alentour à feu et à sang, et les vingt cadavres trouvés à Cocherel, dont il sera parlé à l'instant, prouvent que la dévastation des Belges s'est étendue bien loin dans la Normandie.

Déjà donc cette circonstance nous apprend la cause de la confusion et du mélange des objets usuels qu'on découvre dans la ville nouvellement retrouvée et ses environs et qui cependant laissent soupçonner d'avoir été, d'origine et d'usage, à des peuples différens; il

n'en est pas d'autre que les débris des combats continuels durant le siège de Bibrax, et cette dévastation du pays, qui en a été la suite, dans laquelle la ville retrouvée a été nécessairement comprise comme située dans le cercle de ce théâtre de feu et de sang.

Pour faire maintenant le triage de ces débris entre les Gaulois et les Belges, commençons par les

Haches à coins de silex.

Cette arme était exclusivement propre aux Belges de l'intérieur, qui tous étaient d'origine Germanique, car Cæsar et Tacite rapportent qu'ils ne se servaient guères d'autres haches, et l'auteur de la *Religion des Gaules, tom. II. liv.* 5., observe qu'on ne trouve pas de ces haches de pierre plus avant dans les Gaules; aussi en retrouve-t-on encore dans divers endroits de la Flandre, comme on le peut voir dans le *Recueil des antiquités Romaines et Gauloises, de M. le chanoine De Bast, tom. I. pag.* 121 *et suiv., imprimé à Gand en* 1808; moi-même j'ai été assez heureux de faire l'acquisition de deux de ces coins de silex, au moment de leur découverte dans une tourbière à 16 pieds de profondeur, au village de Melden, à une lieue d'Audenarde; l'une avait un des bords un peu froissé, l'autre était d'une rare perfection, sans taches, ni rouille. N'ayant pas de cabinet d'antiquités, j'ai donné le premier à M. le chanoine De Bast, et l'autre à M. le comte D'Hane-Steenhuyse, à Gand, dont les cabinets sont connus.

Ainsi, il n'est guère douteux que les vingt cadavres trouvés en 1683 à Cocherel, rangés sur une même ligne, ayant pour chevet une pareille hache, au rapport de D. Montfaucon, n'aient été des cadavres Belges, enterrés sur le champ-de-bataille.

Le fragmens de potterie, qu'on a aussi trouvés à

Fimes, forment un objet dont il serait hazardeux de déterminer l'origine de fabrique nationale, sans les avoir vus et scrupuleusement examinés sous le rapport des formes, de la matière, du mode de leur fabrication et du degré de leur perfection; car il est à présumer qu'à cet égard, il n'existait pas une identité et une uniformité entre la fabrique Gauloise et celle des Belges.

Enfin, quant aux traces nombreuses de l'emploi du varech comme combustible: il me semble, qu'avant de se déterminer sur l'emploi du varech brûlé, il faudrait savoir si réellement on l'employait comme combustible pour le chauffage, ou bien, si on le brûlait pour en extraire le sel?

Sans doute le varech, ainsi que toutes les autres herbes fougères, peut servir de combustible. Mais il ne s'agit pas ici de celà; je n'entends qu'enquérir si l'emploi qu'on en faisait, tendait directement et principalement au chauffage?

Car si ces traces nombreuses, que le journaliste ne spécifie pas, consistent en puits et excavations, et qu'on y rencontre des dépôts ou des monceaux de cendres, ainsi que des aires ou foyers où l'on brûlait ces bottes de varech et d'autres plantes fougères ou bitumineuses en plein air, j'envisagerais difficilement ces traces pour celles de l'emploi d'un combustible de chauffage, parce qu'il n'est pas naturel qu'on aille brûler le combustible du chauffage de menage sur l'aire du chantier où il se vend.

N'est-il pas plus probable que ces puits, ces excavations et ces cendres, sont des vestiges des *salines* des anciens habitans, puisque les anciens Belges et Gaulois se procuraient de ces cendres le sel dont ils se servaient, et n'en avaient pas d'autre.

Le grand nombre de salines qui existent encore, surtout dans cette partie de la Normandie et des provinces voisines, prête même un grand appui à cette conjecture, qui vaut à mon avis une probabilité.

Donnons jour à cette idée:

M. de Roudeau, très-savant membre de l'académie I. et R. de Bruxelles, a lu, dans la séance du 24 Juin 1773, un mémoire : » sur la nature du sel commun, » dont se servaient les Belges et les Gaulois, et sur les » diverses méthodes qu'ils employaient pour se le pro» curer." (V. *Tom. I. des Mémoires de l'Académie.*)

Il y prouve par le témoignage des historiens de l'antiquité, tels que Varron, Pline et Tacite, qui ont connu ces deux peuples, qu'ils se sont servis long-tems de sel extrait des cendres du bois, au moyen de verser de l'eau salée sur des charbons de bois brûlant.

Mais ce sel, sans être mauvais, étant reconnu un peu insipide, et tous les habitans de ces deux vastes pays n'étant pas à portée de se procurer de l'eau salée, le besoin leur avait appris qu'on pouvait tirer un meilleur sel des terres et plantes bitumineuses à défaut d'eau marine ou de ruisseaux salans; cette découverte était trop importante pour les Belges et Gaulois de l'intérieur, pour tarder d'être mise en pratique. Aussitôt, on vit dans toutes les parties de la Gaule Celtique et Belgique creuser des puits, ouvrir des tourbières et enlever jusqu'aux gazons des landes pour brûler les mottes et les bottes et tirer du sel de ces cendres; ce qui leur a si bien réussi, ce sont les termes de M. De Roudeau » qu'ils en ont obtenu un sel commun, qui » valait mieux que celui dont nous faisons usage."

La preuve en est: » qu'en Belgique, en Zélande, » en Hollande et en Frise, on ne s'est servi d'autre sel

» jusqu'à la fin du XV^me^ siècle, lorsque la comtesse » Marie promit par son édit de l'an 1476, de défendre » à tous ses sujets, de tirer de leurs héritages des tour- » bes pour faire du sel, défenses qui ont été si mal » observées, que l'empereur Charles-Quint s'est trouvé » obligé de les renouveler vers l'an 1515, parce que » les *selbarners* (*zout-branders* ou *brûleurs de sel*) con- » vertissaient les champs les plus fertiles en marais » infects et pernicieux."

Me tromperais-je donc, d'envisager ces traces nombreuses de varech, qu'on trouve dans les environs de cette ville nouvellement retrouvée, pour des vestiges de ces salines des anciens Belges et Gaulois? Peut-être ne me tromperais-je point, si j'assignais au *Lac de Haarlem,* en Hollande, une même origine!

Audenarde, le 21 *Janvier* 1830.

Signé J. J. RAEPSAET.

BULLETIN DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES A HARLEM.

Programme des Prix.

LA société a proposé les huit questions suivantes pour y répondre *avant le premier Janvier* 1831.

I. La découverte importante des substances métalloïdes, contenues dans les alcalis, ayant successivement donné lieu à reconnaître de semblables principes dans

les différentes espèces de terres; et ces principes paraissant même faire partie de quelques substances composées, généralement utiles, tels que le *Silicium* et *l'Aluminium* de l'acier indien, nommé *Woots*; la société demande: « Quelle est la meilleure manière de séparer » le principe métallique des terres répandues, et quel » usage peut-on en faire?"

II. « Quelles sont actuellement les différentes manières de rafiner le sucre? Jusqu'à quel point peut-on » expliquer par la chimie ce qui a lieu dans ces différens » procédés? Peut-on déduire de la connaissance chimique actuellement acquise ou étendue, quelle manière de rafiner le sucre serait la meilleure et la plus » profitable? On désire aussi la description et l'examen » des différentes pratiques qu'on a employées, pour » accélérer l'ébullition du syrop de sucre à peu de frais, » sans qu'il s'attache à la chaudière?"

III. « Quelle est la composition des pyrophores? Quelle » est la véritable cause de la combustion subite et spontanée, qui a lieu, lorsque ces matières sont exposées » à l'air? La solution de cette question étant donnée, » peut-elle conduire à expliquer, pourquoi quelques » autres substances prennent feu d'elles-mêmes et sans » quelles soient allumées? Peut-on en déduire des règles » pour prévenir ces combustions spontanées?"

IV. L'analyse chimique de l'*Ipecacuanha* ayant prouvé que l'action vomitive de cette racine réside dans un principe particulier, nommé *Emetine;* et de ce même principe ayant été découvert une moindre quantité dans les racines de quelques autres plantes, qu'on vend pour le véritable *Ipecacuanha* et qu'on n'en distingue que très-difficilement, ce qui cause quelquefois de l'incertitude sur la dose de ce remède, qu'on doit prescrire, et comme

pour cette raison il pourrait être préférable qu'on employât dans la médecine l'*Emetine* purifiée, au lieu de la racine de l'*Ipecacuanha*, la société propose la question suivante: « Quelle est la manière la plus sûre, la » plus facile et la plus profitable de préparer l'*Emetine* » soit de l'*Ipecacuanha* soit d'autres végétaux, qui ren- » ferment ce même principe? Quels sont les caractères » par lesquels on reconnaît la pûreté de ce principe? » Quel est le rapport de l'action vomitive de l'*Emetine* » à celle du véritable *Ipecacuanha?* Quelle est la ma- » nière la plus sûre d'administrer l'*Emetine?*"

V. L'Ivraie (*Lolium temulentum*) étant la seule plante, qui, de toutes les graminées, par sa qualité nuisible, paraît faire exception à l'uniformité et à l'analogie générale des propriétés par lesquelles la classe des graminées est caractérisée, on demande: « En quoi consiste » la qualité malfaisante de l'ivraie? Est-elle constante et » inséparable de la nature de ce végétal, ou bien n'est- » elle qu'accidentelle ou produite par quelque circon- » stance particulière? Peut-on, dans ce dernier cas, » prévenir la cause de cette propriété nuisible?"

VI. « Comme les observations et les expériences par » lesquelles M. *Dutrochet* croit avoir découvert la véri- » table cause du mouvement des liquides dans les végé- » taux et dans les animaux (1), ont encore paru insuf- » fisantes pour prouver la théorie de ce physicien, on » désire que, par de nouvelles recherches, on tâche » soit de constater la théorie de M. *Dutrochet* et de dé- » montrer que l'électricité est la cause principale du » mouvement des liquides dans les corps vivans, soit de

(1) *Dutrochet*, Agent immédiat du mouvement vital devoilé dans sa nature, et dans son mode d'action, chez les végétaux et les animaux. 8°. Paris, 1828.

» exposer ce qui est encore douteux et moins fondé à » l'égard de cette théorie."

VII. Les observations de M. *Turpin* touchant l'organisation des végétaux (1), paraissant conduire à mieux connaître la nature des plantes, et au perfectionnement de la culture de végétaux utiles, la société désire « un » mémoire, dans lequel les découvertes de M. *Turpin* » seront exposées avec clarté, et dans lequel, après un » examen réitéré, sera démontré ce qu'on doit regarder » comme suffisamment prouvé, ainsi que ce qui demande » à être confirmé par des recherches ultérieures? Enfin » quelles sont les applications utiles, auxquelles pourra » donner lieu le résultat de ces recherches?"

VIII. Comme les expériences d'*Arago* ont fait voir que quelques corps, quand ils sont en mouvement rapide, exercent une influence très-remarquable sur l'aimant, la société désire « une description exacte de tous » les phénomènes qui accompagnent cette action et une » explication de ces phénomènes fondée sur des expé» riences?"

Vu que l'analyse chimique des végétaux a fait connaître un grand nombre de substances végétales ou principes immédiats des plantes, nombre, qui apparemment se trouvera augmenté de plus en plus, et comme les chimistes diffèrent dans leurs opinions à l'égard de la nature de ces substances, nouvellement découvertes, que quelques-uns ne croient être que des modifications des substances, antérieurement connues, tandis que d'autres les prennent pour autant de substances différentes, la société désire: « Une exposition exacte, fon-

(1) *P. J. F. Turpin*, Organographie végétale, mémoires du muséum d'hist. nat. Tom. XIV, XV, XVI.

» dée sur des caractères positifs, des substances végé-
» tales connues, ainsi que l'indication de l'usage qu'on
» peut faire de ces substances nouvelles, ou des plantes
» qui les renferment?"

« Est-ce que le *tannin* ainsi dit, qu'on tire de diffé-
» rentes plantes, est un principe réel et propre à ces
» plantes, ou est-ce qu'on a donné ce nom à différentes
» substances tirées de plantes, qui ont la propriété com-
» mune d'être *astringentes* et de pouvoir servir à tanner
» le cuir? Par quel moyen peut-on tirer ces substances
» les plus pures de différentes plantes, et par quels
» moyens peut-on connaître qu'elles ne sont pas mêlées,
» et ne diffèrent point entr'elles? Quelle est la manière
» la plus sûre et la plus prompte de produire des sub-
» stances propres à tanner en traitant de charbons de
» terre, ou l'indigo ou d'autres substances végétales,
» par des acides, et en quoi diffère ce tannin artificiel
» du tannin naturel? Ne seraient-ils pas tous les deux
» des substances semblables? En cas qu'on parvienne,
» par des recherches nouvelles, à une connaissance plus
» parfaite des différentes substances à tanner, de quelle
» utilité pourra-t-elle être alors, tant pour les différens
» trafics et manufactures, que pour l'usage qu'on en
» fait dans la médecine?"

« Jusqu'à quel point connait-on la nature et les causes
» de la putréfaction des substances animales et végétales,
» et les moyens qui sont les plus propres à prévenir la
» putréfaction dans des différentes circonstances, et
» pour des buts différens?"

On désire de voir l'état actuel de la science sur ce sujet clairement et distinctement exposé.

« Quels sont, en général, les avantages et les éclair-
» cissemens que, depuis le tems de *Haller*, la physio-

» logie ou l'histoire physique de l'homme a retirés de » la zoölogie et de l'anatomie comparée? Quels sont, en » particulier, les organes du corps humain mieux con- » nus depuis ce tems-là, et quelles en sont les fonctions, » à l'égard desquelles la zoölogie et l'anatomie compa- » rée ont répandu de nouvelles lumières?"

Un vernis vitreux, composé de silice et de potasse, étant recommandé et employé nouvellement comme moyen préservatif des bois et d'autres objets inflammables en cas d'incendie, et contre l'action nuisible de l'air et de l'humidité, la société propose: « Qu'on dé- » montre par des expériences exactes, si, dans les » Pays-Bas, ce préservatif peut également être employé » avec succès dans les cas indiqués, et quelle en est la » meilleure préparation, afin qu'on obtienne toujours » un vernis durable et satisfaisant à l'effet proposé?"

Les expériences de *Humphrey Davy* ayant prouvé l'influence que la différence du sol, du climat et de la saison peut opérer sur la quantité relative des principes immédiats des graines céréales, particulièrement du froment, de sorte que, p. e., le froment d'hiver contienne une plus grande quantité d'amidon ou de fécule amilacée, tandis que le gluten se trouve augmenté dans le froment d'été, et que le même principe soit encore plus abondant dans le froment de l'Amérique septentrionale, que dans celui cultivé en Angleterre; et vu qu'il serait important de savoir jusqu'à quel point les circonstances indiquées peuvent influer sur la nature du froment, cultivé dans les Pays-Bas, la société désire: « qu'on » démontre quelles sont les différences que les circon- » stances, indiquées ci-dessus, peuvent produire dans » le froment cultivé dans ce pays? En quoi celle-ci dif- » fère du froment cultivé dans d'autres pays? Quelles

» sont, en vertu de ces recherches, les meilleures espè-
» ces de froment destiné à différens usages? Et quelles
» instructions en peut-on déduire pour la culture de
» ces grains?"

« Quelles sont les matières colorantes végétales con-
» nues comme principes particuliers? Quelles sont leur
» nature et leurs propriétés? Avec quels principes sont-
» ils combinés? Quelle est la manière la plus propre à
» les isoler? Par quels moyens sont-ils le plus altérés,
» élevés, enfoncés et décolorés? Et quelle utilité et quel
» avantage profluent de cette connaissance pour les
» teintureries et autres fabriques?"

L'examen chimique des substances animales et végétales ne devant plus se borner à en extraire les principes immédiats de ces substances, comme c'était le cas il y a peu d'années, puisqu'on a déjà pu examiner, suivant la méthode d'analyse chimique inventée par *Thenard*, *Gay Lussac* et *Berzelius*, dans quelle proportion les principes simples se trouvent réunis dans ces substances, on désire: « un mémoire dans lequel sera exposé
» 1° Quelle méthode d'analyser les susdites substances
» dans ses premiers principes est actuellement prouvée
» la meilleure par des expériences réitérées de plusieurs
» chimistes? 2° De quelles substances organisées con-
» nait-on déjà avec certitude, par des expériences bien
» constatées, la proportion de leurs premiers principes?
» 3° Quelle avantage cette nouvelle méthode d'analyser
» les substances susdites pourrait-elle procurer pour le
» progrès de la science, ou qu'est-ce qu'on en pourra
» attendre à l'avenir?"

M. *Thenard* ayant trouvé le moyen de combiner l'eau avec des grandes quantités d'oxygène et le liquide, qu'on a obtenu, possédant des propriétés très-particulières, qui sont encore en grande partie inexplicables,

on désire: « un mémoire dans lequel, après un examen » réitéré et soigneux, les propriétés de ce liquide soient » justement décrites et qu'on en donne une explication » prouvée par des expériences, et dans lequel on exa- » mine ensuite, à quelles applications utiles ce liquide » pourrait-il probablement être employé, soit dans la » médecine ou à quels autres buts?"

Comme plusieurs espèces de mollusques, sur-tout ceux qui se trouvent dans la mer, sont fréquemment employés chez différentes nations, et comme, suivant les relations qu'on en trouve, on en prépare des nourritures saines et même délicieuses, tandis que des mollusques, qui habitent la mer voisine de nos côtes, on n'a fait usage que des huîtres, des moules et des limaçons de mer, on demande: « Quels autres mollusques » qui ne se trouvent pas très-éloignés de nos côtes, » peut-on estimer avec raison être bons à la nourriture, » et de quelle manière peut-on essayer, s'ils pourraient » servir à une nourriture aussi saine qu'agréable?"

« Qu'est-ce que l'expérience a appris jusqu'ici con- » cernant l'utilité ou le mal, que l'application des gran- » des quantités de sangsues a effectué dans plusieurs » maladies. Est-ce que la théorie, que plusieurs méde- » cins célèbres ont inventée et défendue à cet égard, » est bien fondée sur des expériences physiologiques et » pathologiques, ou est-ce qu'on a adopté dans cette » théorie, des hypothèses peu fondées? Dans quelles » maladies s'est-on servi de sangsues avec le plus de » succès? Dans quels cas au contraire en a-t-on vu plus » de mal que de bien?"

Une propulsion violente de la sève dans les peupliers, combinée avec l'expulsion d'une quantité considérable d'air, ayant été observée par *Coulomb* en Avril 1796,

lorsqu'il avait percé jusqu'au centre des troncs de peupliers de 4 à 5 décimètres de diamètre, ne paraît guère avoir excité d'autres physiciens à répéter cette expérience, et comme ce phénomène est cependant très-digne d'être attentivement examiné, et qu'une indagation soigneuse pourrait peut-être donner lieu à des découvertes intéresantes, la société promet la médaille d'or à celui qui profitera d'une occasion favorable à répéter au mieux cette expérience au printems sur les troncs de plusieurs espèces d'arbres, et à observer soigneusement tout ce qui se présente dans ce phénomène.

On pourra attendre pour une réponse bien satisfaisante, hors la médaille d'or, une gratification proportionnée à l'intérêt de ce qu'une indagation soigneuse aura appris.

Comme le phénomène observé premièrement par M. *Doebereiner*, savoir que la Platine, étant réduite par une préparation chimique en forme d'éponge, acquiert l'état d'incandescence, lorsqu'elle est exposée au gaz-hydrogène en concurrence avec l'air atmosphérique, ne paraît pas explicable suivant les théories adoptées, et comme la connaissance de la cause de ce phénomène singulier pourrait conduire à d'autres découvertes intéressantes, la société offrira la médaille d'or à celui, qui en pourra donner une explication évidente et constatée par des expériences.

« Quelles sont les causes, qui ont donné lieu à la » formation des terriens d'argile et de sable, qu'on trouve » dans les Provinces septentrionales du Royaume? Com- » ment distingue-t-on les terreins formés par la mer, de » ceux qui doivent leur origine à l'action des rivières? » Quel est, particulièrement, l'origine des bassins cou- » verts d'argile et des collines de sable, qu'on trouve

» sur le terrein situé entre l'Yssel, le Rhin et le Zuy-
» derzée?"

La société désire, que dans les réponses on évite les hypothèses, et qu'on s'appuye sur l'expérience et l'observation.

Considérant que les expériences chimiques, faites en Hollande, sur-tout celles de *P. Driessen*, on fait voir, que les propriétés de l'air atmosphérique près de la mer sont plus ou moins altérées ou modifiées par l'acide muriatique, qu'il contient, et que particulièrement la solubilité du plomb dans l'eau en est augmentée; que cependant ces observations n'ont pas été confirmées partout ailleurs, ce qu'il s'agit encore de savoir, si cet acide se trouve tout libre dans l'air; ou bien en combinaison chimique avec d'autres substances, la société désire: « que ce sujet soit traité de nouveau, et que » par des expériences exactes on tâche à démontrer, si, » dans ces contrées, l'air atmosphérique contient de » l'acide muriatique? Quels sont les circonstances qui » en augmentent la quantité? Dans quel état il s'y trouve? » Et jusqu'à quel point les qualités de l'air en soient » altérées?"

Comme plusieurs substances, qui autrefois n'étaient connues que dans l'état de gaz, peuvent, moyennant la pression et par un froid très-grand, être réduites à la forme solide ou liquide, ce que sur-tout les expériences de *Faraday* ont prouvé; et comme il en suit, que la division des corps, d'après la forme, en liquides et en gaz est devenue incertaine et moins admissible, la société demande: « 1°. jusqu'à quel point peut-on en-
» core admettre la classification des corps d'après la
» forme? 2°. Quels sont les corps vraiment gazeux et
» vaporeux? Quel emploi pourrait-on faire dans les arts

» de ces substances qui, lorsqu'elles sont fortement » comprimées ou refroidies par l'élasticité et par la » dilatation, peuvent exercer un grand degré de force?"

« L'acide hydrocyanique des végétaux n'étant trouvé » jusqu'ici que dans les arbres drupacés, peut-il être » considéré comme principe des plantes? Connait-on » d'autres plantes, dans lesquelles il existe? Peut-on, » ainsi que dans les drupacés, indiquer un rapport de » structure dans les autres plantes, qui renferment ce » principe? Doit-on attribuer exclusivement à ce prin- » cipe les qualités nuisibles ou vénéneuses, dont ces » plantes sont douées? Cet acide végétal est-il parfai- » tement semblable à l'acide hydrocyanique préparé ar- » tificiellement? Quels sont les caractères des végétaux » ou des substances végétales qui renferment l'acide » hydrocyanique, sur-tout par rapport à leur action sur » l'homme et à leur vertu médicale?"

« Est-ce que par l'histoire naturelle ou par un examen » anatomique et physiologique du Coucou on peut ex- » pliquer, pourquoi cet oiseau ne construit pas son nid, » et pourquoi la femelle ne couve pas elle-même ses » œufs? Si non, quelle est la cause de ce singulier » phénomène?"

« En quoi consiste la différence entre l'acier de l'Inde » *Wootz* et les autres sortes d'acier? Jusqu'à quel point » a-t-on réussi à faire l'acier de l'Inde? Quelles expé- » riences a-t-on fait avec succès pour perfectionner » l'acier? Et, comme on s'est servi du chromium à cet » effet, et que ce métal est à présent moins précieux, en » quoi l'acier, fait moyennant le chromium, se recom- » mande-t-il? Et quel usage particulier peut-on faire » avec le plus de profit des différentes sortes d'acier?"

« Que sait-on actuellement de l'Histoire Naturelle des

» *poissons de passage?* Quels sont les poissons connus » comme tels? Quels sont le commencement, la direc- » tion et la fin de leur trajet, et quelles particularités » a-t-on observées à leur égard?"

On désire de voir réuni tout ce qu'on en sait actuellement, sur-tout de ces poissons, qui nous sont utiles pour la nourriture ou à quelque autre usage.

Comme l'effet nuisible des charbons éteints sur l'air atmosphérique, lorsqu'on les rallume, et pendant qu'ils ne sont pas encore entièrement en braise, est beaucoup plus dangereux que celle des charbons tout-à-fait embrasés, de manière que les hommes qui y sont exposés dans des appartemens peu spacieux, en tombent bientôt en asphyxie ou perdent la vie, et comme cet effet si dangereux ne peut pas être attribué à la quantité peu considérable du gaz acide carbonique, qui s'est formé en si peu de tems pendant l'embrasement, on désire, qu'on cherche et détermine par des expériences décisives, quelle est la cause de cet effet délétère des charbons éteints, pendant qu'ils sont rallumés dans de petits appartemens fermés, sur l'air atmosphérique, par lequel celui-ci est bientôt rendu tout-à-fait incapable d'entretenir la vie animale?

(Le programme de la société, qui vient d'être publié en hollandais, contient plusieurs autres questions qui ont un rapport spécial à ce pays, et auxquelles on ne peut attendre des réponses que des savans qui peuvent lire ce programme en original. Il est inscrré dans le supplément de la Gazette de Harlem du 2 Juin.)

Le prix pour une réponse bien satisfaisante à chacune des questions, est une médaille d'or de la valeur de 150 florins, et de plus une gratification de 150 florins

d'Hollande, quand la réponse en sera jugé digne. Les réponses, bien lisiblement écrites en hollandais, français, anglais, latin ou allemand, mais non en caractères allemands, doivent être adressées franc de port, avec des billets de la manière usitée, à M. *Van Marum*, secrétaire-perpétuel de la société.

Société érigée à Gand pour la propagation du Mûrier et l'éducation des Vers-à-soie, dans le royaume des Pays-Bas.

1.° D'APRÈS l'art. 14 du Réglement, il sera adjugé, en 1830, une médaille d'encouragement au cultivateur qui, soit par la plantation du Mûrier, soit par l'éducation du Ver-à-soie, aura le plus coopéré à atteindre le but que la société se propose.

Les concurrens doivent se faire connaître au Secrétaire de la société, avant le 15 Juin 1830.

2.° Une médaille sera décernée au membre de la société qui, en 1830, aura obtenu le plus grand nombre et les meilleures plantes de Mûrier provenues du sémis de la même année.

3.° Une médaille sera également décernée au membre de la société qui, en 1830, aura, par l'éducation des Vers-à-soie, obtenu le plus grand et le meilleur produit en soie-grège ou cocons.

MM. les membres qui voudraient concourir pour ces deux prix, doivent s'annoncer par écrit, avant le 15 Juin 1830, au Secrétaire de la société.

4.° Pendant l'été de 1832, il sera adjugé une médaille à celui des membres de la société qui aura la plus nombreuse et la meilleure pépinière de Mûriers.

Les concurrens doivent s'annoncer comme ci-dessus avant le 15 Juin 1832.

5.° En l'an 1836, la société décernera un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur intrinsèque de *trois cents florins* des Pays-Bas, au membre de la société qui alors aura planté à demeure, sur ses propriétés, le plus grand nombre de Mûriers, tant en haute futaie qu'en haies ou bois taillis; cependant, pour ce concours, dix plantes en haies ou taillis, ne compteront que pour un arbre à haute tige.

L'époque à laquelle les concurrens devront se faire annoncer, sera ultérieurement désignée.

La société se réserve de ne pas adjuger ou d'ajourner les prix ci-dessus, au cas que, d'après l'avis du jury, ils ne sont pas suffisamment mérités.

La société a résolu en outre de délivrer, gratuitement, aux membres qui voudraient s'occuper cette année de l'éducation des Vers-à-soie, les graines ou œufs de cette précieuse chenille, moyennant d'en faire la demande par écrit au Secrétaire de la société avant le 1r Avril 1830.

La séance publique, prescrite par l'art. 14 du Réglement, est fixée pour cette année au 4 Novembre prochain; à cette occasion, il y aura une exposition publique des produits obtenus par les membres de la société.

En même tems, l'Administration invite tous les membres à coopérer efficacement au but de la société, et de lui communiquer les résultats de leurs expériences et de leurs essais, ainsi que les renseignemens obtenus sur cette branche d'industrie.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE.

Rapport des travaux de la Société pendant 1828-1829.

La société a tenu, le 14 Novembre dernier, la septième séance anniversaire de sa fondation. La séance commence par un discours de M. *C. Davreux*, président sortant, dans lequel, après avoir tracé rapidement les efforts que les sociétaires ont faits pour la prospérité de leur institution, l'avancement des sciences naturelles et leurs applications à l'industrie nationale, il a donné une analyse succincte des différens mémoires qui ont été présentés. Passant ensuite à la formation des six comités de la société, il a rappellé les expériences qu'ils ont déjà exécutées et la marche qu'ils se proposent de suivre dans leurs travaux ultérieurs.

M. *Wellekens*, secrétaire-général, a lu ensuite son rapport sur les travaux de l'administration générale de la société.

Il résulte de ces rapports que la société a reçu trente-cinq mémoires depuis le 14 Novembre 1828. Nous en citerons ici quelques-uns:

Mémoire sur l'extraction et la conservation des principes actifs du houblon, par M. Sotteau. — Mémoire sur l'emploi de la houille dans l'affinage de la fonte, par M. Gayet. — Mémoire sur les terrains les plus propres à la culture du houblon, par M. Stéphens. — Mémoire sur le centre de gravité d'une pièce de 24 en bronze, par M. Timmerhans. — Notices sur le prétendu quartz primitif de la Rochette, près de Chaudfontaine, et sur la cristallisation de l'oxide de zinc pur, par M. Lévy. —

Mémoire sur un nouvel emploi du coak provenant des escarbilles dans la fusion au réverbère et le moulage de la fonte, par M. Fréderix. — Mémoire sur la connaissance de l'âge de nos animaux domestiques, par M. Pétry. — Mémoires sur les cryptogames du grand-duché de Luxembourg, par M. Marchand. — Mémoire sur les lépidoptères qui habitent la province de Liège, par M. de Sélys-Longchamps. — Notice sur un sable manganésifère de la province de Namur, par M. van Panhuys. — Mémoire sur la mesure des surfaces et des volumes, par M. Brasseur. — Expériences sur la matière colorante du brou de noix et sur la pellicule de l'amande de ce fruit, par MM. Sotteau, Plateau et Davreux. — Mémoire sur les insectes hyménoptères de la province de Liège, par M. C. Robert. — Mémoire sur le bois luisant et le phosphore de Canton, par M. Crahay. — Notice sur un fulgurite trouvé à Dormal, près de S. Trond, par M. Wiegand. — Mémoire sur les plantes officinales de la province de Liège, par M. C. Davreux. — Mémoire sur les moyens de bâtir un hôtel des archives à l'abri des incendies, dans chaque chef-lieu du royaume des Pays-Bas, par M. Louyet. — Mémoire sur l'action réciproque du courant électrique et des aiguilles d'acier et de fer non aimantées, par M. Gloesener.

Par suite de l'appel qu'elle a fait au public en 1827, 1828 et 1829, la société a reçu, pendant le cours de cette dernière année, treize questions touchant différentes branches de l'industrie. Quelques-unes avaient pour objet l'analyse de minérai de fer, de manganèse, de zinc et de plomb, etc.; d'autres étaient relatives à la mécanique, à l'agriculture, etc.

La société a reçu, depuis sa dernière séance anniversaire, huit membres effectifs, un membre honoraire et quatorze membres correspondans.

La séance s'est terminée par un discours du nouveau Président, M. *Lévy*, qui a fait sentir l'importance des associations scientifiques, les liens fraternels qui les unissent, l'influence qu'elles exercent sur le bien-être des nations, sur les arts industriels et d'imagination; l'orateur a fini par un appel aux industriels de la province, en leur disant que sans union intime entr'eux et les sociétés scientifiques, il n'y a guère de succès à espérer pour l'industrie.

Programme du Concours de 1830.

La société a proposé le 11 Novembre 1828, pour le concours de 1830, la question suivante :

Donner une notice sur la vie et les ouvrages des hommes nés dans le royaume des Pays-Bas, qui se sont fait un nom dans les sciences naturelles et mathématiques.

Le 6 Novembre 1829, la société y a joint, pour le concours de la même année 1830, deux autres questions :

Donner la description géologique et minéralogique des différens calcaires de la province de Liège; indiquer les propriétés des chaux qu'on en retire; et, spécialement, quelles localités de cette province peuvent fournir des chaux hydrauliques.

Indiquer, pour raffiner le sel brut, un procédé plus économique que celui de l'évaporation.

La question mise au concours de 1829 n'ayant pas été résolue, on la propose de nouveau pour celui de 1831. Elle est ainsi conçue :

Exposer l'histoire chimique de la matière colorante du sang, et rechercher à quels usages cette substance peut être appliquée dans les arts.

Le prix de chacune de ces questions est une médaille d'or de la valeur de 50 florins des P. B. Les mémoires doivent être écrits en français, en hollandais ou en latin; ils seront adressés, francs de port, à M. *Wellekens*, secrétaire général, avant le 15 Juillet 1830, s'ils répondent à l'une des trois premières questions; avant le 15 Juillet 1831, s'ils répondent à la dernière. Ils ne peuvent pas être écrits de la main de l'auteur; ils porteront une épigraphe, et on y joindra un billet cacheté, contenant la signature de l'auteur, et présentant à l'extérieur la même épigraphe.

La société est propriétaire de tous les mémoires envoyés au concours.

Adopté à la séance ordinaire du 6 Novembre 1829.

Le Président, C. DAVREUX.

Le Secrétaire général, C. WELLEKENS.

VARIÉTÉS.

Phonographie ou langue musicale télégraphique, inventée par Valentin Haüy, *exécutée et modifiée par* M. Sudre.

Ut, re, mi, fa, sol, la, si, représentent A, B, C, D, E, F, G, ainsi de suite trois octaves forment les 24 lettres de l'alphabet, et à mesure qu'un piano, violon, trompette, clairon ou tout autre instrument articulent nettement ces sons, il ne faut plus qu'une personne qui ait beaucoup d'oreille pour écrire les mots; mettant en pratique cette découverte, M. *Sudre* a peut-être rendu service aux armées en communiquant ainsi

à l'aide d'un instrument, les ordres du Général aux différens corps; c'est encore le même moyen de transmission que l'on se propose d'employer sur les vaisseaux de France.

Il y a environ un an, que j'ai démontré que ce système n'était pas neuf. Mon maître, *Valentin Haüy*, auteur des moyens d'instruire les aveugles, avait imaginé cette méthode à Paris, quelques années avant le régime de la terreur, et ce fut lors de son incarcération qu'il fit usage de cet ingénieux moyen, pour converser à l'aide de sa flûte avec un ami, prisonnier dans un autre corps de bâtiment; ils concertèrent ensemble leur plan de défense; sans leurs instrumens, lui et son ami eussent été victimes du tribunal révolutionnaire. Ce récit est exact, j'en appelle à tous mes condisciples, élèves de M. *Haüy*, qui se feront un devoir de rendre témoignage à la vérité, d'autant plus qu'ils connaissent même le perfectionnement apporté à la langue musicale qui consiste à substituer ou à remplacer chaque lettre de l'alphabet par une syllabe ou plutôt par un son primitif, tels que: an, in, on, un, oi, œu, illie, che, gne, que, ce, re, le, de, etc., et à l'aide de 32 de ces sons primitifs on peut converser musicalement avec beaucoup plus de vîtesse que d'après le système suivi par M. *Sudre*, qui, assure-t-on, n'a fait usage jusqu'à présent, que de la gamme, A, B, C, D, etc., et non point des sons primitifs, employés par M. *Haüy*, qui pour abrévier sa méthode, s'est vu forcé de négliger l'ortographe.

Ce fut en 1810, que le savant professeur *Haüy* soumit au Gouvernement russe le profit de trompettes télégraphes que je viens de décrire. Cette expérience a complettement réussi, mais j'ignore si on en fait encore usage dans cet empire.

Alexandre Rodenbach.

HISTOIRE NATIONALE.

L'arrêté royal du 23 Décembre 1826, avait fait un appel à tous ceux qui cultivent l'histoire et la littérature de notre pays, en les invitant à faire connaître le plan d'après lequel, selon eux, on pourrait écrire une histoire générale des Pays-Bas, appuyée sur des documens authentiques, et à indiquer les moyens de mettre ce plan à exécution.

Plus de *quarante* écrivains répondirent à cet appel. Leurs mémoires furent soumis au jugement d'une commission nommée par le Roi et composée de MM. *C. F. van Maanen*, président; *N. Cornelissen*; le baron *H. Collot d'Escury de Heinenoord*; *L. D. J. Dewez*; *Ph. W. van Heusde*; *Ch. van Hulthem*; *J. D. Meyer*; *R. W. J. van Pabst tot Bingerden*; *J. J. Raepsaet* et *H. P. Raoux*.

S. M., voulant bien se conformer, sur ce point, à l'avis consigné dans le rapport de cette commission, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de nommer, conformément à l'article 3 de l'arrêté cité plus haut, un historiographe du pays. Cependant comme *cinq* des mémoires soumis à la commission avaient particulièrement fixé l'attention et mérité les éloges de cette dernière, le Roi a décerné à chacun des auteurs de ces pièces une médaille en or, en témoignage du mérite dont ils ont fait preuve et de la haute satisfaction de S. M.

Ces écrivains sont *J. Scheltema*, greffier de la haute-cour militaire à Utrecht; *Hugo Beyerman*, professeur de langue et de littérature à l'école royale de marine à Medenblik; *H. J. Royaards*, docteur et professeur en théologie à l'université d'Utrecht; *G. Groen van Prinsterer*, secrétaire du cabinet du Roi; *J. C. de Jonge*,

archiviste-adjoint du royaume, à La Haye. Ces noms sont présentés ici dans l'ordre progressif, que la commission assigne dans son rapport à chacun des cinq mémoires suivant le degré de mérite qu'elle y a reconnu. Cependant, quant aux deux derniers, la commission a déclaré qu'il serait difficile de décider lequel mérite la préférence.

La médaille en or a été envoyée à ces Messieurs le 4 Mars 1830, accompagnée d'une lettre du Ministre de l'Intérieur. Cette médaille est ornée d'un côté du buste de S. M. et porte de l'autre l'inscription suivante :

N. N.
Communicatâ. Sententiâ.
de.
Optima. Ratione.
Historiæ. Patriæ.
Conscribendæ.
Bene. Merito.
Rex.
d.
A. MDCCCXXIX.

On a offert en outre, au nom de S. M., aux cinq écrivains déjà nommés, de publier leur dissertation aux frais de l'état. Cette offre a été acceptée par MM. *Groen van Prinsterer*, *Royaards* et *Beyerman*.

S. M. n'a point renoncé néanmoins à l'idée qui a servi de base à l'arrêté du 23 Décembre 1826. Encourager l'étude des monumens historiques, et préparer ainsi la composition d'une Histoire des Pays-Bas fondée sur des documens authentiques; tel est toujours l'objet, la bienveillante sollicitude du Roi, et les efforts qui seront tentés pour arriver à ce but, mériteront toujours l'approbation royale.

Enfin à cette occasion on prévient les auteurs des autres dissertations et mémoires, qu'ils pourront, en

fournissant la preuve qu'ils en sont les auteurs, faire prendre au département de l'intérieur copie de leur travail, et qu'il leur sera loisible de le rendre public.

La Haye, le 4 Mars 1830.

CULTURE DU MÛRIER BLANC.

Jamais l'industrie ne fut plus inventive ni plus active que de nos jours. Dans notre Royaume et sur-tout dans quelques-unes des provinces méridionales, il n'est essai qu'elle ne tente pour accélérer sa marche et développer ses progrès. Un Gouvernement, sage et éclairé, tel que le nôtre, ne perd pas de vue ces essais, et le plus souvent, lorsqu'il juge que l'industrie les fonde soit sur l'expérience déjà tentée, avec plus au moins de succès dans d'autres pays, soit sur des chances que des calculs sagement combinés peuvent rendre probables, il s'associe en quelque sorte aux premières essais de l'entreprise en l'encourageant par ses bienfaits.

Il a déjà été parlé, dans le *Messager*, de l'association fondée à Gand, sous la dévise *Morus et Bombyx*, et d'une colonie, établie sur une plus grande échelle près de la ville d'Ath, par M. Berismendi; ces deux associations, quoiqu'agissant absolument isolées l'une de l'autre, n'en ont pas moins un but commun, celui de parvenir à repandre la culture du mûrier blanc, celui dont le ver-à-soye préfère les feuilles, et de l'acclimater parfaitement à notre sol, tel qu'il l'est en Italie, où cet arbre fut également introduit et se multiplia de siècle en siècle.

Le Gouvernement paraît ne pas avoir désespéré du succès de ces tentatives, puisqu'il les a encouragées : mais ce qui, dans sa pensée, ne fut que l'inspiration

de sa haute et sage prévoyance et de son bon sens, se trouve justifié par un précieux et honorable antécédent. L'original d'une lettre probablement circulaire, trouvée dans les archives de la ville de Gand, en devient la preuve; voici cette lettre qu'on nous permet de communiquer aux lecteurs du *Messager:*

A noz chiers et bien amez les Eschevins de la Keure à Gand.

Les Archiducqz.

Chiers et bien amez, Thomaes Gramaye, eschevin du francq, ayant pieca obtenu octroy, pour luy seul pouvoir amener, planter, eslever et vendre, les blancqs meuriers, par tous noz pays, nous a remonstre que l'expérience des trois dernières annees a faict cogñre que la soye se peult si bien gaigner et faire pardeca, coẽ en France et en Angleterre, ou depuis peu dannees en est introduict la science, come il a faict apparoir par bonnes attestations. Et nous considerans le grand bien et utilité que en adviendroit à tous nos subjectz (et signament aux pouvres de tout sexe et eaige), si feissions le semblable, et que par la publication des longues trefves depuis aulcuns mois enca conclues avecq les provinces d'Hollande, les d. meuriers blancqs unicq fondamens de ce negoce, se pourront doresenavant librement planter sur les rempars de noz villes closes et aillieurs au plat pays sans dangier, ayans faict meurement examiner la remonstrance que led. Gramaye (pour advancer ce service), a designé vous proposer p escript, et jugeans le contenu dicelle practicable, et que en particulier en peult provenir grand prouffict aux bourgeois de ñre ville de Gand, et

au commun peuple d'icelle, et encoires aux mannans et habitans du plat pays circonvoisin, sommes esté meuz pour l'advancement d'ung si grand bien, vous faire cestes, et exhorter que à la première apportune saison, vous veuillez essayer de planter ou faire planter quelque nombre de dix ou douse mile plansons desd. meuriers blancqs que led. Gramaye vous offre vendre, soit sur les rempars ou aultres heritaiges places et quarefours vuides, inviter et persuader aux particuliers à les planter, sur le pied et en la manière prescripte p lad. remonstrance, les provocquant par vre exemple de faire le semblable, et leur persuadant l'affaire estre exécutable, et quil peult et doibt reussir sans doubte, laquelle doubte semble jusques a maintenant avoir empesché le progres de ceste si utile besoigne, requise pour a l'advenir excuser de faire venir de dehors pays, ceste grande quantité de drapds soye, dont l'on use, et consequament retenir au pays si grande somme que pour ce sorte chuñ ay. — A tant chiers et bien amez, nrẽ Seigneur vous ait en sa saincte garde, de Brux.es le 3e Daougst 1609.

(Signé) ALBERT.

(*Et plus bas*) H. V. CROONENDAELE.

On peut inférer de cette lettre qu'à l'époque du gouvernement des Archiducs Albert et Isabelle, la culture du mûrier blanc, vers le commencement du XVIIme siècle, avait été introduite avec quelque succès en France, et même en Angleterre, où la reine Elisabeth n'avait rien négligé de ce qui pouvait développer les progrès de l'industrie nationale aux dépens de celle de l'étranger; nous ne savons si et jusques à quel point, le Magistrat de Gand, ou toute autre autorité publique,

aura répondu à l'appel des Archiducs : mais si l'on veut se rappeler que cet appel date d'une des époques les plus calamiteuses qui aient pésé sur un pays qui, après trente années de guerres civiles et religieuses, sans ressources, sans argent, dépouillé de son commerce et de son industrie, commençait seulement à respirer sous une administration paternelle, il est plus que probable qu'il n'aura pas été fait avec succès ; du moins, nous ne voyons nulle part ni qu'on ait essayé de planter des mûriers blancs, ni que nos anciennes manufactures de soye qui, tout en tirant leur matière première de l'Italie, jouissaient réellement et jouissent encore d'une réputation méritée, sur-tout à Anvers, où elles n'ont jamais cessé d'exister dans quelques familles, se soient relevées de la décadence où l'émigration des principaux fabricans les avait insensiblement fait tomber. N. C.

MONUMENS DE RHODES,

Par M. le Colonel Rottiers.

Les efforts héroïques de la Grèce moderne, pour secouer la cruelle oppression des Turcs et remonter au rang des nations civilisées, ont excité de nos jours l'admiration de l'Europe, qui a pris le plus vif intérêt à sa régénération et à son indépendance. Ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil national bien légitime que nous avons vu notre patrie répondre une des premières, à la voix suppliante de la terre classique de la liberté, et exciter la commisération et la bienfaisance en sa faveur. Des comités grecs furent érigés dans les principales villes du royaume, et chargés de recueillir les dons offerts à ce peuple infortuné mais courageux. Une femme célè-

bre, dont le nom rappelle un savant cher à la littérature grecque et latine, notre compatriote, Mad. *Wyttenbach*, publia une suite de productions gracieuses, empreintes de tous les charmes de l'antiquité et dont le produit était destiné aux Hellènes. L'élégant et fidèle traducteur d'Homère, M. *van 's Gravenweert*, fit paraître sur Marco Botzaris, l'Epaminondas de nos jours, un poëme qui étincelle de pensées fortes et généreuses. Parmi nos artistes, M. *Odevaere* a rétracé sur la toile, le dévouement de Thémistocle, l'intrépidité de Canaris et le dernier jour de Missolunghi.

M. le colonel *Rottiers* a aussi voulu payer sa dette à cette terre des beaux-arts, des lettres et de la liberté, dont il a parcouru plusieurs parties. Ses *Monumens de Rhodes*, ouvrage qu'il a enrichi d'une suite de lithographies qui nous rétracent les sites et les édifices les plus remarquables de cette île célèbre, est destiné à être placé honorablement dans les bibliothèques choisies, entre le *Voyage d'Anacharsis* et la *Régénération de la Grèce*, par Pouqueville. Barthélémy, dans une de ses admirables descriptions, nous avait déjà fait connaître cette *île aux roses*, où l'air est si pur et si serein, où la terre est si fertile que les poëtes en ont dit qu'une pluie d'or y descendait du ciel. La ville de Rhodes portait l'empreinte de la grandeur et de la majesté dans ses temples, ses théâtres, ses ports, ses arsenaux et ses maisons bâties en pierre et non en brique. L'industrie, le commerce et les lettres fleurirent aussi sous ce beau climat favorisé des cieux. Cette île joua aussi un rôle important dans le moyen âge, et cette époque nous a legué des souvenirs intéressans.

Nous devons une juste reconnaissance au colonel *Rottiers*, dont le travail, accueilli avec distinction par

les savans et les amis des beaux-arts, nous dépeint l'état actuel de l'île de Rhodes, belle encore malgré les outrages qu'elle a eu à essuyer sous le despotisme des stupides et cruels Musulmans. Guidé par les anciens, il a retrouvé l'emplacement de ce fameux Colosse qui, selon Pline, avait soixante-dix coudées de haut, et avec une rare perspicacité il en a calculé toutes les proportions, en soumettant à une sage critique ce qui a été écrit à ce sujet. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir citer ici quelques-uns des passages dans lesquels M. R. prouve si bien son opinion. Nous y renvoyons le lecteur curieux de connaître la description exacte de cette gigantesque statue que les anciens avaient mise, avec raison, au nombre des sept merveilles du monde.

Non, la gloire de la Grèce n'a pas péri dans les orages de l'humanité, comme une fleur délicate au souffle des hivers. Les habitans de cette poétique contrée, encore incertains de leur avenir, portent peut-être sur le front l'empreinte de la tristesse et de l'inquiétude; mais l'illustration de leur patrie subsistera aussi long-tems que les hommes conserveront l'amour de ce qu'il y a de plus parfait dans les arts. Remercions donc les écrivains, qui, comme M. le colonel Rottiers, contribuent pour leur part à transmettre à la postérité le souvenir de cette antique gloire (1).

---

(1) Nous reviendrons dans le prochain cahier sur les livraisons qui ont paru, depuis qu'une première analyse en a été insérée dans le 5me volume, page 441 à 462.

Voorlezingen over de Nederlandsche Letterkunde sedert de vroegste tijden tot op onze dagen, met een gelijktijdigen blik op de hoogduitsche, fransche en engelsche letterkunde, door G. LAUTZ, 1^e^ *deel. Brussel, ter drukkerij van* Lodewyk Tencé, 1829. *in*-8.

Charles-Quint disait qu'on double sa vie en apprenant une langue; nous ajouterions, si l'on pouvait ajouter quelque chose à ce mot expressif, que s'initier à quelque littérature nouvelle, c'est se créer un monde de jouissances inconnues jusqu'alors. Or, quoi de plus propre à se pénétrer de l'esprit d'une langue, à nous en révéler toutes les ressources, toute l'originalité, que l'histoire de ses phases successives, que la connaissance de ces échelons que les écrivains ont montés les uns après les autres pour arriver à ce faîte relatif où nous les voyons aujourd'hui! Il n'est point de livre où l'histoire littéraire d'un idiome quel qu'il soit, est exposée avec art, goût et savoir, qui ne trouve de nombreux lecteurs. Ce sera, nous n'en doutons nullement, le sort de celui que nous devons à la plume savante de M. Lautz. Ce recueil renferme les leçons que ce professeur distingué a données au musée des sciences et lettres de Bruxelles, à cet établissement qui, comme il l'a dit fort bien, n'est formé sur aucun modèle et n'a de copie nulle part. Le volume publié ne contient que trois lectures. L'auteur, après avoir relevé l'utilité que chaque citoyen trouve dans la connaissance de sa littérature nationale, jette un coup-d'œil rapide sur les plus anciens documens littéraires que nous ayons d'avant le XIII^me^ siècle; puis il examine la langue neerlandaise sous le point de vue de son euphonie, de ses richesses et de sa prééminence (*voortreffelijkheid*). Ces objets forment la matière de la première

lecture. Ceux de la seconde ne sont pas moins intéressans ; on y trouve le développement de notre littérature pendant les XIII^me^, XIV^me^ et XV^me^ siècles, sa comparaison avec l'état contemporain des littératures allemandes, françaises et anglaises, et quelques idées sur l'origine des sociétés de poésie et de l'art dramatique dans les Pays-Bas. Enfin, l'examen de ce qu'étaient les mêmes littératures étrangères dont nous venons de parler, au XVI^me^ siècle, plus des détails sur la nôtre, à la même époque, complètent la troisième lecture : mais la partie qui n'est pas la moins curieuse et sur-tout la moins instructive, ce sont les notes qui se trouvent à la fin de chaque lecture ; là sont exposés la plupart des matériaux précieux qui ont servi à la composition de l'ouvrage.

Nous serions tentés de dire de ce livre ce qu'un physicien français du XVIII^me^ siècle disait de ses découvertes dans certaines eaux : Je ne ferai connaître aucune de ces merveilles-là, pour ne pas priver les curieux de les découvrir eux-mêmes. Qu'il en soit de même de l'ouvrage de M. Lautz, que de nombreux lecteurs y puisent comme nous le plaisir et l'instruction, et nous ne doutons pas un moment que l'auteur ne se croie amplement récompensé de ses travaux et de ses veilles.

LE NAVIGATEUR, RECUEIL DE NAUFRAGES, ETC.

C'est sous ce titre qu'un des typographes les plus distingués de cette ville, se propose de réproduire périodiquement un recueil qui non-seulement est en possession de plaire en France, mais qui en même tems qu'il est amusant n'est pas moins instructif, et que, pour cette raison, les Anglais, excellens sujets dans la matière, s'empressent de transcrire et de traduire pour la plus grande partie.

M. Louis de Busscher a bien senti que pour ajouter au mérite de ses cahiers, dans un pays où les annales de la marine militaire et marchande sont remplis d'événemens nautiques, plus ou moins heureux ou malheureux, mais qui ne sont ni sans gloire ni sans intérêt, il devait y joindre un certain nombre de faits et d'articles qui en fissent pour nous un ouvrage national, et les mesures qu'il a prises, semblent promettre que sous ce dernier rapport ses lecteurs n'auront rien à désirer.

Cet ouvrage est destiné à paraître chaque mois par cahiers (1). Nous attendrons que le premier ait paru pour donner, s'il y a lieu, une notice plus étendue sur un recueil, auquel le fond même du projet, comme l'élégance de l'exécution, assureront sans doute beaucoup de succès.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR J. F. DUCQ.

Joseph François Ducq, peintre de la Cour de S. M. le Roi des Pays-Bas, membre de l'Institut national, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, directeur et professeur de l'académie royale de dessin, etc., de la ville de Bruges, membre des académies royales d'Anvers et de Gand, naquit à Ledeghem, village de la Flandre occidentale, entre Courtrai et Menin, le 10 Septembre 1762. Son père, François Ducq, était chirurgien en ce village, et sa mère, Marie Catherine de Swarte, était native de Kemmele, près d'Ypres.

Il existe dans l'histoire des arts plusieurs exemples

---

(1) On peut consulter les annonces périodiques pour connaître le prospectus de l'ouvrage, et le prix ainsi que les conditions de la souscription.

de jeunes gens qui, doués de talens naturels, les ont développés promptement, et ont fait des progrès rapides en fréquentant les artistes dont les conseils et les travaux éveillaient dans leur âme le feu sacré; mais il est rare de voir un enfant dont le hasard a placé le berceau dans un village, où il est privé de tous les moyens de nourrir et de développer ce goût naturel pour les beaux-arts, le cultiver par une affection particulière, sans modèles, sans guide, et pour ainsi dire, à son insçu.

C'est ce qui arriva au jeune Ducq. A peine échappé à l'enfance et fréquentant sa première école, il dessinait déjà à la plume, n'ayant d'autre maître que son propre goût, de petites figures, des fleurs et des animaux. Le bonheur voulut que M. de Bavière, vicaire de son village, fût amateur de la peinture dont il avait quelques connaissances; il remarqua le goût inné de Ducq, et se fit un plaisir de guider par ses conseils, ses premiers essais. Il n'en fallait pas davantage à cet enfant pour enflammer son courage, nourrir sa passion naissante et lui faire faire des progrès sensibles. Son père voulait qu'il apprît le français; selon la coutume admise dans cette partie de la Flandre, d'envoyer à cet effet pour un an ou deux les enfans dans quelque village wallon, il le mit à Mouscron, dans une pension où il se distingua; toujours entraîné vers son étude d'affection, il passait à dessiner tous les momens qu'il ne devait pas consacrer à ses classes. Son père le destinait à la chirurgie; mais le jeune Ducq qui ne voyait que la peinture, avait pour cet état une aversion insurmontable, et son père se décida enfin à l'envoyer à Bruges, où il arriva en 1780 et alla loger chez sa tante Mad. van den Berghe. Confié aux soins du professeur Paul de Cock, le jeune élève obtint des succès aussi rapides que brillans. Après

avoir remporté successivement tous les premiers prix de dessin d'après la gravure, la bosse et enfin d'après nature, en 1782, 1784 et 1786, il se mit à la peinture et s'attacha particulièrement à copier les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Dès ce moment, son talent déjà remarquable fit présager qu'il contribuerait un jour à la gloire de l'école flamande.

Il partit pour Paris le 8 Octobre 1786, et sous la direction de notre compatriote M. Suvée, il y fit des progrès si rapides qu'il remporta en Janvier 1788 le troisième prix d'après le modèle. Redoublant alors d'ardeur, et se livrant avec toute la passion de la jeunesse à l'art qui devait faire le charme et l'occupation de toute sa vie, il remporta enfin le premier prix d'après nature en Avril 1792. Mais les troubles de la révolution qui agitaient alors la capitale de la France, et la crainte de se voir forcé, quoiqu'artiste, à prendre les armes dans un pays étranger, l'engagèrent à rentrer dans sa patrie à la fin de la même année. De retour à Bruges, il y continua ses études. En 1794, l'académie de Gand ayant proposé pour sujet de concours aux artistes Belges: *Œdipe à Colone*, il voulut y prendre part. Son tableau représentait le vieux roi aveugle, maudissant son fils Polynice, et sa fille Antigone tâchant d'appaiser le courroux d'un père irrité. La composition en était bien ordonnée et le coloris charmant. Le concours n'ayant pas eu lieu à cause des malheureuses circonstances politiques (1), ce tableau est resté dans la famille de l'artiste à Bruges.

Le tems ayant ramené quelque calme en France, et Ducq craignant de ne pas faire assez de progrès à Bruges, revit Paris à la fin de 1795, où il remporta, en 1800,

(1) Ce concours n'a eu lieu qu'en 1796, (Thermidor an IV.) et c'est M. A. vanden Berghe, peintre à Bruges, qui a remporté le prix.

le second prix du grand concours pour aller à Rome. Ce prix qui ne lui donnait pas la pension, lui procura du moins un logement au Palais des beaux-arts et l'exempta de la conscription. Son tableau représentait *Scipion recevant les ambassadeurs d'Antiochus.* Il fut acheté par le ministre de la police, Fouché, qui lui commanda pour pendant: *Méléagre qu'on engage de prendre les armes pour délivrer la ville de Calydon assiégée par les Curètes.* Il étudia alors pendant l'espace de sept ans, avec la plus vive ardeur la théorie de la peinture et la science de l'histoire. Ce fut à cette époque qu'il peignit sur un des plafonds du palais de S. Cloud, l'*Aurore*, figure de sept pieds de proportion, et une composition historique représentant *Esther et Assuérus*, qui se trouve à Bruges.

Il eut enfin le bonheur de partir pour Rome en Décembre 1807; c'était là l'objet de tous ses vœux. A peine y fut-il arrivé, que l'ambassadeur de France, sur la recommandation du Vice-Roi d'Italie, auquel Ducq avait été présenté à Milan, lui fournit un logement ainsi qu'un atelier dans l'académie française à la villa Médicis sur le mont de Trinité, et lui accorda en outre une pension assez considérable. Il y peignit un tableau d'une grande dimension: *Bélithe et Béthé*, ou *le dévouement de l'amitié*, sujet tiré des dialogues de Lucien. Il composa ensuite pour le prince Eugène Beauharnais, *Toxaris* ou l'*amitié*, *Psyché*, *Cyparisse et son cerf*, *David et Abisag*, *Loth et ses deux filles.*

Il exécuta également pendant son séjour en Italie, un grand tableau qui fait partie de la collection du Duc d'Alcudia et pour le Prince de la Paix, l'*Ecolier maître*, sujet tiré des Idylles de Bion.

Ces compositions charmantes qui sont pour la plupart

d'une petite dimension, sont éminemment remarquables par une couleur agréable, une ordonnance bien entendue et une touche gracieuse et spirituelle. Ducq était pour la peinture, ce que Théocrite, Virgile, Gessner et Florian étaient pour l'Eglogue et l'Idylle. Quoiqu'il ait laissé peu de grands ouvrages, il a prouvé par trois ou quatre de ses compositions qu'il était capable d'en produire. Mais la nature l'avait doué d'un goût exquis pour ces petits tableaux de chevalet qui exigent de la délicatesse, une grace toute poétique et un grand fini: c'est par là qu'il mérita bientôt d'être classé parmi les artistes les plus distingués de l'école moderne.

Après avoir terminé ses travaux les plus importans qui lui valurent de la part de plusieurs grands personnages les témoignages les plus flatteurs d'intérêt et d'amitié, Ducq quitta Rome, revint à Paris en 1813, et fut réintégré dans son ancien logement qui lui avait été conservé par les ordres du ministre.

Ses talens distingués et les services qu'il avait rendus aux beaux-arts, le firent nommer, en 1815, premier professeur, puis enfin, directeur de l'académie royale de Bruges.

Plusieurs de ses productions historiques embellissent la collection que le Prince Eugène avait formée à Munich; d'autres décorent le palais de S. Cloud, et les plus riches cabinets d'amateurs. Il a aussi peint pour les églises quelques tableaux dignes d'éloges pour la composition, la correction du dessin et le fini du travail. Il composa pour son père une *annonciation*, et fit plusieurs portraits en pied ou à demi-corps, remplis d'une ressemblance et d'une vérité qui lui ont valu d'augustes suffrages. Parmi ces derniers, on place le portrait du docteur *van den Hende*, de Bruges, appartenant au-

jourd'hui à M. le professeur Kesteloot, à Gand ; il peignit le même portrait en pied et d'une moindre proportion pour M. van Huerne, et lui fit pour pendant : *le graveur J. de Meulemeester, descendu de son échelle, du haut de laquelle il venait de dessiner les admirables fresques de Raphaël, dans les loges du Vatican.*

Les amateurs ont admiré aux expositions qui ont eu lieu depuis quinze ans, dans les diverses villes du royaume, les productions échappées au pinceau facile et gracieux de cet artiste, et principalement le *Mariage d'Angélique et Médor*, peint pour M. de Lecluse, de Bruges, et gravé dans le salon de Gand de 1820; *Antonello de Messine introduit dans l'atelier de Jean van Eyck à Bruges*, aussi gravé dans le salon de Gand, etc. Ce joli tableau était chez le Prince d'Orange, lorsqu'en 1821, l'incendie qui dévora le palais de ce royal amateur, le consuma, ainsi que beaucoup d'autres productions précieuses des beaux-arts.

Une fatalité semblait s'attacher à cette charmante composition, l'un de ses meilleurs ouvrages. A peine Ducq, alors dans toute la force du talent et de l'âge, s'était-il mis à le répéter, qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Privé alors de l'usage de la main droite, et très-affaibli de l'autre, il ne fit plus que languir, et ses amis perdirent pour toujours l'espérance de lui voir jamais achever son *Antonello*. Sa seule consolation dans ses souffrances, était de suivre les progrès de quelques jeunes élèves qui fréquentaient son atelier, et de diriger leurs travaux en leur ouvrant la collection de ses études. Quoique pouvant à peine se mouvoir, il se trainait encore quelquefois aux leçons de l'académie, et son cœur dut beaucoup souffrir lorsqu'il fut privé de la faculté de visiter cet asyle, témoin de ses

premiers pas dans la carrière qu'il avait illustrée. Il ne cessa de donner ses soins à ses élèves pendant toute la durée de sa maladie, jusqu'à ce qu'il fut enlevé le 9 Avril 1829 à ses amis qui le chérissaient et à ses concitoyens qui l'honoraient, et regardèrent sa mort comme une perte très-sensible à l'école belgique.

Il existe aussi à Menin, chez M. Sumyn, parent de Ducq et particulièrement lié avec lui, un tableau de la jeunesse de ce peintre, dans lequel il s'est représenté avec son père. Nous nous proposons, quand nous aurons reçu quelques renseignemens à ce sujet, de consacrer encore quelques lignes à cette composition historique dans la vie de l'artiste.

Un des membres de la société des Beaux-arts nous adresse à l'occasion de la lettre de l'archiduc Albert, *découverte dans les archives de la ville de Gand,* (*voyez page* 316 *du cahier*) *l'article suivant :*

FABRIQUE DE SOIE, CULTURE DU MÛRIER.

L'on assure que l'art de fabriquer la soie fut inventé dans l'île de Cos, par Pamphile; les Romains ne surent pas profiter de cette découverte. Héliogabale, cet empereur qui composa un sénat de femmes à Rome, fut le premier en Europe qui porta des habits de soie, les plus jolies femmes de son sénat acceptèrent en cadeaux des tissus de soie. C'était le poison moral de ce tems-là, puisqu'une livre de soie équivalait à 2 livres d'or. L'empereur Aurélien refusa un habit de soie à sa femme, en lui disant qu'il ne voulait pas acheter du fil au poids de l'or. Deux moines venus de Sérinde à Constantinople,

firent éclore des œufs dans du fumier, et ainsi fut connu des Romains le sécret des vers-à-soie.

Louis XI établit à Tours en 1470, des manufactures de soie (1). Les ouvriers qu'il employa, furent des italiens et des grecs; mais ce ne fut que sous Henri IV que cette précieuse industrie se développa. On sait que ce sont les braves soldats Béarnais, les compatriotes du bon Henry, qui fondirent dans les Cévennes cette importante branche agricole et manufacturière, qui versa depuis, tant de milliards dans la France.

Vers cette même époque, le sang belge coula dans les Pays-Bas; le siège d'Ostende coûta la vie à plus de cent mille hommes; enfin l'archiduc Albert songea à la paix et conclut en 1609, une trève de 12 ans. Il employa ce tems à augmenter la civilisation de ses provinces, et par sa douceur et son extrême bonté, il s'était gagné le cœur de tous les Belges. Cette même année, il conçut le projet de favoriser la Belgique de la culture du mûrier blanc et de la fabrication de la soie, source incalculable de richesses.

On a trouvé à Lille, dans les archives, un mémoire qui rapporte que dans les contrées du nord de la France, pendant les années humides les feuilles du mûrier sont trop dures pour être facilement entamées par les jeunes vers et qu'il faut les nourrir avec de la laitue jusqu'à la première mue. D'après toutes ces observations, je suis porté à croire que les agronomes belges ne s'occuperont pas exclusivement de la culture du mûrier, et qu'ils ne négligeront pas d'alimenter les vers-à-soie avec la feuille de scorsonère (2).

---

(1) Henri II fut le premier qui porta des bas de soie, et la Reine Elisabeth reçut comme une grande curiosité, une paire de bas de soie noire.

(2) Ne serait-il pas préférable d'en faire simplement un premier essai sur un certain nombre de vers? (*Note comm.*)

L'ADORATION DES MAGES.

On peut consulter à ce sujet, la *Revue des Revues*, cahier de Janvier 1830. Ma lettre et les notes de la société royale des sciences et arts de la ville de Lille que j'y ai jointes, sont des faits patens, que les vers-à-soie, nourris avec cette feuille, produisent de la soie estimée à Lyon 24 francs la livre.

ALEXANDRE RODENBACH.

PRODUCTION REMARQUABLE DES FRÈRES VAN EYCK.

Du cabinet de M. le Professeur VAN ROTTERDAM.

Ce tableau capital, d'une belle conservation et incontestablement peint par l'un ou l'autre des *van Eyck*, ou par les deux frères ensemble, représente l'*Adoration des Mages*.

La scène est au pied d'un édifice en ruine, où le peintre, pénétré de la noblesse de son sujet, a représenté la Sainte Vierge assise sur le bord d'une crêche en pierre, couverte d'un coussin pareil à ceux qu'on trouvait autrefois dans les appartemens de nos prélats; elle y répose dans une attitude de simplicité touchante et offre une physionomie belle et pleine de candeur, ses yeux négligemment penchés, ne se fixent sur aucun des objets qui l'entourent; elle est richement vêtue d'une robe de velours verdâtre; l'enfant divin, tenu par les deux mains de la Vierge, est ainsi présenté à un des Mages, agenouillé à côté d'elle; ce vieillard vénérable à longue barbe grise, est vêtu d'un habit pontifical, sous lequel paraît une toge, dont les larges manches sont bordées d'une fourrure grise; une double chaîne d'or pend sur ses épaules: il reçoit entre ses mains jointes l'avant-bras étendu de l'enfant,

qu'il embrasse respectueusement, avec une vraie piété; devant lui est posé un vase de métal contenant son offrande.

Le second Mage, également à longue barbe et à cheveux roussâtres, paraissant d'un âge moyen, est vêtu d'une tunique écarlate, couverte d'un manteau violet richement plissé; agenouillé devant la Sainte Vierge, il présente à l'enfant son offrande contenue dans un vase d'or; ses yeux fixés sur la Vierge, lui donnent un air très-expressif; il semble plus surpris de la beauté modeste de la mère, que pénétré de la divinité de l'enfant.

A la droite de la Vierge, sur le second plan derrière le premier Mage, est placé St. Joseph, s'appuyant sur une béquille, vêtu d'une espèce de froc couleur brunâtre, et d'un capuchon pendant sur ses épaules; (costume des moines au moyen âge) cette figure représente manifestement un portrait, probablement celui du supérieur de l'abbaye ou du cloître, pour lequel le tableau aura été peint.

Du côté opposé et à la gauche du spectateur est placé le Mage asiatique, il paraît attendre son tour pour présenter son offrande: ce personnage, son costume et tous les accessoires sont admirablement peints; un turban blanc surmonté de petits festons d'or enchassés de perles, et, sur le devant, d'un gros brillant, ornent sa tête; une longue toque de couleur verdâtre, drapée d'une manière large, le couvre presque entièrement; sa main gauche tient le vase d'or qui renferme l'offrande.

Ces quatre figures principales sont entourées de cinq autres dont les regards contemplatifs sont fixés sur le Messie; placées sur différens plans, elles forment l'ensemble de cette ingénieuse composition. A la droite et dans le coin du tableau se trouvent les por-

traits de Jean et Hubert van Eyck, très-ressemblans à ceux que l'on trouve gravés dans l'ouvrage de *Sandraert*. Derrière la Sainte Vierge, on voit le bœuf et l'âne; une botte de paille est posée contre la crèche.

Sur un plan plus en arrière, immédiatement au-dessus du groupe principal, se voit une quantité de figures de différentes nations, montées sur des chevaux et des chameaux, faisant partie du cortège des Mages; une admirable variété dans les physionomies et les costumes, d'après les différens climats d'où ils viennent, se remarque dans ces figures: toutes sont peintes avec une finesse étonnante.

Au dernier plan et vers l'horison on aperçoit la ville de Nazareth, peinte avec toute la délicatesse d'une miniature; au-dessus de cette citée est placé dans un ciel serein l'astre miraculeux, conducteur des SS. voyageurs.

Les figures du premier plan ont environ 9 pouces de hauteur.

Tel est le sujet de cet admirable tableau, certainement un des plus parfaits ouvrages qu'a produit le pinceau de ces grands artistes; c'est à la fois un chef-d'œuvre de dessin et de sentiment, dont aucun commentaire ne pourrait augmenter le mérite; la vigueur de son coloris est telle, qu'exposé dans mon cabinet au milieu des productions des premiers maîtres de l'école flamande, tels que de Rubens et van Dyck, il écrase tout ce qui l'entoure; découvert, il attire seul les regards des amateurs, même de ceux qui sont le moins initiés dans la connaissance des beaux-arts.

D'après cette courte notice, comparée à celle insérée dans le *Messager des sciences et des arts*, (5^{me} vol. (1825) pages 470 à 473) d'un tableau de van Eyck, représentant le même sujet, mais différemment traité, qui orne la galerie de *Schleisheim* en Bavière, et dont

il a paru à Munich une très-bellee stampe, gravée par *Charles Ernest Hess*, on voit évidemment que ces deux productions sont d'une même main et produites par un même génie.

Dans une lettre de M. Cogels, peintre belge, écrite de Munich, à un de mes amis, il est dit: » Que le tableau » de Bavière a 3 pieds 10 pouces de haut, sur 5 pieds » 2 pouces de large", tandis que le mien peint dans une dimension inverse et dans une meilleure proportion, a environ 4 pieds de haut et seulement 3 pieds 2 pouces de large; il y est dit aussi: » Que la figure principale » représente probablement *Philippe-le-Bon*", dans le mien une des figures principales représente le supérieur de l'abbaye ou couvent pour lequel il a été peint. Ce tableau n'a jamais été dans le commerce.

D'après la lettre de M. Cogels, le tableau de Schleisheim a beaucoup souffert et a été repeint en plusieurs endroits; celui que je possède est aussi pur que s'il sortait du pinceau de l'artiste.

VAN ROTTERDAM, *Prof.*

EXPOSITIONS PUBLIQUES.

Le départ de Tobie; tableau de M. Maes-Canini.

Aucun pays en Europe n'offre par ses expositions publiques autant de ressources aux artistes que le royaume des Pays-Bas. Chaque ville a ses salons où tous ceux qui cultivent une branche de l'une ou de l'autre partie des beaux-arts, sont appellés à porter le tribut de leur talent; dans la plupart de ces villes sont établies des sociétés ou

des commissions dont le but unique est d'encourager les jeunes artistes en faisant l'acquisition du premier produit de leur travail, et, des fonds particuliers alloués par le gouvernement, sont affectés annuellement à l'acquisition des ouvrages exposés par les artistes déjà maîtres dans l'art qu'ils exercent. Un vaste palais (la maison du Bois à Harlem) vient d'être converti en musée national, où seront réunis les tableaux nouvellement acquis, et tous ceux qui, appartenant à notre école moderne, sont maintenant épars dans les différens dépôts ou musées du royaume. Le salon de Gand de 1829, fut cette année favorisé du décret royal qui alloua une somme de 20000 florins, pour l'achat des meilleurs ouvrages exécutés par des peintres ou des sculpteurs d'un talent déjà reconnu. On remarqua dans cette exposition peu de sujets historiques de grandeur naturelle, et même beaucoup de nos artistes les plus distingués n'y ont rien envoyé ou se sont contentés d'y exposer de simples portraits ou de sujets de petite dimension. Ce vuide provient en partie de ce que les uns, qui à peine peuvent suffire aux demandes nombreuses qui leur sont faites, se soucient fort peu d'y envoyer leurs ouvrages, et de ce que d'autres cherchent à éviter la comparaison de leurs productions avec celles de leurs confrères; la marche suivie par le gouvernement pour encourager les artistes et propager le goût et le perfectionnement des arts en général, atteindra maintenant son but: des distinctions honorables ne sont déférées qu'à ceux qui dans une exposition ont soutenu la supériorité de leur talent, et l'acquisition de leurs ouvrages ne se fait, qu'après avoir été soumis à la censure du public dans l'un ou l'autre des salons qui, d'après un décret royal, ont lieu alternativement à Anvers, Amsterdam, Bruxelles, Gand et La Haye. A cet

effet, une commission choisie parmi nos amateurs les plus distingués est chargée de faire un rapport sur les ouvrages envoyés à ces expositions, et c'est sur la proposition de cette commission que Sa Majesté fait le choix des tableaux acquis aux frais du Gouvernement. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi par tous ceux qui se plaisent à commander des ouvrages d'art; les arts ne pourront qu'y gagner et certes celui qui acquerrait ainsi une production de notre école n'y perdrait pas, l'ouvrage n'en serait que plus soigné, plus étudié et par conséquent plus parfait. L'artiste même en profiterait, il saurait mieux apprécier les véritables beautés de son ouvrage et y distinguer les légers défauts qui pourraient le déparer. C'est par suite d'une telle condition que nous avons vu au dernier Salon de Gand un tableau de M. Maes-Canini, commandé pour une église de cette ville. Ce tableau, dont nous donnons ici le trait, représente *Le départ de Tobie*, « Le Vieillard ayant » conduit son fils jusqu'à la porte de sa demeure, » lui adresse les dernières paroles et indique d'une » main qu'il doit mettre toute sa confiance en Dieu; » l'ange Raphaël prend le jeune Tobie par la main pour » partir, tandis que la mère tâche de le retenir par sa » douleur."

Ce sujet est heureusement composé, les figures sont bien dessinées mais tant soit peu courtes; la couleur en est vraie, mais les carnations quoique naturelles, n'ont pas cette fraîcheur qui distinguent si éminemment l'ancienne école flamande. On y remarque une couleur empruntée à l'Italie: que les ouvrages de cette école célèbre servent à nos artistes de modèles et d'étude pour acquérir un dessin élégant et correct, qu'on y puise encore la simplicité et la sagesse de la composi-

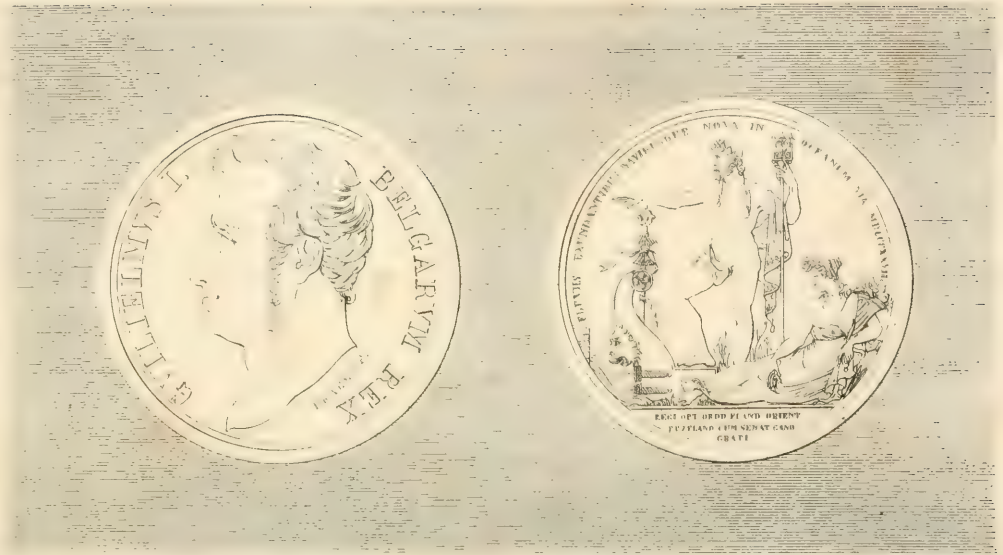

MÉDAILLE DU CANAL DE NEUZEN

tion, cela se conçoit, mais qu'on tâche, au moins, de conserver le beau coloris de notre ancienne école, cette marque distinctive qui la sépare de toutes les autres et la rend en quelque sorte unique et originale; ce qui, à juste titre, a fait dire à un artiste célèbre: « Je ne connais que deux écoles mères, *la Grecque* et » *la Flamande.*"

Médaille du canal de Neuzen, par M. Braemt.

Le projet de creuser ou d'élargir en partie l'ancien lit du canal de Gand au Sas (*de sassche vaerd*) et de le prolonger de ce dernier point jusqu'à l'escaut occidentale près de Neuzen (*Ter Neuzen*), fut originairement inspiré aux états-provinciaux de la Flandre orientale, d'accord avec ceux de la Zélande, dans la vue sur-tout de faire servir le nouveau canal, comme voie émissaire vers l'Océan aux eaux superflues qui nous viennent de France, et de rendre par-là à l'agriculture un service d'autant plus essentiel que, déjà depuis long-tems, l'ancien canal, en partie comblé, était sous ce point de vue devenu inutile.

Ces vues d'utilité publique furent soumises, il y a quatre ans, au Gouvernement du Roi. Non-seulement S. M. les apprécia et les approuva: mais telle fut sa munificence, que le bienfait, commencé sous son auguste patronage, a fini par lui appartenir entièrement.

Quand le creusement fut commencé, la Régence de la ville de Gand comprit qu'il pouvait devenir possible de donner au canal une seconde destination, dans l'intérêt du commerce maritime. Elle obtint du Roi et

des Etats-Provinciaux l'autorisation de contribuer à ses frais, à l'élargissement du canal, à partir d'un point plus rapproché de la ville; ensuite elle fit construire, entre la porte du Sas et celle d'Anvers, un superbe bassin pour recevoir un grand nombre de bâtimens d'un fort tonnage. Elle obtint aussi, dans le vrai sens qu'il faut attacher au mot, que la ville de Gand ayant ses communications par eau libres et ouvertes avec l'Océan, devint un port de mer.

C'est l'ensemble de ce beau travail que les Etats-provinciaux de la Flandre orientale et ceux de la Zélande, ainsi que la Régence de Gand, en contribuant aux frais dans une proportion convenue, ont voulu consacrer par une médaille de grand module, que M. Braemt, notre compatriote, dont nous avons si souvent éprouvé du plaisir à louer le travail et le talent, a été chargé de projeter et d'exécuter.

Nous en donnons ici le trait, fort bien saisi et gravé par Ch. Onghena.

D'un côté est l'effigie du Roi, avec l'inscription:

GUILIELMUS I. BELGARUM REX.

sur le revers est représenté Neptune, debout et appuyé sur le trident; un navire de forme antique lui a fait remonter le canal, jusqu'à l'écluse d'où s'échappent les eaux à Gand. Sur le même plan, une femme assise, couronnée d'épis de froment et de tiges de lin, représente l'Agriculture, et la corne d'abondance l'heureuse fertilité des deux provinces.

La Légende exprime d'abord le premier motif de la fondation du canal, et ensuite le deuxième:

FLUVIIS. EXUNDANTIBUS. NAVIBUSQUE.
NOVA. IN. OCEANUM. VIA. MDCCCXXVII.

Une nouvelle route vers l'Océan (fut ouverte) aux eaux des fleuves débordés et aux navires, en 1827.

On lit à l'exergue :

REGI OPT*umo* ORDD. (*ordines*) FLAND*riæ* ORIENT*alis* ET ZELAND*iæ* CUM SENAT*u* GAND*avensi* GRATI.

Vue de Tivoli ; tableau de M. Paul Surmont.

Ce tableau représente un des sites les plus agréables des environs de Rome, M. *Surmont*, peintre-amateur, a traité ce paysage en maître, la touche du pinceau, la couleur et la distribution des différens plans, sont exécutées avec toute l'originalité d'un véritable artiste ; seulement on pourrait y désirer un peu plus de moelleux dans toutes les parties du tableau, malgré qu'on objecte que sous le ciel serein de l'Italie ces objets se présentent aux yeux d'une manière beaucoup plus prononcée que dans les pays septentrionaux de l'Europe.

M. *Surmont* est né à Gand, il reçut de *M.* P. de Noter ses premières instructions dans la carrière des arts, ensuite il voyagea en Italie où il fit un grand nombre d'études ; de retour dans sa patrie, il fut nommé membre de la Direction de l'Académie royale de Gand. Ses tableaux ne sont pas dans le commerce.

Errata dans la présente livraison.

Page 255, *ligne* 4. le bel exemple d'amour de la patrie et de la justice, *lisez:* d'amour patriotique et de justice.

Page 257, *ligne* 23. que la guerre, *lisez:* que l'histoire de la guerre.

N. B. La lettre insérée page 254, est de M. Lautz, professeur au musée royal des sciences et belles-lettres, et à l'Athenée de Bruxelles. Une circonstance indépendante de notre volonté, nous a empêché en insérant cette lettre, de citer le nom de l'auteur.

Errata dans les précédentes 5me *et* 6me *livraisons.*

Page	208,	*ligne*	7,	*au lieu de*	Magonbreux	*lisez*	Magonbroux
–	–	–	–	–	8,	–	–	–	Polenz	—	Poleur
–	–	–	–	–	–	–	–	–	May	—	Mery
–	–	–	–	–	9,	–	–	–	Hausoumont	—	Hansoumont
–	–	–	–	–	19,	–	–	–	Ardennes	—	Andenne
–	–	–	–	–	20,	–	–	–	Romet	—	Ramet
–	210,	–	–	7,	–	–	–	Berthien	—	Berthier
–	–	–	–	–	10,	–	–	–	De Soinne	—	Le Soinne
–	211,	–	–	2,	–	–	–	Arvers	—	Awirs
–	–	–	–	–	6,	–	–	–	M. Gilles	—	S. Gilles
–	–	–	–	–	8,	–	.	–	Gennet	—	Gennette
–	213,	–	–	23,	–	–	–	Claviere	—	Clavier
–	–	–	–	–	24,	–	–	–	Bossu	—	Borsu

MÉMOIRE SUR LES VIBRIONS LAMELLINAIRES DES AUTEURS.

Depuis 1786, époque à laquelle parut le bel ouvrage d'Othon Frédéric Muller, sur les *Animalcula infusoria*, le monde savant n'a pu proposer pour la classification de ces êtres, de système plus complet et plus riche de faits que celui publié par M. le colonel Bory de St. Vincent, dans le dictionnaire classique d'histoire-naturelle et l'encyclopédie méthodique (1). Déjà dans la treizième édition du *Systema naturæ* de Linné; dans le Règne animal de M. Cuvier; dans les Familles du même règne, par M. Latreille, etc. on avait adopté les divisions génériques établies par le célèbre micrographe Danois; mais ces ouvrages sont néanmoins fort éloignés d'égaler celui de M. Bory: là, non-seulement la classification est entièrement réformée; les ordres, les familles, les genres, les sous-genres et les espèces mieux définis, mieux limités et plus méthodiquement tracés, mais encore le nombre des observations est beaucoup plus considérable; des recherches propres, des espèces nouvelles en grande quantité, des connaissances plus circonstanciées soit sur ces récentes acquisitions, soit sur les vieilles données, tels sont les principaux mérites du travail que nous venons de citer. Ajoutons encore que les découvertes de Leeuwenhoek, de Baker, de Ledermuller, de Joblot, de Hill, de Gleichen, de Goeze, de Wrisberg, d'Eichorn, de Rœsel, de Pallas, de

(1) Tom. II. Hist. nat. des zoophytes ou animaux rayonnés.

Needham, de Spallanzani, de Girod-Chantrans, de Bauer, de Dugès, etc. ont singulièrement contribué à l'édification du système complet tel que nous le possédons aujourd'hui.

Après tant de noms illustres, et de travaux précieux sur l'histoire-naturelle de ces êtres dont le microscope nous a révélé l'existence et l'organisation, il paraîtrait impossible ou du moins fort difficile d'ajouter encore à nos connaissances. Cependant le domaine de la nature présente un champ d'observation si vaste et si varié, que de nombreux faits restent encore à recueillir, surtout dans tout ce qui regarde ce monde invisible à nos faibles moyens naturels, cet autre univers où les organismes se dérobent à nos regards par leur extrême petitesse, comme les systèmes planétaires le font dans l'espace par leur éloignement et leur incalculable distance. Nous possédons bien peu de faunes micrographiques des divers états européens : les recueils de Muller et de M. Bory de St. Vincent peuvent seuls passer pour tels, l'un du Danemarck, l'autre du nord de la France. Notre pays a cependant été le sujet de plusieurs investigations : Spallanzani cite des êtres observés aux environs de Bruxelles ; M. Bory lui-même a fait des recherches dans les étangs du bois de la Cambre, dans le Brabant, et dans plusieurs autres localités de la Flandre. Ces souvenirs qui appartiennent à l'histoire de la science, sont bien propres sans doute, à réveiller l'attention de nos naturalistes sur une partie digne sous tous les rapports, de leurs soins et de leurs méditations. En effet, que de principes physiologiques, que d'axiomes anatomiques, que de prétendues lois de la nature ne se trouvent pas démenties par les phénomènes du microcosme ! Que d'élégantes et de captieuses définitions de

la vie réfutées tout à coup par l'observation d'une monade ou d'une lamelline; que de considérations sur la sensibilité des êtres, que de rêveries sur la volonté, le mouvement, que sais-je? sur des principes psycologiques mêmes, éternels sujets de controverse et de discussion pour qui ne connaît le règne tout entier des êtres organisés, combattues, anéanties par l'étude de quelques infusoires, de quelques gymnogènes! Lamarck l'avait dit avec raison: la vie et tous les phénomènes qui en dépendent doivent être étudiés à leur origine; or, où se trouve leur origine sinon dans la continuation du monde visible, c'est-à-dire dans le monde microscopique, dans cette dépendance du règne organisé où les ébauches successives de l'animalité ne semblent avoir été individualisées que pour nous faire assister aux voies d'essai, je dirais presqu'aux expériences que la nature elle-même paraît avoir entreprises et exécutées avant d'arriver à cet ensemble compliqué de ressorts et de systèmes dont tant de forces inconnues déterminent les actions, à cette machine bimane, chainon intermédiaire entre la brute et la divinité. Les vues les plus grandes de la philosophie réelle, c'est-à-dire de cette connaissance positive des phénomènes de la nature, non telle que nous nous l'imaginons, mais telle qu'elle est en effet en vertu des choses et de l'ordre établis, ne peuvent pour la plupart du tems se fonder que sur les considérations fournies par l'étude des gymnogènes, puisque là, et là seulement, commencent à se montrer les premiers rudimens de nos systèmes organiques, systèmes dont les facultés de quelque nature qu'elles soient ou qu'elles puissent être, ne sont que des dépendances, des produits ou des fonctions. On conçoit donc qu'il n'est rien pour les physiologistes et les philosophes, de

plus précieux et même de plus nécessaire que d'étudier le règne organique dans ce qu'il comporte de plus simple et de plus certain.

Cette opinion ressortira d'elle-même de la connaissance exacte d'un être fort singulier, inconnu jusqu'à nos jours, dont nous avons entrepris la description et que nous avons suivi dans ses diverses habitudes. Les différentes questions que son étude nous a suscitées, feront le sujet de ce mémoire.

Chacun connaît les intarissables plaisanteries de Voltaire sur les vibrions de la colle, que l'on nommait alors des *anguilles*, et auxquels plusieurs auteurs ajoutaient sur leurs planches, des têtes de poisson, pour leur donner encore plus de ressemblance avec ces animaux. Peut-être, si les contemporains du philosophe de Ferney avaient connu l'être dont il sera ici question, ils l'eussent rangé dans le même groupe que leurs anguilles, quoiqu'en général, ses allures soient fort différentes. Cette espèce de confusion n'est pas étrangère aux ouvrages modernes; car de tous les microscopiques qui lui ressemblent le plus, le *vibrio bacillus* (Mull.) a été classé dans le même genre que les vibrions véritables beaucoup plus composés et d'une organisation bien supérieure. Nous avons déjà annoncé ailleurs (1) que le genre vibrion devait subir des modifications : en effet, ce changement est inévitable si l'on veut rester fidèle à la rigueur des principes Linnéens. Le premier ordre de la classification rectiligne des microscopiques est celui des gymnodés qui comporte pour caractères : animaux très-simples, de forme parfaitement déterminée et invariable, où l'on ne reconnaît aucun organe, ni cirrhes vibratiles, ni même la moindre apparence de

(1) Tentamen biozoogeniæ generalis, p. 25. in-4.

poils ou de cils quelconques. Par le mot *organe*, je pense que l'auteur de la classification a entendu tout instrument de la vie, et je me confirme dans cette opinion lorsque je vois que les animaux du troisième ordre, ou les stomoblépharés, ont une ouverture buccale munie de cils ou de cirrhes vibratiles, mais non d'organes rotatoires doubles : caractère numériquement énoncé le premier dans la définition de l'ordre, par conséquent, le plus essentiel. L'ordre des trichodés ou le second est plus positif encore à l'égard de ce qu'on doit entendre par gymnodés : en effet, l'auteur nomme trichodés, les animaux microscopiques où nulle ouverture buccale ni organes internes déterminés ne se prononcent encore positivement, mais présentent des poils ciliaires ou des cirrhes non-vibratiles sur la totalité ou sur quelques parties d'un corps simple, contractile ; énoncé qui suppose nécessairement qu'avant les stomoblépharés, aucun gymnodé, ni aucun trichodé ne peut présenter de bouche ou de canal intestinal. Or, les vibrions, même comme l'auteur les définit, ont le second organe et selon les observations de M. Dugès, le premier ; observations que Bory avait déjà faites, vu qu'il avait reconnu deux lèvres au *vibrio glutinis*. Les vibrions ont non-seulement un canal intestinal (1), mais ils ont en outre des organes générateurs fort distincts (2) ; les sexes mêmes sont séparés sur des individus

(1) Et comment concevoir l'existence de celui-ci, sans bouche, sans ouverture antérieure? Dans l'ordre progressif des animaux, il se forme d'abord un creux qui devenant de plus en plus profond, finit par se changer en sac ou en tube et comporte ainsi d'abord une bouche, puis un canal, de sorte que jamais celui-ci ne se présente bien constitué, sans déhiscence antérieure des parois, c'est-à-dire sans ouverture buccale.

(2) Voyez Ann. des scienc. nat., tom. IX.

différents; il y a accouplement, fécondation de germes, ovo-viviparité, etc. Il est donc inconvenant de les laisser parmi les gymnodés; une telle confusion serait trop choquante; les rapports naturels des êtres compris dans cet ordre et ceux des êtres de l'ordre suivant, la définition même de l'ordre des gymnodés excluent tout-à-fait un tel placement. Les vibrions d'une autre part ne peuvent entrer dans l'ordre des stomoblépharés où l'ouverture buccale est munie de cils ou de cirrhes vibratiles. Il faut donc un ordre nouveau dont j'ai déjà indiqué l'établissement pour deux autres genres d'animaux microscopiques : les Dekinies (*Dekinia*), genre nouveau que j'ai dédié à feu Dekin, mon premier professeur d'histoire-naturelle, et les Leiodines (*Leiodina*) genre connu, établi par M. Bory de St Vincent (1).

Quoiqu'il en soit, les réflexions que nous venons d'émettre, ne tendraient qu'à changer le placement du genre vibrion ; mais il nous faut faire voir encore que ce genre en lui-même renferme des éléments incompatibles avec sa délimitation actuelle. Les vibrions, dit M. Bory de St. Vincent, ont le corps cylindrique, anguiforme, sensiblement aminci à ses extrémités, transparent, à travers lequel on commence à distinguer quelques rudiments d'organe intestinal, outre la molécule constitutrice, quand la taille de l'animal n'est pas trop petite. Cette dernière condition gâte les caractères antérieurs : en effet, il est des vibrions (*vibrio bacillus*, Mull.) qui sont assez grands pour qu'on puisse y voir le canal intestinal, si vraiment il y existait. D'ailleurs, on n'aurait qu'à augmenter le pouvoir amplifiant de l'instrument pour découvrir les organes qui échap-

(1) Voyez Bydrage tot de natuurkundige wetenschappen, 1er vol. de 1830.

peraient à nos sens à des grossissemens moindres. Or, qu'on regarde le *vibrio bacillus* au grossissement de mille fois le diamètre et l'on n'y découvrira rien qu'un tube transparent; ce n'est donc pas la petitesse de l'animal qui fait que nous ne distinguons point d'organes intérieurs : c'est que ces organes mêmes n'existent pas. Ces objections doivent s'être présentées à l'esprit du savant micrographe français, comme au nôtre; car, il a divisé son genre vibrion en trois sous-genres : les *lamellinaires*, les *gordioïdes* et les *oxyuroïdes*. Les lamellinaires sont ceux où l'on ne distingue aucun rudiment d'intestin ni d'ovules; les gordioïdes ceux où paraît un tube alimentaire ou son rudiment, mais où aucun ovule ne se montre encore; enfin les oxyuroïdes ceux où les ovules distincts s'ajoutent au tube alimentaire. Evidemment les lamellinaires sont des gymnodés; les gordioïdes et les oxyuroïdes n'en sont pas; ils doivent donc faire partie d'un autre ordre, par conséquent former soit deux genres, soit un seul; cela dépendra de la méthode de classification qu'on adoptera. La certitude où nous sommes de l'existence d'un tube alimentaire dans le dernier sous-genre, nous fait voir que le caractère du genre n'est nullement approprié à la totalité des espèces qu'il renferme, car il y est dit qu'on *commence* à distinguer à travers le corps *quelques rudiments* d'organes, etc.; le canal intestinal se montre positivement dans les oxyuroïdes, il n'y est plus rudimentaire, il y comporte une ouverture buccale, etc.

Il est donc évident que les vibrions lamellinaires doivent former un genre à part : l'adjectif par lequel on les a distingués des vibrions plus composés, est également fautif, puisqu'il rappelle la forme d'une lame, forme que n'ont nullement les êtres dont il s'agit ici : ces êtres sont cylindroïdes.

Les vibrions lamellinaires sont des gymnodés; il n'y a aucun doute à cet égard. Huit familles partagent cet ordre. A partir des volvociens, il y a des globules visibles qui composent le tissu corporel; dans les monadaires et les pandorinées, ce sont des globules ou des lames simples sans tissu visible qui forment l'animal (1) ou seuls et individualisés, ou réunis soit sans liens appréciables, soit au moyen d'une membrane enveloppante et sans trame distincte. Ce qu'il faut donc rechercher d'abord, c'est de savoir si dans les vibrions lamellinaires, il y a des globules tissulaires, des molécules constitutrices comme les appelle M. Bory de St. Vincent.

Cet auteur admet pour toute la famille des vibrionides que le corps cylindracé de ces animaux est réellement articulé, mais que les étranglements sont tellement microscopiques que le desséchement seul peut les rendre visibles, de telle sorte que cette composition peut faire regarder les vibrionides comme des annélides ou des filaires rudimentaires. Ce qui a donné lieu à cette hypothèse, c'est que dans le *vibrio bacillus*, on aperçoit, après qu'il est desséché sur le porte-objet, de petites sphères tout le long de son corps, bien que durant toute sa vie, ce même corps ait paru comme un tube de verre, sans organisation quelconque, et si diaphane que Joblot nommait cet être poisson de couleur d'eau, exprimant par cette phrase, sa transparence et son homogénéité extrême. Je ne sais si de ce qu'on remarque ainsi après la mort et le desséchement d'un être, il faut conclure à ce qu'il était durant sa vie, sur-tout lorsque d'autres phénomènes purement physiques et en tout indépendants de l'organisation et des propriétés

(1) Animal, selon l'opinion des auteurs.

vitales donnent une explication du fait observé. On sait que les belles recherches de MM. Dumas, Prévost et M. Edwards sur la question de savoir si la forme globulaire propre aux éléments organiques dépend de l'influence de la vie ou bien tout simplement de la transition d'un corps de l'état liquide à l'état solide, ont fait conjecturer que cette dernière opinion est la seule admissible. En effet, les deux premiers savans ont vu que lorsque l'albumine liquide est soumise à l'influence d'une pile électrique, il se forme au pôle positif (1) un coagulum blanchâtre, composé de globules dont le liquide n'offrait pas avant cette séparation, la moindre apparence. M. Edwards a constaté que ce phénomène se reproduit chaque fois que l'albumine se coagule. Il est en outre certain que ce n'est point cette seule substance qui jouit d'une aussi singulière propriété: la gélatine et la fibrine la montrent également. Or, il est de fait que le corps des vibrions lamellinaires, dans l'état vivant et de bien-être, paraît composé d'une membrane renfermant une substance liquide ou semi-liquide dont le desséchement détermine le retrait et la précipitation d'une matière albumineuse ou muqueuse qui alors se solidifie. Cette seule opération peut donc faire naître les globules qu'on a vus. Je suis d'autant plus porté à penser ainsi que dans l'espèce beaucoup plus grande que j'ai été à même d'étudier, les globules se sont montrés tout à coup, dès qu'on versait dans le liquide environnant de l'acide hydrochlorique ou de l'alcohol. On conçoit d'après cela que si la solidification de l'albumine occasionne la formation de glomérules sphériques dans l'intérieur des tubes des vibrions

(1) Des ouvrages de chimie disent que c'est au pôle négatif que cet effet se manifeste.

lamellinaires, la membrane qui constitue ces tubes, se moulant sur les globules, fait paraître par ses rétrécissements et renflements successifs, le corps de ces animaux comme un chapelet ou une série moniliforme. En effet, si l'on suppose que le diamètre intérieur de ces tubes est tel qu'il suffit seulement à contenir un seul globule formé, les sphères qui se détermineront dans la masse albumineuse devront se placer bout à bout, la membrane enveloppante se rétrécissant par le dessèchement se collera sur ces petites sphères et dessinera ainsi le simulacre d'un rameau d'anabaine ou d'une agglomération rectiligne de monades, comme l'a très-bien observé M. Bory de St. Vincent. Ce que je suppose ici, c'est-à-dire la concordance entre l'ampleur diamétrale du tube et la constante longueur du rayon des globules qui se forment de l'albumine, se vérifie exactement dans la nature. On sait que tous les éléments organiques, n'importe de quel organe ou de quel animal ils proviennent, sont d'un diamètre constant: or, ce diamètre est exactement celui des tubes de l'être que j'ai observé. Les mêmes faits se réproduisent sur les vibrions baguettes et ondoyants déjà connus.

Des considérations aussi importantes sont bien propres sans doute à faire rejeter le principe que des micrographes ont essayé d'introduire dans la philosophie générale des êtres organisés, principe par lequel on suppose que des individus vivans d'abord à l'état libre, finissent à une certaine époque de leur existence par se réunir pour donner lieu à quelque individu composé, cédant pour ainsi dire, leur vie particulière au tout qu'ils forment, et contribuant ainsi à l'existence d'une vie commune et générale. Cette prétendue fusion d'individus et de vies est admise néanmoins pour toute la

famille des pandorinées. On croyait que puisque le desséchement des vibrionides laisse apercevoir dans leur corps cylindracé, des globules, ces animaux avaient une origine semblable et que les monades, par une cause dont on se gardait bien de tenter l'explication, s'ajoutaient en série linéaire au lieu de se réunir sur un plan et dans une position donnée et régulière comme les pectoralines ou sous la forme d'une sphère comme dans les pandorines. Il est inutile de s'arrêter à démontrer que d'après nos connaissances actuelles, une telle opinion devient tout à fait insoutenable.

Les diverses observations que nous venons de faire, ne peuvent rester sans effet sur la classification des êtres qui nous occupent; car, nous venons de voir que la formation des globules dans les vibrions lamellinaires, par le desséchement ou l'action de quelques réactifs chimiques, n'indique nullement l'organisation de ces êtres, qu'elle ne montre nullement leur prétendue origine monadaire, que par conséquent, si l'organisation est le fil d'Ariane qui doit nous conduire dans le classement comparatif des êtres, une telle formation ne peut d'aucune manière entrer en ligne de compte. Ce n'est donc point par les phénomènes que ces vibrions nous montrent à leur mort qu'il faut déterminer leur position dans l'échelle du règne, mais cette position doit être simplement assignée par ce que l'observateur remarque durant leur vie et par les considérations qui résultent de l'étude de leur organisation et des effets des propriétés vitales.

D'après ces principes, il est clair qu'il faut tâcher de déterminer la structure des vibrions lamellinaires pendant le tems qu'ils se meuvent dans le liquide capable de soutenir leur existence, afin que toutes les

remarques qu'il nous est donné de saisir, puissent porter sur les effets mêmes de l'organisation et non sur ceux qui dépendent de simples actions physiques ou chimiques. Or, le vibrion ondoyant, le vibrion baguette et l'espèce nouvelle que nous avons découverte, ne présentent même au plus fort grossissement possible, aucun tissu distinct, aucun globule, aucune fibre, aucun organe appréciable. Ce sont de simples tubes translucides ou même diaphanes, étendus, flexibles, ayant des mouvements plus ou moins marqués et vifs dans certaines circonstances, immobiles dans d'autres, tantôt d'un égal diamètre dans toute leur longueur, tantôt se terminant en pointe postérieurement ou bien finissant à la partie antérieure par un petit rétrécissement presque insensible. On dirait d'ailleurs voir des tubes de cristal d'une ténuité extrême et dont le diamètre peut être évalué à un troiscentième de millimètre. Ces tubes ou coniques ou cylindracés ont des dimensions fort variées; ou ils sont fort petits et d'un cinquantième de millimètre, ou ils égalent près d'un centimètre; toutes ces valeurs étant effectives et réelles et non microscopiques comme quelques auteurs ont l'habitude d'en donner.

Ce premier aperçu sur la structure générale des vibrions lamellinaires ne laisse aucun doute sur la famille à laquelle ils doivent appartenir : celle des monadaires dont le corps diaphane ne présente pas même au grossissement le plus considérable qu'on puisse obtenir, l'apparence d'une molécule organique intégrante, et revêt d'ailleurs une forme arrêtée non contractile. Les premiers caractères, ceux de la transparence et de l'absence de tout globule organique sont de l'application la plus rigoureuse; celui de la forme arrêtée et de

l'impossibilité d'une contraction donnerait lieu peut-être à quelques controverses, si les monades antérieurement coniques, et les cyclides ne nous offraient pas aussi une espèce de mouvement qui tient le milieu entre une contraction véritable et un simple déplacement de parties sans changement dans les dimensions. Les vibrions lamellinaires se meuvent sans doute, mais sans contraction apparente ; c'est une locomotion lumbricoïde, ce sont des plissements ou mieux des ondulations anguiformes qui les font avancer dans le liquide ambiant lorsqu'ils sont capables de mouvements individuels. Dans d'autres cas, ce sont de simples tournoiements qui emportent le sommet ou l'un des bouts du tube, sans se communiquer d'une manière bien distincte à son étendue inférieure. Aucun de ces mouvements n'est proprement contractile, car la contraction suppose nécessairement une diminution dans les dimensions des parties qui la subissent, un changement de forme : or, dans les vibrions, c'est seulement la figure qui change et non la forme.

Les quatre genres de la famille des monadaires établis par M. Bory de St. Vincent, c'est-à-dire les lamellines, les monades, les ophthalmoplanides (1) et les cyclides

(1) Nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, le genre ophthalmoplanide n'est ou ne peut être de la famille des monadaires. Il y a un globule organique au centre : c'est une modification de l'organisation monadaire, un pas de plus dans l'échelle. Les ophthalmoplanides représentent la forme secondaire des éléments organiques dévolue aux globules du sang et de la bile, en vertu de cette loi de la nature que nous démontrerons un jour dans toute sa vérité et sa généralité : qu'il n'y a point de forme primaire et secondaire des éléments organiques, bases de la composition tissulaire de tous les êtres des deux règnes qui ne soit représentée par une individualité dans ces mêmes règnes ; loi que nous nommons la représentation des éléments organiques dans le règne organisé.

ne peuvent certainement comprendre les vibrions lamellinaires pour lesquels il devient indispensable de créer un genre nouveau. Je propose de le nommer BACTRELLE (BACTRELLA, de Βακτρίς, petit baton), mot qui rappelle la configuration générale du corps. Dans un arrangement rectiligne des genres de la famille des monadaires, établi, ce me semble, d'après des considérations plus exactes et plus justes que celles qui ont déterminé le classement actuel, il faudrait faire suivre ces genres dans l'ordre suivant: les monades, les lamellines, les cyclides et les bactrelles. Cet arrangement n'est que provisoire, car lorsque j'aurai fait connaître mes recherches sur les piléonelles, les pelasies et les cyprinaires, genres formés soit par des êtres encore non décrits, soit par des espèces que les naturalistes ramenaient au genre bursaire, il devra subir des modifications notables, mais qui cependant n'apporteront pas le moindre changement à l'énoncé des divisions dont j'entretiens le lecteur en ce moment.

Le genre Bactrelle serait donc caractérisé comme suit:

BACTRELLA. Nobis.

Corpus simplex, elongatum, cylindricum, vel utroque extremo obtusum, vel anticè tenuiter, posticè e contra admodum attenuatum, undique clausum, vel partim, vel omnino mobile.

BACTRELLE.

Corps simple, alongé, cylindrique, obtus à ses deux extrémités ou bien atténué un peu en avant, très-fort en arrière, fermé de toute part, se mouvant soit en totalité soit en partie.

Synonymie.

Poissons de couleur d'eau. *Joblot.*

Anguilles d'une infusion de thé. *Joblot.*
Vibrions. *Muller, Lamarck, Cuvier, Latreille, etc.*
Vibrions lamellinaires. *Bory de St. Vincent.*

Observations.

Ce genre ainsi défini et limité, renferme des espèces observées par Leeuwenhoek, Joblot, Baker, Muller et M. Bory de St. Vincent. La forme cylindrique, conique ou biconique de leur corps, suffit pour les distinguer des monades où le corps est sphérique ou terminé par une pointe d'une excessive ténuité; des lamellines où le corps est applati, oblong ou carré, membraneux; des pétasiés où le corps a absolument la forme d'un chapeau ou d'une casquette; des piléonelles où le corps est comme un sac fort allongé; des cyprinaires où le corps a la forme des porcelaines; enfin des cyclides où le corps est ovoïde, comprimé et membraneux.

Je ne sais trop si l'on peut donner le nom d'organisation à la structure de ce corps, c'est-à-dire de l'être tout entier: on croirait y voir un organe individualisé, si la chose était possible. En effet, on n'y reconnaît aucune partie distincte, autre que celles par lesquelles l'esprit divise toute figure quelconque. Ce n'est en réalité qu'un tube, qu'une monade allongée, si l'on veut, un vaisseau clos d'un égal diamètre dans toute son étendue, ou successivement décroissant du milieu vers l'extrémité postérieure, car lorsque l'amincissement antérieur existe, il est fort brusque. On dirait voir dans l'espèce conformée de cette manière, une monade enchélioïde dont la partie postérieure s'est considérablement allongée et atténuée. Malgré cette extrême simplicité, le phénomène de la formation des globules dans l'intérieur de ce tube, qu'elle y soit provoquée par le simple desséchement ou par l'effet de quelques

réactifs chimiques, ne nous permet pas de douter que ce tube ne soit creux et ne renferme dans son intérieur une portion de liquide albumineux dont la coagulation détermine le développement des globules. Ainsi, nous devons considérer ce tube comme une enveloppe membraneuse, à la vérité sans tissu appréciable ; et comme d'ailleurs nous avons des exemples d'une telle structure construite sur une échelle beaucoup plus grande dans les filets des arthrodiées, rien ne nous empêche d'admettre cette conclusion pour vraie. Les monades elles-mêmes pourraient être conçues d'après la même idée comme des enveloppes membraneuses sphériques, d'un diamètre tel que le globule qui résulterait de la coagulation de l'albumine ou de la matière muqueuse de leur intérieur, coïncidât justement pour ses dimensions, avec l'ampleur ou la capacité de l'enveloppe. Alors le desséchement ou l'action de quelques acides et liqueurs alcoholiques feraient toujours paraître les monades pour ce qu'elles sont pendant leur état vivant, c'est-à-dire pour de petites sphères ou des globules. Si l'on admet de cette manière l'existence d'une membrane enveloppante, molle et flexible dans tous les genres de la famille des monadaires, on peut faire dériver toutes les formes caractéristiques de ces divisions, de la forme la plus simple possible, celle des monades, ou la sphéroïdique. En effet, qu'on suppose à cette sphère, une force d'alongement qui se manifeste à deux pôles opposés on aura un cylindre comme dans les bactrelles cylindroïdes; si cette force diminue à mesure que les parties allongées s'éloignent du centre actif, on aura les bactrelles coniques. Remarquons encore que ce que nous supposons ici, c'est-à-dire, le développement d'une force d'allongement qui naîtrait de deux poles

opposés, se vérifie dans la nature; nous avons observé ce singulier mécanisme sur une espèce inédite d'*Amiba* fort remarquable. On sait que dans ce genre, l'être n'a point de forme stable, mais qu'il change continuellement de figure. Or, ces mutations, bien qu'elles paraissent indéfinies à la plupart des observateurs, sont néanmoins coordonnées à des loix que nous croyons avoir saisies et qui dépendent d'un phénomène entièrement physique et dévolu en intensité variée à toutes les matières vertes globulaires dont la nature est résinoïde. Nous en avons exprimé l'énoncé dans les positions XXII - XXVI de notre dissertation inaugurale.

Si cette force d'expansion au lieu de se manifester sur deux points opposés, se fait sentir dans un plan et suivant le grand cercle d'une sphère, on aura une membrane plate, c'est-à-dire les Lamellines. Avec ces deux formes secondaires, la cylindracée et la plane, dérivées chacune, comme on le voit, de celle propre aux Monades, toutes celles dévolues aux divers genres de cette famille s'expliquent très-facilement. En effet, à la force d'expansion qui détermine la formation d'un corps plat, ajoutez deux poles de force plus énergique, et le corps plat s'allonge en sens opposés; vous avez les cyclades. A cette même force, supposez qu'il s'ajoute un seul pole plus agissant au milieu du plan et de la partie inférieure, la membrane s'allongeant par le bas plus qu'elle ne s'étend horizontalement, va se creuser ou prendre la forme d'un sac, et vous avez toutes les conditions propres aux pétasiés, aux piléonelles, aux cyprinaires. Or, ce qui chez ces êtres est stable et permanent, n'est que provisoire et momentané chez d'autres; nous avons déjà dit qu'il est en effet des *Amiba* où le corps s'étend suivant des poles opposés :

ce phénomène est commun à toutes celles de la division des vibrionides ; dans les *Amibes* protéïdes, toutes les modifications qui représentent l'état permanent des lamellines, des cyclides, des pétasiés, des piléonelles et des cyprinaires s'offrent par intervalles et non en vertu d'une volonté toute particulière qu'auraient ces êtres, comme on l'a dit (1), mais en vertu de simples forces électriques ou galvaniques dont l'origine est assignable.

Sans nous arrêter davantage sur ces importantes vues théoriques qui ne peuvent être bien comprises qu'après l'exposition des faits généraux, nous allons passer aux détails des espèces jusqu'aujourd'hui connues du genre Bactrelle.

Espèces.

I.

BACTRELLA *undula.*

B. *Corpore anguiformi, elongato, flexuoso et motu sygmoïdeo natante, interdum antice parumper attenuato, postice semper conico, acutissimo.*

Individua vel libera seu solitaria, vel acervata in glomerulis sphæricis, crassis, mucosis, luteis, interaneis seu bacillis mobilibus immenso numero perpetuo pullulacentibus, corporibus variis solidis et immersis affixis.

BACTRELLE *ondoyante.*

B. à corps anguiforme, allongé, flexueux, nageant

(1) Les infusoires n'ont point de volonté; celle-ci résultant nécessairement de l'intelligence pour l'existence de laquelle il faut un cerveau et des nerfs. Or, je le demande, qui donc a jamais vu ces organes d'une complication si éminente et si élevée dans de simples êtres où des grossissements de mille fois le diamètre ne divulgent pas même l'apparence d'une structure tissulaire globuleuse, comme dans les monadaires? D'ailleurs l'existence d'une volonté est encore moins admissible chez les Amibes que je regarde plutôt comme des productions végétales. Je le démontrerai un jour.

en zigzag, parfois un peu aminci en avant, toujours conique en arrière, très-aigu de ce côté.

Les individus soit libres ou solitaires, soit ramassés en glomérules sphériques épais, muqueux, jaunes, à parties internes ou filets (Bactrelles) mobiles, pullulant toujours en grand nombre, s'attachant (les glomérules) aux divers corps solides immergés.

Synonymie.

Vibrio undula. *Mull.* an. inf. p. 46. Tab. 6. fig. 4-6. Hist. verm. p. 43. N° 26.
- - - - - - - - Encycl. meth. vers, t. I. tab. 3. fig. 5-7.
- - - - - - - - *Linn. Gmel.*, syst. nat., tom. I. p. 3899. N° 10.
- - - - - - - - Lam. an. s. vert., tom. I. p. 420. N° 4.
- - - - - - - - *Bory de St. Vinc.* Encycl. méth., zooph., tom. II. p. 776. N° 2.

Anguille d'une infusion de thé? *Jobl.*, Descr. et us. des microsc. Pl. 5. fig. 3.

Petits serpents. *Baker*, Trait. des microsc., tab. VII. fig. 9. p. 87.

Petits animaux en forme d'anguilles. *Baker*, op. l. loc. cit. fig. 10. p. 88.

Habite durant toute la belle saison, les eaux douces d'infusion et de marais parmi les conferves, dans les champignons en déliquescence, l'eau des cadavres, etc.

Observations.

Cette espèce est la plus petite de toutes. Baker dit qu'elle est cinquante fois plus longue que large et que son épaisseur égale la centième partie de celle d'un cheveu. La longueur que nous lui avons trouvée le plus communément est d'un trentecinquième environ de millimètre. Ses dimensions varient d'ailleurs autant que

son habitation. Baker en a trouvé des individus dans l'infusion du poivre; Joblot dans celle du thé; Muller dans l'eau des champignons. Très-souvent nos mares et nos étangs en offrent des milliards, et c'est sur-tout dans cette dernière localité qu'on peut facilement étudier les habitudes de cette petite espèce.

Quand sa partie antérieure n'est pas sensiblement effilée, elle est assez arrondie et termine ainsi un corps dont la partie postérieure s'amincit toujours considérablement et finit en pointe acérée. C'est cette structure qui fait le caractère le plus stable de l'espèce. D'ailleurs elle est d'une transparence extrême et l'on n'y voit rien qui puisse faire conjecturer la moindre apparence d'une organisation quelconque. Quand elle meurt sur le porte-objet par le desséchement ou par l'action de l'acide hydrochlorique, on voit un globule ou deux se déclarer vers la partie la plus épaisse du corps; le reste paraît comme un fil noir (en vertu d'une illusion d'optique). Cela démontre évidemment que dans ce qu'on a improprement nommé la queue de l'animal, il n'y a point assez de matière albumineuse ou muqueuse pour donner lieu à des globules distincts.

Le malheureux compilateur Gmelin, divisant le genre *vibrio* en deux coupes, les *pellucentes* et les *gelatinosi*, plaça le *vibrio undula* dans la dernière. Comme il est à la fois *pellucens* et *gelatinosus*, il appartient à l'une et à l'autre. Ce même auteur dit que l'animal ne s'étend jamais en ligne droite, *numquam recta extensus;* nous pouvons assurer le contraire. Baker a observé que les plus grands individus se contournent souvent en hélice, ou bien qu'ils nagent à la manière des serpents. Le savant micrographe Muller remarqua d'autres phénomènes fort singuliers sur ces petits animaux, phénomènes

dont nous pouvons être d'autant plus certains que M. Bory les a constatés de nouveau : « Ce vibrion, dit ce dernier auteur, nage épars par milliards ou se réunit à des millions d'autres pour former des glomérules agités dans les amas de mucosité et prenant une teinte générale jaunâtre par un tel rapprochement." On peut voir la figure de ces glomérules sur la planche de Muller ou sur sa copie dans l'Encyclopédie que nous avons citée.

On sait que d'après les travaux de M. Bory de St. Vincent sur la *matière*, considérée sous les rapports de l'histoire naturelle (1), on serait porté à croire que les Bactrelles naissent dans cette mucosité par voie de génération spontanée après que la matière muqueuse a subi l'état vésiculaire et s'est élevée à l'état agissant. Mais cette manière de concevoir la cause de l'apparition d'un grand nombre d'êtres dans des liquides, soumis à des agents favorables au soutien de la vie, n'est que l'expression de l'ignorance où nous sommes sur le mode de leur réproduction. Nous sommes par rapport à ces êtres au même point où était Aristote pour les insectes et beaucoup d'autres animaux; il a fallu des siècles et un Redi pour dissiper ces ténèbres; un jour viendra peut-être où la micrographie animale aura son Redi, comme la physique eut son Newton et la géologie son Cuvier. En attendant, nous croyons pouvoir assurer que partout et toujours la matière muqueuse, loin de précéder le développement ou même, comme on l'a dit, l'apparition des êtres dans les milieux capables de soutenir leur existence, ne fait que suivre ce développement dont elle est, non la cause ou la condition essentielle, mais la conséquence et le produit inévitables.

(1) Opuscule publié en 1823 au nombre de trente exemplaires seulement, et dont l'auteur a donné une édition amplifiée et corrigée dans le X^me^ vol. du Dictionnaire classique d'hist. naturelle.

II.

BACTRELLA *bacillus.*

B. *Corpore elongato, lineari, cylindrico, æquali, motu lento, languido, rectâ vel flexuosâ lineâ progrediente, crystallino, utroque extremo truncata.*

Individua solitaria, libera, varia corpora immersa præsertim confervas et lemnas obtegentia.

BACTRELLE *baguette.*

B. à corps allongé, linéaire, cylindrique, égal, se mouvant lentement et avec langueur en ligne droite ou flexueuse, cristallin, tronqué à ses deux extrémités.

Individus solitaires, libres, recouvrant les corps immergés sur-tout les conferves et les lentilles d'eau.

Synonymie.

Vibrio bacillus. *Mull.* an. inf. p. 45. Tab. 6. fig. 3. Hist. verm. p. 40. N° 22.

- - - - - - - - *Linn. Gmel.* syst. nat., p. 3901. N° 17.

- - - - - - - - Encycl. méth. vers, t. I. tab. 3. fig. 4.

- - - - - - - - *Lam.* an. s. vert., tom. I. p. 420. N° 3.

- - - - - - - - *Bory de St. Vinc.*, encycl. méth. zoop., tom. II. p. 778. N° 1.

Poisson de couleur d'eau. *Joblot*, descript. et us. des microsc., p. 67. pl. 8. fig. 12 - 14.

Leuwenhoeck. Arc. nat. p. 40. fig. F. et p. 315. fig. C et D.

Baker. Traité des microscop., p. 83. N° 4. pl. 7. fig. 4?

Habite les eaux d'infusion de poivre, de paille, de foin, dans les étangs, les marais entre les conferves et les lentilles, paraît cosmopolite d'après les observations de M. Bory de St. Vincent.

Observations.

D'après ce que cite Baker dans son ouvrage sur les

microscopiques, il me paraît qu'on peut rapporter l'être qu'il a décrit à cette espèce de Bactrelle : « Une autre espèce, dit-il, paraît semblable à des vers fort minces, environ cinquante fois aussi longs que larges. Leur épaisseur est à-peu-près la centième partie de celle d'un cheveu ; leur mouvement est uniforme et lent, balançant leurs corps ordinairement, mais fort peu en s'avançant ; ils nagent aussi facilement en avant qu'en arrière, et étant partout de la même épaisseur, il est difficile de déterminer l'extrémité où leur tête est placée." On voit aisément que cette description est celle du *vibrio bacillus* des auteurs ; sa figure est dessinée à un faible grossissement. D'après Joblot, cette espèce serait d'une petitesse mille fois au-dessous de celle d'un cheveu ; mais nous savons à quoi nous en tenir sur les exagérations de cet auteur. M. Bory ne trouve pas de grandeur fixe à son *vibrio bacillus ;* nous sommes du même avis ; cependant nous n'en avons jamais vu d'individus qui dépassassent un huitième de millimètre, longueur réelle. Au grossissement de cinq cents fois le diamètre, le micrographe français dit que leur longueur apparente varie d'une ou deux lignes à plus d'un pouce. Nous entrons dans ces détails parce que l'espèce suivante nous offrira sous ce rapport de très-grandes différences.

Les principaux caractères qui distinguent la Bactrelle baguette de l'ondoyante, sont l'égal diamètre dans tous les points de son étendue et la troncature de ses extrémités ; du reste, pas la moindre apparence d'organisation ou de molécules constitutrices, comme on appelle les globules organiques. Seulement ainsi que nous l'avons déjà dit, après le desséchement, on voit se prononcer des globules juxtaposés en série linéaire dans toute la longueur du corps ; effet qui dépend de la

coagulation du mucus intérieur et qu'on peut obtenir également par l'action de l'acide hydrochlorique. Ce n'est donc pas à une organisation particulière qu'il faut attribuer ces petites sphères, comme on l'a fait, mais simplement à quelque effet chimique. La Bactrelle baguette ne résulte donc point de l'agglomération linéaire de monades semblables, s'unissant dans leur juxtaposition si intimément qu'elles paraîtraient ne former qu'un tout continu, un tube homogène dont les articulations seraient si microscopiques qu'elles échapperaient à nos meilleurs moyens d'amplification. La vie dont jouit la Bactrelle baguette n'est donc pas le résultat d'une infusion de vies particulières et individuelles en vie commune et générale; en un mot, les Bactrelles ne font pas des pandorines rectilignes.

Les globules qui se forment par le desséchement ou l'action de l'acide hydrochlorique dans l'intérieur du tube des Bactrelles baguettes, ont un troiscentième de millimètre en diamètre: c'est le double du rayon de ceux dits organiques et généraux à tous les tissus; nous avons déjà dit que par la coagulation de l'albumine ou du mucus en globules, la membrane tubulaire sans tissu se moulait sur les sphères et se rétrécissait ainsi entre chacune d'elles, de manière à imiter un filet d'anabaine.

Ce qui est fort remarquable dans cette espèce, c'est la lenteur du mouvement. Ce point n'a échappé à aucun observateur. Nous avons vu que dans la Bactrelle ondoyante les mouvemens sont fort vifs et durent assez long-tems; dans la Bactrelle baguette le corps se plie bien un peu en ligne sygmoidée, mais ce n'est que rarement; une légère courbure, un angle fort obtus voilà à quoi se bornent ordinairement les flexions de ce corps. Parfois, dit M. Bory, il se tortille subitement,

mais ne change pas de place : cette indication est précieuse, et la condition de la fixation en place durant ce mouvement précipité est une très-grande preuve de la véracité des observations de M. Bory ; nous verrons plus loin pourquoi. Ce même naturaliste a remarqué en outre que son *vibrio bacillus* porte quelquefois une de ses extrémités à la surface de l'eau, l'y tient fixe et puis balance son corps en cercle autour de ce point. Toutes ces particularités qui paraissent sans conséquence à bien des personnes, sont du plus haut intérêt pour qui se plait à rattacher les faits à des causes générales ; ces minuties ont été pour nous la clef de quelques observations ultérieures ; nous les exposerons quand nous parlerons de l'espèce suivante où tous ces phénomènes quoique modifiés, se présentent cependant d'une manière plus décisive et plus propre à nous en révéler les conditions et les causes.

Nous n'avons jamais vu les Bactrelles baguettes se réunir en groupe ou en pélottes comme l'ondoyante ; cependant leur nombre n'est souvent pas inférieur à celui des individus de cette dernière. Quoique pour la plupart du tems libres, les premières sont néanmoins souvent attachées par l'une de leurs extrémités aux corps submergés ; nous avons remarqué alors que lorsqu'ils se détachent, ils vont effectivement en avant en tournant leur corps autour de l'extrémité opposée à celle qui les avait fixées. Si alors l'extrémité qui semble être le centre d'irradiation de la force motrice vient à rencontrer un corps, elle s'y fixe, et l'être se tient immobile ; puis s'il se détache de réchef, c'est l'extrémité tantôt passive, qui devient maintenant active et autour de laquelle l'autre tournoie. Cette singulière alternance d'action et d'inertie, de mouvement et de repos, de

puissance et de soumission, est bien propre sans doute à exciter notre curiosité. Nous l'avons observée si souvent que nous avons été fort étonnés de ne la trouver mentionnée dans aucun ouvrage ; on voit cependant que M. Bory avait remarqué l'un des cas ; nul doute que si cet ingénieux micrographe eût plus long-tems suivi de l'œil une Bactrelle baguette, il n'eût été témoin du singulier phénomène que nous venons de décrire. Je ne crois pas que cet effet dépende de la vie ; je suis bien loin de penser que l'extrémité qui devient le centre du mouvement soit plutôt la tête que l'extrémité opposée; je crois encore moins que les fonctions de tête et de queue puissent se transporter de l'une extrémité à l'autre, échanger leur emplacement et se promener le long du corps sans se détruire dans leur passage opposé. Il n'y a dans ce phénomène rien de vital, rien qui dépende de la nature animée de l'être : sa cause est hors de lui : réside dans les milieux environnants et provient des corps étrangers. Une des premières preuves de cette assertion, c'est qu'on parvient aisément à saisir les conditions matérielles où ce phénomène se manifeste : conditions essentielles, indispensables à son existence. En effet, on ne voit rien de tout ce que nous avons dit avoir lieu pour les Bactrelles baguettes, quand celles-ci sont nées dans les eaux d'infusion quelles qu'elles soient, aussi long-tems que le liquide ne renferme pas de *globulines*, c'est-à-dire de la matière verte de Priestley ou quelque espèce du genre *chaos* de M. Bory de St. Vincent. Ce qui ne peut arriver que lorsque la menstrue est fortement étendue d'eau et que pendant long-tems elle s'est trouvée exposée à l'air, à la chaleur et à la lumière. Au contraire, observe-t-on les Bactrelles dans une eau où vivent les conferves, les *globulines*, les *polinelles*,

les hélièrelles, etc., cette eau est-elle frappée des rayons du soleil, les Bactrelles commencent à se détacher, à se mouvoir, à tournoyer, à se fixer de nouveau, se détacher encore, à tourner jusqu'à ce que le soleil disparaisse et que son influence salutaire se dissipe. C'est donc en effet dans la végétation de ces plantes que les Bactrelles puisent leur mouvement, c'est par un effet de cette même végétation qu'elles montrent à l'observateur superficiel une tête qui devient queue ou une queue qui devient tête, un centre de force motrice qui voyage tout le long d'un corps pour se fixer à l'un des bouts dont l'un obéit toujours à l'autre. Afin de mieux définir la cause de ces changemens, si remarquables, nous allons parler d'abord de l'espèce nouvelle, espèce qui nous a singulièrement servi à saisir l'origine de ces particularités.

III.

BACTRELLA *filum.*

B. *Corpore longissimo, filiformi, cylindrico, æquali vel simplici vel bifido (dum procreat) extremis obtuso, rotundato, vel parumper uncinato, præsertim in motibus; libero, recto, extenso, rigido, immobili vel parumper et languidè natanti; affixo autem flexuoso, plicatulo, gyris sese contorquenti, apice mobiliore, perrarò quieto, formâ paulisper mutabili.*

Individua libera vel affixa, solitaria ast appropinquata, immenso numero corporibus immersis affixa et intermixta.

BACTRELLE *fil.*

B. à corps excessivement long, filiforme, cylindrique, égal, soit simple, soit bifide (quand il procrée) extrémités obtuses, arrondies ou un peu crochues sur-tout dans les mouvemens; libre, droit, étendu, roide, im-

mobile ou nageant un peu et languissamment; fixé, flexueux, un peu plicatile, se tortillant en rond, le bout plus mobile, rarement en repos, changeant un peu de forme.

Individus libres ou fixés, solitaires mais rapprochés, fixés ou entremêlés en nombre immense aux corps immergés. (*Voyez la planche ci-jointe.*)

Habite les eaux douces des marais et des étangs parmi les conferves et sur-tout parmi les palmelles, au mois de Septembre, d'Octobre et de Novembre. Très-commune en Flandre et en Brabant.

Observations.

Cette espèce est la plus grande de toutes celles du genre: sa longueur est souvent d'un centimètre en dimension réelle, (non microscopique), elle serait ainsi facilement visible à l'œil nu, si son excessive ténuité n'y mettait obstacle; elle est d'ailleurs si diaphane qu'on la distingue difficilement de l'eau ou elle vit. Au grossissement de cinq cents fois le diamètre on n'aperçoit rien de globuleux dans sa structure; c'est un tube anhiste dans toute son étendue; seulement le dessèchement et l'acide hydrochlorique donnent lieu à des globules tout le long du tube et seulement dans son intérieur.

Je n'ai pu confondre cette espèce de Bactrelle avec les deux autres; son égal diamètre dans toute son étendue et son excessive longueur ne me permettent pas de la ramener à la Bactrelle ondoyante. Ses analogies avec la Bactrelle baguette rendaient plus spécieuse sa distinction d'avec cette espèce; cependant quand je considère la forme obtuse et arrondie des extrémités, le bout souvent un peu crochu et singulièrement mobile, parties qui dans

la Bactrelle baguette sont tronquées; quand je fais attention à sa longueur extraordinaire et à toutes ses allures qui sont fort différentes de celles de la Bactrelle baguette, je ne puis m'empêcher de la séparer en espèce particulière. De plus, je ne l'ai jamais rencontrée dans les eaux d'infusions, c'est toujours dans celle de nos étangs et de nos marais qu'elle habite, parmi les conferves et autres productions végétales. Il m'a semblé que c'était particulièrement avec les palmelles qu'elle se tenait de préférence. Je ne l'ai jamais trouvée que dans l'arrière saison, sur-tout aux mois d'Octobre et de Novembre; la Bactrelle baguette est de toutes les saisons.

Quand la Bactrelle fil est libre, elle est le plus souvent complètement immobile : elle prend la forme alors d'un fil ou d'un petit baton très-mince, fort roide, très-droit. De tems en tems, ce fil est entraîné dans le liquide, mais alors on ne tarde pas à voir que ce mouvement ou cette natation languissante n'est pas le résultat d'une direction de forces venues du dedans de la Bactrelle, mais qu'elle est simplement provoquée par l'action des corps environnants. Le voisinage d'un petit paquet de palmelles, quelques hélièrelles, des échinelles, des navicules, ou bien encore de quelques filets d'arthrodiée suffit pour donner lieu à cette progression lente; aussi la Bactrelle vient-elle à s'approcher de ces petits végétaux qu'on la voit soudain comme entrainée par un courant irrésistible vers le petit corps attirant, absolument de la même manière que deux corps flottant à la surface de l'eau s'approchent et se réunissent subitement par un effet de la capillarité. Quand une Bactrelle fil s'est ainsi fixée à quelque paquet de palmelles, elle semble enfoncer l'une de ses extrémités dans le mucus qui entoure les palmelles comme autant de zones con-

centriques ou de sphères qui s'emboîtent ; mais en réalité c'est la palmelle elle-même qui attire ainsi le bout de la Bactrelle. Quand la jonction est faite, sur-tout si l'on observe ces phénomènes au soleil et un jour assez chaud, on voit à sa grande surprise que le bout opposé à celui qui est fixé, se plie à droite et à gauche, puis revient à sa disposition première, puis semble tournoyer, serpenter, s'allonger, prendre la forme d'un crochet, pour se débander ensuite, en un mot se mouvoir d'une manière fort singulière et qu'à peine on peut dépeindre dans le discours. On est étonné de trouver tant de mobilité dans une partie qui était tout-à-l'heure parfaitement inerte et immobile. Si le soleil continue d'exercer son influence, on voit quelquefois une partie de la Bactrelle se ployer et se déployer, se coucher en ondes plus ou moins excentriques, rarement se contourner en cercles ; il semble en un mot que le mouvement du bout se soit propagé à toute l'étendue du corps ; cependant c'est l'extrémité qui se meut le plus ; rarement elle est tranquille. Au milieu de tous ces déplacements, on aperçoit facilement que la forme du bout ne reste pas toujours la même ; tantôt d'arrondie qu'elle était, elle devient un peu aiguë, puis rentre sur elle-même et n'est bientôt plus qu'une pointe obtuse. Le surcroit d'énergie qui se montre si évidemment à cette extrémité, nous fait voir que les Bactrelles doivent croître en allongeant un de leurs bouts et comme nous avons reconnu que chaque extrémité est susceptible de se mouvoir également et que celà dépend simplement de quelques circonstances, nous devons admettre qu'elles sont susceptibles d'allongement dans les deux sens. Si par une inégale répartition de force, le bout est porté à s'allonger sur deux points différents, il se bifurque ;

chaque nouvelle extrémité ne cessant de croître, on s'aperçoit bientôt que le corps même de la Bactrelle est divisé en deux; si alors un des rameaux se détache, on a une nouvelle Bactrelle qui attend pour croître que l'un de ses bouts se fixe à quelque production végétale. De cette manière on s'explique très-bien comment la Bactrelle fil se propage. Je serais même tenté de croire que ce mode de propagation qui a les plus grands rapports avec celui des hydres dont les Bactrelles ne sont au fait que des simplifications spécifiées, est commune aux autres espèces. Je dis ici que les Bactrelles ne sont que des hydres plus simples; en effet, si dans l'intérieur du corps de ces dernières, ne se développaient pas des globules verts ou jaunes, si leur partie antérieure ne se divisait pas en tentacules, si enfin il n'y avait pas d'ouverture buccale, les hydres deviendraient des Bactrelles; la division gemmipare que j'ai découverte sur ces dernières, augmente encore la somme de ces rapports. Ce mode de propagation une fois reconnu, il devient bien difficile de croire que les Bractrelles soient des productions d'une génération directe on spontanée; nous nous sommes déclaré ailleurs sur cette question. Rien n'empêche de penser que les jeunes gemmes se conservent dans l'eau jusqu'à la saison où elles doivent grandir et procréer à leur tour. C'est là le sort de tout être vivant aquatique dont toutes les phases d'existence nous sont bien connues; la génération directe n'a été admise que pour les êtres dont on ne connaissait pas toutes les habitudes, de sorte qu'en définitive la question est relative à notre ignorance, c'est-à-dire que nous avons tranché le nœud quand il fallait le défaire, que nous avons admis un fait où il fallait douter.

Quand une Bactrelle fil a montré toutes les variations

de mouvement dont nous avons parlé, et que nous avons figurées dans la planche annexée à ce mémoire, on remarque souvent qu'elle se détache; alors elle se roidit en avançant, son bout conserve parfois de petites ondulations, quelquefois un pli se voit encore sur le corps; mais bientôt toutes ces flexions disparaissent et la Bactrelle semble être un corps inerte, un tube de quartz ou de cristal, un long article anhiste d'arthrodiée. Jamais nous ne lui avons vu exercer le balancement que M. Bory a découvert sur la Bactrelle baguette et dont nous avons parlé précédemment. Cependant l'extrémité qui était le siège de continuelles variations de forme, de dimension et de place, vient elle à passer contre quelque filet de conferve ou quelque groupe de palmelles, elle entraîne le corps entier de ce côté, s'engage dans le mucus, ou se fixe sur le filet; elle devient roide alors et l'extrémité opposée, inactive il n'y a qu'un moment, présente bientôt toutes les singulières phases de mouvement que nous avons mentionnées; ainsi chacun des bouts peut jouir des mêmes avantages; c'est effectivement ce que fait supposer une parfaite égalité de structure de part et d'autre. Nous l'avons déjà dit pour la propagation.

Si l'on s'obstine à vouloir reconnaître des têtes et des queues dans tous les animaux, il faudra admettre qu'une tête peut devenir queue et une queue tête, par le simple déplacement de l'être; il faudra admettre que si l'impulsion est donnée au corps par la tête et que ce soit à la queue d'obéir, la force dont cette impulsion dépend peut voyager tout le long du corps et se fixer n'importe à quelle extrémité. Etrange et bizarre manière d'expliquer les faits naturels et que suscitent pourtant les travaux micrographiques du siècle dernier! Sans nous

arrêter davantage sur ces questions oiseuses et abstruses, nous ferons néanmoins une réflexion; c'est que sur l'espèce précédente, nous avons aussi remarqué une alternance singulière dans les fonctions des extrémités. Dans la Bactrelle baguette, l'une des extrémités est à la surface de l'eau, le corps plonge droit et tournoie autour du bout supérieur; cependant le bout inférieur peut devenir supérieur et c'est alors celui-ci qui tournoie autour de celui-là. Dans la Bactrelle fil, l'une des extrémités se plie, ondoie et change de forme, l'autre extrémité est alors roide, immobile et fixée; se dégage-t-elle, l'autre peut se fixer, devenir roide et immobile, tandis que celle qui l'était précédemment va se plier, tourner et revêtir d'étranges formes. Ces phénomènes sont évidemment de la même nature; quoique modifiés, ils sont dus à des causes identiques, différenciées peut-être dans leur énergie et quelques conditions secondaires; on peut donc tâcher de les expliquer par la même voie. A cet effet nous ferons remarquer qu'il est une circonstance commune à tous les deux; c'est que pour qu'une extrémité fasse ce que l'autre a fait, il faut que la Bactrelle se fixe au moins une fois entre les effets produits. Cette réflexion lève tout le voile, et il est plus d'un lecteur qui devine déjà la cause des mouvemens que nous avons décrits. En effet, qu'une Bactrelle se fixe à des corps inorganiques simples, comme à de petites particules de fer, etc., nulle action ne se produit; qu'elle nage librement et seule dans une masse d'eau, l'on ne voit rien de tout ce que nous avons dit; mais qu'une de ses extrémités vienne à toucher une palmelle, un article d'anabaine ou d'arthrodiée, même une simple globuline, que ces corps soient en pleine végétation, et voilà les phénomènes de la locomotion qui s'établissent.

Il est clair que chaque palmelle, chaque article d'arthrodiée, chaque hélièrelle, en un mot, chaque cellule végétale à quelque espèce qu'elle appartienne, renferment en eux-mêmes les conditions matérielles capables de développer une force électromotrice : chacun de ces corps étant hétérogène de sa nature et toujours composé de deux élémens distincts, l'un siliceux, vitré, l'enveloppe des globulines, l'autre résineux, la substance parenchymoteuse, le chlorophylle, le contenu des globulines. Chaque cellule ou chaque palmelle est donc un corps qui sous le rapport de l'électricité n'est ou ne saurait être en état naturel; les élémens différens toujours en présence, toujours baignés d'un liquide conducteur, décomposent toujours le fluide naturel; le fluide vitré se porte d'une part, le résineux de l'autre; chaque élément a ses pôles, joint à un autre il forme un couple; les couples se réunissent et forment des piles; chaque espèce végétale est donc une pile différemment figurée d'après ses conditions organiques; cette pile agit sur les gaz, les liquides qui les baignent et les décomposent. M. Pouillet l'a démontré pour la végétation dans l'air; j'ai déjà rassemblé beaucoup de faits qui le démontrent pour la végétation dans l'eau. Or, si chaque végétal est ainsi une pile qui agit constamment, il est clair que son atmosphère de fluide électrique attirera les corps étrangers; que ce soit une Bactrelle; celle-ci est effilée en pointe et cette pointe est flexible, comme tout le corps; d'ailleurs, ce corps prendra une quantité d'électricité proportionnée à sa surface, une plus grande quantité de fluide s'échappera du bout, c'est l'effet des pointes d'offrir un dégagement facile aux effluves électriques. L'extrémité mobile, flexible doit donc se mouvoir, tournoyer; ce sera un moulinet électrique; la

torsion qu'elle éprouve, modifiera ses mouvemens. La Bactrelle venant à se détacher, une certaine quantité de fluide qu'elle retiendra encore, va s'échapper par le bout qui, conservant en partie le mouvement imprimé, agira sur tout le corps et le fera balancer autour d'elle; delà les mouvemens de la Bactrelle baguette; delà les ondulations de la Bactrelle fil. Tout le fluide perdu, transmis, les Bactrelles deviennent immobiles, mais de nouvelles piles les attirent et le même manège recommence. Delà, l'alternance des extrémités actives et passives; delà toutes les fonctions de têtes et de queues réduites à de simples transmissions de fluide électrique. C'est ainsi qu'une étude bien dirigée des espèces microscopiques nous revèle des phénomènes étranges dont nous étions loin de soupçonner l'existence.

On m'objectera sans doute que si la cause des mouvemens dans les Bactrelles, est dûe à de simples effets d'électricité, il faut plus que douter de l'animalité de ces êtres : aussi j'avoue que j'en doute beaucoup; cependant comme la Bactrelle ondoyante se meut *per se*, que la Bactrelle baguette a encore de tems en tems des mouvemens qui ne viennent pas du dehors, il me semble qu'on peut laisser ce genre parmi les microscopiques gymnodés. Le mouvement animal (celui qui trouve sa cause dans l'animalité) n'exclut pas d'ailleurs celui qui proviendrait de simples effets électriques : un être peut se mouvoir par deux causes différentes. On sait de plus que dans l'acte de la génération sexuelle, il est probable que le dégagement du fluide électrique joue un très-grand rôle et que l'origine des mouvemens vitaux doit peut-être se rapporter à l'influence de ce fluide; or les microscopiques gymnodés sont au règne animal ce que les premiers états ovulaires de l'embryon sont à l'orga-

nisme qui le conçoit; nous avons prouvé ailleurs cette assertion (1); le fluide électrique pourrait donc bien présider aux premiers développemens de la nature dans le règne de ce nom, comme il paraît le faire dans la conception. En outre, dans les Bactrelles on ne voit rien qui empêche de croire que le mouvement animal ne puisse décroître de la Bactrelle ondoyante à la Bactrelle fil, dans une progression telle que d'abord ce mouvement surpasse en énergie la puissance électrique, puis lui fait équilibre et enfin s'y subordonne. C'est du moins ce que nous portent à supposer les trois états que nous avons spécifiés sous les noms de Bactrelle ondoyante, de Bactrelle baguette et de Bactrelle fil. Cette dernière s'approcherait donc le plus de la nature végétale. Cette idée me paraît d'autant plus admissible que je suis fermement convaincu que les navicules, les bacillaires (2), les échinelles, les lumélines, les styllaires, les pectoralines, les pandorines, etc., loin d'être des animalcules, ne sont que des végétaux véritables qui se meuvent par un mécanisme semblable à celui des oscillaires, c'est-à-dire par un effet galvanique, résultat de leur organisation. On ne peut en effet méconnaître dans chacune de ces petites plantes, de véritables piles électriques parfaitement construites et variées d'ailleurs sur un plan fort riche.

CONCLUSIONS.

Le genre vibrion des auteurs renferme des espèces

(1) Vid. Tent. Biozoogeniæ generalis. p. 21.

(2) Les navicules ne paraissent être que des bacillaires vues par une autre face d'après les travaux de M. Nitzsch, (v. Beitrag zur infusorienkunde oder naturbeschreibung der zerkarien und bazillarien. Neue schriften der naturforschenden gesellschaft zu Halle, 1817.)

dont les caractères ne sont pas ceux de la famille à laquelle il appartient, d'autres au contraire qui jouissent de ces caractères, le genre vibrion doit donc être divisé en plusieurs genres.

Les vibrions lamellinaires de M. Bory de St. Vincent sont des gymnodés; ils y constituent un genre pour lequel nous proposons le nom de Bactrelle. Ce genre renferme deux espèces décrites et connues, plus une nouvelle que nous nommons Bactrelle fil.

Le corps des Bactrelles n'est pas microscopiquement articulé comme on l'a dit; les globules qu'occasionne le dessèchement, est un effet de la coagulation de l'albumine ou du mucus. Le même effet se produit par des réactifs chimiques.

Le corps des Bactrelles est formé d'une membrane tubulaire anhiste remplie d'une substance albumineuse ou muqueuse.

La forme de ce corps s'explique très-bien par une déviation de celle propre aux monades en supposant que des forces polaires analogues à celles qui agissent momentanément dans les *Amiba*, deviennent d'un effet permanent dans les gymnodés monadaires.

Les Bactrelles ne sont point le produit d'une génération spontanée ou directe, il est fort probable qu'elles se propagent par division gemmipare comme les hydres dont elles ne sont que des simplifications spécifiées.

Les mouvemens dans les Bactrelles ont deux causes, l'une interne, l'autre externe; la première donne lieu à ce que nous avons désigné par mouvement animal, la seconde est celle qui préside aux mouvemens électriques; la première décroît de la Bactrelle ondoyante à la Bactrelle fil, la seconde décroît dans le rapport inverse. Le mouvement électrique provient des végétaux avec

lesquels vivent les Bactrelles ; ces végétaux sont des piles voltaïques où les Bactrelles viennent puiser du fluide électrique qu'elles émettent ensuite par l'effet de leur pointe terminale ; ce phénomène fait jouer aux Bactrelles le rôle de moulinets électriques.

Tous ces effets se rattachent aux grands principes de l'économie de la nature, et ne seront complétement reconnus que lorsqu'on aura saisi toutes les loix de ces principes.

Explication de la Planche.

Nous croyons inutile de noter par des signes caractéristiques toutes les formes et variations qu'on reconnaît à la Bactrelle fil, sujet de la planche. On en voit les individus simples ou bifurqués, libres ou fixés, droits, ondoyants, contournés en cercle, en crochets, etc. ; au bas de la planche à droite on voit des filets de la *Conferva sordida* de Dillwyn, et quelques paquets d'une espèce de *Palmella* que je n'ai point trouvée décrite dans les ouvrages de micrographie végétale qui sont à ma disposition. On voit autour de chaque vésicule composée de ces palmelles, des ondes, cercles ou sphères concentriques, muqueuses, dans lesquels s'enfoncent les extrémités des Bactrelles. La longueur réelle de celles-ci est, comme nous l'avons dit, d'un centimètre au plus.

CULTURE DE LA GARANCE. (*Rubia tinctorum.*)

A peine depuis l'année 1824, cette culture a-t-elle été introduite dans la province de la Flandre Orientale, que non-seulement cette branche d'agriculture a considérablement augmenté chaque année, mais que plusieurs agriculteurs en ont tellement approfondi et perfectionné la pratique, que la production en a été extraordinaire. Le fait suivant en est une preuve.

La garance qui fut plantée dans la commune de Tronchiennes-lez-Gand, par les cultivateurs S. Stockman et B. Heye, au mois d'Avril 1828, et récoltée par eux en Septembre 1829, a rendu après déduction des frais de trituration, de perte sur les futailles et d'escompte pour le paiement comptant, savoir :

Au premier pour 996 anciennes verges de Gand, la somme de	fl. 1728 - 38
Au second pour 551 mêmes verges: .	644 - 78
ajoutez à cela la valeur des jets ou œillettons de garance qu'ils en ont cueillis en 1829 pour le transplanter et qu'on peut estimer à	180 - »
Ensemble	fl. 2553 - 16

Il est évident que les 1547 verges ancienne mesure de Gand, égales à un bonnier, 99 verges, 48 aunes des Pays-Bas, ont produit, pendant l'espace de 18 mois, bien au-delà de la valeur du terrain.

Nombre d'expériences ont prouvé que la culture de cette précieuse plante est non-seulement d'un produit

très-lucratif pour les cultivateurs, mais qu'en outre elle améliore tellement les terrains, par la raison qu'on est obligé de les bêcher à une grande profondeur, que même plusieurs années après la récolte on en retire encore des fruits plus beaux que ceux que ces terres produisaient avant qu'elles fussent cultivées en garance; d'où il résulte que non-seulement le laboureur, mais aussi le propriétaire, eu égard à l'amélioration de ses terres, est intéressé à la culture de cette plante; d'où il suit que cette branche d'agriculture étant propagée dans les provinces méridionales, il en résulterait des avantages incalculables pour la généralité.

On observera également que la plantation et la récolte ont lieu pendant les mois d'Avril et de Septembre; ce qui est encore à l'avantage des cultivateurs, puisque les autres fruits de la terre exigent alors peu de soins.

De ce qui précède, on peut conclure qu'un fermier, occupant une ferme de 22 bonniers, 28 verges, 50 aunes des Pays-Bas, faisant 50 arpens ancienne mesure, au prix de fl. 13 par arpent, qui mettrait annuellement en culture deux arpens de garance, et en récolterait deux, retirerait tous les ans de ses fruits bien au-delà de la somme nécessaire pour acquitter le prix du bail et des contributions de ses 50 arpens; de sorte que par le produit de 4 arpens, il lui resterait à exploiter 46 arpens gratis, indépendamment de l'amélioration de ses terres, résultant de cette culture.

Généralement tous les propriétaires et cultivateurs qui savent et ont acquis la conviction combien est lucrative cette branche, ont formé le dessein de s'appliquer avec vigueur à cette culture, puisque la demande de jets ou œuilletons de garance, nécessaires pour mettre en plant bon nombre de bonniers de terre à la prochaine

saison, est déjà faite par un nombre considérable de personnes.

M. J. A. Verplancke a érigé au village de Tronchiennes-lez-Gand, un établissement de garance où la racine verte de cette plante est fabriquée en garance, telle qu'elle est présentée au commerce.

Toute personne disposée à planter et à cultiver la garance, peut non-seulement obtenir les renseignemens nécessaires sur cette culture, mais encore on se chargera de lui procurer les jets ou œilletons, et en même tems des ouvriers de la Zélande, pour mettre en culture la terre préparée à cette fin; il suffirait simplement d'avoir l'attention d'en prévenir à tems M. J. A. Verplancke.

On peut aussi se procurer les instrumens aratoires nécessaires, à des prix modérés, chez P. Praet, serrurier, demeurant à Tronchiennes.

BULLETIN DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS.

Première classe. — Annoncé dans sa séance publique du 18 *Décembre* 1829.

La première classe de l'Institut Royal des Pays-Bas porte à la connaissance du public, qu'elle n'a point reçu de réponse aux questions suivantes, proposées par le programme de 1825, et répétées en 1827.

a. La chimie a-t-elle, par l'analyse et l'examen des élémens des produits de la nature, fourni des lumières

sur l'essence et les propriétés des différentes classes de remèdes, et sur la manière dont ils affectent les parties solides et fluides du corps humain? et quels sont les avantages que les sciences médicales ont retirés de ces connaissances?

b. Est-il vrai, comme il paraît d'après les observations du célèbre S. J. Brugmans, et comme l'ont remarqué plusieurs naturalistes, que les racines des plantes produisent une substance qui, dans quelques espèces, est nuisible aux autres plantes? Et cela étant, ce phénomène ne doit-il pas être regardé comme la cause principale de ce que plusieurs espèces de plantes ne croissent qu'avec peine, soit simultanément, soit même successivement avec d'autres espèces sur le même terrain, et ne faut-il pas y avoir égard dans les assolemens?

Quelles sont les expériences et les preuves, qui confirment suffisamment cette hypothèse, si elle est fondée? Quelle est l'explication de ces mêmes phénomènes, si cette hypothèse doit être rejetée? (1).

La classe retire ces deux questions.

Deux réponses ont été reçues sur la question, détaillée dans le programme précité, et répétée en 1827.

Vu que les produits des arbres fruitiers sont d'un grand intérêt pour la nourriture, la santé et l'agrément des habitans; que la nature du sol peut avoir quelque influence sur la qualité des fruits, mais qu'il n'est pas moins vrai que celle-ci dépend principalement du choix des pieds d'arbres, des greffes et de la culture, que,

(1) Voyez les observations de S. J. Brugmans, dans sa dissertation: de Lolio ejusdemque varia specie, noxa et usu A° 1785; et J. Vitringa Coulon, dissert. de mutata humorum in regno organico indole a vi vitali vasorum derivanda. L. B. 1789. p. 77. in Not.

par conséquent, les moyens d'améliorer les espèces sont à la portée des propriétaires ou cultivateurs, et dépendent sur-tout de leurs connaissances et de l'attention qu'ils y portent; considérant que dans des campagnes nombreuses de nos provinces, bien des jardiniers ont l'habitude d'exercer une influence salutaire sur la quantité et la qualité des fruits, comme l'expérience le prouve; mais que, d'un autre côté, les fruits qui se vendent dans les marchés publics du pays, sont bien souvent des espèces les moins bonnes; déduisant de là, que le talent requis, pour cultiver cette branche importante de l'économie rurale, n'est pas suffisamment répandu, et dans la vue d'en mieux fixer les bases et d'en étendre la connaissance, la classe demande :

« Un exposé clair, raisonné et suffisamment développé, » de tout ce qui tient à la plantation, la greffe, la taille, » et la culture générale des arbres fruitiers les plus in- » téressans pour ces provinces, et des moyens pour en » obtenir les meilleures espèces."

Les mémoires devront être écrits dans la langue du pays, non-seulement parce que le sujet exige des connaissances locales, qu'on ne peut supposer chez ceux qui ne savent pas cette langue, mais encore parce que les termes techniques, qu'on trouve dans les ouvrages de pomologie en différentes langues, n'étant souvent pris que dans des acceptions vagues et indéterminées, il est essentiel qu'on se borne à une seule langue, et que les auteurs n'emploient aucun terme technique sans en donner une définition, ou une description exacte.

Ces réponses, l'une ayant pour devise: *Nihil sine labore.* l'autre :

Een hand die queekt en plant
Is nuttig aan zijn Vaderland.

manquent d'avoir exposé les principes scientifiques, dont doivent être déduites les règles pour la culture, et n'ont pu remporter le prix.

La classe n'a pas cru devoir proposer de nouveau cette question.

Point de réponse pareillement aux questions, proposées en 1827, terme 1 Mars 1829,

I. Puisqu'il existe beaucoup d'opinions diverses et même de préjugés, concernant la bonne qualité du fer de Liège, en comparaison de celui de Suède, la classe désire que l'on fasse des expériences réitérées avec des lames d'espèce identique de fer de Liège et de fer de Suède, à marques égales, de divers calibres, et qu'on les confirme par des témoignages authentiques, pour qu'il soit irrévocablement prouvé, s'il existe, quant à la force de ténacité, quelque différence entre le fer de Liège et celui de Suède.

II. A-t-on fait des observations et des expériences qui nous apprennent avec certitude, qu'il se produit quelquefois, tant par voie sèche que par voie humide, des corps qui ressemblent aux minéraux naturels? En quoi leur conformité dans la forme des cristaux et dans les élémens est-elle reconnue? peut-on s'attendre à voir s'augmenter le nombre de ces minéraux artificiels? Quels moyens et quelles expériences devra-t-on en ce cas mettre en usage pour remplir ce but; et, en quoi ces observations et ces expériences désignent-elles l'origine et la formation des minéraux?

La classe ne propose que la dernière de ces deux questions à un nouveau concours, dont elle fixe le terme au 1 Mars 1831.

Il n'y a point eu lieu d'adjuger la médaille offerte dans le programme de 1827, en recompense de quelque découverte importante ou de quelque ouvrage d'un

mérite supérieur, propre à éclaircir quelque sujet de physique et reçu avant le 1 Décembre 1828.

La classe propose pour la première fois au concours, terme 1 Mars 1831, les questions suivantes:

I. Quel était l'état scientifique de la médecine et de la chirurgie à la fin du siècle dernier, et quels sont les perfectionnemens, basés sur l'expérience, qui ont été apportés à l'une et à l'autre depuis les trente dernières années 1800-1830?

II. Indépendamment des améliorations réelles des chemins publics dans les Pays-Bas, il s'en faut bien qu'ils soient rendus aussi propres au transport d'objets de commerce, de fabrique, d'agriculture et d'industrie, qu'ils le sont dans d'autres pays, notamment en Angleterre.

Il se peut qu'il existe des raisons qui empêchent chez nous l'application des moyens de perfectionnement employés ailleurs dans toute leur étendue; mais il n'en est pas moins vrai que ces perfectionnemens sont arrêtés par l'ignorance des moyens et du calcul des dépenses qu'ils peuvent exiger.

L'amélioration des routes de transport par terre, reconnue nécessaire, la classe demande:

« Quels sont les moyens les plus connus qui, anciennement et dans des époques plus récentes, ont été employés en Europe, dans l'Amérique septentrionale, ou ailleurs, pour améliorer les routes, tant à l'usage des voyageurs, que pour faciliter sur-tout et rendre moins dispendieux le transport des productions rurales, des objets de fabrique et de commerce?

» Qu'y a-t-il à observer pour adapter ces moyens aux localités, à la nature du sol, et aux fins diverses des routes?

» Quels sont les frais de premier établissement et » d'entretien annuel ?"

Les dépenses doivent être indiquées en monnaie des Pays-Bas par mille, sur une largeur de dix mètres, et l'entretien doit être calculé pour trente années au moins.

Les avantages et les désavantages des différens moyens de construction et les dépenses des matériaux, frais de main-d'œuvre, etc., doivent s'indiquer séparément, de manière à faire juger sous les deux rapports, la différence des chemins en fer, des routes d'argile et de gravier, des routes appiennes et toute autre, non-seulement entr'elles, mais sur-tout avec les routes les plus connues des Pays-Bas, faites en cailloux, en briques, les chemins en gravier, les routes ferrées en décombres de briques, et les routes en mâche fer.

Il faudra par cela même indiquer avec la dernière exactitude la confection et les frais, les espèces et les qualités des matériaux (pierres et autres) avec la méthode de travail, de transport et de confection primitive et d'entretien pendant trente années.

La classe décerne une médaille d'or de la valeur de cinq cents florins, à qui répondra d'une manière satisfaisante à une de ces questions.

Les pièces présentées au concours pourront être écrites en hollandais, en français, en latin, en anglais, ou en allemand (mais en caractères italiques) et devront être envoyées, franches de port, au secrétaire perpétuel de la première classe.

Tous les savans, sans distinction, sont invités au concours, excepté les membres de la classe : mais sous cette dénomination ne sont compris ni les associés étrangers, ni les correspondans.

Les pièces que l'on enverra au concours seront écrites

par une autre main que celle de l'auteur, et sans nom. Un billet cacheté, portant la même devise ou la même marque que la pièce, contiendra les noms, les qualités et la demeure de l'auteur.

On proclamera les prix dans la séance publique que la classe tiendra dans le courant de l'année, où les pièces doivent être envoyées au concours. Cette proclamation sera insérée dans les mêmes journaux nationaux ou étrangers qui auront publié le présent programme.

Les pièces couronnées sont une propriété de la classe; il est interdit aux auteurs d'en faire aucun usage par voie de l'impression, à moins qu'ils n'aient obtenu le consentement de la classe.

Les pièces non couronnées, accompagnées des billets contenant les noms des auteurs, seront rendues à telles personnes, ou à telles adresses que l'on indiquera, pourvu que cette demande soit faite, sans frais pour la classe, dans le courant de l'année, à dater de la promulgation du jugement, et qu'elle soit accompagnée des preuves qui constatent le droit du demandeur.

Si l'on désire que le renvoi des pièces ne soit pas fait, ou que les preuves requises n'accompagnent pas la demande que l'on en fera, les billets cachetés seront brûlés sans avoir été ouverts, et les pièces seront gardées pour en faire l'usage que l'Institut trouvera convenable.

Au nom de la première classe.

G. Vrolik,
Secrétaire perpétuel.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET DE BOTANIQUE DE GAND.

Salons d'Exposition de Plantes pendant le courant de 1830.

L'EXPOSITION du salon d'hiver avait été, par résolution du 4 Janvier, fixée au 4 Février; jusqu'au dernier des jours fixés pour l'envoi des plantes, et lorsqu'il n'était plus possible de reculer l'époque de l'ouverture du salon, la gêlée continua de se maintenir pendant toutes les heures du jour, de 9 jusqu'à 12 degrés et au-delà; il ne paraissait pas possible que l'exposition put avoir lieu.

En effet les plantes qui devaient figurer au salon, étaient toutes de celles dont la vie et la santé ne se soutiennent qu'à la haute température des serres chaudes; les transporter par un froid aussi excessif, paraissait impossible. Cependant nos Amateurs, qui semblent ne pouvoir pas supporter qu'un obstacle quelconque puisse les vaincre, surmontèrent encore celui-ci par l'emploi de moyens tout plus ingénieux les uns que les autres. Ce même dernier jour d'admission, le 29 Janvier, le thermomètre se maintenant à 9 degrés et au-delà de gêlée, on vit en un clin d'œil, le salon se peupler de collections nombreuses et magnifiques; l'exposition ne fut pas complète, mais elle fut néanmoins riche et belle, et il n'y a pas de jactance à dire qu'à cette occasion, les bornes du possible ont été dépassées.

La *Dahlia pinnata, fl. pl.* (Cav.) qui devait être offerte en fleurs épanouies le 6 Février à 9 heures du matin, n'a pas été envoyée au salon.

La médaille que la société accorde au contingent le plus riche en belles plantes ou arbustes en fleurs, et remarquable par la culture et la diversité de ses individus, a été remise à M. Aug. Mechelynck, amateur-fleuriste en cette ville. La collection de M. Burggrave, amateur-fleuriste à Gendbrugge, a obtenu le 1er accessit, et celle de M. Verschaffelt, père, cultivateur, fleuriste et pépiniériste en cette ville, le 2e accessit.

Des mentions honorables ont été votées pour les collections de plantes envoyées, par M. Van Tieghem, de Gendbrugge; J. De Meersman, de Gand; M. N. De Cock, de Loochristi; M. Bossaert, M. J. D'hoop, tous amateurs-fleuristes, et pour celle du cultivateur-fleuriste, M. Hoste, à Gand.

La médaille d'honneur pour la belle culture a été remise à M. Verschaffelt, père, pour le *Pæonia arborea, fl. rub.*

Les quinze plantes en fleurs qui ont disputé le prix de belle culture, ont été toutes mentionnées honorablement.

Le nombre de plantes exposées était de 1027.

Au banquet, qui fut honoré de la présence de M. le bourguemaître de la ville, J. van Crombrugge, et de celle de plusieurs membres étrangers, M. le Président a remis à M. Eug. D'Hane, la médaille du concours annuel, que la Société décerne à celui de ses membres qui, dans le courant de l'année, a cultivé dans la Province avec le plus de succès, douze sortes de poires fondantes et six sortes de pommes de dessert, appartenant aux meilleures espèces.

SALON D'ÉTÉ.

L'exposition d'été fit en quelque sorte oublier les peines qu'avait causées l'exposition d'hiver. Un choix

de plantes au nombre de 1300, toutes distinguées par leur culture soignée, a présenté aux amateurs de flore et de la botanique, le plus beau et le plus riche des salons que la société ait offerts au public depuis son institution.

M. Reinwardt, à Leyde; M. Van Marum, à Harlem; M. J. Kops, à Utrecht; M. Parmentier, à Enghien; M. Sommé, à Anvers, et M. Van Donckelaer, à Louvain, étaient nommés Juges pour le concours de la plante la plus rare et pour celui de la collection la plus riche en plantes rares; en leur absence, MM. Van Cassel, Mussche, Van Breda, Papeleu, Josse Verleeuwen, C. Van Coetsem, F. D'hoop et J. Van Geert, devaient les remplacer.

Trois collections ont été envoyées pour ce concours par M. Aug. Mechelynck, par M. P. Verleeuwen et par M. J. Maddison. Elles étaient composées comme suit:

Celle de M. A. Mechelynck :

1 Hunemani fumariifolia.	Hort. Ang.
2 Scottia trapeziformis.	Mackay's cat.
3 Boronia alata.	Fl. Australasica N. 48.
4 Butea grandiflora.	Hortus Bengalensis.
5 Baringtonia acutangula.	Wallich.
6 Cattleya Brooksiana.	Hort. Ang.
7 Erythrina caffra.	Thunberg.
8 Eugenia elegans.	Hort. Ang.
9 ——— alba.	Idem.
10 ——— ternata.	Idem.
11 Sparaxis tricolor.	Bot. Mag. 581.
12 Brownea grandiceps.	Jacquin.
13 Dendrobium speciosum.	R. Brown.
14 Marica sabini.	Hort. Trans.
15 ——— cærulea.	Bot. Reg. 713.
16 Bilbergia fasciculata.	Idem. 1130.
17 ——— iridifolia.	Idem. 1068.
18 Zygopetalon Mackaii.	Bot. Mag. 2748.
19 Oncidium papilio.	Bot. Cabinet. 1086.
20 Crinum multiflorum.	Desfontaines.

21 Renanthera coccinea.	Bot. Reg. 1130.
22 ——— lutea.	Hort. Ang.
23 Justicia flavicoma.	Bot. Reg. 1027.
24 Calanthæ veratrifolia.	Idem. 720.
25 Pholidota imbricata.	Hocker's exotic flora.

La collection de M. Pierre Verleeuwen :

1 Acacia houstoni.	Herit. p. 49.
2 ——— vestita.	Bot. Regis. 698.
3 Clivea nobilis.	Idem. 1182.
4 Cattleya forbesii.	Idem. 953.
5 Renanthera coccinea.	Loureiro.
6 ——— lutea.	Hor. Ang.
7 Banksia grandis.	Willdenow.
8 Mirbelia baxteri.	Mackay's catal.
9 Scottia trapeziformis.	Idem.
10 Enkianthus reticulatus.	Bot. Reg. 885.
11 Bossiæa microphylla.	Bot. Mag. 863.
12 ——— heterophylla.	Idem. 1144.
13 Daviesia pungens.	Hor. Ang.
14 Euchilus obcordatus.	Bot. Reg. 403.
15 Azalea sinensis, nova.	Hor. Ang.
16 Calothamnus baxteri.	Mackay's catal.
17 Extaxia pungens.	Flora Australasica 28.
18 Prostranthera linifolia.	Hor. Ang.
19 Leucopogon richei.	R. Brown.
20 Hovea purpurea.	Flora Australasica 13.
21 Gompholobium grandiflorum.	Bot. Reg. 484.
22 Pultenæa vestita.	R. Brown.
23 ——— candidissima.	Hor. Ang.
24 ——— flexilis.	Sprengel, sys. veg.
25 Dendrobium imbricatum.	Brown.

La collection de M. J. Maddison :

1 Blumenbachia insignis.	Bot. Mag. 2864.
2 Alstrœmeria tricolor.	Flos Martini pulchra. id. 2421.
3 Trillium sessile.	Bot. Mag.
4 Ixia polystachia, fl. purp. st.	— —
5 — maculata viridi.	— —
6 Uropetalon viride.	— —
7 Vieusseuxia glaucopis.	— —
8 Gladiolus trimaculatus.	— —
9 Moræa longifolia, var. lutescens.	— —

Après que MM. les Juges nommés pour désigner les médailles des concours des plantes rares, eurent constaté leur présence et que les Juges suppléans eurent remplacé MM. les Juges absens, la médaille pour la plante la plus rare fut adjugée au *Brownea grandiceps*, de la collection de M. Aug. Mechelynck.

La médaille pour la collection la plus riche en plantes nouvellement introduites, a été adjugée à M. Aug. Mechelynck.

Après le jugement de ces deux concours, MM. les Juges dénommés pour décerner une médaille à la collection la plus riche en belles plantes en fleurs, remarquable par la belle culture et la diversité des individus, ont adjugé ce prix à la belle collection envoyée par M. Aug. Mechelynck.

Le premier accessit fut voté à la collection de M. N. De Cock, envoyée de Loochristi;

Le deuxième accessit à la collection de M. l'avocat D'hoop.

La mention honorable a été demandée pour les belles collections envoyées par MM. Burggraeve, Byls, De Cock-Speelman, Eug. D'hane, Maddison, J. Van Crombrugge, Aug. Vandewoestyne, Verschaffelt, père, et Alex. Verschaffelt, fils.

Le prix de la belle culture a été décerné à l'*Alstrœmeria bicolor*, de la collection de M. Maddison, à Royghem.

Le premier accessit, au *Tillandsia farinosa*, de la collection de M. Aug. Mechelynck; et le deuxième, au *Combretum purpureum*, de M. N. De Cock.

Les quinze plantes ou arbustes qui ont concouru pour ce prix, et qui, par cette distinction, ont mérité la mention honorable, sont:

N° 150 Polygala cordata, *de la collection de M.* Burggraeve.

N° 158 Calceolaria purpurea, *de la collection de M.* Byls, *cultivateur-fleuriste.*

262 Cactus cruentus,
268 Ixora coccinea,
277 Amaryllis rutilans,
282 Cyrthantus ventricosus,
} *de la collection de M.* N. de Cock.

429 Myrtus tomentosa, *de la collection de M.* Eug. d'Hane.

681 Pimelea decussata,
685 Calceolaria arachnoïdea,
690 Epidendrum cochleatum,
692 Maurandia barcleyana,
697 Metrosideros citrina,
699 Alstrœmeria pulchella,
} *de la collection de M.* A. Mechelynck.

974 Jatropha panduræfolia, *de la collection de M.* Aug. vande Woestyne.

1210 Amaryllis aulica, *de la collection de M.* Jean Voortman.

La séance publique de ce jour a réuni au grand salon de l'hôtel-de-ville un nombre considérable de personnes qui venaient assister à cette fête de la société; vers 4 heures de l'après-midi, M. le Président fit l'ouverture de cette séance par le discours d'usage; et le Secrétaire lût le rapport sur l'état de l'agriculture et les travaux de la société depuis la séance publique de l'année dernière.

Les médailles adjugées pendant la matinée furent ensuite distribuées ainsi que les récompenses provisoirement accordées pendant le courant de l'année.

La montre d'or que la société avait adjugée l'avant-veille de Pâques dans la grande boucherie de Gand, a été remise à Lièvin van de Voorde, cultivateur à Cluysen, propriétaire de la genisse dont la chair fut couronnée au concours des deux boucheries de cette ville.

La tabatière d'argent doré a été remise au cultivateur Sébastien de Poorter, à Calken, propriétaire du veau, dont la chair mérita la même distinction; et la houlette d'argent à Henri Broens, berger de Jean Cornelis, cultivateur à Wondelgem, pour l'exposition de l'agneau.

Les effets de l'émulation que ces prix d'encouragement font naître, ont, cette fois encore, été très-remarquables dans l'engraissement des animaux qui ont été présentés au concours.

La montre d'or accordée annuellement à la foire dite du 9 Mai, dans l'intérêt de l'amélioration de la race bovine, a été remise à Pierre François van Damme, cultivateur à Laerne, propriétaire de la plus belle des vaches de 3 à 5 ans, qui ont été présentées à ce concours. Une médaille d'encouragement a été remise à la veuve De Poorter, cultivatrice à Everghem, canton Dooreseele, pour la belle génisse qui avait été présentée pour concourir pour ce prix.

La montre d'or destinée pour encourager l'amélioration de la race des chevaux en cette province, n'a pas été décernée à défaut de concurrens. Les cultivateurs de la province sont eux-mêmes de bons Juges de ce genre de concours; ayant sû apprécier le mérite des beaux individus couronnés aux deux foires précédentes, et sachant que pour obtenir le prix de cette année, il fallait plus de mérite encore, il est probable qu'aucun d'eux n'a cru pouvoir satisfaire aux exigeances croissantes de la société à cet égard.

Pour encourager la mise en culture des terres incultes dans les environs de Gand, une médaille d'argent a été remise à Lièvin de Visschers, cultivateur d'un terrein ingrat, attenant au chemin de Gand à Meulestede.

La montre en argent que la société accorde au jardinier qui, dans la province, soigne le mieux les devoirs de son état dans l'intérêt de son maître, a eté remise à Jean Masselyne, jardinier à la campagne de M. Huyttens-Van Tieghem, à Destelberge. De plus, deux médailles ont été remises : l'une à Pierre Wagenaere, jardinier de

M. le baron Baut-De Rasmon, à Wannegem-Lede ; l'autre à J. B. de Munter, jardinier de M. de Cock-Speelman, à Melle, comme témoignages de la satisfaction de la société.

Deux médailles d'encouragement, l'une en or et cent florins des Pays-Bas, et l'autre en argent, furent promises depuis 1820, pour être accordées en 1830, à ceux qui, par des expériences faites et répétées en grand, auraient le mieux constaté les avantages que la culture des abeilles pouvait recueillir des expériences et des découvertes faites depuis les 25 ou 30 dernières années du dernier siècle jusqu'à ce jour, soit par *Huber*, soit par d'autres naturalistes et cultivateurs d'abeilles.

La société, sur le rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés à ce concours, a remis une médaille d'or à Lièvin Goossens, cultivateur à Stekene; elle a mentionné honorablement un deuxième mémoire, à l'auteur duquel elle fera remettre un traité sur la culture des abeilles publié par M. P. de Grave, agronome et membre de la société.

Quant au concours lui-même, la société a jugé convenable de le suspendre pour le tems pendant lequel doivent encore durer les circonstances qui s'opposent à son succès, et d'y revenir lorsque la culture des abeilles pourra se relever dans la province de sa déchéance actuelle.

Avant de terminer cette véritable fête de famille, la société a témoigné sa reconnaissance envers S. M., son protecteur, et envers son auguste Famille; elle a regretté l'absence de S. E. M. le Gouverneur de la Province, et elle a prié M. le conseiller-d'état Van Crombrugge, bourguemaître de la ville, présent à cette séance, de vouloir de concert avec MM. les présidents Van Hulthem et Van Toers, recommander la société à sa paternelle sollicitude.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ANVERS POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

Concours et Exposition pour l'an 1831.

PEINTURE.

HISTOIRE.

» *Eponine avec ses fils-jumeaux aux pieds de l'em-*
» *pereur Vespasien, demandant grâce pour son époux*
» *Sabinus.*"

Les figures auront au moins 85 pouces de proportion, mesure des Pays-Bas; les dimensions du tableau, qui doit être peint à l'huile, sont laissées au choix de l'artiste.

Le prix sera une médaille d'honneur et une gratification de quatre cents florins, argent des Pays-Bas.

TABLEAU DE GENRE, FIGURES.

» *Une famille pauvre visitée et secourue par une*
» *Dame bienfaisante.*"

La composition ne présentera pas moins de six figures, qui auront au moins la proportion de 22 pouces, et au plus celle de 30 pouces, mesure des Pays-Bas. Les dimensions du tableau, peint à l'huile, sont laissées au choix de l'artiste.

Le prix sera une médaille d'honneur et une gratification de trois cents florins, argent des Pays-Bas.

PAYSAGE.

» *L'aurore, vers la fin du mois d'Août, dans un*
» *paysage montagneux avec des arbres sur le premier*

» *plan et un ruisseau sur le second; quelques Villageois* » *se rendent à leurs travaux.*"

La hauteur du tableau, peint à l'huile, sera de 70 à 76 pouces, mesure des Pays-Bas, sur 84 à 90 de largeur.

Le prix sera une médaille d'honneur et une gratification de trois cents florins, argent des Pays-Bas.

SCULPTURE.

» *Adonis allant à la chasse, avec son chien.*"

La figure aura la proportion d'une aune des Pays-Bas, au moins.

Le prix sera une médaille d'honneur et une gratification de trois cents florins, argent des Pays-Bas.

ARCHITECTURE.

» *Un Hôtel des monnaies, à construire dans une des* » *grandes villes du Royaume.*"

Les concurrens produiront au moins trois dessins, savoir: le plan, la façade et la coupe.

La proportion de l'échelle doit être d'un pouce par aune, mesure des Pays-Bas.

Le prix sera une médaille d'honneur et une gratification de deux cents florins, argent des Pays-Bas.

Un accessit pourra être décerné, dont le prix sera de cent florins des Pays-Bas.

GRAVURE.

La société a voté une somme à répartir, au gré de la commission administrative et à titre d'encouragement, entre les auteurs des ouvrages gravés sur cuivre, au burin ou à l'eau-forte, qui seront envoyés à l'exposition.

Les tableaux, statues ou plans seront adressés, francs de port, à l'Académie royale des beaux-arts à Anvers, et doivent y être rendus au plus tard le 17 Juillet 1831.

Les autres conditions sont les mêmes que celles des concours précédens.

Salon d'Exposition.

On y recevra tout objet de peinture, sculpture, architecture, gravure ou dessin, exécuté par des artistes vivans, quelle que soit leur patrie ou leur résidence.

Les objets destinés à l'exposition seront adressés à l'Académie royale des beaux-arts, francs de port, avant le 18 Juillet 1831. Cependant, dans la vue de rendre aux artistes l'envoi de leurs ouvrages le moins onéreux possible, la société a établi quatre différens dépôts, d'où, à ses frais, elle dirigera sur Anvers les objets destinés au concours, pour après la clôture du salon en faire le retour auxdits dépôts, savoir :

à Bruxelles, chez J. F. C. van Dievoet, facteur, au Canal ;
à Gand, à l'Académie royale ;
à Bruges, à l'Académie royale ;
à Amsterdam, chez Mad. la veuve Roos (1).

Pourvu que les objets soient remis, francs de port, à Gand et à Bruxelles au plus tard le 13 Juillet 1831 ; à Bruges le 9 ; et à Amsterdam le 3 du même mois.

Les artistes qui seraient portés à vendre leurs productions exposées au salon, sont priés d'en indiquer le prix dans leur lettre d'avis : la commission aime à rappeler ici qu'indépendamment des avantages promis aux artistes par les arrêtés de S. M. du 25 Mars et 29 Juin 1827, la société a résolu d'employer encore une forte partie de ses fonds à des acquisitions parmi les objets exposés.

Le salon sera ouvert du 1 Août jusqu'au 31 Août 1831.

G. de Caters, bourgmestre et président.
Frédéric Verachter, secrétaire.

---

(1) A l'hôtel *het Huis met de Hoofden*, au *Keizergracht*, près du *Leliengracht*.

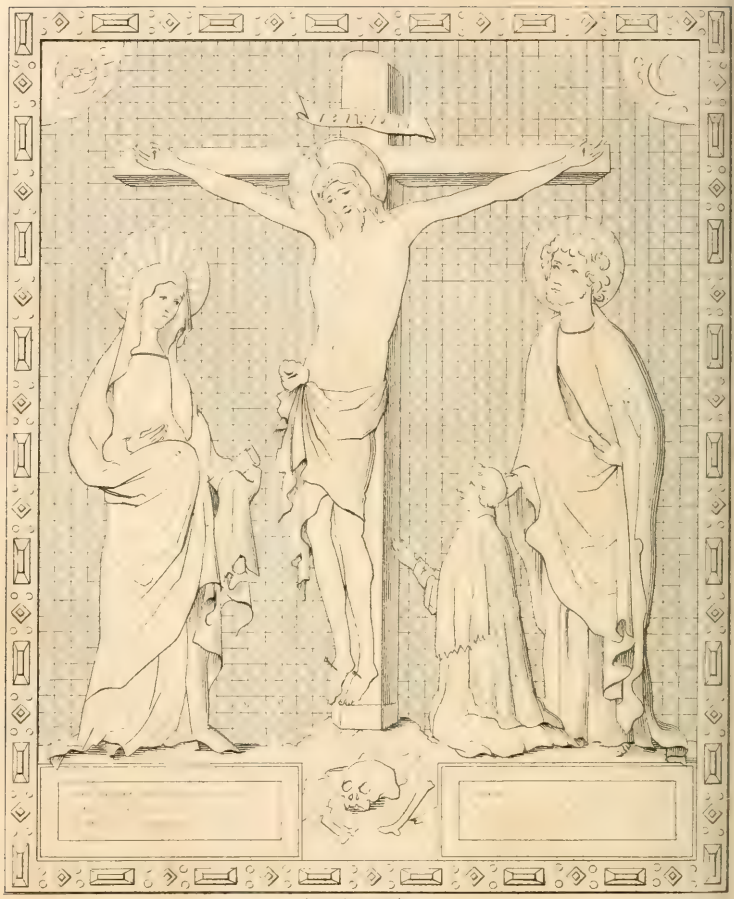

NOTICE SUR UN TABLEAU DE L'ANNÉE 1363,

Faisant partie de la collection de M. le Chevalier FLORENT VAN ERTBORN, *Gouverneur de la province d'Utrecht.*

Nous ne connaissons guère la manière des peintres et des sculpteurs des pays où se formèrent depuis les écoles Flamande et Hollandaise; en remontant au-delà du tems des frères *van Eyck*, les sculptures qui ornaient les portails de nos cathédrales, ont été brisées par la fureur des iconoclastes du XVI^me^ siècle; les peintures dont étaient décorées les murailles de ces admirables monumens, ont été couvertes de chaux, et de tems à autre, ainsi qu'on le voit dans une chapelle de l'église de Bois-le-Duc, les écaillures démasquent les productions qui ne sont point sans mérite, mais à la perte desquelles nous n'avons que des regrets à offrir, même dans les églises des pays demeurés catholiques; le vandalisme prolongé de tant d'années où l'on méprisait tout ce qui était plus ancien que Rubens, n'a rien épargné; ce n'est que dans les manuscrits, qu'on peut rechercher quel était alors le style des arts du dessin, mais il n'est pas à ma connaissance qu'on ait tenté d'assigner à chacune des divisions classiques de notre pays, les différences de style qui pouvaient les caractériser, ou de rechercher si au XIV^me^ siècle toutes les productions des arts dans les pays arrosés par le Bas-Rhin, n'avaient pas un caractère uniforme, dont nous retrouvons en grand nombre de modèles dans les monumens de la ville de Cologne. *Etienne*, peintre de l'admirable tableau, maintenant dans la cathédrale de cette ville, y fut le régénérateur de l'école presqu'en

même tems que les frères *van Eyck* immortalisaient la Flandre par leurs chefs-d'œuvre. Nous savons qu'à la même époque *Albert van Ouwater* florissait en Hollande; *Geretje van St. Jan*, et quelques autres artistes le suivirent depuis, mais leurs noms seuls nous sont parvenus sans pouvoir les attacher avec certitude à aucune des productions de ce tems. Avant eux nous ne connaissons que des peintures toujours attribuées à des artistes de Cologne, et j'ignore s'il existe quelque part dans notre pays un tableau antérieur aux *van Eyck* que l'on puisse affirmer avoir été peint pour l'une de nos villes, bien moins encore par quelqu'artiste qui ne lui soit pas étranger; tout ce qui peut jetter quelque jour sur cette époque, nous semble donc mériter de l'intérêt et c'est ce qui nous engage à donner ici le trait d'un tableau qui n'a sans doute point de beautés, mais le seul qui soit parvenu jusqu'à nous et que nous puissions attribuer à l'école de notre pays, du tems qui précède l'usage de la peinture à l'huile, mise en pratique et répandue par les frères *van Eyck*. Il fait partie de la collection de tableaux gothiques formée par le chevalier van Ertborn, gouverneur de la province d'Utrecht, et dont nous avons eu déjà occasion de parler lorsqu'elle était à Anvers, et encore en dernier lieu en annonçant la découverte de la grisaille avec la signature de *Jean van Eyck*, qu'on croiait perdue depuis qu'elle avait été vendue à Haarlem.

Ce tableau a de hauteur 4. 8.$\frac{1}{2}$ sur 4. 7. pieds du Rhin, le cadre fait partie du panneau et est doré comme le fond même du tableau. Ce cadre tout uni et sans aucune moulure, est orné de peintures représentant des pierres de couleur; ce panneau est couvert d'un enduit sur lequel on a imprimé de petits cercles renfermant l'image d'un lion. Le sujet du tableau est le Christ en

croix, au pied de laquelle se trouve la Vierge et St. Jean, ainsi qu'une figure de chanoine, de proportion beaucoup plus petite: par l'inscription qui se lit au bas du tableau, on voit que ce doit être le portrait du chanoine Henri van Ryn, archidiacre de l'église de St. Jean à Utrecht, de 1344 à 1363. Il y mourut le 6 Juin de cette année et ce tableau qui fut trouvé à Utrecht en 1829, y a décoré l'autel que fonda ce chanoine, à en juger par l'inscription qui porte ces mots: *Anno domini* MCCCLXIII *in crastino sancti Bonifacii et sociorum ejus, obiit Henricus de Reno hujus ecclesiæ præpositus et archidiaconus istiusque altaris fundator. Orate pro eo.* (1)

Malgré la certitude qu'il a décoré une église d'Utrecht, il se pourrait que ce tableau eût été peint par un artiste Colonois, car le siége de Cologne était métropolitain de celle d'Utrecht, et les relations furent très-fréquentes entre ces deux villes; toutefois la comparaison que j'ai été à même de faire avec les miniatures d'un manuscrit de 1365, qui était, il y a peu de mois, entre les mains du libraire Altheer d'Utrecht, m'a convaincu que le style des arts du dessin était à cette époque le même dans la Hollande, en Belgique et à Cologne. Ce manuscrit est un missel portant à la dernière page la note suivante en beaux caractères d'or.

Anno domini MCCCLXV *sabbato post nativitatem beatae Mariae virginis fuit perfectus liber iste a Laurino illuminatore pbco* (je lis *publico*) *de Antwerpia immoranti Gandavo. Deo gratias. — Sic scribi et illuminandi ob laudem dei et ecclesie sancte fecit nobilis Arnoldus dominus de Rummen et Quaesbeke Baro. Orate pro eo.*

(1) Voyez van Huissen, *beschryving van het Utrechts Bisdom*, tom. II. p. 28.

Nous établirons plus bas les rapports de dessin que nous trouvons entre cette miniature et le tableau d'Utrecht, dont nous allons parler avec plus de détail. Il résulte de ce que nous savons des particularités de la vie des frères *van Eyck*, et du rapport sur les analyses chimiques faites par les professeurs Geiger et Reiman, que le tableau dont il s'agit ici, porte une date authentique qui le garantit antérieur à l'usage de la peinture à l'huile, (voyez les ouvrages de Wagen et de J. Schapenhauwer, Carl van Mander et le *Messager des Arts.*) il serait donc fait avec le procédé connu sous le nom de peinture *à tempera*, et les couleurs fixées au moyen de jaune d'œuf et de jus de figuier, à en croire Joach. von Sandrart, (*Teutsche Academie der bau- bild- und mahlerey-künste.*)

Les personnes familiarisées avec les productions de l'école de Cologne, n'hésiteront pas à lui attribuer ce tableau que j'assigne à la première époque des peintres du Bas-Rhin, parce qu'il est antérieur à l'usage des couleurs à l'huile et d'une époque où l'art ne s'était pas encore relevé de la décadence d'où le tira le peintre de la cathédrale de Cologne, qu'Albert Durer nomme maître Etienne, dans la relation de son voyage. A Cologne même on divise cette époque en deux, et la première partie du XIV^me^ siècle se distinguerait de la seconde, par la proportion des figures plus sveltes, les chevelures plus bouclées et l'emploi de certains caractères gothiques. Le style gothique proprement dit, n'avait alors pas encore envahi les arts du dessin. Le tableau dont nous donnons ici le trait, rappele le faire des Grecs et des Romains dans le jet des draperies, l'arrangement des cheveux, etc., et il y a quelque réminiscence des belles statues grecques, dans ces figures disproportionnées et dépourvues de grâce et d'expression.

Ce rapport nous indique seulement jusqu'où l'art a pu déchoir et n'a d'intérêt que pour indiquer un nouveau chaînon entre l'Orient et des pays qui semblaient n'avoir aucun point de rapport ensemble, après la cessation des croisades et avant que le commerce eût renoué des relations plus amicales.

Les Italiens eurent, à la renaissance des arts, les mêmes maîtres que ceux qu'imitèrent les artistes en-deçà des monts; déjà chez eux un certain Stephanus avait en 1200 une école de peinture à Venise; mais bientôt ils laissèrent loin derrière eux tous les autres peuples qui n'avaient pas les inspirations d'un beau ciel et les monumens de l'antiquité sous les yeux. Les amateurs peuvent faire cette comparaison en parcourant la belle collection de tableaux italiens du XII^me^, XIII^me^, XIV^me^ et XV^me^ siècles, appartenant à M. Artaud, qui se voit maintenant à Paris, rue Bourbon n° 7, et dans le Musée royal de France. Ils y trouveront également des tableaux de ce tems qui renferment déjà de grandes beautés qu'on chercherait vainement chez nous, à la même époque et même beaucoup plus tard; pour compléter cette comparaison, je cherchai à m'assurer si le tableau de l'église d'Utrecht n'était pas une production trop médiocre des artistes de notre pays pour pouvoir être prise en considération et je m'attachai d'abord à un ouvrage d'une date plus ancienne, pour établir un nouveau rapprochement avec les artistes du Bas-Empire; je pris à cet effet le célèbre manuscrit dont M. l'archiviste van Wyn a donné une savante description; (maintenant dans la bibliothèque de La Haye), ce précieux ouvrage dont la couverture était autrefois ornée de pierres précieuses, fut donné par le Comte de Hollande, Didier II, mort en 988, à l'abbaye d'Egmond: on peut supposer avec fondement qu'à

l'époque où il fut fait, on n'en savait pas davantage et que les miniatures qui le décorent sont un échantillon sur lequel on peut juger les arts du dessin au X^me^ siècle. Non-seulement cet ouvrage n'est pas plus parfait que le tableau, mais il y a entr'eux des rapports très-frappants : mêmes proportions de figures, sur-tout avec celle de la miniature représentant la dédicace du livre. Plus tard le peintre *Etienne* de Cologne, dont il a été fait mention, raccourcit, en formes trop sveltes, ses doigts trop allongés, qui sont la charge du dessin antique ; en cessant d'étudier la nature, on s'était éloigné du type qui avait maintenu les anciens dans la ligne du beau ; on devint exagéré, bizare. Dans la miniature les yeux sont tracés de même et aussi trop garnis, les draperies ondoyantes et jettées de la même façon, les plis indiqués par des traits durs et de couleur foncée. Ces points de rapports sont curieux, mais il est non moins intéressant pour nous d'établir le caractère qui paraît avoir été le même sur le Bas-Rhin, en Hollande et en Belgique, pour les arts du dessin au XIV^me^ siècle, et nous tirons en faveur de ce système une preuve convaincante du missel de 1365, fait à Gand par un enlumineur d'Anvers et dont il a été fait mention. Ce manuscrit ne contient qu'une seule miniature de la grandeur de toute une page, elle représente le Christ en croix, où à la gauche on voit S. Jean soutenant la mère de Dieu et une figurine à genoux, dans des proportions beaucoup plus petites que les autres personnages, ce qui paraît avoir été un usage commun aux écoles d'Italie et aux nôtres quand on voulait placer dans un tableau d'histoire la figure du donateur. La Vierge et S. Jean sont habillés de manteaux à longs plis, dans le style tirant sur le grec et on n'aperçoit aucune tendance vers cette

manière gothique où les draperies paraisssent copiées d'après des modèles de papier, où les plis toujours courts sans liaison entr'eux, se coupent les uns les autres et sont terminés par une sorte de crochet. Ainsi que dans le tableau d'Utrecht, dans ceux de la galerie Walraff à Cologne et dans la miniature du manuscrit, les cheveux sont bouclés à grosses mèches et rappellent le faire des sculpteurs grecs; on y remarque encore les poignets beaucoup trop minces, et autour des reins du Christ cette longue draperie blanche qui, comme un tablier, descend jusqu'à mi-jambe et se distingue sur tous les tableaux représentant le même sujet appartenant à cette époque, qui se voient à Cologne. Si du reste les figures ne sont pas plus élancées que celles des tableaux de maître *Etienne*, il faut en excepter la figurine agenouillée et celles des anges de la bordure qui sont demésurement sveltes, d'où je conclus que cette proportion ne saurait être prise comme type d'un caractère assez prononcé, assez distinct pour former celui d'une époque à part, puisqu'ici on voit que le peintre s'est écarté des formes attribuées au tems où il vivait. Un caractère particulier à l'école, que nous nommerons désormais école du Bas-Rhin, qu'on remarque dans la tête du Christ, est la manière dont les yeux sont tournés vers le bas par leurs angles extérieurs; dans la galerie Walraff, ce dessin est uniformément le même; on le retrouve également dans le tableau de l'église d'Utrecht; toutefois je n'ai pu m'assurer qu'il le fût aussi dans la miniature, mais en revanche tous les ornemens de cette miniature, où sont prodiguées les couleurs rouges et bleues, le fond même tout à petits dessins réguliers divisés par des lignes d'or, se coupant à angle droit, ont tout le style Colonois, ainsi que l'encadrement, peint,

qui représente des contre-forts, couronnés par un mur crénelé et semblable à ceux qui retiennent la poussée des voûtes de nos cathédrales. Il est donc bien établi qu'avant les *van Eyck*, les écoles de Cologne, de Hollande et celles de Flandre n'étaient qu'une; à cette époque celle de Cologne prit un caractère à part qu'on voit dans les productions de maître *Guillaume* et de maître *Etienne;* nous ne connaissons pas les ouvrages d'*Albert van Ouwater;* mais plus tard, nous ne voyons pas de distinction bien tracée entre les peintures gothiques des élèves et successeurs des frères *van Eyck* et celles qu'on a trouvées en Hollande, lorsque dans l'une et l'autre partie du pays on s'attachait également aux sujets sacrés : ce n'est que beaucoup plus tard et lorsque dans les provinces septentrionales la réformation ne permit plus guère l'étude du genre historique, alors exclusivement employé à la décoration des églises, que les peintres hollandais se rendirent célèbres par leurs tableaux de genre, l'étude du paysage et leurs marines. Aujourd'hui les différences sont moins sensibles, et quoique l'académie d'Anvers soit plus particulièrement organisée pour l'étude du genre historique, on ne saurait dire qu'un peintre hollandais, qui traiterait le même genre, aurait un style qui le ferait reconnaître.

COPIE D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE MARTIN LUTHER (1).

Venerabili in Christo Fratri Wilhelmo Prawest in Kylo-Holsathiæ fideli et sincero servo Christi in verbo, etc.

Gratiam et pacem in Christo. Scio mi frater in Domino, sub prætexta Evangelii plurima scandala patrari, et omnia mihi imputari; sed quid ego faciam? Nemo est illorum qui se non putet me centuplo doctiorem, nec me

(1) Nous avons vu cette lettre écrite de la main de *Martin Luther;* elle faisait partie de la collection du révérend M. Vande Velde, docteur en théologie à Louvain, et décédé à Bevereu, au pays de Waes, le 4 Janvier 1823. Nous la donnons parce qu'elle nous a paru intéressante, et que nous avons lieu de croire qu'elle est inédite.

La traduction en a été faite, sur notre invitation, par M. N. Cornelissen, qui nous a déclaré ne pas être sûr, si un ou deux passages, qu'il a soulignés, sont traduits dans le vrai sens *luthérien.*

» Au vénérable frère en J. C. Wilhelm Prawest à Kiel dans la Holsace, fidèle et sincère serviteur *du Christ dans son verbe.*"

» Grâce et paix en J. C. Je sais, mon frère dans le Seigneur, que, sous le prétexte de l'Evangile, il se commet beaucoup de scandales, et que tous sont mis sur mon compte; mais qu'y puis-je faire? Il n'est parmi eux personne qui ne se croie cent fois plus savant que moi, et ils ne m'écoutent pas. Car je suis plus en guerre avec eux qu'avec le Pape et ils *me* font plus de mal. Je ne condamne certainement aucunes cérémonies que celles qui sont contraires à l'Evangile: je conserve toutes les autres intactes dans notre église. Car le baptistère reste et le baptême quoiqu'il soit administré dans la langue usuelle du peuple, a ses rites comme auparavant. Les images même, je les laisse dans l'église, si ce n'est celles que des forcenés avaient brisées avant mon retour; ainsi, de la même manière encore nous célébrons la messe avec les habits et les rites accoutumés, si ce n'est qu'on y entremêle quelques sermons en

audiunt. Nam magis mihi cum ipsis est bellum, quam cum Papa, et magis ipsi nocent. Ego sane nullas cerimonias damno, nisi quæ pugnant cum Evangelio: cæteras omnes in Ecclesia nostra servo integras. Nam et baptisterium stat, et baptismus, licet vernacula lingua fiat, habet suos ritus sicut antea. Immo et imagines permitto in templo, nisi quas ante meum reditum furiosi fregerunt. Sic et missam in solitis vestibus et ritibus celebramus, nisi quòd vernaculæ conciones quædam miscentur, et verba Consecrationis, loco Canonis, vernaculè proferimus. Denique missam latinam nequaquam volo sublatam, nec vernaculam permisissem, nisi coactus. Summa nullos magis odi, quam eos, qui cerimonias liberas et innoxias exturbant, et necessitatem ex libertate faciunt. Proinde me excusare potes, si meos libros legis, mihi non placere istos pacis perturbatores, qui sine causa

---

langue vulgaire et que nous proférons aussi en langue vulgaire, les paroles de la Consécration, *à l'endroit du Canon.* Enfin je ne veux nullement que la messe en latin soit supprimée, et je ne l'aurais pas tolérée en langue vulgaire, si je n'y avais été forcé. Pour tout dire en un mot, personne n'est plus détesté de moi que ceux qui troublent des cérémonies *libres* et innocentes, et *prescrivent comme chose nécessaire ce qui doit être libre.* Ainsi, si vous lisez nos ouvrages, vous pourrez m'excuser, en voyant combien ces perturbateurs de la paix publique qui détruisent sans motif ce qui peut rester sans danger, me déplaisent. Je suis innocent de leur fureur et de leurs troubles; car nous avons, grâce à Dieu, une église très-paisible et très-tranquille; un temple, libre et dans son intégrité, comme auparavant, excepté dans tout ce qui fut avant moi *dérangé* par Karolostadius (1). Je veux que vous vous gardiez tous de Melchior Pellifex (2) et que vous ayez soin près du Magistrat,

(1) Son nom était Bodestein; il était né à Carlstadt en Franconie, et s'était tout récemment brouillé avec le chef apparent de la réformation, pour un motif assez burlesque et passablement impie.

(2) C'est le nom, probablement latinisé, de quelqu'autre réformateur en sous ordre. Je ne le connais pas, et je crois inutile de faire des recherches.

destruunt, quæ sine culpa manere possunt. Ego innocuus sum ab ipsorum furore et tumultu: nam nos habemus Dei gratiâ ecclesiam pacatissimam et quietissimam; templum liberum et integrum, sicut antea, nisi quantum est ante me ab Karolostadio turbatum; a Melchiori Pellifice velim cavere vos omnes et curare apud Magistratum, ne ad conciones admittat, ne etiam si literas regis ostendet; a nobis discessit indignabundus, dum non voluimus ejus somnia probare: ad docendum neque valet neque vocatus est. Hæc dicito omnibus vestris nomine meo, ut ipsum vitent ac tacere cogant.

Vale et ora pro me, et commenda me fratribus. Sabatho post Reminiscere 1524.

MARTINUS LUTHER, manu propria.

---

qu'il ne l'admette pas *à prêcher,* quand même il en montrerait l'autorisation du Roi; il nous a quitté, rempli de colère, lorsque nous n'avons pas voulu approuver ses rêves. Il ne vaut rien et n'a pas de vocation pour enseigner. Dites ces choses à tous vos amis et en mon nom, pour qu'ils l'évitent et le fassent taire. Adieu, priez pour moi, et recommandez-moi aux frères."

Le Samedi après *Reminiscere* (1) 1524.

Signé MARTINUS LUTHERUS.

(1) Manière religieuse, plus anciennement en usage dans l'église catholique, de dater d'un mot de l'évangile ou peut-être d'une antienne du jour. Il y a, je crois, entre *Reminiscere* et la fête mobile de Pâques de chaque année, quatre dimanches intermédiaires. La lettre est de 1524; elle date donc de sept ans seulement depuis le commencement de la réformation. On voit bien que le Dr. Luther n'était pas encore bien d'accord avec lui-même sur la nature des principes ou des préceptes qui devaient faire la première base de sa réformation. Il en est de même de toutes les sectes ou innovations en matière de religion, comme de toutes les factions et usurpations en politique; l'histoire ancienne et contemporaine est là pour le prouver en cas de besoin; l'usurpation, dans l'une comme dans l'autre, ne marche qu'en tâtonnant et n'a pas tout-à-fait prévu ni où elle viendra ni où elle pourra s'arrêter. N. C.

ÉPITAPHE.

Depuis la mort de M. van de Vivere, ancien directeur de l'académie de Gand, et domicilié à Rome depuis 1794, notre société des beaux-arts n'avait plus de correspondant honoraire dans cette capitale du monde chrétien; dans la vue de le remplacer et de faire la nouvelle acquisition d'un homme très-distingué, la société a conféré le diplôme de membre honoraire à *Monsignor Domenico Bruti*, prélat-domestique attaché à la personne de Sa Sainteté. M. van Hamvan Tieghem, de Gand, lui ayant remis ce diplôme au nom de l'institution, Mgr. Bruti vient d'écrire qu'il répondrait avec plaisir à la confiance de la société, dans tout ce qui concerne les sciences et les beaux-arts.

A cette occasion, il nous apprend que feu M. van de Vivere, a été enterré dans l'église de Sancta Maria *in via lata*, et il transcrit l'épitaphe, » d'après mon » avis, trop modeste, dit-il, et peu convenable au » mérite incomparable de cet homme." (1).

A. (2) Ω.
HEIC SITUS EST
AEGIDIUS KAROLUS JOSEPH
VAN DE VIVERE, K. FILIUS,
PATRICIUS FLANDRO-BELGA;
NATUS GANDAE XI KAL. OCT.
A. R. S. MDCCLX,
DEFUNCTUS ROMAE VI EIDUS APRILES,
A. MDCCCXXVI,
PETE PRO EO.

(1) Entr'autres ouvrages sur les antiquités de Rome, moins connus dans la Belgique, feu M. van de Vivere a écrit l'histoire de l'académie de Gand, dans un volume grand in-8., intitulé: *Historie en inrichting der koninglyke akademie van teeken-, schilder- en bouwkunde, opgerecht binnen de stad Gend.*

(2) Ici se trouve le monogramme si fréquent sur les tombeaux des anciens chrétiens et qui signifie PRO CHRISTO.

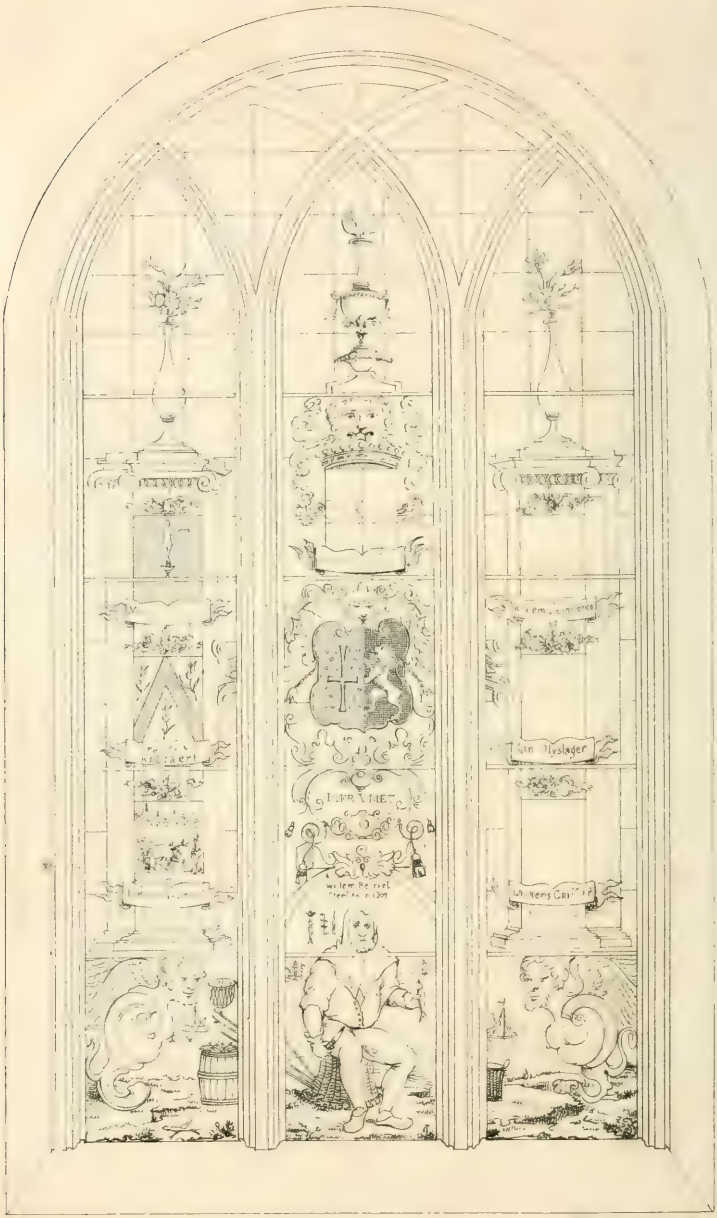

GUILLAUME BELCKEL

GUILLAUME BEUKELS,

Peinture sur verre du XVII^me^ *siècle.*

Cette peinture représente Guillaume Beukels, un des hommes les plus recommandables et les plus utiles au commerce de la Flandre au XIV^me^ siècle; ce fut lui qui le premier mit en pratique l'art de caquer le hareng, découverte qui par la suite contribua tant à la richesse de la Hollande, qu'on l'appela *la mine d'or de l'État.* Beukels y est représenté en *pilote-pêcheur* assis sur un panier, tenant de la droite un hareng et de la gauche un couteau à caquer, prêt a faire l'incision par laquelle on fait évacuer les intestins du poisson; à côté de lui sont placés un filet, une rame et un tonnelet sur lequel se voyent quantité de harengs évidés; le fond représente la mer et des pêcheurs sur une barque retirant un filet.

Le style de cette peinture et des ornemens dont elle est entourée, doivent faire supposer que ce monument fut élevé à la mémoire de Beukels vers la fin du XVII^me^ siècle; les armoiries de la ville peintes au milieu du vitrage, semblent indiquer qu'il fut exécuté aux frais de la ville; les autres armoiries en partie détruites, sont probablement celles des membres du magistrat alors en charge. On y lit encore les noms de *Francoys Ridsaert, Lieven de Vrient, Willem Leendersen, Jan Olyslager,* et *Laurens Griffier.*

A droite de la tête de Beukels on a peint un hareng couronné, un couteau à caquer et un autre instrument qui dans ce tems peut avoir servi à jauger les bariques

dans lesquelles on parquait les harengs. Au-dessus de sa tête on lit *Willem Beukel sterf* 1397.

Un écrivain français, M. Noël, dans son *Histoire générale des pêches*, a le premier tenté d'enlever à notre compatriote la gloire de cette découverte; nous n'entrerons pas ici en discussion sur cet objet, déjà si bien traité et si victorieusement combattu par notre savant collègue M. Raepsaet, dans une notice qu'il présenta à l'académie des sciences à Bruxelles, le 18 Novembre 1816.

On était seulement dans l'incertitude sur le lieu de naissance ainsi que sur la date du décès de Beukels. Un acte passé devant le magistrat de Biervliet en 1312, nous fait déjà connaître l'existence de *Willem Beukels* (1), il y est désigné par les échevins de la ville comme leur collègue, et y dispose conjointement avec sa sœur Adélise d'une chapellenie fondée par leur mère, dans l'église de *Notre Dame* à Biervliet; cet acte que confirme l'opinion généralement admise, que Beukels était né à Biervliet,

(1) Euen religieusen prelaet eñ euen vroeden eñ van grōt werdigheden.. Onsen hē... den abt van Sente Baves in Ghent.. scepenen eñ burghmeesters in Birvliet. Saluut eñ bekenninghe der waredē here wy doen hu te wetene dat vor ons comen syn *Willem Buekel onse gheselle* eñ *joncvrouwe Adelise* syn suster met haren voghet eñ hebben quite ghescolden vor ons al trecht dat si hebben eñ hadden an de capelrie te ghevene die ver Lizebette Buekels hare moeder sette te besinghene in die kerke te oñs vrouwen te Birvliet eñ en si hebse ghegheven den hē Jhanne van den Kerchove te sinen live behouden dien dat ghise hē eñ huwe naercomende gheven sult eñ moghet naer ser Jhans live vorseit wien dat ghi wilt eñ wy bidden hu hē dat ghine ontfanghen wilt in dese vors capelrie dor onsen wille. Eñ ome dat dese dinghe syn goet waraghtigh, eñ ghestade so hebben wy dese ltreñ gheseghelt hutanghende metten ghemeenen segle van der port van Birvliet. Die waren ghegheven int jaer ons heñ als men screef M CCC eñ tualeve swonsdags naer Palmesondegh.

prouve également que sa famille y tenait un rang distingué et qu'il y exerça les fonctions d'échevin. Pour peu qu'on y eut réfléchi, on eut dû se convaincre qu'un *simple pilote-pêcheur* sans fortune, ne pouvait guère être à même de créer et mettre en pratique des moyens jusqu'alors inconnus, propres à donner une importance réelle à une branche de commerce aussi peu étendue que devait être la pêche du hareng, lorsqu'il inventa le moyen de l'encaquer et d'en faire ainsi des envois lointains. Beukels doit être considéré comme un de ces marchands-pêcheurs qui, propriétaires d'un nombre de barques, faisaient à leurs frais la pêche et le commerce du hareng, comme celà se pratique encore aujourd'hui.

On a donc lieu de croire que, si on a élevé un tombeau à Beukels à l'époque de sa mort, comme le rapporte l'histoire et comme il est évidemment prouvé par la visite que l'Empereur Charles-Quint y fit, accompagné de ses sœurs les Reines de Hongrie et de France, il ne doit pas cette distinction à la reconnaissance de ses compatriotes, mais bien à la piété de sa famille et au rang qu'elle occupait dans la société.

Quant à la date de sa mort, les uns la placent à l'année 1347, d'autres en 1397; M. Raepsaet avec *Smallegange*, prétend que la première date est une faute d'impression commise par *Marchantius*, et suivie par *Grammaye* et *Sanderus*, et se range du côté de *Vaernewyck* et *Guichardin*, qui ont fixé le décès de Beukels à l'année 1397, date qui aussi a été suivie sur le vitrage dont nous donnons ici le trait. Maintenant que l'existence de Beukels à l'année 1312 est prouvée, il paraît plus probable que son décès a eu lieu en 1347 et non en 1397, car en ne donnant à Beukels, déjà échevin de la ville de Biervliet, que 25 ans, il en résulterait qu'il serait mort dans sa 110^{me} année.

Dans l'acte précité, le nom de *Beukels* est orthographié *Buekel*, mais on sait qu'à cette époque on était si peu exact dans l'orthographe, que souvent dans un même acte les noms sont différemment écrits; c'est ce qui est arrivé dans la notification faite par l'abbé de St. Bavon à Gand, à l'archidiacre d'Utrecht de la collation précitée. On y lit *Beukels* et *Buekels* (1).

Il nous reste un vœu à émettre : c'est que les vitraux de l'église de Biervliet, le seul monument élevé à la mémoire de Beukels, soient restaurés aux frais de la commune ou de la province.

Cabinet de feu M. Odevaere, *peintre du Roi.*

Le catalogue est à la veille de paraître, et la vente se fera vers la fin du mois prochain. Outre plusieurs grands tableaux du peintre, et de très-belles esquisses, achevées à l'huile, de ses meilleures productions, il s'y trouve des dessins d'un fini précieux, des estampes des premiers maîtres, et une belle collection d'ouvrages, relatifs aux beaux-arts, ornés de gravures, et enrichis de notes par le peintre.

---

(1) Honesto et venerabili viro domino præposito ac Archidiacono Trajectensi seu ejus vices gerenti, permissione divina Abbas monasterii Sancti Bavonis Gandensis, Tornacensis diocesis, in domino salutem. Cum Elysabeth dicta *Beukels* bonæ memoriæ quandam Capellaniam in ecclesia beatæ Mariæ in Biervliet perpetuo celebrandam in honore beatæ Virginis assignavit et competenter dotavit. Wiltog autem dictus *Buekels* et Adelisa ejus soror dictæ Elysabeth libri discreto viro et ydoneo domino Johanni dicto de Kerchove præsbitero Trajectensis diocesis; quia vero ut moris est, pure propter Deum, ut ex relatione fide dignorum intelligimus, extrahere eam canonicè possidendam, universis præsentium tenore significamus, quod nos dictæ collationi nostrum adhibemus consensum sicut et assensum, ac etiam auctoritate ..... paterna nostra eamdem confirmamus in omnibus antedictis. Anno MCCC XII, quinta ante ramos palmarum.

Cet acte ainsi que le précédent sont tirés des archives de la Province de la Flandre orientale.

DE LA GÉOGNOSIE CONSIDÉRÉE DANS SES DIFFÉRENTS RAPPORTS (1).

En remontant à la plus haute antiquité, nous voyons les Égyptiens mener presque de front les études astronomiques et celles de la géogonie, s'occupant à rechercher les causes qui avaient pu présider à la formation du globe. Ces premiers essais peuvent être regardés comme les éléments des traditions populaires; et ces traditions recueillies dans les livres sacrés restèrent long-tems le fondement de toute la science. A ces temps reculés remontent donc ces systèmes qui prétendaient expliquer la formation de la terre, systèmes dont les faibles bases devaient céder devant un examen analytique.

Au moyen âge, quelques hommes devançant leur siècle, cherchèrent en vain, en s'appuyant sur l'observation de faits importans, à faire jaillir quelques vérités sur l'organisation et la charpente du globe; mais de telles découvertes étaient trop prématurées, les controverses religieuses, les subtilités scholastiques divisaient les esprits et étouffaient toute vérité que n'avouait pas la servilité de l'époque.

(1) Cet opuscule était destiné à servir d'introduction au cours de géognosie que je devais faire au musée des sciences et des lettres de Bruxelles; mais dans l'intervalle qui s'écoula entre ma nomination et la prise de possession de cette chaire, cet établissement étant devenu communal, le collége des bourgmestre et échevins regarda comme inutile un cours de géognosie et le supprima.

Ce qui étonne sur-tout l'observateur philosophe, c'est de voir les systèmes cosmogoniques se multipliant sans cesse, accumulant hypothèses sur hypothèses, arriver ainsi jusqu'a la fin du 18e siècle sans offrir aux esprits positifs rien de satisfaisant sur la constitution physique de notre planète; dès-lors la géologie, science conjecturale, présentant sous ce nom des théories arbitraires au lieu de généralités déduites de l'observation, devait, par la bizarrerie ou l'absurdité des opinions qu'elle émettait, éloigner de son étude tous les esprits judicieux.

Le commencement du siècle actuel, époque mémorable de l'émancipation scientifique, vit éclore pour les sciences naturelles en général un nouvel ordre de choses. A d'ingénieuses et brillantes rêveries, environnées de tout le prestige et de tout l'éclat poétique, succéda une science qui n'admit que les lois inflexibles de l'observation. Au lieu de séduisantes illusions, s'offre l'exposé rigoureux de l'analyse; aux romans spécieux embellis d'ailleurs par le talent, succède la description simple mais exacte des montagnes, des vallées, de la superposition, et de la structure des roches, de leur composition minéralogique ainsi que de tout ce qui est relatif aux fossiles organiques que renferment les divers terrains.

La géognosie, recueil sévère d'investigations, en remplaçant la géologie, recueil brillant d'hypothèses, est venue se placer au premier rang des sciences naturelles dignes d'exciter l'intérêt et l'attention des hommes éclairés. Après avoir subi dans leur marche ascendante des applications souvent utiles, d'autre fois frivoles, les sciences ont reçu enfin dans notre siècle l'impulsion la plus favorable aux perfectionnemens de l'industrie et aux développemens de la production. Cherchant à définir, il y a peu de mois, sous l'exposé le plus simple, les

différentes applications de la géognosie, je disais : (1) « L'étude de la géognosie positive est regardée, dans » les temps actuels, comme indispensable, soit qu'on la » considère dans ses rapports avec les arts industriels, » soit qu'on l'envisage comme un acheminement à une » théorie générale des corps organisés, par la connais- » sance des rapports qui les lient entr'eux ; la topogra- » phie la réclame, la statistique lui emprunte ses don- » nées les plus intéressantes, et qui sait si l'histoire des » migrations des peuples primitifs ne viendra pas un » jour y puiser de précieuses lumières ?..... »

Pour ôter à quelques-unes de ces assertions ce qu'au premier aperçu elles semblent présenter de paradoxal, essayons de les développer :

C'est la géognosie qui révèle au mineur les indices à l'aide desquels il explore et distingue les formations métallifères. Sans ces indications, il ne pourrait découvrir les filons et les gîtes des minerais qui offrent dans leurs dispositions variées une diversité d'aspect réellement étonnante et dont l'extraction suffit à peine pour satisfaire à l'exigeance des besoins industriels. C'est aussi par la connaissance de la stratification des roches que le mineur met son existence à l'abri de l'irruption souterraine des eaux et de l'éboulement éventuel des roches. Il importe que l'ingénieur des ponts et chaussées, l'ingénieur hydrographe, l'ingénieur militaire et l'ingénieur topographe, soient familiarisés avec les principes de la géognosie. L'ingénieur chargé du tracé des routes ne peut ignorer les principes à l'aide desquels il reconnaît la nature des matériaux que telle formation désignée

(1) Description géognostique du grand-duché de Luxembourg, etc. 1 vol. in 4. Brux., 1828. page 1.

peut lui offrir. L'ingénieur hydrographe, obligé de lutter contre un élément envahisseur, est forcé par cela même d'employer des ciments particuliers dans lesquels entrent, comme rudiments indispensables, des roches qu'un œil exercé peut seul distinguer d'entre celles qui présentent une grande analogie d'aspect, de structure et de position géognostique. L'ingénieur militaire en élevant des murs destinés à mettre son pays à l'abri des invasions étrangères, doit savoir si le terrain sur lequel il les assied, se trouve offrir une base stable, ou un sol mouvant, si son terrain est de nature à pouvoir être facilement miné; enfin il doit évaluer le degré de résistance que les matériaux employés peuvent offrir aux projectiles. L'ingénieur topographe en dressant des cartes, a besoin de connaître le contour, la hauteur et les principales dispositions des montagnes; devant figurer jusqu'aux moindres irrégularités du terrain ; la structure physique extérieure du globe aussi bien que la composition minéralogique de ses masses doivent lui être familières.

L'art de construire, pour assurer aux monumens leur durée à travers les siècles et leur faire braver simultanément les outrages du tems et ceux des hommes, n'appelle-t-il pas à son aide la connnaissance des roches et de leurs nombreuses variétés?... Peut-on contester que c'est par ce choix raisonné des matériaux, que les *Ptolémées,* les *Sésostris* nous ont laissé, après trois mille ans (1), des témoins muets des connaissances et du génie de leurs contemporains. Si nous portons nos regards vers les deux terres classiques des beaux-arts,

(1) L'obélisque que les Egyptiens élevèrent en l'honneur de *Ramases,* ayant été transporté à Rome lors des conquêtes des Romains, se trouvait gissante dans la grande arène, lorsque Sixte V le fit restaurer et ériger sur la place de St.-Jean de Latran.

la Grèce et l'Italie, nous y verrons que les palais et les somptueuses demeures, élevés par les *Périclés* et par les *Médicis* sont non seulement des monumens d'art par la perfection des formes, mais aussi de science par la connaissance exacte des gisemens d'une grande variété de marbres, de porphyre, de granits et d'albâtre. La statistique établit un parallèle entre la richesse de deux contrées métallifères, en constatant la puissance des filons à une époque donnée et en fixant la production moyenne. De nombreux mémoires agronomiques ont démontré combien la géognosie répand d'utiles lumières en éclairant l'agriculteur sur les propriétés particulières de ses champs, en le mettant à même de combiner et de mieux choisir les amendemens qui conviennent à l'amélioration des terres. Lorsque les principes de cette science seront plus répandus et sur-tout plus popularisés (1), on ne verra plus l'habitant des campagnes dans l'intention d'augmenter la fertilité de son sol, y semer au contraire, une substance qui le frappe de stérilité (2). Naguère la géographie ne présentait qu'une nomenclature sèche et aride; aujourd'hui que la géographie physique embrasse non seulement les diverses régions des plantes, les zônes climatériques, mais encore la surface des continens, ses rapports deviennent si intimes, que sans les inductions de la géognosie, les découvertes géographiques offriraient sans aucun doute, une importante lacune, et d'ailleurs l'hommage rendu à cette science par d'illustres savans (3) qui l'ont considérée sous ce rapport particulier, donne à cette assertion une autorité irrécusable.

(1) M. Brard a publié une minéralogie populaire, ouvrage couronné par la société pour l'instruction élémentaire.

(2) Le Calcaire magnésien, employé comme amendemens.

(3) Humbold, Malte-Brun, Léopold de Buch, Hassel.

L'on ne peut méconnaître que c'est à l'active curiosité des géognostes et aux travaux souterrains entrepris pour s'assurer de la superposition des masses minérales, que la zoologie doit les importantes découvertes qui ont bouleversé toutes les nomenclatures, interverti les ordres de classification, augmenté les espèces, en venant offrir aux naturalistes, des restes d'animaux d'une constitution si étrange que plusieurs d'entr'eux furent dans les premiers tems de leur découverte regardés comme des êtres fabuleux. En faisant surgir du sein de la terre les ossemens de gigantesques animaux, en exhumant des archives naturelles du globe, un ordre de faits et d'élémens aussi nouveaux qu'inattendus, l'homme de la science reculant sans cesse les limites des connaissances humaines, a le droit de s'enorgueillir de ses conquêtes et on peut dire avec le célèbre Bacon « *qu'il embrasse* » *d'un vaste regard l'universalité des choses.* »

Les richesses zoologiques mises au jour par les investigations géognostiques, intéressent non seulement le zoologiste, le géognoste, elles intéressent encore le philosophe, et j'oserais même dire l'homme du monde, tant l'intérêt se trouve excité par la singularité ou la majesté des formes sous lesquelles s'offrent à nous les débris de ces anciens habitans de la terre et des eaux. La Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, les Etats-Unis et nos contrées (1), récèlent au milieu de terrains d'une formation postérieure aux dernières révolutions qui ont sillonné la surface de la terre, de nombreuses dépouilles de mammouths, d'éléphants, de rhinocéros, d'hippopotames, de tapirs, de pantères,

(1) Cuvier, recherches sur les ossemens fossiles, 3me édition. Paris, 1825. — Buckland, reliquiæ diluvianæ or observations on the organic remains, etc. London, 1824.

d'ours, d'hiènes, de cerfs et de renards, dont la structure ostéologique, quoique rapprochée de celle des espèces du même nom, qui habitent aujourd'hui les régions équinoxiales, en diffèrent cependant assez pour constituer des espèces distinctes; mais il en est dans le nombre de ces races éteintes qui par leur conformation perdent toute analogie avec les races actuelles; dans ces exceptions viennent se ranger les lophiodontes, les palæotherium qui tiennent à-la-fois du tapir et du rhinocéros; l'anaplotherium de la forme d'une loutre et de la grosseur d'un sanglier; l'anthrocetherium qui approche du volume du rhinocéros; le mégalosaurus, ce lézard énorme dont la charpente osseuse devait avoir 40 pieds de longueur; le gigantesque iguanodon qui atteignait 60 pieds de long; mais quelque extraordinaire, que soient ces puissances organisées des anciens continens, ceux des mers ne leur cédaient en rien; l'ichthiosaurus tenant à-la-fois des lézards et des poissons, devait atteindre de 20 à 30 pieds; et le plesiosaurus d'une grandeur égale à ce dernier, mais d'une structure qui semble former une anomalie parmi les animaux vertebrés, nous révèlent toute la force de la nature et de la création. Sans aucun doute cet ancien état de choses sur le globe terrestre semblerait une fiction poétique, si l'on n'avait sous les yeux les preuves les plus positives de leur ancienne existence. L'immense quantité de plantes fossiles dont le développement exigeait une température supérieure même à celle que l'on ressent de nos jours sous la zône torride, en attestant la prodigieuse fécondité de la nature antédiluvienne, fournit au botaniste de nombreux élémens pour l'étude comparative de la physiologie des plantes (1).

(1) Histoire des végétaux fossiles ou recherches botaniques et géologiques, par M. Adolphe Brongniart. Paris, 1828.

Nous n'avons considéré jusqu'à ce moment dans la géognosie que ses liaisons pour ainsi dire matérielles, mais si nous nous élevons à des considérations supérieures, nous la verrons se rattacher aux sciences morales et historiques par des affinités d'un ordre si puissant qu'elles méritent de captiver tout à-la-fois l'attention du philosophe et de l'historien, comme celle du physicien et du naturaliste. Si l'on vient à étudier les lois à l'aide desquelles a lieu la répartition de la vie sur le globe, que de faits nouveaux nous sont revelés? Pourra-t-on encore mettre en doute qu'il n'y a point des bassins particuliers ou points centraux de créations; que dans ces limites circonscrites essentiellement par la structure physique des terres, l'animalisation n'y soit point soumise, a une influence rigoureusement déterminée par les localités (1).

L'absence bien constatée de restes et de débris ayant appartenu à l'espèce humaine, d'entre les immenses restes et débris d'un monde préexistant, fournit des présomptions bien grandes en faveur de l'opinion qui soutient que l'homme placé au sommet de l'échelle ascendante, aurait été formé le dernier et aurait épuisé la matière. Si nous admettons pour un instant que l'absence d'ossemens humains à l'état fossile ne soit pas assez concluant pour rajeunir l'espèce humaine, il serait bien

(1) M. Meckel, en Allemagne, et M. Férussac, en France, ont les premiers mis en avant cette importante proposition, et ce dernier la renfermant dans les termes les plus logiques, la définit à-peu-près ainsi. La loi générale de la répartition des êtres sur le globe, est basée sur l'analogie des stations, c'est-à-dire, des circonstances influentes, dans lesquelles les espèces semblables ou équivalentes sont appelées à remplir un rôle analogue; ces deux termes, savoir: l'analogie de station et de destination étant corrélatifs et dans une dépendance mutuelle l'un par rapport à l'autre.

difficile d'ailleurs d'expliquer sa vitalité à la même époque que celle des races gigantesques, dont les précieuses dépouilles sont venues établir des rapports aussi nouveaux qu'inattendus. Sans nous arrêter ici aux hypothèses proposées pour expliquer par l'absence de débris humains à l'état fossile que la charpente osseuse de l'homme serait plus altérable que celle des animaux ou sans admettre avec un illustre savant (1) que ce serait dans les abîmes des mers, sous les sables de l'immense océan qu'il faudrait les chercher, nous dirons que cette question aussi neuve qu'intéressante par les aperçus qu'elle présentera, peut offrir aux sciences morales et philosophiques de nombreux développemens, et la moindre des particularités qu'elle offrira ne sera sans doute pas de voir l'histoire de la race humaine primitive, éclairée par les investigations toutes modernes de la géognosie.

L'on avait cru jusqu'à ce jour, que les régions physiques, la circonscription des bassins, la disposition des montagnes et des plaines, avaient eu peu d'influence sur l'histoire politique de l'homme vers les âges d'une antique civilisation. Ces inductions trop négligées par les historiens peuvent néanmoins éclairer d'un nouveau jour quelques-uns de ces événemens qui décident des destinées des nations, telles que les migrations des peuples pasteurs ou les irruptions des peuples conquérants. Il appartenait à des hommes d'une célébrité européenne comme Humbold (2),

(1) Le célèbre Cuvier.

(2) « Ces steppes tartares et mongoles, interrompues par diverses » chaînes de montagnes, séparent, des peuples encore grossiers du » nord de l'Asie, la race des hommes anciennement civilisés, qui, » depuis un tems immémorial, habitent le Thibet de l'Hindoustan. » Elles ont exercé aussi de l'influence sur les diverses destinées » de l'espèce humaine. Elles ont refoulé la population vers le sud,

Lacépéde (1) et Maltebrun (2), de déduire de la structure physique des continents, ces considérations qui semblent être l'apanage des hommes que leur génie place aux sommités des connaissances humaines et qui savent les rattacher et les lier à des questions où le commun des hommes ne soupçonnerait pas même le plus léger rapport.

Des aperçus féconds en applications de première utilité ne tardèrent pas à naître de ces nouveaux principes d'une science appelée à vérifier les titres d'une foule d'autres connaissances: on vit sortir des rangs les plus distingués de la société, des hommes qui ambitionnaient le nom de géognoste: les corps savans s'empressèrent de les recevoir et l'enseignement public, favorable à l'innovation, rendit hommage aux progrès du siècle. Les provinces méridionales et septentrionales du royaume des Pays-Bas produisirent à différentes époques des hommes qui s'associèrent à ce mouvement en suivant et en devançant quelquefois la marche de la géognosie. Long-tems avant que l'étude des fossiles organiques fût regardée comme le complément de la géognosie, *Limbourg, membre de l'Académie royale des sciences de Bruxelles*, après avoir indiqué quelques localités de ces fossiles, avait essayé d'expliquer leur présence au milieu des terrains qui les renferment: De Burtin (3)

» et bien plus que l'Himalaya, bien plus que les cimes glacées » de Sirinagor et de Gorka, intercepté les rapports des nations » dans le nord; elles ont opposé des barrières insurmontables à » l'introduction de mœurs plus douces, et au génie créateur des arts. » Humboldt. Tableaux de la nature, etc. Paris, 1828. T. 1r, p. 12.

(1) Les âges de la nature, etc. Paris, 1830. Histoire générale, physique et civile de l'Europe, etc. Paris, 1827.

(2) Précis de la géographie universelle, etc., etc.

(3) Oryctographie de Bruxelles, 1 vol. in-folio, orné de 32 planches coloriées. Bruxelles, 1784. — Mémoire sur les révolutions

suivit ses traces, et dans l'*oryctographie des environs de notre cité* il s'attacha particulièrement à décrire les corps organisés qui s'y trouvaient en laissant toutefois à désirer des détails plus circonstanciés sur leurs gisemens et sur les terrains qui les recélaient. On doit au même savant *un voyage minéralogique, depuis notre ville jusqu'à Court-Saint-Étienne. Le mémoire couronné en* 1790, *par la société Teylerienne de Harlem* contient plusieurs idées théoriques sur les révolutions et l'âge du globe terrestre, tels qu'on pouvait les admettre, à une époque où l'on s'occupait moins des faits que de la recherche des causes probables.

De Witry (1) publia à-peu-près à la même époque *son esquisse sur les fossiles de la province de Tournay.*

Brugmans (2) dans *sa Lithologia groningana* publia, eu égard au tems où elle parut, une excellente *monographie des roches,* principalement de celles à l'état erratique que l'on rencontre fréquemment dans les provinces de Drenthe et de Groningue.

Dans son *essai sur l'histoire naturelle des roches, Delaunay* (3) en présentant une classification plus méthodique que celle du célèbre Wallerius, se rapprocha davantage de celle de Werner. Son mémoire sur l'*origine des fossiles accidentelles des provinces Belgiques* (4)

et l'âge du globe terrestre. Harlem, 1790. — Voyage minéralogique de Bruxelles, par Wavre à Court-Saint-Etienne. Harlem, 1781. Ce savant a laissé plusieurs manuscrits inédits, ayant pour titres, voyages et recherches économiques et minéralogiques faits dans les Pays-Bas, par ordre de Joseph II. — Des grottes souterraines, etc., etc. — Différens mémoires sur les mines de fer, de plomb et de houille des Pays-Bas, etc., etc.

(1) Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Tome 3. page 14.

(2) Lithologia groningana. Groningæ, 1781.

(3) Essai sur l'histoire naturelle des roches. Bruxelles, 1786. — Minéralogie des anciens, 2 vol. in-8°. Bruxelles, 1805.

(4) Mémoires de l'Académie, etc. etc. Tome 2. page 551.

dénote un esprit judicieux et qui sait se tenir plus près des faits que des hypothèses. Sa *minéralogie des anciens* (1), pleine de savantes et de laborieuses recherches, sera toujours consultée par tous ceux qui se proposent pour objet d'études le parallèle sous l'influence du génie tant soit peu hypothétique de Pline, de l'état des sciences minéralogiques, avec leur situation actuelle sous l'influence du génie de l'observation.

A une époque où la géologie cherchait à l'aide de quelques hommes supérieurs à sortir de l'ornière des systèmes, pour baser une théorie en présence même de la nature, M. D'Omalius de Halloy (2), contribua puissamment à opérer la révolution qui eut lieu *dans l'étude des masses minérales.* Ses nombreuses observations, les inductions qu'il en tirait et les applications toujours heureuses qu'il savait faire naître, ont valu à M. D'Omalius une réputation méritée, et son nom cité comme autorité par les géognostes allemands, anglais, français et italiens, est l'hommage le plus honorable que pouvait recevoir notre savant compatriote. Ses beaux travaux sur nos provinces, la France et les contrées environnantes, et sur les calcaires d'eau douce de l'Italie peuvent servir de modèle aux géognostes de notre époque.

M. Van Breda (3) *dans un mémoire sur la bizarre disposition des couches calcaires des environs de Durbuy,* justifie d'avance l'importante mission, dont il a été chargé, de rediger la description générale des terrains et des substances minérales devant servir de texte à la carte géognostique des provinces méridionales. M. Belpaire (4)

(1) Minéralogie des anciens, 2 vol. in-8. Brux., 1808.

(2) Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas et de quelques contrées voisines, 2me édit. Namur, 1828.

(3) Mémoires de l'institut royal des Pays-Bas. 1829.

(4) Mémoire sur les changemens de la côte d'Anvers à Boulogne. Hayez, 1826.

en nous faisant connaître les *changemens survenus le long des côtes d'Anvers à Boulogne*, fournit de nouvelles preuves à l'appui de l'assertion, que les époques historiques peuvent quelquefois s'étayer sur des faits géognostiques.

M. Kickx (1), dans une *dissertation sur les trapps stratiformes* a essayé de démontrer que l'origine de ces roches était due à des volcans sous-marins.

Dekin (2) dans une notice intéressante sur des dents fossiles d'éléphants, et dans une seconde notice sur la province d'Anvers, augmente les regrets que nous avons éprouvés par sa mort prématurée (3), qui nous a privés du fruit d'un immense savoir. MM. Stoffels (4) et Meisser (5) se sont occupés de l'examen de nos fossiles, mais d'une manière très-superficielle.

M. Morren (6) en dirigeant ses observations vers le domaine de l'anatomie comparée, a donné une *monographie fort intéressante des fossiles rares récemment découverts dans la province du Brabant méridional.* Nous attendons avec une juste impatience, les développemens que M. Morren se propose d'ajouter à des découvertes que nous croyons du plus haut intérêt.

---

(1) Dissertation sur les trapps stratiformes. Nouveaux mémoires de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Tome 2, page ...

(2) Annales des sciences physiques, etc., etc. Tome 1r, page 28.

(3) Le professeur Dekin dans l'intimité duquel j'ai pu apprécier des qualités excellentes, doué d'ailleurs d'une âme ardente, fut la victime de laches et odieuses inculpations, qu'il n'eut pas la force de surmonter.

(4) Annales, etc., etc. Tome 6, page 99.

(5) Annales, etc., etc.

(6) Revue systématique des nouvelles découvertes d'ossemens fossiles faites dans le Brabant méridional. Gand, 1828.

M. Dethier (1), en faisant connaître, le premier, *les volcans éteints de la kyll*, a su attirer sur cette intéressante contrée, l'attention de plusieurs géognostes, qui tous se sont plu à rendre hommage à l'exactitude des faits avancés par le Nestor des géognostes de notre royaume.

M. Behr (2), dans un voyage fait dans les mêmes contrées, a rattaché de nouvelles observations à celles déjà signalées par M. Dethier, après avoir tracé un itinéraire en faveur de ceux qui voudront de nouveau étudier *les anciennes bouches ignivomes de la kyll inférieure et supérieure.*

M. Dumont, fils (3), dans un des mémoires les plus remarquables qui ait encore été écrit sur la constitution géognostique de l'une de nos provinces, a déterminé d'une manière éminemment remarquable les divers membres du terrain houiller de la province de Liège. Ce qui démontre encore combien nos contrées offrent de succès aux investigations géognostiques, c'est de voir des savants étrangers les choisir de préférence pour objet de leurs études.

MM. Rozin (4), Grégoire de Razumofski (5), recueillirent quelques observations sur nos provinces méridionales, mais plus particulièrement *sur les environs de*

(1) Coup-d'œil sur les anciens volcans éteints des environs de la Kill supérieure, avec une esquisse géologique d'une partie des pays, d'entre Meuse, Moselle et Rhin. Paris, 1802.

(2) Annales, etc., etc., tome 1^r^.

(3) Mémoire couronné par l'académie de Bruxelles en 1830. Ce travail n'est point encore imprimé.

(4) Essai sur l'étude de la minéralogie, avec application au sol Belgique. Bruxelles, 1804.

(5) Voyage minéralogique et physique de Bruxelles à Lausanne, 1 vol. in-8. Lausanne, 1783.

notre cité. MM. Faujas de S^t^. Fond (1), et Bory de S^t^. Vincent (2), ont fait connaître dans le plus grand détail, *la célèbre montagne de St. Pierre et ses vastes cryptes.* M. Hony (3), en confirmant les observations faites par ces deux naturalistes distingués n'a rien ajouté aux excellentes descriptions qu'ils avaient données.

MM. Drapiez (4), Cauchy (5), Steininger (6), ont donné d'excellentes *Descriptions géognostiques et minéralogiques des provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg.* L'ordre et la méthode qui règnent dans ces descriptions, les feront toujours rechercher par les personnes qui voudront bien connaître la structure physique de ces provinces. M. Bouësnel (7) dans une suite de mémoires sur nos mines et carrières, a considéré ces questions de géognosie économique d'une manière élevée et telle qu'on pouvait l'attendre d'un ingénieur aussi distingué.

M. La Jonkaire (8), a décrit *les terrains tertiaires de la province d'Anvers,* de manière à pouvoir les rapporter à d'autres formations connues. M. Arnauld (9) charmant

---

(1) Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht. Paris, 1799. 1 vol. in-4. avec 54 planches.

(2) Description du plateau S^t^.-Pierre de Maestricht. Bruxelles.

(3) Geological remarks on the vicinity of Maestricht, geological society, vol. 4. p. 314.

(4) Coup-d'œil minéralogique sur le Hainaut. Demat, 1823.

(5) Mémoire sur la constitution géologique de la province de Namur. Demat, 1825.

(6) Essai d'une description géognostique du grand-duché de Luxembourg. Hayez, 1828.

(7) Journal et annales des mines, etc., etc.

(8) Notice géologique sur les environs d'Anvers. — Mémoire de la société d'histoire naturelle de Paris, tome 1^r^. Paris, 1823.

(9) Sur des coquilles et des ossemens fossiles. Annales, etc., etc. Tome 2, page 124.

les loisirs d'un honorable exil, fit connaître des restes de cétacées, dans le même terrain tertiaire.

MM. Oeynhausen et Dechen (1), dans une série de notices sur la constitution physique des provinces méridionales, ont traité ce sujet avec l'habilité qu'on leur reconnaît. Enfin M. Rozet (2) a voulu assigner aux terrains des Ardennes l'âge relatif des différentes époques géognostiques. Depuis long-tems l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et la France avaient vu s'élever dans leurs établissemens d'instruction publique des chaires spéciales de géognosie et de palæontologie. Ces différents états en avaient apprécié la haute importance, le Gouvernement des Pays-Bas ne pouvait donc rester indifférent au développement d'une branche aussi importante des connaissances humaines; M. l'administrateur de l'instruction publique (3), dans sa sollicitude pour la propagation des sciences, jugea convenable d'attacher au musée des sciences et des lettres une chaire de géognosie. Appelé par une flatteuse distinction à la remplir, je réunirai tous mes efforts pour la justifier en comptant sur une active coopération de la part de mes auditeurs, et cette pensée me tenant lieu d'une confiance que je ne trouverais pas en moi-même, me donne l'espoir de voir porter simultanément nos recherches sur le sol de notre belle patrie, dont quelques parties attendent encore le coup-d'œil investigateur du géognoste.

ENGELSPACH-LARIVIERE.

---

(1) Hertha. Weimar, 1828, 1829 et 1830.

(2) Mémoire sur quelques parties du département des Ardennes. Annales des sciences naturelles. Février, 1830.

(3) Je saisis cette circonstance pour témoigner à M. van Ewyck, dont la bienveillance à mon égard ne s'est jamais démentie, toute ma reconnaissance.

LETTRES INÉDITES DU COMTE D'EGMONT, D'ÉLISABETH, D'HEMBYZE, ETC.

C'EST dans nos anciennes chroniques et nos archives que se trouve encore toute notre histoire. Ce n'est qu'en remuant cette poussière des tems passés, où tout est vivant et vrai, que nous parviendrons à une connaissance exacte et par conséquent plus instructive de nos annales qui sont si riches en beaux souvenirs et en grands enseignemens. Eh! quoi, tandis que les plus petites provinces de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre ont formé des sociétés qui s'occupent avec ardeur à arracher à l'antiquité et au moyen âge tous les monumens historiques échappés aux ravages des tems et des hommes, *Nous de Flandre*, comme disaient nos ayeux, nous n'étalerions qu'un stérile patriotisme pour la mémoire de nos pères, et quand nous en avons en main tous les moyens, nous ne la vengerions pas des imputations calomnieuses répétées par l'ignorance des faits, de nos mœurs et de notre langue? Le seul moyen d'arriver à une connaissance entière de notre histoire et de redresser des erreurs qui ont, pour ainsi dire, obtenu créance, est de mettre en lumière, fut-ce même sans aucun commentaire, tout ce qui a un véritable intérêt historique. Outre les trésors qui sont restés enfouis jusqu'à ce jour dans les archives de Gand, de Bruges, d'Ypres et d'Audenarde, plusieurs particuliers ont en leur possession des documens authentiques et des manuscrits précieux dont il serait bien facile de publier des extraits importans. Enfin nous en avons la

douce espérance, la lumière ne restera plus cachée sous le boisseau ; plusieurs amis de notre histoire de la Flandre vont successivement livrer à l'impression des pièces inédites et intéressantes. Le *Messager* recevra avec reconnaissance tout ce qui lui sera adressé sous ce rapport, et réservera dorénavant quelques pages de chaque livraison, à la publication de documens qui n'ont point encore paru.

Nous avons donné (page 249 de ce volume) deux lettres du Prince d'Orange au fameux J. Hembyze. En voici d'autres qui jettent un nouveau jour sur cette époque mémorable de nos annales flamandes. La première a rapport à la célèbre révolution qui brisa le sceptre de l'Espagne : soupçonné de ne pas avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir ou arrêter les excès des Iconoclastes, le malheureux comte d'Egmont, qui était alors Gouverneur de Flandre, l'adressa, comme une apologie de sa conduite, à Philippe II, qui se contenta d'écrire de sa main au haut de la page : *Sa Maj.*^{té} *n'a trouvé c'y choir à réponce.*

SIRE.

Je ne scaurois escripre a vre ma^{té} *avec quel extreme regret je fais ceste pour le piteulx estat en quoy se retrouvent ces Pays-Bas depuis mes dernieres, por les grandes et enormes exces que ce sont faicts contre l'honnuer de Dieu et celluy de vre ma*^{té} *par les sectaires tels et en tant de lieulx qui ne serait a homme les scavoir reciter parquoy pour ne pas fascher vre ma*^{té} *davantaige, m'en remettray a ce que Madame en advertit a vre ma*^{té} *tout au long, seullement diray je que semble que Dieu veult perdre ce pays par luy donner ceste playe, qui est*

une des plus grandes de toutes aultres, parquoy ne voix aultre remede, que prier Dieu mercy et s'amender affin qu'il aye pitie de nous, et c̄ome *le pays de Flandres est uny des pays des plus gastéz, je pense d'y retourner d'icy a sept ou huict jours, pour veoir de leur faire poser les armes, puisque leur est permis* p̄o *quelque tems d'aller aux presches es lieulx ou qu'ils les ont tenus, veu qu'ils disent les avoir prins* p̄o *seureté de leurs personnes seullement; ce que toutesfois est doubteulx de pouvoir faire, sans user de forces, et* p̄o *ce mieulx effectuer jay par ce commandement de son alteze fait lever mille bons soldats en Artois* p^r^ *m'accompagner et avec ces quelques compaignies d'hommes d'armes,* p̄o *aller de ville en ville leur faire poser les armes et aussy remettre les Esglises occupées par les sectaires, es mains de leurs vrays pasteurs, car se peult dire que cesse* p̄alement *au* d^s^ *pays de Flandres tout exercice de* n̄re *religion, si ce n'est en la ville de Bruges, et au pays d'Alost, Tenremonde et pays de Waes. Je prie a Dieu qu'il me donne la grace de l'effectuer comme je desire et qu'il convient pour le redressement de* n̄re s^te^ *foy catholicque et le service de* v̄re ma^té^. *Je serois bien aise de le pouvoir faire sans effusion de sang. Mais si ne se peult faire aultrement je y mettray la vie* p̄o *le faire, estant le plus marry gentilhomme de ce monde que ce malheur est advenu en mon temps. Mais* v̄re ma^té^ *se peult asseurer n'estre ma faulte. Esperant bien à la venue d'icelle m'en desculper, la quelle je supplie* v̄re ma^té^ *vouloir haster* p^r^ *estre sa presence le principal remede, et cependant estre content de faire rassembler ses Estats* g̈naulx p̄o *par leur advis, ordonner quelque ordre au faict du repos publicq, sans quoy le pays sen vat* p̄du, *car oultre le faict de la religion, toute negociation cesse,*

tellemt qu'il y a pardeca cent mil hommes qui vont brimber leur pain, les quels avec leur mesnaige soulaient vivre honnestement, qui est une chose dont depend beaucoup, car la poeuvreté faict faire souvant au peuple ce que ne pensoit jamais de faire. — Qui sera l'endroict de ceste ou je baiseray tres humblement les royalles mains de vre mat^é.

Je prie le Createur qu'il vous doint, Sire, en toute prosperité bonne et longue vie. — De Bruxelles le xxix d'Aoust 1566.

De vre Majesté le tres humble et tres obeissant serviteur et vassal

Lamoral D'Egmont.

On sait que l'archiduc Mathias, le Prince d'Orange et les Etats-généraux s'intéressaient vivement au sort des évêques et des seigneurs catholiques retenus prisonniers par la faction d'Hembyze et de Ryhove. Voici l'une des lettres que la grande Elisabeth, reine d'Angleterre, écrivit au *premier de Gand*, pour obtenir leur liberté :

Tres cher et bien aymé, combien les prisonniers detenus en la ville de Gand peuvent demander de faveur de vous et des aultres Messieurs qui ont la superintendance et maniement des affaires de dela, vous ne pouvez ignorer pour l'amour que portez a justice et le zele qu'avez a bien faire a l'estat de vos affaires. Ce que nous faict plus instamment interceder envers vous telles faveurs, que nous accorderes facilement, tant pour estre icelles tres justes et l'envie que pouvez avoir a nous faire plaisir en l'endroict de justice et d'équité. Les dictz prisoniers apres si longue et estroite garde ne desirent plus grandes faveurs

que d'estre mis en droict, et ouys en leur justification et defences par devant leurs juges competenz. Combien ceste requete soit équitable, temoignēt vos privileges, et que vouldriez y tenir la main et leur advancer ce bien, nous vous prions si affectueusement que faire le pouvons. Si vous y employés votre credit, aures en vre endroict une princesse non pas mescoignoscante du bien que leur ferés a nre requeste; si n'y entendrez, non plus que si ne vous en eussions escript, donnerez a penser a nous le peu d'estat que faites de nos faveurs. Dont y adviserez, s'il vous plaist, et pensés y que conformement au faict que verrons provenir de nre requeste assoyerons jugement du credit que pouvons avoir envers vous, le quel en l'endroict des dictz prisoniers sera jugé au monde beaucoup ou peu respecté quelz que peuvent avoir esté nos merites envers les pais. Qui sera l'endroict ou prions Dieu vous donner, tres cher et bien aymé santé heureuse et longue vie. — Escrit a nre hostel de Richmond ce xxx^e^ jour de Decembre 1578.

Vostre tres bonne amye
ELIZABETH R.

A nre tres cher et bien aymé le sieur Jehan van Embyse premier Eschevin en la ville de Gand.

Voyant que les armes du Prince de Parme triomphaient, Hembyze voulut acheter le pardon de ses anciens excès en livrant Termonde et Gand aux Espagnols. La lettre suivante de Mannuy Daubremont, gouverneur d'Audenarde, nous apprend qu'il avait aussi des intelligences dans cette place.

MESSIEURS.

Le seigneur de Morigem mat faict de bouce vos recoman-

dations donct je vous remercye et en outre mat declaré quayés desir de parler a moy et que vousdryés que voulise desiner lieu pour nous entrevoyr. Je vous puys bien asseurer que pase lontamps jay semblable desir sous espoyr quay que nostre entretien aporterat quelque bon eur a nostre povre patrye tant desolé: parcoy sy amay et que il vous plaise parler a moi, il me samble que le plus comode seroit sur la riviere q. entre Gavre et Gant ou aupres de Gavre au quel lieu vous vous porés trouver avecq de vos bateaulx les quels sont bien equipes, ou bien si ne trouves cela comode je me trouveray en tel lieu que desirés soit a ceval ou a bateau pourveu que me donniés seuraité de vostre coté, ausey (aussi) de ma part sy vous plet ze vous feray avoyr paseport de son altesse pour vous et tous ceulx que desirés, quy sera cause que ne feray cest plus longue priray Dieu vous vouloyr donner son saint Esprit sa sainte grace et a moy la vre, vous priant Monsieur avoir sur cest un mot de reponse. D'Audenarde ce xxvi de Feverier 1584.

De par vre affectionne amy
a vous faire service
MANNUY D'AUBERMONT.

A Mr. Embyse, bourgmestre et
superintend. de la ville de Gand.

Arrêté par le peuple dont il avait été autrefois l'idole et accusé du crime de haute trahison, Hembyse se montra aussi pusillanime qu'il avait été arrogant dans la prospérité. Les trois lettres qui suivent en sont une preuve: les deux dernières, adressées à sa femme, fille du conseiller *Augustin van Huerne*, étaient presqu'illisibles.

MADAME.

J'écrips très humblement ces lettres à Monseigneur

pour avoir relaxement de mes prisons criminelz en faveur de son Ex^ce^ pour les travaulx et services faictes par icelle au pays, touttes fois mal recompensées, cõme aussi on me veult a pnt (présent) pour recompense mettre a mort honteus^t^ il me souvent asseuré souventfois d'aulcungs propos que S. E. a aultrefois tenu touchant les querelles pour la religion et aulcungs d'iceulx.

Madame, je prye de tout mon cœur tres humblement qu'il plaise pryer à Monseigneur de voulloir escrire tres en ma faveur, selon sa grace et son plaisir q. j'ecrips à son Ex^ce^, car y touche ma vie. J'ai vouloir expedier ce messagier expres, lequel comptera cõment le tout est advenu. Priant le bon Dieu, Madame, que vous ayez mes tres humbles recõmandations. Donez a Theodore accomplissemens des vertueulx desirs de son Ex^ce^.

En grande haste hors des prisons, 15 *de Juillet* 1548 (*lisez* 1584)

De vre Ex^ce^.
très humble obeyssant serviteur
J. Hembyze.

A Madame
Madame Duchesse tres illustre
epouse du Ducq Jehan Casimir Palatin,
Duc de Bavière, electeur, etc.

Je vous envoye ces 3 *pieches avecq ce livret. Avecq la grace de Dieu, j'espère envoyer demain quelq chose sur la lettre de Dathenus. Je pensois recepvoir quelq chose ce disner. S'il fust possible je soushoiterois assez, car par tous moyens je vous saurois volontiers aupres de moy: toutes fois, j'espere que notre bon Dieu, quant les affres*

semblent estres désesperées, qu'il donnera soulagement et faveur. Apres mes maulx, je le prye estre ntre garde, vre loyal . . . . . I. H.

Je vous evoye les lres cy englois, ployez et cassetez. Il fault dire au messagier qu'il se haste de retour, et surtout qu'il se garde de se boire yvre. Le procur Snouck ma dit que la req^te^ n'a (été) escripte, elle venait trop tard, mais pntera (présentera) demain a bonne heure mon conseil a demain a son (au coup de) spt hoeure au matin. Je souhaite le cteuu (contenu) de la req^te^ et le retour du messagier avec tres de bon encre. Come je me fye bien q le bon Dieu le prosperera tout, auquel est tout mon espoir, le pryant après mes maux, vous doner cfort (confort) d'esprit, de mectre vre repos en luy, avec pryeres en larmes.

En haste vre bien loyal mary
J. Hembyse.

Un mois après qu'Hembyze eut porté sa tête sur un échaffaud, le Duc de Parme rentra à Gand, et réhabilita la mémoire du célèbre démagogue qui avait voulu *advancer la réconciliation avecq le Roi.* Il fit en outre remise à sa veuve de l'amende à laquelle Hembyze avait été condamné, ainsi que nous l'indique le rescrit suivant.

Alexandre, etc.

Tres chers et bien aymés, la vefve de feu Jan van Hembyse nous a fait remontrer qu'oultre les ennuys et facheries dont elle est chargée par la cruelle mort de son feu mary, l'on la veult presser a payer pour sa tauxation la somme de cincq cents florins, ainsi qu'elle n'entend profiter de la maison mortuaire, nous remettant qu'avant

les causes pour les quelles son dit mary a ainsi si miserablement esté traitté, et comme nous sommes bien informés que ca esté pour avoir voulu advancer la reconciliation avecq le Roi Monseigneur et que par ceste bonne volonté il a effacé la pluspart des faultes passées, nous desirons que partout bon traittement les aultres prennent bonne volonté de bien faire et a ceste cause et même que ce serait contre toute raison de la travailler davantage, vous requerant au nom de Sa Maté ordonnons la tenir quitte et exempte de la ditte tauxation et commande au recepveur Van Havre rien exiger d'elle pour la dte cause — Tres chers et bien aymés du 29 *Décembre* 1584.

Nous publierons dans la prochaine livraison du *Messager,* des documens inédits sur des événemens arrivés à Bruges. A. Voisin.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LILLE,

Ayant rapport à l'histoire des Pays-Bas (1).

C. P. 55. Croniques de Monstrelet. folio. ch. sæc. XV.
D. H. 18. La siège de Nuits 1474 par Charles-le-Hardi. folio. ch. sæc. XVIII.
D. O. 51. Couronnement de Charles V. ch.
E. M. 44. Privilèges de la comtesse Jean. ch.
E. M. 20. Louis de Baudouin, comte de Haynault. ch.
E. M. 18. Privilèges donné à la ville de Tournay. 4to. ch. sæc. XVII.
E. M. 58. Sur les antiquités de Flandres. ch. sæc. XVII.

(1) Le lecteur doit savoir que C. P. 55., par exemple, indique le classement dans la bibliothèque et le catalogue de Lille : ch. (charta) que le manuscrit est écrit sur papier : sæc. XV. qu'il a été écrit, ou qu'on le suppose avoir été écrit dans le XVme siècle.

E. M. 72. Histoire des comtes de Flandres et chatellains de Lille, avec des notices sur des familles de Lille. f°. ch. sæc. XVII.

D. M. 85. L'ordre de la Toison d'or. vel. sæc. XVI.

E. G. 35. Croniques de Flandres. vel. sæc. XVI.

E. G. 36. Croniques de Jean Molinet. 3 vol. f°. ch. sæc. XVII.

E. Y. 83. Blazons des enterremens qui se sont faits à Bruges. tom. I^r. depuis 1654 jusqu'à 1674.

E. Y. 105. Armoiries de Flandres. 4^to. ch.

E. Y. 89. Recueil des anciens monumens funèbres et héraldiques de la noblesse flamande et française, depuis 1300 à 1650. ch.

E. Y. 96. Recueil de toutes les chapitres et festes de la Toison d'or, institués par Philipe, le bon duc de Bourgogne 1429, en la ville de Bruges (avec les armes des chevaliers). f°. ch.

E. Y. 100. Arms of Gentry of Flanders in the XVth. sæc.

E. F. 60. Rebellione die 7 Provinci (en Italien). 4^to. ch. sæc. XVII.

C. Q. 36. Cronique de la bataille du Duc de Bourgogne avec les Suisses. f°. ch. sæc. XV.

G. A. 23. Olivier de la Marche, mémoires historiques. f°. ch.

E. M. 39. Antiquités des forestiers de Flandres. f°. ch. sæc. XVI.

E. M. 66. Comtes et Comtesses de Flandres depuis 808, et notes des chartes sur l'hist. de Flandres. f°. ch. sæc. XVII.

E. M. 71. Services faits à la Maison d'Autriche par les nobles familles de Gand et Villain en Flandres. f°. ch. sæc. XVII.

E. G. 33. Croniques de la Duché de Bourgogne. 4to. ch. sæc. XV.

E. G. 34. Croniques de Flandres, anno 621 ad 1490. ch. sæc. XV.

E. G. 37. Croniques de Molinet, depuis 1489 à 1507. fo. ch. sæc. XVI.

E. G. 38. Croniques de Molinet, depuis 1474 à 1485. fo. ch. sæc. XVI.

E. L. 31. Institution du parlement de Malines, par Charles, duc de Bourgogne. — Privilèges de la ville de Malines. — Noms des présidens, conseillers, etc., avec leurs armoiries et épitaphes. fo. ch.

E. Y. 82. Généalogies de Flandres et d'Artois. fo. ch. sæc. XVI.

E. Y. 64. Sépultures, épitaphes et mémoires de la ville de Bruges. 2 v. fo. ch. sæc. XVIII.

G. A. 22. Croniques des guerres depuis 1520 à 1525. « Isti versus sequentes missi fuerunt Duci Philippo per Anglos in obsidione villæ Calisiæ :"

Phy! nota fætoris : *lippus* nocet omnibus horis ;
Phy nocet et *lippus* ; nocet omnibus ergo *Phylippus.*

Responsio Ducis Philippi.

Anglicus in tergo caudam gerit, est canis ergo.
Cum tibi dicit *ave!* velut ab hoste, *cave.*

La conqueste faite par le Roy d'Engleterre de Terrouane et de Tournay pour le depense dudit Roy d'Engleterre porte de 36,000 lib. sterling vaillans 72,000 nobles à la rose, faissans 7 millions et 20,000 nobles à la rose.

E. II. 52. Recueil historique contenant entr'autres:
Traité de paix de Tournay 1513;
Entrées de Charles V en plusieurs villes;
Recueil d'aucunes lettres, etc., par lequel se comprend la vérité des choses passées entre l'empereur Charles V et François I;
Lettres de l'empereur Charles V à M. le comte de Rœulx;
Requête de l'Empereur par ceux de Ghend;
Traité entre Charles V et François I;
Besoignment a Ghend entre M. de Tournay et les prelats.

B. V. 20. Oliverus de Langhe, prior Sti. Bavonis de Gand de corpore Christi. f°. ch. 1440.

E. N. 21. Cronica Tornacensis.
Le traictiet de Maistre Jan du Fay de la querelle, laquelle est depiécha l'entre le Roys de Franche et les Prinches de pardecha. (Incipit: *Pour obeir a ceulx qui sur moy*, etc., et contient le commencement du gouvernement de Charles, duc de Bourgogne, jusqu'au traité de Conflans et de Peronne).
Transcripta cartarum de rebus gestis in Flandria inter annos 1176 ad annum 1310, et inter alia: Carte d'ailliance du Conte de Hirlande (Jean Roi d'Angleterre) avec Baudouin, Conte de Flandres. Data 8 R. J. — Confederatio Johannis Hiberniæ cum Domino Balduino, Comite Flandriæ et Hannoniæ.

Il existe encore dans les bibliothèques de Saint-Omer et d'Arras un grand nombre de manuscrits concernant

notre histoire. Cette dernière sur-tout qui en compte plus de 900, possède des monumens très-intéressans pour nos annales. Nous espérons pouvoir un jour en publier aussi le catalogue.

BIBLIOTHÈQUE PROTYPOGRAPHIQUE,

Ou librairies des fils du Roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens. Paris, 1830. *Imprimerie de Crapelet.*

M. J. Barrois vient de rendre un service réel aux amis des sciences bibliographiques, en publiant sous ce titre un épais dossier exhumé des archives du département du Nord, qui ont hérité de l'ancienne chambre des comptes, instituée par Philippe-le-hardi. Cet intéressant et curieux monument historique, qui avait échappé jusqu'ici aux investigations des savans, portait sur le plat: *Inventoires et mémoires circa* 1458. Ceux-ci, rédigés à diverses époques, par les soins des bibliothécaires de Bourgogne, nommés *gardes-joyaulx*, parce que les livres étaient alors considérés comme des objets de luxe, et assimilés aux bijoux et aux raretés, détaillent l'immense mobilier de la Maison de Bourgogne dans les principales villes tour-à-tour siège du gouvernement Grand-Ducal.

Le livre de M. J. Barrois est un bel in-quarto d'environ 400 pages, imprimé avec un soin et même un luxe typographique qui prouvent que l'auteur n'a épargné aucune espèce de sacrifices. Il a si bien observé le coloris original de l'époque, qu'il nous a transmis

en caractères gothiques, avec la plus scrupuleuse exactitude; les *commencemens et deffinimens* (fins) *de chacun d'iceulx volumes*, comme dit le texte des inventaires. Cet ouvrage contient, outre diverses lithographies de signatures et de mignatures de manuscrits, et des notes très-savantes, écrites avec une élégance qu'on cherche parfois inutilement dans des in-quarto. 1° Un *liminaire* de 51 pages; l'éloge le mieux mérité que nous puissions en faire, est d'en communiquer quelques extraits. 2° Un index alphabétique ou abrégé de bibliographie protypographique spéciale; page 1 à 45. 3° L'inventoire de la librairie de Charles V, au Louvre, fait en 1373. 4° L'inventoire et prisée des livres de Jean, duc de Berry, en 1416. 5° Inventoires particuliers de Bourgogne, rédigés à Paris en 1404, à Arras en 1405, à Dyon en 1423 et 1477. 6° L'inventoire des librairies de Bourgogne à Bruges, à Gand, à Bruxelles, à Bruges (supplément) avec un appendice.

« Le Roi Jean, dit M. Barrois dans son intéressant *liminaire* où brillent plus d'un aperçu très-instructif, le premier qui laissa des livres en héritage, avait aussi légué à ses enfans l'amour des lettres et le désir de les propager. C'est à ces fils de France que l'Europe occidentale est redevable des premières collections civiles d'où jaillirent les lueurs, qui, parties avec celles d'Italie, devaient bientôt éclairer toute la vieille civilisation. La richesse littéraire transmise à Charles V, comme héritier du trône, consistait en dix volumes (d'autres disent vingt; la bibliothèque des comtes de Namur, mise en vente en 1429, se composait de *huit* volumes!). Ce nombre prouve la pénurie de l'époque, et revèle l'heureuse pensée de nos princes, qui, pour triompher de leur siècle, provoquaient de toutes parts les traductions

d'auteurs jusqu'alors négligés, centuplant le domaine des connaissances usuelles, en même tems qu'ils fournissaient à la langue les moyens de se former....”

« Tandis que Charles V s'efforçait de rassembler dans la tour du Louvre les livres qui ont donné naissance à la bibliothèque royale, aujourd'hui la plus considérable que l'on connaisse, Philippe-le-Hardi, chef de la seconde race de Bourgogne, alors héritier présomptif de Flandre, se plaisait à réunir en France les volumes qui, portés bientôt dans son duché, devaient y constituer cette *librarie*, signalée dès le milieu du XV^me^ siècle, comme la plus illustre de l'époque.”

« Contemporaines et formées par les soins des deux frères, les librairies du Louvre et de Bourgogne, dans un temps où les lettres étaient presque sans alimens, ne pouvaient manquer de présenter une grande similitude; frappées toutes deux d'un sort analogue, dans le courant du même siècle, les précieux inventaires qui en subsistent peuvent, sinon dédommager de leur perte, fournir au moins des documens positifs à l'histoire des livres, faire connaître les élémens de la formation de notre langue, donner une idée de l'étendue de nos richesses littéraires dans nos contrées septentrionales, montrer enfin l'esprit et le goût dominant avant la renaissance des lettres, à cette époque même où les descendans des compagnons de Constantin, chassés de Bysance par la fureur des Osmanlis, rapportaient aux mains des Médicis les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome.....”

« Les librairies de Bourgogne, oubliées pendant presque quatre siècles, réclament des éclaircissemens que nous nous efforcerons de donner avec exactitude.”

« Philippe-le-Hardi, épousant Marguerite de Male,

reçut à son avénement les manuscrits qui constituaient le patrimoine littéraire des anciens comtes de Flandre, riches probablement à la manière du Roi Jean. Quoiqu'il en soit, l'amour des lettres, puisé au sein de sa famille, portait le prince à protéger les auteurs, et à rassembler même au plus haut prix les productions dignes d'échapper à l'oubli. Toutefois, on doit le croire, les manuscrits dûs à la sollicitude du fondateur de la collection de Bourgogne ne dépassait pas en nombre ceux réunis à la même époque par le roi son frère, avec lesquels ils eurent toujours un air de famille. Jean-sans-peur et Philippe-le-bon sur-tout, qui, durant son long règne, quitta rarement l'heureuse Flandre, où tous les genres de talens et d'industries étaient encouragés, augmentèrent incessamment une collection destinée à dépasser, par sa richesse, les limites que le siècle semblait avoir posées. Nonobstant nos investigations, nous n'osons nous flatter d'avoir recouvré la nomenclature complète des librairies de Bourgogne; les 1707 numéros dont nous donnons le signalement, étaient, à n'en pas douter, accompagnés de quelques autres, puisque les écrits des bibliographes modernes indiquent des ouvrages qui ne se trouvent pas dans les inventaires....."

« Les guerres provoquées par la capricieuse ambition de Charles-le-téméraire, qui brulait d'égaler en dignité les souverains qu'il surpassait souvent en puissance, ne tardèrent pas à ouvrir l'abîme où devaient s'engloutir pour toujours les immenses ressources d'une maison long-temps arbitre entre la France et l'Angleterre, et que rien ne semblait pouvoir affaiblir. La fonte de vaisselle en 1470, et les motifs qui la décidèrent, prouvent que les trésors du bon duc avaient été promptement dissipés par son belliqueux fils; la pièce relatée page 332

montre que l'argenterie fut mise au creuset afin d'en « *forgier patars de quatre gros pièce, pour estre convertie ou payement de son armée*" La volumineuse correspondance de Maximilien avec ses aides et commis, décèle les embarras toujours croissans de ses finances. Des usuriers, lombards, vénitiens, florentins, et des marchands *espaignards*, nantis au double, « *aidaient Monseigneur en ses grans et extrémes nécessités, au frait de dix par cent, pour demi-an!*" Et parfois plus chèrement encore, comme on peut le voir page 336."

« Des séditions toujours renaissantes, des guerres interminables; tout conspirait pour ravir à l'héritier de la Maison de Bourgogne les moyens de se soustraire aux vampires financiers qui convoitaient le riche mobilier, dot de la princesse Marie. Le préambule d'un inventaire de 1458 met en évidence le désordre introduit dans la comptabilité des joyaux et des livres « *les quelz sont les aucuns engagiez, et les aultres venduz et distribuez*" (page 227). Une apostille de la chambre des comptes fait présumer que la justification réclamée par elle, n'a jamais été fournie."

« Aucun renseignement positif depuis cette époque ne signale la destinée des manuscrits. La confusion et les embarras dont les preuves surabondent, autorisent à penser que, comme le somptueux mobilier, ils furent en définitive partagés entre le Roi d'Angleterre et une foule d'usuriers. (Lettre de Maximilien, page 334). Les volumes de Bourgogne, confiés aux mêmes mains, inventoriés par les mêmes hommes, ornés à l'égal des bijoux, copropriété d'un souverain aux abois, appât non moins séduisant, ne furent très-probablement ni plus respectés ni mieux conservés; la raison et l'analogie s'accordent à faire croire que la collection fondée

par un fils de France, accrue par Jean, et sur-tout par Philippe-le-bon, compromise par la témérité du dernier prince de l'illustre maison, fut pour la majeure partie, la proie des intrigants dont Maximilien ne put s'affranchir...."

M. L. Barrois continue dans les pages suivantes à jeter un nouveau jour sur l'histoire de la bibliothèque de Bourgogne; à Bruxelles, depuis Charles-Quint, dont la richesse manuscrite était réduite à vingt-huit volumes, jusqu'en 1815, époque des grandes restitutions. « Puisse, dit-il en terminant son *liminaire*, puisse la considération d'utilité qui a déterminé la publication de notre travail, expier le tort d'ajouter à l'immense quantité d'écrits qui accablent notre époque: toutefois cet ouvrage, arraché au moyen âge, est froid et fruste comme une antique; il ne saurait distraire les esprits tourmentés ou séduits par les passions. Le petit nombre d'exemplaires auquel nous nous bornons, prouvera qu'il ne s'adresse qu'à cette classe d'hommes qui, loin du tumulte, cultive nos lettres primitives et leur histoire; ceux-là seuls nous sauront peut-être gré d'avoir recueilli quelques pages nouvelles pour l'histoire des livres, et de faire connaître, au moins par leur nom, quantité d'ouvrages que le tems s'est hâté de dévorer; ce sont des archives où pourront puiser des titres de noblesse de facile vérification, les possesseurs actuels et futurs des débris de la série bourguignone, dont les bibliophiles parcourront l'ensemble, nous osons l'espérer, avec cet intérêt qu'inspire l'enfance et ses premiers pas, alors que rien bientôt ne doit plus les arrêter."

La belle *bibliothèque protypographique* de M. L. Barrois n'a été tirée qu'à deux cents exemplaires: les amis de l'histoire du moyen âge qui a tant d'attraits

pour l'époque actuelle, apprendront avec plaisir que la ville de Gand en possède deux, donnés en présent par l'auteur lui-même, l'un à la bibliothèque publique, l'autre à M. P. F. de Goesin-Verhaeghe, imprimeur-libraire de l'Université.

ANALECTES BELGIQUES.

Ou recueil de pièces inédites, mémoires, notices, faits et anecdotes concernant l'histoire des Pays-Bas, publié par L. P. Gachard, *conservateur-adjoint des archives du royaume à Bruxelles.*

Parmi les tentavives faites pour régénérer les études littéraires et scientifiques, il n'en est aucune dont le succès soit plus évident que dans l'histoire. Toutes les productions historiques sont accueillies avec un égal empressement sous quelque forme qu'elles se présentent. Mais le moyen âge sur-tout a pour notre époque un charme tout particulier. Des événemens prodigieux, dit un auteur moderne, ont renouvellé parmi nous l'état social et l'esprit humain; les mœurs factices sont tombées; les idées simples, les sentimens naturels ont repris leur pouvoir; l'homme, rajeuni, pour ainsi dire, a retrouvé l'intelligence et le goût des récits naïfs de la jeunesse des sociétés. Avant nos tems, la lutte des partis, la guerre des factions, le mouvement des assemblées nationales, tous ces travaux d'un gouvernement public et d'un peuple libre, c'étaient là des choses dont on avait entendu parler, mais qu'on n'avait point vues, que méditaient les lettrés et les philosophes, mais

qu'oubliait au sortir du collége, le simple citoyen. Elles sont déployées, elles se déploient maintenant sous nos yeux; tous les esprits en sont frappés; tout nous excite et nous aide à les comprendre. Rendue au présent, la vie politique est rentrée aussi dans le passé, et toute l'histoire est redevenue dramatique par la vertu du spectacle auquel nous assistons.

Moins heureuse que l'Allemagne, la France et l'Angleterre, la Belgique, trop faible par elle-même pour former un état indépendant, excita continuellement l'envie des peuples voisins plus puissans. Passant tour-à-tour sous la domination des Romains, des Francs, des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne, (qui étaient sous l'influence de la France) des Espagnols, des Autrichiens et des Français, nous avons en quelque sorte perdu notre caractère primitif, semblables à ces pièces de monnaie dont l'empreinte s'efface insensiblement à force de passer de main en main. Il n'est donc point étonnant que les diverses époques de notre histoire, à quelques exceptions près, aient été altérées le plus souvent par des écrivains étrangers, à gages ou à préventions. Maintenant que nous sommes redevenus *Nous*, et qu'une nouvelle génération s'élève, avide d'instruction et de toutes les gloires de la patrie, nous consultons avec ardeur et mettons en lumière tous les monumens historiques qui gisaient dans l'oubli de nos archives et de nos collections particulières. Les *Annales Belgiques* publiées à Gand de 1817 à 1823; le *Messager des sciences et des arts* qui leur a succédé; les *Annales philologiques* de M. le baron de Reiffenberg, ont plus ou moins contribué à réveiller l'amour de notre histoire et de la patrie.

Le nouveau recueil que M. Gachard fait paraître

sous le titre d'*Analectes Belgiques*, est uniquement consacré à publier des pièces inédites ou qui ont trait à nos annales. Les quatre premieres livraisons que nous avons lues avec un vif intérêt, renferment des pièces authentiques qui serviront à expliquer des événemens dont on ne pouvait parvenir à démêler les causes; à redresser des faits controuvés, ou à renouer la chaine d'autres faits souvent interrompue, faute de documens. Aussi applaudissons-nous sincèrement et avec reconnaissance à l'apparition de ce recueil éminemment national qui prendra place dans toutes les bonnes bibliothèques. Nous nous réservons dans un prochain numéro, le plaisir d'en examiner quelques articles.

Les *Analectes Belgiques* qui paraissent tous les deux mois par cahier de 5 à 6 feuilles, sont divisées en trois sections.

La *première*, qui est toujours la plus étendue, contient des pièces inédites, réproduites avec une exactitude scrupuleuse, et dont l'intelligence est facilitée par les éclaircissemens, notes et glossaires convenables.

La *deuxième* se compose 1° de notices analytiques, de diplômes et autres monumens dignes d'intérêt qui existent dans les archives des provinces. 2° De mémoires sur des usages ou des institutions peu connues, etc. 3° D'extraits ou d'analyses d'ouvrages sur l'histoire nationale. 4° D'articles biographiques consacrés à des Belges célèbres.

La *troisième section*, sous la rubrique de variétés, sert de répertoire à des faits ou à des anecdotes peu connues.

Chaque cahier est orné d'un *fac-simile* de lettre autographe ou de signatures de personnages qui ont marqué dans nos annales. A. Voisin.

*

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DU GRAVEUR T. V. VAN BERCKEL.

La Belgique a produit, sur-tout dans le XVII^me^ siècle, un très-grand nombre de peintres, de sculpteurs et de graveurs au burin du premier ordre: leurs chefs-d'œuvre, achetés à grand prix, font un des principaux ornemens des cabinets les plus précieux de l'Europe. La seule ville d'Anvers a vu naître dans l'espace de deux siècles près de deux cents peintres distingués: Bruges, Bruxelles et Gand ont aussi puissamment contribué à former cette école flamande qui, selon Schiller, » fille de l'école » italienne, rivalisa bientôt avec elle, et digne émule » de son modèle, donna des lois à l'Europe entière." Si avec un génie bien propre à sentir les beaux-arts, le Belge n'a jamais pu atteindre, pour la gravure en médailles, la perfection à laquelle se sont élevées les autres nations, la faute en est, non pas aux artistes, mais sans doute, aux divers gouvernemens qui régirent notre pays comme des provinces étrangères, et montrèrent de l'insouciance pour cet art. Cette lacune sera remplie désormais et, nous l'espérons, le XIX^me^ siècle ne nous laissera plus rien à désirer sous ce rapport: les médailles de notre concitoyen M. Braemt, les premières productions d'un autre concitoyen jeune encore, M. Julien le Clercq, et celles de plusieurs autres artistes, nous donnent tout lieu de croire que la Belgique aura aussi son école de gravure en médaille.

Théodore Victor van Berckel vît le jour à Bois-le-Duc le 21 Avril 1739. Sa famille, l'une des plus anciennes

de cette ville, était catholique romaine, et avait perdu sa fortune à la suite des révolutions. Le jeune van Berckel montra dès sa plus tendre enfance, un goût prononcé pour le dessin, et après avoir fait dans cet art des progrès rapides et remarquables, il s'appliqua par une prédilection particulière, à la gravure en médailles chez un nommé Marme, graveur de l'hôtel de la monnaie, qui existait alors à Clèves. Il se maria alors, alla s'établir à Rotterdam, s'initia, à l'aide de son seul génie, sans doute, dans les secrets de son art, et commença à établir sa réputation. Il avait 37 ans (en 1776), lorsqu'un prince qui aimait et cultivait lui-même les beaux-arts, le duc Charles de Lorraine, dont le souvenir est encore cher aux Belges, le fit venir à Bruxelles. Ce prince voulait que la gravure en médaille atteignit chez nous la perfection où Hedlinger l'avait portée en Allemagne, et il choisit à cet effet van Berckel qui s'était formé à son école. » L'on s'aperçut bientôt, dit M. Lièvin de Bast, que la monnaie était confiée à cet artiste; le plus beau de ses ouvrages est la belle médaille, portant l'effigie de son illustre Mécène : ce portrait est traité avec goût, les traits y sont rendus avec vérité et la ressemblance est parfaite; la bonté de ce prince y est exprimée avec la douceur de son caractère; on admire sur-tout la légéreté des cheveux qu'un souffle paraît pouvoir agiter; il est vrai que l'habillement et la coiffure tiennent au costume du tems, mais ce genre a aussi des charmes. Cette médaille était destinée pour prix aux différens concours consacrés à l'encouragement des sciences et des arts dans la Belgique; l'artiste ou le savant, qui recevait cet honneur, voyait avec plaisir les traits de son illustre protecteur figurer sur cette marque de distinction qu'il conservait affectueusement comme le gage de sa reconnaissance."

Pendant tout le tems de son séjour à Bruxelles, van Berckel ne cessa de regretter la Hollande; il paraît qu'il n'y trouva pas la fortune dont il se croyait assuré dans son pays natal. Lorsque les Français firent la conquête des Pays-Bas, il accompagna dans leur retraite les autorités autrichiennes et fut pendant quelque tems attaché à l'hôtel de la monnaie à Vienne, avec le titre de graveur en second, et obtint enfin une chétive pension. Découragé de voir que ses talents n'étaient ni appréciés ni récompensés, il revint dans le sein de sa famille en 1803, et se fixa à Bois-le-Duc. Ce fut là le terme de ses travaux. Van Berckel mourut dans sa ville natale le 19 Septembre 1808, à l'âge de 69 ans.

Les belles médailles de van Berckel sont trop connues des amateurs pour que nous en fassions ressortir le mérite: en voici une liste exacte ainsi que de celles qui lui sont attribuées.

1770 Médaille pour la construction du temple (*bestedeling-huis*) luthérien à Amsterdam. T. V. Berckel. f.

—— Fête séculaire de la construction de la Maison-de-ville de Bois-le-Duc. T. V. B.

1772 L'incendie du théâtre d'Amsterdam. T. V. B. f.

—— Seconde fête séculaire de la délivrance de Vlessingue. T. V. B. f.

—— La même médaille plus petite. T. V. B.

—— Naissance du Prince héréditaire d'Orange, (maintenant Guillaume I, Roi des Pays-Bas). T. V. B.

—— Autre médaille sur le même événement. T. V. B.

—— Guillaume V, Prince d'Orange, sur le même événement. T. V. Berckel. f.

1772 Deuxième siècle depuis l'expulsion des Espagnols hors de la West-Frise. T. V. B.

—— Deuxième fête séculaire de la délivrance de la Brille et de Vlessingue.

1773 Entrée du Prince Guillaume V, à Leeuwarde, comme Gouverneur de la Frise. T. V. Berckel.

—— Clément XIV, sur la suppression des Jésuites. T. V. Berckel. f.

—— Seconde fête séculaire au sujet de la délivrance d'Alkmaar.

1774 Naissance du Prince Guillaume Géorge Frédéric, second fils de Guillaume V. T. V. B.

—— Deuxième fête séculaire de la délivrance de Leide. B.

—— Sur la mort d'Elandus van Staveren, pasteur à la Haye.

1775 Seconde fête séculaire au sujet de l'érection de l'Université de Leide. T. V. B.

—— Entrée triomphale à Bruxelles, de Christoph. baron de Bartenstein, comme *Primus* de Louvain. T. V. Berckel. f.

—— Jubilé de Saint Romuald, à Malines.

—— Statue de Charles de Lorraine érigée à Bruxelles. La médaille ronde est de Van Berckel, mais on n'est pas certain que la médaille octogone soit de cet artiste.

1776 Sur les vingt-cinq années du gouvernement du Duc de Brunswyk à Bois-le-Duc. T. V. B.

—— La même médaille plus petite.

—— Charles Alexandre de Lorraine, érection des établissemens pour les veuves et les orphelins des militaires.

1777 — — — — — — — — érection des nouveaux colléges.

1778 Charles Alex. de Lorraine, érection des bâtimens et des places publiques à Bruxelles.

—— — — — — — — — — médaille d'encouragement des académies de dessin. T. V. B. f.

1779 — — — — — — — — — prévoyance pendant les maladies contagieuses. T. V. B.

—— Marie-Thérèse, paix conclue à Teschen. T. V. B.

Sans millesime. — — — — médaille pour les accouchemens, à Gand. T. V. B.

—— — — — — médaille pour la classe de grammaire. T. V. B.

—— — — — — médaille pour les exercices de la poésie. T. V. B.

—— — — — — médaille pour les exercices de l'éloquence.

—— — — — — Comtesse de Flandre, monnaie d'Ypres. T. V. B.

—— — — — — Comtesse de Flandre, monnaie de Furnes. T. V. B.

—— — — — — médaille de présence à l'académie de Bruxelles. T. V. B.

1779 — — — — construction du palais de justice. T. V. B.

1780 Mort de Charles de Lorraine. T. V. B.

—— Marie-Christine et Albert de Saxe, successeur de Marie-Thérèse.

1781 — — — — — — — — — — — entrée de Joseph II dans les Pays-Bas.

—— Entrée de Joseph II, bonheur de la Belgique.

—— Médaille de l'inauguration de Joseph II, comme Duc de Brabant et Comte de Flandre. T. V. B. Il y en a de trois modules.

Sans millésime. Joseph II, Comte de Flandre, le lion couronné (sans légende). T. V. B.

——— — — — — — — — — — au sujet de la jurisdiction d'Ypres.

——— La même, d'un autre module.

——— Joseph II, Comte de Flandre, Castell. veteris Burgi Gandensis.

1782 Marie-Christine et Albert, rétablissement des marchés dans les Pays-Bas.

—— Paul Petrowits et Marie Federowna à Bruxelles.

1783 Marie-Christine et Albert, agrandissement du port d'Ostende.

1784 — — — — — — — — sur les enterremens hors des villes.

1785 — — — — — — — — encouragement de la pécherie.

—— Médaille de Bois-le-Duc: *me firmata firmiora.*

1786 Marie-Christine et Albert, leur naturalisation brabançonne.

—— — — — — — — — érection du séminaire général.

1787 Rétablissement de la constitution de Brabant.

—— Médaille frappée dans la révolution de 1787, par les patriotes d'Utrecht *ob cives servatos;* sans nom de graveur, mais regardée, sans nul doute, comme de T. van Berckel. N. B. Les exemplaires de cette médaille, qui sont très-rares, furent recherchés par les Prussiens, pour être détruits et fondus.

1788 Marie-Christine et Albert, institution de l'enseignement public.

1790 Marie-Christine et Albert, sur le rétablissement du repos en Belgique.

1790 Léopold II, Duc de Limbourg, fidélité et persévérance des volontaires Limbourgeois.

1791 Marie-Christine et Albert, Charles d'Autriche; médaille consacrée à Marie-Christine, comme gouvernante.

—— Retour de Marie-Christine et d'Albert.

—— Médaille de l'inauguration de Léopold II, comme Duc de Brabant et Comte de Flandre. Il en existe de trois divers modules.

—— Inauguration de Léopold II, en qualité de Comte de Namur.

1792 Inauguration de François II, en qualité de Comte de Namur.

—— Médaille sur le couronnement de François II; frappée au nom des Etats de Namur.

Sans millesime. Gundae Thom. Com. à Starhemberg. V. Berckel. f.

1794 Entrée de François II dans les Pays-Bas.

Addition.

1768 (23 Avril). Pour perpétuer le souvenir du 25e anniversaire du jour du mariage du Seigneur van Osy, né le 9 Juillet 1699, et de son épouse Cornélie Pétronille van Wevelinchoven, née le 9 Novembre 1705. T. V. Berckel. f.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU MESSAGER DES SCIENCES ET DES ARTS.

Année 1829-1830 *Tome* VI^me^.

Page

Notice sur la pierre sépulcrale de S. Florbert, mort à Gand, vers le milieu du VII^me^ siècle. 1

Végétation dans l'Archipel indien, discours du professeur Reinwardt, à Leide. 21

Description architectonique de l'hôtel-de-ville d'Audenaerde, considéré comme monument du génie d'Artistes Belges du XVI^me^ siècle, par D. J. vander Meersch. 65

Mémoires inédits du Seigneur Jean de Dadizeele, (suite de la page 324 du tome V^me^.) 103

Recherches sur la motilité des végétaux, par B. C. Dumortier. 115

Quelques observations en réponse à l'article de M. Ch. F. A. Morren, sur la Balenoptère échouée près d'Ostende, le 4 Novembre 1827, par le docteur P. L. Vanderlinden, de Bruxelles. 126

Histoire nationale : Episode des troubles arrivés à Gand en 1539; courte notice sur la faction des CRESSERS, par Ch. Steur. 153

Observation sur la *Fragilaria lineata* de Lynghie, et application des principes de la philosophie organogénique végétale, à l'étude de sa structure, par Charles F. A. Morren, avec planche. 167

Essai historique et critique sur Tongres, par M. Droixhe, (suite de la page 143, année 1826.) 180

Observations sur la note de M. H. de Villeneuve, aspirant-ingénieur des mines en France, sur les terrains houillers et sur les calcaires qui leur sont inférieurs en Belgique, par C. Wellekens et C. Davreux; avec une planche. 207

Avantages réels des machines. 215

Réponse aux observations que M. le docteur Pierre Vanderlinden à faites sur un mémoire intitulé : *Over de Balenoptera rostrata van Fabricius en beoordeeling der*

Page

werken, welke over een dier dezer soort, den 4 November 1827, ten oosten van de haven van Ostende gestrand, uytgegeven zyn; par Charles F. A. Morren. 218

Lettres inédites de Guillaume, Prince d'Orange. 249

Lettre à M. Voisin, professeur à Courtrai, sur ses articles de Jean van Dadizeele, dans le Messager de 1827-1829. 254

Essai historique et critique sur Tongres, par M. Droixhe, professeur au collége de Courtrai. 258

Observations sur la découverte de l'ancienne ville de Limes, département de l'Aisne. 287

Mémoire sur les vibrions lamellinaires des auteurs. 341

Culture de la garance *(Rubia Tinctorum)*. 379

De la géognosie considérée dans ses différens rapports, par M. Engelspach-Larivière. 415

Lettres inédites du Comte d'Egmont, d'Elisabeth, d'Hembyze, etc. 431

Manuscrits de la bibliothèque de Lille, ayant rapport à l'histoire des Pays-Bas. 439

Bibliothèque protypographique, ou librairie des fils du Roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens. 443

Analectes Belgiques, ou recueil des pièces inédites, publié par L. P. Gachard. 449

Notice sur la vie et les travaux du graveur van Berckel. 452

Bulletin des Académies et Sociétés savantes.

Institut royal des Pays-Bas. 137

Société des sciences à Harlem : programme. 139

Rapport de la société royale d'agriculture et de botanique de Gand, fait en séance solennelle et publique le 15 Juin 1829, par J. B. Delbecq, secrétaire de la société. 233

Société royale des beaux-arts de Bruxelles; programme du salon d'exposition de 1830. 244

Société des sciences à Harlem; programme des prix. 294

Société érigée à Gand, pour la propagation du mûrier et l'éduqation des vers-à-soie dans les Pays-Bas. 306

Société des sciences naturelles de Liège; rapport de ses travaux pendant 1828-1829. 308

Page

Institut royal des Pays-Bas. Première classe; narré de sa séance publique du 18 Décembre 1829. 381

Société royale d'agriculture et de botanique de Gand; salons d'expositions pendant le courant de 1830. 388

Société royale d'Anvers pour l'encouragement des beaux-arts; concours et exposition pour l'an 1831. 396

Notice sur un tableau de l'année 1563, de la collection de M. le chev. Florent van Ertborn, gouverneur de la province d'Utrecht. 399

Copie d'une lettre autographe de Martin Luther. 407

Epitaphe de M. van de Vivere, mort à Rome en 1826. 410

Guillaume Beukels qui le premier mit en pratique l'art de caquer le Hareng, mort à Biervliet. 411

Vente du cabinet de feu M. Odevaere, peintre du Roi, mort à Bruxelles. 414

Tableau de l'état de la population de la ville de Gand. Ibid.

Variétés.

Sur l'origine des visites de la nouvelle année et des étrennes. 42

Analyse des *recherches sur une des causes les plus fréquentes et la moins connue des avortemens;* et de *l'intro-pelvimètre ou mensurateur interne du bassin,* par Madame Boivin. 49

Tableau de Hans Memling, de la collection de M. le chev. Florent van Ertborn. 61

Histoire naturelle des lépidoptères les plus remarquables de Surinam, avec leur chenille et le cocon. 63

Analyse d'un mémoire sur les chaussées vicinales et sur les moyens d'en compléter le développement dans la province de la Flandre orientale, dédié à ses magistrats par M. H. V. 142

Notice sur François Hogenberg, dessinateur et graveur, né à Malines et frère puis-né de Rémi, qui grava le premier au burin en Angleterre; mort à Cologne en 1590. 146

Monorama; tableau représentant l'inauguration de S. M. le Roi des Pays-Bas, par M. le chevalier Odevaere. Ibid.

Monumens gothiques du Royaume des Pays-Bas, dédiés par autorisation spéciale, à S. M. Guillaume I, lithographiés sur les dessins de MM. Simonau, père et fils. 247

Nomination de la commission provinciale, chargée de

Page
l'admission des objets d'industrie, destinés pour la grande exposition des produits de l'industrie nationale, qui aura lieu dans le courant du mois de Juillet 1830. 248
Phonographie ou langue musicale télégraphique, inventée par Valentin Haüy, exécutée et modifiée par M. Sudre; par Alex. Rodenbach. 311
Histoire nationale. 313
Culture du mûrier blanc. 315
Monumens de Rhodes, par M. le colonel Rottiers. 318
Voorlezingen over de nederlandsche letterkunde sedert de vroegste tyden tot op onze dagen, met een gelyktydigen blik op de hoogduitsche, fransche en engelsche letterkunde, door G. Lautz, 1ste deel, Brussel, 1829. in-8. 321
Le navigateur, recueil de naufrages, etc., ouvrage périodique annoncé chez M. Louis de Busscher, imprimeur à Gand. 322
Notice biographique sur M. Joseph François Ducq, peintre à Bruges, par A. Voisin. 323
Fabrique de soie, culture du mûrier, article de M. Rodenbach. 329
Production remarquable des frères Van Eyck, tableau de M. le professeur van Rotterdam. 331
Expositions publiques; le départ de Tobie, tableau de M. Maes-Canini. 334
Médaille du canal de Neuzen, par M. Braemt. 337
Vue de Tivoli, près de Rome, par M. Paul Surmont. 339

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5420